This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

BERKELEY
LIBRARY
UNIVERSITY OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

fondée le 6 août 1855

reconnue comme établissement d'utilité publique

par décret du 8 octobre 1881

Digitized by Google

La Société laisse à chaque auteur la pleine liberté et l'entière responsabilité de ses assertions et de ses opinions.

Toutes les communications, manuscrits, volumes et publications doivent être adressés au Secrétaire général : place du Palais-de-Justice, à Chambéry (Savoie).

Digitized by Google

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE

ET D'ARCHÉOLOGIE

—•—

TOME LXIV

CHAMBÉRY
au siège de la Société, au Palais de Justice

1927

Digitized by Google

Digitized by Google

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

BUREAU POUR 1927

Président : M. Gabriel PÉROUSE, docteur ès-lettres (O. I.), archiviste départemental de la Savoie, à Chambéry, 18, rue Juiverie.

Vice-Présidents : M. François VERMALE, docteur en droit, docteur ès-lettres de l'Université de Lyon, avocat (O. A.), à Chambéry, 11, rue Métropole.

Docteur Louis DUVERNAY, ancien interne des hôpitaux de Lyon (chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre), à Aix-les-Bains, 17, avenue de la Gare.

GUILLERMIN Victor, ingénieur de la Compagnie P.-L.-M., en retraite, La Madeleine (près Chambéry).

Secrétaire général : M. Henry CARLE, à Chambéry, 10, rue Métropole.

Secrétaire-adjoint : M. l'Abbé Gabriel LORIDON, vicaire de la Métropole, Chambéry.

Bibliothécaire : M. André BIVER, archiviste paléographe, bibliothécaire municipal, à Chambéry, 7, rue de Boigne.

Trésorier : M. Philibert FALCOZ (O. A.), 7, rue Croix-d'Or, à Chambéry.

Archiviste : M. Edmard PAVÈSE (O. I.), conservateur du Musée Savoisien, à Chambéry, villa des Abeilles.

Digitized by Google

Membres d'honneur et Membres honoraires

MORTS POUR LA FRANCE

MM.

BALMAIN Jacques, avocat.

DUMAZ Paul-Edward, capitaine au 51e d'infanterie.

LÉVÊQUE Louis, professeur au Lycée de Chambéry.

BORDEAUX Henry, de l'Académie Française, 44, rue du Ranelagh, Paris (16e).

BRUCHET Max, archiviste du département du Nord, à Lille.

COUTIL, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, à Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure).

DEIGERIK, archiviste-professeur à l'Athénée d'Anvers.

GIROD, ancien directeur des Etablissements Paul-Girod (L. H.), à Ugine.

GROS Adolphe, chanoine, à Saint-Jean-de-Maurienne.

GUIMET, fondateur du Musée Guimet.

REINACH Théodore, docteur ès-lettres, membre de l'Institut, au château de La Motte-Servolex.

RITTER Eugène, professeur et doyen honoraire à la Faculté des Lettres, à Genève, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques.

SCHAUDEL Louis, receveur principal des douanes, en retraite, à Nancy.

A. VAN GENNEP, homme de lettres, docteur ès-lettres, chevalier de la Légion d'honneur et lauréat de l'Institut, à Bourg-la-Reine (Seine).

M. le Préfet de la Savoie.

M. le Premier Président de la Cour d'appel, à Chambéry.

M. le Procureur général.

M. l'Inspecteur d'Académie, à Chambéry.

M. le Maire de la Ville de Chambéry.

M. le Maire de la Ville d'Aix-les-Bains.

Mgr l'Archevêque de Chambéry.

Le Révérendissime Abbé de l'Abbaye d'Hautecombe.

Digitized by Google

Membres effectifs

MM.

ARMINJON Pierre, professeur de droit, à Chambéry.
AUBIER, directeur de l'Usine d'Aluminium, à Chambéry.
BACHELARD, avocat, rue Juiverie, à Chambéry.
BAILLY, notaire, rue Guillaume Fichet, à Chambéry.
BERGERET-JEANNET Louis (abbé), à Cléry, par Frontenex.
BERNARD, curé, à La Table (Savoie).
BERNARDET Emile, à Saint-Michel-de-Maurienne.
BERTHET, juge de paix, à Saint-Etienne (Loire).
BERTIN Arthur, architecte départemental, à Chambéry.
BISSY (commandant de Lannoy de), au château de Bissy.
BIVER André, archiviste-paléographe, bibliothécaire municipal, Chambéry.
BLANC Albert (le baron), docteur ès-sciences, professeur à l'Université de Rome, au château du Chaney, à Chambéry.
BLONDET, juge au Tribunal, à Chambéry.
BOLESLAS Edmond, juge à la Cour de justice de Genève.
BORDEAUX (général), 134, grande rue de la Guillotière, à Lyon.
BORGEY, professeur à Aix-les-Bains.
BOUCHAGE César, ancien magistrat, rue Nicolas-Parent, Chambéry.
BOUVIER Paul, avocat, 5, rue du Château, à Chambéry.
BOYER-RESSÈS, colonel commandant la 2e demi-brigade de chasseurs, Morhange (Moselle).
BRANCAZ, pharmacien, 10, place du Pont, Lyon.
BRUN Henri, rue Lamartine, à Chambéry (Imprimeries Réunies).
BUTTIN Charles, membre du Conseil du Musée de l'Armée, à Rumilly.
CARLE Henry, 10, rue Métropole, à Chambéry.
CARLE Nicolas, professeur au Lycée de Chambéry, adjoint au Maire, faubourg Montmélian.
CHABORD Joseph-Marie, propriétaire, 11, rue Jean-Pierre-Veyrat, à Chambéry.
CHALLIER, rue Lamartine.
CHAMBAZ, imprimeur, à Chambéry.
CHAMPION-BRITISH Edouard, 5, quai Malaquais, Paris.
CHIRON François, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, à Chambéry.
CHIRON Lucien, industriel, à Chambéry.
CLÉRET, docteur en médecine, 2, rue Croix-d'Or, Chambéry.
CORDON (DE), à La Balme (Savoie).
COSTA DE BEAUREGARD (comte Olivier), château de Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).

Digitized by Google

COSTA DE BEAUREGARD (comte Léon), maire de La Ravoire, conseiller général.
COUTAZ P., à Aix-les-Bains.
CROCHON, architecte de la Ville d'Aix-les-Bains.
DARDEL Marius, libraire, rue de Boigne, Chambéry.
DAUDENARDE (H.-R.), directeur de l'Etablissement Thermal d'Aix-les-Bains.
DENARIÉ Maurice, vice-président de la Société d'histoire naturelle de Savoie, 40, place Saint-Léger, à Chambéry.
DENARIÉ Victor, architecte, 6, rue de Boigne, Chambéry.
DESCOSTES Adolphe, à Marseille, 30, rue Édouard Delanglade.
DIDIER Noël, Mérande, nº 29, à Chambéry.
DUFAYARD Charles, docteur ès-lettres, conseiller général, à Serrières.
DULLIN, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
DURAND-DRONCHAT Alexandre, avoué près le Tribunal civil, à Chambéry, boulevard de la Colonne.
DUVERNAY Louis, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
EVROT, 11 bis, rue Lacépède, Paris.
FALCOZ Philibert, rue Croix-d'Or, à Chambéry.
FONCLARE (Georges de), banquier, à Chambéry.
FONTAINE Étienne, directeur d'école en retraite, quai de la Rise, 18, à Chambéry.
FORESTIER, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
GAIDE Julien, imprimeur, à Chambéry.
GAILLARD, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
GARIN Joseph (abbé), administrateur de l'église de Petit-Ivry, rue Paul-Bert, 13, Petit-Ivry (Seine).
GAVARD (abbé), supérieur du grand séminaire, avenue du Parmelan, Annecy (Haute-Savoie).
GENTIL, ancien imprimeur, Parc de Lémenc, à Chambéry.
GERMAIN, professeur à l'École supérieure de garçons, à Chambéry.
GIRARD-MADOUX, avocat, à Chambéry.
GIROD, docteur en médecine, à Chambéry.
GLORIEUX Albert, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Condorcet, 5, rue de Calais, Paris (9e).
GOTTELAND Jean, directeur général de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Antiquités, à Rabat (Maroc).
GRANGE François, 62, place Saint-Léger, à Chambéry.
GREYFIÉ DE BELLECOMBE (vicomte), villa Sainte-Marie, par Chambéry.
GUILLERMIN Victor, ingénieur, La Madeleine, près Chambéry.
GUINARD, contrôleur des Contributions directes, Chambéry, 15, rue de Boigne.
HOLLANDE Edmond, dr-chirurgien-dentiste, 3, rue Pierre Haret, Paris (9e).

Digitized by Google

IMBAULT-HUART Albin, à Aix-les-Bains.
JACQUES André, 7, rue Métropole, à Chambéry.
LELONG, docteur en médecine, à Aix-les-Bains.
LORIDON Gabriel (abbé), vicaire à la Métropole, Chambéry.
MALHERBE (comte René de), ancien lieutenant de vaisseau, à Chambéry-le-Vieux.
MARESCHAL Amédée, avocat à Chambéry, place Saint-Léger.
MARET Paul, inspecteur d'assurances, rue de la Banque, Chambéry.
MAREUSE Ed., directeur de la *Correspondance historique et archéologique*, 81, boulevard Haussmann, Paris.
MARILLIET, sous-directeur honoraire de l'Etablissement Thermal d'Aix-les-Bains.
MARTIN Paul (abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
MÉNARD André, à Chambéry.
MENTHON (le comte Henry de), député de la Haute-Saône, château de Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie).
MICHEL Amédée, à Thônes (Haute-Savoie).
MIQUET François, président de l'Académie Florimontane, Annecy.
MOREL, château de Lucey (Savoie).
Mlle MUGNIER Gabrielle, rue des Portiques, Chambéry.
NOYER DE LESCHERAINES (général-baron du), La Motte-Servolex (Savoie).
NOYER DE LESCHERAINES (le baron Eugène du), au château de Minjoud, à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie).
ODRU Laurent, président de Chambre à la Cour d'appel de Chambéry.
ONCIEU DE LA BATIE (comte Amé), Bissy (Savoie). L'hiver à Nice, 17, place du Palais.
ONCIEU DE CHAFFARDON (marquis d'), château de Saint-Jean-d'Arvey.
Mme Jean PACHOUD, place Monge, Chambéry.
PASCAL, instituteur en retraite, à Jacob.
PAVÈSE, conservateur du Musée Savoisien, villa des Abeilles, parc de Lémenc, Chambéry.
PAVY François, directeur de la Banque balkanique de Sofia.
PÉROUSE Gabriel, docteur ès-lettres, archiviste du département de la Savoie, rue Juiverie, 18, Chambéry.
PERRIER Anthelme, boulevard de la Colonne, Chambéry.
PERRIOL Albert, avocat, 112, place Saint-Léger, Chambéry.
PIOT, docteur en médecine, 5, boulevard du Théâtre, Chambéry.
PISSARD, inspecteur des Postes et Télégraphes, à Collonges-sous-Salève.
PONTAL, directeur de la Banque de France, à Chambéry.
QUÉZEL, instituteur, route de Bassens, Chambéry.
RACT (capitaine), 132, cours Lafayette, Lyon.

Digitized by Google

REGOTTAZ François (abbé), chanoine honoraire, directeur des Œuvres diocésaines, rue Juiverie, Chambéry.
REINACH Théodore, docteur ès-lettres, membre de l'Institut, rue Hamelin, 9, Paris (16e).
REVEL, commandant en retraite, Besançon, 25, rue Président-Wilson.
ROUSSY DE SALES (comte François de), à Thorens-Sales (Haute-Savoie).
SANTOS-COTTIN (général), commandant le S. F. S., à Chambéry.
SECRET (abbé), vicaire à N.-Dame, à Chambéry.
SIMON, instituteur en retraite, 33, route de Bassens, Chambéry.
SORNAY, conservateur des Eaux et Forêts, à Chambéry.
TREDICINI DE SAINT-SÉVERIN (marquise de), 21, rue de Boigne, à Chambéry.
TRUCHET, docteur en médecine, place du Marché, à Chambéry.
USANNAZ-JORIS Marcel, avocat, à Tunis.
VALLET Pierre, banquier, place du Centenaire, Chambéry.
VERMALE François, avocat à la Cour d'appel, 11, rue Métropole, Chambéry.
VICHIER-GUERRE, commandant de chasseurs hors cadre, Ecole d'artillerie, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
VINCENT, docteur en médecine, à Challes-les-Eaux. (L'hiver à Chambéry, Lémenc.)
VUILLERMET Claudius, conseiller municipal d'Aix-les-Bains, 10, rue du Temple.
VULLIEN, conseiller municipal, à Chambéry.
VULLIEN, directeur de l'Allobroge, à Chambéry.

Digitized by Google

Sociétés correspondantes

Agen	Société cent. d'agr., sciences et arts.
Aix (B.-du-Rhône)	Académie des Sciences.
—	Bibliothèque de l'Université d'Aix.
—	Rhodania (Association des archéologues du bassin du Rhône).
Alexandrie (Piémont)	Société d'histoire, art et archéologie.
Amiens	Société des antiquaires de Picardie.
Angoulême . . .	Société archéologique de la Charente.
Annecy	Académie florimontane.
—	Académie salésienne.
Anvers	Académie de Belgique.
Auxerre.	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Avignon	Académie de Vaucluse.
Bâle	Société d'histoire et d'antiquité.
Bar-le-Duc . . .	Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc (Meuse).
Beaune	Société d'histoire et d'archéologie.
Beauvais	Société académique de l'Oise.
Belfort	Société belfortaise.
Belley.	Société historique, archéologique, scientifique et littéraire du Bugey.
Besançon.	Académie des sciences et arts.
—	Société d'émulation du Doubs.
Bordeaux . . .	Société d'archéologie.
Bourg	Société d'émulation de l'Ain.
Brest	Société académique.
Bruxelles . . .	Académie royale.
—	Société d'archéologie.
—	Société des Bollandistes.
Caire (Le) . . .	Institut égyptien.
Chalon-sur-Saône	Société d'histoire et d'archéologie.
Chambéry	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
—	Société centrale d'agriculture.
—	Société d'histoire naturelle.
—	Bibliothèque municipale.
—	Cercle Savoisien de la Ligue de l'Enseignement.
Châteaudun . . .	Société dunoise d'archéologie.
Colmar	Société d'histoire naturelle.
Constantine . . .	Société archéologique.
Dax	Société de Borda.
Dijon	Académie des sciences, arts et belles-lettres.

Digitized by Google

Dijon	Archives générales de la Côte-d'Or.
—	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
—	Société bourguignonne de géographie et d'histoire.
Douai.	Société d'agriculture, sciences et arts.
Epinal	Société d'émulation des Vosges.
Fribourg (Suisse)	Société d'histoire.
Gap	Société d'études des Hautes-Alpes.
Gênes	Società ligure di storia patria.
Genève	Société d'histoire et d'archéologie.
—	Institut national genevois.
Grenoble	Académie delphinale.
—	Société de statistique de l'Isère.
—	Comité de l'enseignement supérieur.
Havre (Le) . . .	Société havraise d'études diverses.
Knínu (Dalmatie).	Starohrvatska Prosvjeta.
Langres	Société historique et archéologique.
Lausanne . . .	Société d'hist. de la Suisse romande.
Lille	Commission historique du département du Nord.
Limoges	Société archéologique du Limousin.
Luxembourg . . .	Section historique de l'Institut Grand-Ducal.
Lyon	Académie des Sciences et Belles-Lettres.
—	Société littéraire.
Mans (Le) . . .	Revue histor. et archéol. du Maine.
Marseille	Provincia (Société de statistique, d'histoire et d'archéologie de Marseille et de Provence).
Melun	Société d'archéologie, sciences et arts.
Metz	Société d'histoire et d'archéologie lorraine.
Mexico	Museo nacional de Mexico.
Montauban . . .	Société d'histoire et d'archéologie.
Montbéliard . . .	Société d'Emulation.
Montpellier . . .	Académie des Sciences.
Montréal (Canada)	Numismatic and antiquarian Society.
Moulins.	Société d'émulation de l'Allier.
Moûtiers	Académie de la Val-d'Isère.
Nancy	Société d'archéologie lorraine.
—	Académie Stanislas.
Nantes	Société académique.
Narbonne	Commission archéologique et littéraire.
Neufchâtel (Suisse)	Société de géographie.
Nice	Société des lettres, sciences et arts.
Nimes	Académie du Gard.
Orléans	Société archéologique de l'Orléanais.
Ottawa	Institut canadien-français.

Digitized by Google

Parenzo	Società Istriana di archeologia e storia patria.
Paris	Académie des Inscr. et Belles-Lettres.
—	Bibliothèque d'art et d'archéologie, 19, rue Spontini.
—	Bibliothèque de la Sorbonne.
—	Société d'anthropologie de Paris.
—	Société des antiquaires de France.
Pavie (Italie) . .	Società Pavese di storia patria.
Puy (Le)	Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.
Rambouillet . .	Société archéologique.
Reims	Académie nationale de Reims.
Rennes	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rome	Bibliothèque Vaticane.
Rouen	Commission des antiquités de la Seine-Inférieure.
Saint-Dié . . .	Société philomatique vosgienne.
Saint-Dizier . . .	Société des lettres, sciences, etc.
Saint-Jean-de-Maur.	Société d'histoire et d'archéologie.
St-Maurice (Suisse)	Société helvétique de Saint-Maurice.
Saint-Omer . . .	Société des antiquaires de la Morinie.
Soissons . . .	Société archéol., hist. et scientifique.
—	Société historique de Haute-Picardie.
Stockolm	Académie royale d'histoire.
Strasbourg . . .	Société pour la conservation des monuments historiques.
Torre Pellice . .	Société d'histoire vaudoise.
Thonon-les-Bains	Académie chablaisienne.
Toulon	Société des sc., lettres et arts du Var.
Toulouse . . .	Société archéologique du Midi de la France.
—	Bibliothèq. de l'Université de Toulouse.
Trèves	Historisches Archiv. der Stadt Trier.
Troyes	Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
Turin	Regia Accademia delle scienze.
—	Regia Deputazione sovra gli studi di storia patria.
—	Società di archeologia.
—	Società storica-bibliografica subalpina.
Valence	Société d'arch. et de stat. de la Drôme.
Vannes	Société polymathique du Morbihan.
Villefranche-s-Rh.	Soc. des sciences et arts du Beaujolais.
Washington . . .	The Smithsonian Institution.
—	Office biologique.
Zurich	Société des antiquaires.

Digitized by Google

CHRONIQUE DE LA SOCIÉTÉ

I. — NÉCROLOGIE

Mgr Charles REBORD, prévôt du Chapitre de la cathédrale d'Annecy et vicaire général du diocèse, est mort le 4 juillet 1927, après une vie de 70 ans active et bien remplie. Depuis longtemps, il consacrait à l'histoire tout ce que ses hautes fonctions lui laissaient de loisirs. Président de l'Académie Salésienne, membre insigne de la Florimontane, membre effectif non résidant de l'Académie de Savoie, il avait voulu aussi nous appartenir, et jamais notre bibliothèque n'était oubliée quand un ouvrage de lui apparaissait. Or, ce cas n'était pas rare. De 1920 à 1926, plus de douze volumes éclorent, signés de ce travailleur infatigable, méthodique et sagace, qui savait présenter clairement les résultats de ses très patientes recherches. Ces ouvrages, recueils nourris de noms, de faits, de dates, de documents, ne pourront plus être négligés par nos historiens. Citons-en deux seulement : le *Dictionnaire du Clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy dès 1535 à nos jours*, en 803 pages ; et les *Visites pastorales du diocèse de Genève-Annecy*, 1411-1920, en 1270 pages. Mgr Rebord n'aura malheureusement pas eu le temps de publier l'histoire de Crest-Voland, sa commune natale, dont il réunissait les matériaux.

M. Gustave-Adolphe ANDRAULT, professeur agrégé du lycée de Chambéry, qui vient de mourir subitement le 25 juillet 1927, n'était des nôtres que depuis quelques mois. Homme de sciences exactes, il ne semblait pas qu'il dût venir à nous, mais nous avions été heureux et honorés de l'accueillir. Ce Lorrain s'était fait, depuis tant d'années, si bon Chambérien, que partout ici il était à sa place, à l'Académie de Savoie, à la Société d'histoire naturelle, et chez nous. Car ce physicien éminent, dont l'œuvre scientifique, si remarquable, échappe d'ailleurs si complètement à notre appréciation, s'intéressait aussi à nos travaux.

Digitized by Google

Une flamme qu'il portait en lui, vive et chaude, lui éclairait tout. Après ses expériences de laboratoire, après les longues promenades dont cet ami de la nature solitaire était coutumier, il trouvait du temps encore pour d'infinies lectures, où son esprit de philosophe et de poète touchait à tout, avec une curiosité toujours éveillée, toujours sympathique. Sa simplicité, sa modestie, et la bonté qu'il témoignait à tous, bonté clairvoyante et pourtant vraie, lui avaient attaché bien des cœurs. Il était entouré d'amitiés, qui lui resteront fidèles.

II. — BULLETIN

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 25 octobre 1926. — M. Vermale, vice-président, inépuisable découvreur de Joseph de Maistre, émet des idées neuves à propos des *Considérations sur la France* et des origines de ce livre fameux, aux sources duquel il voit Mallet du Pan, Vignet des Etoles, et, d'un autre côté, Madame de Staël et Benjamin Constant, sans oublier le *Contral social*, ni l'influence de J.-J. Rousseau.

M. Henri Brun signale qu'il a entrepris au col de St-Michel, sur la très vieille route de France par Aiguebelette, des fouilles méthodiques, près du lieu où l'antique hospice des voyageurs s'élevait, à côté de l'antique chapelle mentionnée par les documents. Ces fouilles, dans ces conditions, sur ce passage fréquenté par tant d'illustres personnages, peuvent donner des résultats intéressants. M. Brun montre des clous, une pièce de monnaie du XIe siècle et autres menus objets qu'il a déjà trouvés.

M. Biver, qui a publié, dans notre précédent volume, un article sur l'*Arrestation du roi Victor*, expose que notre vice-président, M. Guillermin, lui a communiqué depuis deux manuscrits des archives de sa famille.

Le premier, intitulé *Particularités de l'abdication de Victor-Amédée, roi de Sardaigne, en faveur de son fils Charles-Emanuel le 2 septembre* 1730, est daté du 19 mai 1732, et suivi d'une *Autre relation plus exacte sur le saisissement du roy Victor le 29 septembre* 1731, datée celle-ci de Turin, le 7 octobre 1731 (le texte porte 7 septembre, mais l'erreur est manifeste).

Digitized by Google

Le second est intitulé « Histoire de l'abdication de Victor Amédé, Roy de Sardagne, et de sa detention au chateau de Rivolle, où l'on voit les veritables motifs qui obligerent ce prince d'abdiquer la couronne en faveur de Charles Emanuel son fils et ceux qu'il eut ensuite de s'en repentir et de vouloir la reprendre. Lettre ecritte au Comte de &c a l'ondre par le marquis de Trivié a present à la Cour de Pologne ». Celui-ci est daté de Dresde, le 29 janvier 1732. Il s'agit ici sans aucun doute d'une copie de la 1re édition de l'Histoire de l'abdication de Victor-Amédée, par le marquis de Trivié de Wicardel, parue à Turin en 1734, édition un peu plus complète que celle parue à Londres en 1782 ; la Bibliothèque de Chambéry ne possède que cette dernière.

Le document publié dans les Mémoires de la Société ne figure dans aucune des deux éditions, mais il se trouve mot pour mot, à quelques variantes orthographiques près, d'ailleurs insignifiantes, dans les « Particularités de l'abdication » où l'auteur le fait suivre de considérations politiques peu favorables au roi Victor. Le manuscrit se termine ainsi : « Une partie de ce que je décris ici a été publié à Turin par ordre particulier du Roy Charles Emanuel pour justifier sa conduite envers son père, et l'autre partie de son consentement après que la Marquise de Spigno eut confessé son crime, et que le Comte de Cumiane son frère, le comte Robella, et plusieurs autres impliqués dans le noir complot eussent déclaré le tout et les circonstances particulieres de cette detestable conspiration dans l'esperance d'obtenir leur pardon de S. M. regnante. »

Or si l'on compare les deux manuscrits de 1731 et 1732, il est facile de se rendre compte que le second, à part le début, n'est qu'un abrégé du premier.

Nous croyons donc pouvoir conclure, dit M. Biver, que nous nous trouvons en présence d'une rédaction originale inédite de l'ouvrage de Trivié de Wicardel, et c'est de celle-ci qu'est extrait le document que nous avons publié.

Séance du 29 novembre. — M. de Bissy signale la découverte, qui vient d'être faite au Châtelard, d'ossements qui ont été reconnus pour être des dents de chameaux : vestiges probables de l'occupation du pays par les Sarrasins ; les chameaux, qui devaient s'accommoder parfai-

Digitized by Google

tement de notre climat, ont dû être employés, en ce temps-là, pour les transports, pour l'enlèvement du butin.

M. Biver expose, d'après une note insérée au Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1888, qu'il existe au trésor de la cathédrale d'Auxerre un commentaire sur le premier et le second livre des sentences de Jean Duns, vulgairement appelé Jean Scot ou le docteur Subtil.

Ce manuscrit n'aurait pas mérité une attention plus grande que les autres, sans une circonstance vraiment curieuse. A la fin du volume, et sur l'une des gardes de la couverture, on trouve un acte en bonne et due forme, daté du dernier jour de février 1469, duquel il résulte que noble Michel Ferratier, procureur de Pougy, mandement de Chateauneuf en Valromey, l'a vendu aux frères Jean Bertrand, prieur, et Jean Girardin, sous-prieur, du couvent des frères prêcheurs de Chambéry, pour le prix de neuf florins d'or, petits poids. Sont témoins : Antoine Favre, du Bourget, Constance Myrator, apothicaire, et Pierre d'Ostat, habitant Chambéry.

A propos de bibliothèques, M. Pérouse rappelle qu'il vient de publier une étude sur l'abbaye d'Hautecombe, où il a consacré quelques pages à dom Antoine de Savoie, l'un des commendataires de ce monastère : petit liseur, semblait-il, puisque l'inventaire de son mobilier ne signalait que 6 volumes dans sa bibliothèque. Amende honorable doit pourtant être faite, sur ce chapitre, à dom Antoine. L'inventaire cité n'était que partiel. Un autre, plus complet, vient d'être découvert dans le chaos de nos archives sénatoriales, et porte à 540 le nombre des ouvrages, presque tous français, que S. E. possédait. A joindre aux inventaires, déjà nombreux, que nous avons des vieilles bibliothèques chambériennes. L'étude d'ensemble en serait intéressante. On y verrait quelles places y tenaient les divers genres et les diverses langues.

Séance du 24 *janvier* 1927. — La Société des Etudes historiques, de Paris, fondée par Michaud, l'historien des Croisades, émue de l'état de dégradation où se trouvait la tombe de son fondateur, dans un cimetière de Paris, en a décidé la restauration. Elle s'est rappelé que ce grand rénovateur des disciplines historiques, qui fut aussi un homme de caractère, était un Savoyard, né chez nous,

Digitized by Google

à Albens, le 19 juin 1767. L'appel de la Société des Etudes historiques, au concours de la Société Savoisienne d'histoire, est accueillie avec empressement.

M. Vermale donne lecture d'un tableau qu'il vient d'écrire, coloré, imagé, de la vie que mena, pendant bien des années, dans son cher Talloires, au bord du lac d'Annecy et au cours de ses laborieuses vacances, l'illustre historien et philosophe qu'on nommait M. Taine. Ce récit, émaillé de traits recueillis auprès de témoins oculaires, évoque une page intéressante de notre histoire contemporaine.

Séance du 21 février. — Le docteur Vincent parle de Pierre-Amédée Garnier, né à Albens le 10 septembre 1784, élève de l'Ecole vétérinaire de Lyon, qui fit les guerres de l'Empire, en Espagne, en Allemagne, pendant sept ans, maréchal des logis au 3e régiment de Dragons. Il vit le siège de Sarragosse, et la bataille d'Eylau. Son père, maître de postes à Albens, avait établi avant la Révolution le premier service de diligences entre Chambéry et Genève, avec les Breittmayer de Genève. L'ancien maréchal des logis, qui ne devait mourir qu'en 1875, vivait auprès de lui, en 1814, lorsque la Savoie fut envahie ; il eut alors, à Albens, des entretiens avec le général autrichien Bubna.

M. Biver signale que M. Ernest Wickersheimer a bien voulu faire hommage à la Bibliothèque de Chambéry de la brochure qu'il a publiée sur « Maître Jean Gispaden, chirurgien annécien et grenoblois de la fin du XVe siècle ».

Originaire de Wiesbaden, ce médecin épouse à Annecy Colette, sœur de Charles Barbier, et parcourt en tous sens le Genevois, la Savoie et le Dauphiné, s'arrêtant un instant à Chambéry où il tombe malade. Parmi ses contemporains, il cite Martin Bordez ou Borges, juge à Chambéry, et 2 chirurgiens de la même ville, Pela et Pierre.

Cette brochure est accompagnée de 6 planches reproduisant les dessins à la plume de Gispaden, tous relatifs à l'anatomie ou aux instruments de chirurgie en usage à l'époque.

Séance du 28 mars. — Le docteur Vincent a apporté une partie de ses collections : cartes anciennes, estampes, lithographies circulent autour de la table et sont regardées

Digitized by Google

avec intérêt; à signaler entre autres un curieux incendie de Méry, la Cascade et la Tour de Grésy, des uniformes du Régiment de Savoie au XVIII[e] siècle.

M. Vermale et le docteur Duvernay parlent de Lamartine, et de son contrat de mariage signé au château de Caramagne. Joseph de Maistre y assistait-il ? Lamartine l'a dit. Notre feu président François Mugnier l'a nié. Mais ce ne serait pas la première fois qu'on aurait accusé à tort le grand poète d'une inexactitude. Il semble bien que, cette fois encore, c'est lui qui a raison.

Séance du 2 mai. — M. Falcoz fait hommage à la Société d'un exemplaire de son *Chambéry il y a 50 ans.* Ce don est accepté avec un vif plaisir, tant ce petit ouvrage répond bien à son titre, plein d'un grand esprit d'observation, d'une connaissance parfaite de Chambéry et des Chambériens.

M. Henri Brun lit un rapport du docteur Claraz, de Termignon, sur le voyage du pape Pie VII, prisonnier, qu'il accompagna depuis le Mont-Cenis jusqu'à Fontainebleau. Ce document, jusqu'à présent presque inconnu, retrouvé au British Museum par notre confrère, est de l'intérêt le plus grand, le plus vif, le plus poignant. La Société sera heureuse de l'imprimer un jour dans ses Mémoires.

Séance du 4 juin. — M. le conseiller Dullin présente une notice qu'il a rédigée sur le récent ouvrage de notre confrère M. Pascal, la monographie de St-Pierre-de-Soucy, et sur le rôle d'un Savoyard contemporain, M. Girard. Il est décidé que cette notice sera insérée ici à la suite de la présente chronique.

Mois de juillet. — Des travaux entrepris par la ville de Chambéry au-dessus de la Croix-Rouge, dans la gorge de St-Saturnin, pour trouver de l'eau, ont amené les ingénieurs à gauche de la route, un peu avant la Chapelle, sous un petit col qui conduit à Verel. Là, les fouilles ont découvert, sous quelques mètres de terrains éboulés, une source, jadis utilisée ; l'ancien bassin de captation subsiste, et le canal qui emmenait l'eau, ou du moins la première partie de ce canal, longue de 60 mètres environ.

Digitized by Google

Sur cette longueur, ce canal est fait de pierres tirées des carrières voisines, beaux blocs plus ou moins longs, de 1 m. 40 à 2 m. ; plus ou moins hauts, de 35 ou 40 cm. environ ; larges de 47 cm. ; solidement calés, et dont la ligne sinueuse ne manque ni de grandeur ni de pittoresque. La rigole creusée dans ces blocs, et dont la section ressemble à un U bas et très ouvert, mesure 18 cm. de hauteur, sur 23 de largeur dans les courbes, 22 en ligne droite. La pierre est taillée à la marteline, ou à la grosse pique ; quelques trous sont bouchés et les joints faits avec un mortier composé de chaux et de brique pilée. Il ne semble pas que ce canal fût couvert. Il est à croire qu'il se prolongeait davantage, et que les autre blocs ont été enlevés par des amateurs de pierre taillée. Leur disposition et le caractère du mortier permettent d'affirmer que ce travail est bien des temps gallo-romains. Le bassin de captation semble avoir été refait plus tard, au moyen âge ; la taille de ses pierres n'est pas antique.

La municipalité de Chambéry a décidé qu'un échantillon de ces trouvailles sera déposé au Musée Savoyard.

III. — EXCURSION A RUMILLY

Les membres de la Société ont voulu, comme ils avaient fait d'autres fois, passer une journée ensemble, dans une vieille ville de Savoie. Au rendez-vous général, à Rumilly, le 19 juin 1927, on s'est trouvé nombreux, entre quarante et cinquante ; il y avait là, avec nos confrères, quelques amis venus de Chambéry, et parmi eux le président de l'Académie de Savoie ; et quelques amis venus d'Annecy, et parmi eux le président de l'Académie Florimontane. Le docteur Charvin, de Rumilly, qui connaît bien sa ville, a bien voulu nous accueillir à la gare et nous guider dans la cité de la Nephaz et du Chéran. De la Place d'armes, créée vers la fin du XVIII^e^ siècle, il expliqua comment Rumilly, protégé sur deux flancs par les ravins où coulent ces rivières, avait complété sa défense en creusant, sur le troisième côté de son triangle, un très large et très profond fossé, devant un haut mur flanqué de tours. Il nous en montra la place en nous conduisant à la vieille chapelle de N.-D.-de-l'Aumône, nommée déjà, dit-il, dans une

Digitized by Google

bulle pontificale de 1177, parmi les églises qui dépendaient de l'Hospice du Grand-St-Bernard ; à côté de l'édifice construit au XIXe siècle par l'architecte Fivel, on voit encore, dans la partie ancienne, le chœur, du XIIIe, qui, constituait le sanctuaire primitif, où les pèlerins affluaient, dans ce site gracieux et riant. Ensuite, en suivant, le long de la voie ferrée, le tracé qu'occupait le rempart bâti du côté du Chéran, le docteur Charvin nous mena à une éminence qui domine le confluent, et là, dit-il, le vieux château de Rumilly, dont il ne reste rien, s'élevait dès le temps où la Croix de Savoie n'y flottait pas encore. Quand le duc Amé VIII y entra, après avoir acquis la ville, il y fit d'abord un séjour, de quelques mois, de septembre 1418 à mai 1419, qui donna à notre guide une occasion de peindre, de couleurs vives, la vie de cour au XVe siècle. Il nous parla aussi du beau Pont St-Joseph, bâti sur le Chéran entre 1787 et 1791, à la place où un pont de bois avait existé au moyen âge ; l'architecte, un Faucigneran, Amoudruz, jeta là, paraît-il, « la plus grande arche plein cintre construite au XVIIIe siècle ». A la Place du Bourg, où le docteur Charvin nous conduisit enfin, il montra les maisons bourgeoises sur leurs arcades aux formes diverses : longs portiques d'ombres et de lumières, coins intimes, ensemble pittoresque, d'un aspect élégant et robuste. Après la cité féodale du moyen âge, c'est la ville du XVIIIe siècle, habitée par une noblesse nombreuse, où l'on vivait familièrement, dans une égalité de bon aloi. Parmi les maisons de la place et des environs, notre guide désigna la maison des Montfort, celle des Maillard de Tournon, la maison de Juge, où le roi Victor-Amé III logea en 1775, et la maison de Montfalcon, qui appartint à Fr. Mugnier, l'un des présidents de notre Société.

La matinée s'acheva à l'Hôtel de Ville, que M. le maire André avait bien voulu nous ouvrir, et dont il nous fit très aimablement les honneurs, en nous souhaitant une gracieuse bienvenue. Sur la table de la grande salle, quantité d'objets anciens, réunis par le docteur Charvin, retinrent l'attention des amateurs, et M. Vermale, l'un de nos vice-présidents, prit la parole, tandis que quelques Rumilliens voulaient bien se joindre à nous pour l'entendre ; il parla de Philibert Simond, le fameux conventionnel, et de sa tragique carrière, après nous avoir dit comment, né à Rumilly, il avait débuté dans la vie. M. Charvin nous

Digitized by Google

lut ensuite un récit très vivant des héroïques journées du siège de 1630, la plus glorieuse page des annales rumillien-nes.

L'après-midi nous vit d'abord, aux environs de Rumilly, sur l'emplacement d'une forteresse qui fut en son temps très célèbre, et que nous présenta notre confrère, le comman-dant de Bissy. Une notice résumée lui fut demandée, pour être insérée à la suite de cette chronique.

Un chemin vert nous conduisit de là au château de Chitry, dont le propriétaire, M. de Castella, avait très aima-blement ouvert les portes ; il fut aussi notre guide courtois dans l'antique demeure, souvent retouchée par les archi-tectes, et sur la terrasse, dont la vue embrasse, d'un coup d'œil unique, les montagnes de Chambéry et celles d'Annecy. On comprend bien, de là, pourquoi ce beau pays d'Alba-nais fut surnommé le rognon de la Savoie. Quatre grands portraits historiques, des Chabod de Jacob marquis de St-Maurice, nous intéressèrent vivement ; ce sont quatre générations qui y revivent, dans leurs toilettes, dont M. Charles Buttin, notre savant confrère, voulut bien nous signaler quelques détails ; ce furent aussi, ces quatre hommes, de grands ouvriers de l'histoire de Savoie.

IV. — SAINT-PIERRE-DE-SOUCY. — UN SAVOYARD

Notice de M. le conseiller DULLIN

(*Voir ci-dessus, séance du* 4 *juin* 1927.)

M. Ad. Pascal, instituteur honoraire, membre de la Société d'Histoire et d'Archéologie, vient de faire paraître à la librairie Dardel de Chambéry un ouvrage intitulé « Histoire de St-Pierre-de-Soucy ». L'auteur y retrace l'histoire d'une commune du canton de Montmélian depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Rappelons que cette commune fut au moyen âge le siège de la puissante famille des comtes de Montmayeur dont l'un des membres fut au XVe siècle l'auteur d'un drame célèbre qui eut lieu au château d'Apremont. Ce drame a fait l'objet des recherches des historiens qui ont tâché de séparer les faits

Digitized by Google

historiques de la part que lui a ajouté la légende [1] ; il a aussi fait le sujet d'une tragédie jouée avec succès au théâtre de Chambéry en 1925 [2].

M. Pascal a rassemblé dans son étude les principaux documents relatifs à la statistique politique, économique et administrative de cette commune : c'est un travail complet et intéressant, qui fait honneur à son auteur. Pour donner une idée générale de l'œuvre il suffira d'énumérer les titres des chapitres :

1. Généralités (description, populations, noms de famille). — 2. Histoire (la voie romaine, les inscriptions romaines). — 3. La vie féodale. — 4. L'affaire Feysigny-Montmayeur. — 5. L'ancien régime. — 6. Administration communale. — 7. Les affranchissements. — 8. Faits de guerre. — 9. La Révolution et l'Empire. — 10. Les établissements du culte. — 11. Nos écoles. — 12. Agriculture, industrie et commerce. — 13. Ponts et chemins. — 14. Bienfaisance et hygiène. — 15. La fondation et la famille Girard. — 16. La guerre 1914-1918. — 17. Légendes, mœurs et coutumes locales. — 18. Notabilités communales. — 19. Conclusion.

Nous ne voulons pas faire ici une étude de cet ouvrage, qui mérite d'être lu en entier, mais nous croyons utile d'en extraire une partie qui se rapporte à un trait caractéristique de l'esprit savoyard. Il serait surprenant que, dans l'histoire complète d'une commune savoyarde, on ne trouve pas le nom d'un homme de bien qui personnifie à la fois le travail personnel et l'amour du pays natal : cette lacune n'existe pas dans l'ouvrage de M. Pascal. Plus encore peut-être que dans les autres provinces de France, le Savoyard qui s'éloigne du sol natal pense au retour et conserve au fond de son cœur l'image et l'amour de son village. Nombreux sont les bienfaiteurs célèbres qui ont consacré cette tradition. Nombreux aussi sont les Savoyards qui, sans bruit et avec un caractère plus familial encore, lorsqu'à force de labeur ils sont parvenus aux sommités des

---

(1) *Guy de Feysigny et Jacques de Montmayeur*, par M. Mugnier. — Voir aussi : *Mémoires* de l'Académie de Savoie, 2e série, tome VIII, et Pérouse, *Environs de Chambéry*, au chapitre *Apremont*.

(2) *Des ongles et du bec*, par M. Arthur Bertin ; Dardel, éditeur, Chambery.

Digitized by Google

honneurs ou de la fortune, songent au pays natal et, en attendant un retour toujours désiré, se font précéder ou représenter dans leur commune par des bienfaits.

Les faits suivants, qui se rapportent à M. Antoine Girard, originaire de St-Pierre-de-Soucy, et qui ont été extraits des pages 226 et suivantes de l'ouvrage de M. Pascal, méritent d'être signalés, car ils peignent bien l'esprit savoyard ; ils constituent en outre un exemple et un enseignement moral pour les générations présentes et futures.

Charles et Antoine Girard, frères jumeaux, naquirent à St-Pierre-de-Soucy en 1853. Leur père, Jean-Baptiste Girard, qui fut maire de cette commune à 25 ans, avait 7 enfants. En 1859 les 2 frères vont à l'école communale. « Il était curieux de voir, écrit M. Pascal, les petits Girard « trottiner dans la neige, la mine éveillée, en sabots et « en tabliers noirs, vers la grange solitaire où le maître « d'école (M. Vallot) donnait ses leçons armé d'une gaule « assez longue pour désigner de sa place les bambins qui « devaient répondre à ses questions. Toujours est-il qu'ils « profitèrent admirablement de ses leçons et que bientôt « le maître n'eut plus rien à leur apprendre. » Le père Girard les plaça ensuite chez les frères des écoles chrétiennes à Chambéry, puis au collège de Rumilly. Charles et Antoine Girard y firent de solides et brillantes études, « se vengeant « des risées enfantines causées par la coupe surannée de « leurs vêtements de campagnards, par leur aptitude au « travail et leur volonté d'être les premiers de leur classe ».

Ils auraient pu désirer faire leurs études de médecine. « Mais le père Girard, selon ses habitudes de prudence « économique, déclara que ses ressources ne lui permet- « taient pas de satisfaire à des études aussi coûteuses. « Charles dut se rabattre sur la pharmacie, dont le titre « est moins onéreux à obtenir. » Pendant qu'à force de travail il arrivait à se créer une situation de pharmacien en Bretagne, « Antoine, sur les conseils de son frère, prit « la résolution d'aller se cacher dans une ville de province « pour passer son examen de grammaire et poursuivre « ses études pharmaceutiques. Il partit pour Rennes. Dès « son arrivée dans cette ville il loue une petite chambre « d'étudiant, il va trouver un professeur de lycée et lui « expose son cas. C'était en octobre, la session d'examen « s'ouvrait en novembre. Ce digne homme lui remit toutes « les versions latines des dernières années, une trentaine

Digitized by Google

« environ, et lui fixa un rendez-vous pour deux jours après. « Avec une certaine fierté, Antoine lui apporta la traduc- « tion de toutes ces versions. Un peu surpris en parcourant « ces devoirs, le professeur le déclara mériter l'admissi- « bilité. Grâce à son activité coutumière notre étudiant « obtint en novembre le titre convoité et rentra à Paris. « Là il se remit au travail et, avec une indomptable énergie, « il accomplit un fait unique dans les annales de l'école « de pharmacie. En 12 mois et 13 jours, il prit successive- « ment toutes ses inscriptions réglementaires, termina « toutes ses études, et passa ses examens définitifs, dont « le dernier eut lieu le 4 décembre 1880. Le malheureux « n'avait pas produit un tel effort sans préjudice pour sa « santé : on dut le porter sur une chaise à la table des exa- « minateurs le jour de la dernière épreuve car de violents « rhumatismes l'empêchaient de se mouvoir. »

Antoine Girard se marie, achète une pharmacie à Paris, invente le vin Girard, perfectionne et développe son commerce, et connaît la prospérité de la fortune. Il se passionne de sciences sociales, d'arts et de belles-lettres, et fait partie de nombreuses sociétés philanthropiques et d'entr'aide sociale. Il n'oublie ni la Savoie ni son pays natal.

Il crée des prix annuels au collège de Rumilly. En 1910, il fonda un prix de 1.000 francs qui est attribué chaque année par le Ministre de l'Instruction publique à un jeune peintre peu fortuné ayant obtenu sa première récompense à la Société des artistes français. Ce prix s'appelle le prix de la Savoie.

En 1919, il a fait don à la commune de St-Pierre-de-Soucy de 5.000 francs de rente, pour être employés comme suit, aux termes de l'acte de donation :

« 1° 2.000 francs de rente serviront à la fondation de « trois prix, le premier de mille francs et les deux autres « de cinq cents francs, qui seront attribués chaque année « à trois familles nombreuses, intéressantes, saines au « physique et au moral et d'une parfaite honorabilité.

« 2° 1.000 francs de rente serviront à la fondation d'un « prix qui devra être décerné chaque année à une jeune « fille sage et peu fortunée à l'occasion de son mariage.

« 3° 500 francs de rente seront décernés chaque année « au curé de la commune.

« 4° 500 francs de rente à l'instituteur.

« 5° 500 francs de rente à l'institutrice.

Digitized by Google

« 6° 300 francs de rente devront être remis chaque « année à un vieillard ou à un mutilé de la guerre qui sera « chargé d'entretenir en parfait état de propreté la tombe « des parents de M. Girard, donateur.

« 7° 100 francs de rente serviront chaque année à l'achat « de livres de prix distribués aux garçons de l'école de « St-Pierre-de-Soucy à titre de récompense.

« 8° 100 francs de rente seront employés comme ci-dessus « en prix aux élèves de l'école des filles.

« M. le Maire devra décerner les prix dont il est question « aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus à leurs bénéficiaires « qui auront été désignés par une commission de sept « membres comprenant le Maire, le Curé, l'Instituteur, « l'Institutrice, qui s'adjoindront trois personnes de la « commune réputées pour leur honorabilité et leur esprit « d'indépendance. »

L'importance et l'utilité de cette donation, la hauteur des sentiments moraux qu'elle révèle, l'impartialité avec laquelle elle est conçue, ressortent suffisamment des termes mêmes qui l'énoncent, pour que tout commentaire soit inutile.

Il était intéressant de rappeler, à propos d'une page d'histoire locale de la Savoie, les faits ci-dessus qui font ressortir et apprécier à nouveau quelques traits importants du caractère savoyard : l'ardeur au travail et l'amour du pays natal.

V. — LE FORT DE L'ANNONCIADE

Notice de M. le Commandant DE BISSY

(*Voir ci-dessus, Excursion à Rumilly*)

Le duc de Savoie Emmanuel-Philibert, qui avait tenu la campagne pendant 14 ans, n'ayant à lui que son épée, jugeait que les forteresses n'avaient de valeur que si elles étaient flanquées par d'autres positions. Premier ingénieur de son époque et de son pays, il devint le véritable créateur d'une formule nouvelle dans l'organisation défensive, formule qui prend aujourd'hui le nom de « groupe fortifié ».

Digitized by Google

La grande route venant de Genève en Savoie suivait encore à cette époque l'ancien tracé romain par Vers et Marlioz. Elle franchissait le torrent des Usses sous les murs de Sallenove, passait à la Combe, à Thusy, défilait sous le château de Chitry et atteignait le Fier en aval d'Hauteville. Elle franchissait le torrent en ce point et se présentait devant la place de Rumilly au pont de Montborney.

Ces deux passages de rivière sont distants d'environ une heure de marche. Le Fier constituait donc pour la place de Rumilly un obstacle important que l'on pouvait renforcer.

Le duc décida donc de construire un fort d'arrêt sur le bord de la route et face à Hauteville. Les études de cette fortification furent confiées, comme celles de Bourg-en-Bresse et de Montmélian, à deux ingénieurs célèbres, Canale et Paccioto d'Urbin. C'est ce dernier ingénieur qui construisit à la même époque la citadelle de Turin et plus tard celle d'Anvers.

L'ordre de construction fut signé en 1568. Le duc donna lui-même les directives en ordonnant de construire le fort de l'Annonciade sur le même modèle que la citadelle de Turin tout en en réduisant les mesures.

Le fort devait comporter « des fossés, contre-escarpes, bastillons, tenailles, éperons, courtines, cavaliers et autres fortifications, habitations pour les soldats, les vivres et les munitions ; on devait employer pierres de taille, chaux, sable, gazon, fagots, poutres, briques, moellons, tuiles, et se servir d'ouvriers du pays, charpentiers, pionniers, maçons, pierriers et bouviers, à la journée ou à la tâche ».

Les travaux furent commencés de plusieurs côtés à la fois, mais, ayant subi un temps d'arrêt du fait de la mauvaise humeur des Suisses, ils ne furent terminés qu'en 1574. Ils couvraient une surface d'environ 60 journaux, soit les deux tiers de la citadelle de Turin. Avec ces glacis, la forteresse avait un périmètre de 2 kil. environ.

L'emplacement était admirablement choisi entre la route de Rumilly et le chemin de Sales à cette même localité, formant un monticule isolé, élevé de 50 m. environ au-dessus de la plaine environnante. Les glacis du côté sud étaient renforcés naturellement par un bas-fond marécageux appelé « les marais », et le fossé d'enceinte utilisait au nord un profond ravin que rien n'a pu combler jusqu'ici.

Digitized by Google

C'est vers ce fossé naturel que furent groupés les bâtiments : pavillon du gouverneur, caserne pour 200 hommes de troupes, magasins aux vivres, poudrières et écuries. Un puits fut creusé au milieu de la cour intérieure formée par la disposition en carré des divers bâtiments. Un autre puits profond de 24 m. se trouvait dans un bastion faisant face au sud-est. La rampe d'accès se reliait au chemin de Sales en contournant ce même bastion et en traversant la redoute du sud. Les magasins à munition se trouvaient avec la poudrière, sous les bâtiments, avec entrée voûtée dans le mur de l'escarpe nord.

Le fort de l'Annonciade reçut en 1574 son gouverneur Pierre de Maillard, et une petite garnison. Cinq ans s'étaient écoulés depuis la bénédiction de la première pierre par l'Evêque de Genève le 26 mai 1569.

Pour montrer toute l'importance que le duc attachait à cette forteresse, il fit donner le nom de l'Annonciade à un bastion neuf de Montmélian que l'on construisit vers la même époque.

VI. — BILAN DE LA SOCIÉTÉ POUR 1926

DÉPENSES

Location, payée jusqu'au 22 février 1927. . .	300 70
Reliquat sur l'impression du volume de 1925 .	124 35
Impression du volume de 1926	5.841 70
Envoi du volume de 1926, y compris les frais d'encaissement par poste et les timbres de quittance des reçus	244 80
Envoi des convocations en 1926	66 65
Allocation au concierge	145 »
Frais de banque	8 50
Cinq livraisons de l'Armorial de Savoie . . .	56 30
Frais divers	47 45
	6.835 45
Solde créditeur au 31 décembre 1926.	2.389 95
	9.225 40

Digitized by Google

RECETTES

Solde créditeur de l'exercice précédent			3.587 75
Coupons de titres en dépôt			205 60
Intérêts des fonds en espèces pour 1926 . . .			104 75
Vente de volumes			610 »
Subventions : Conseil général . . .		600	
Ville de Chambéry . .		1.500	3.300 »
Hospices civils . . .		500	
Ville d'Aix-les-Bains .		700	
Montant des cotisations pour 1926			1.417 30
			9.225 40

CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Espèces		2.389 95
Titres déposés en banque { Rente 4 % 1918		2.500 »
4 obligations Ville Chambéry		800 »
		5.689 95

Digitized by Google

Digitized by Google

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES HOSPITALIÈRES

DE LA

VILLE DE CHAMBÉRY

FONDS I

SERIE H

(suite)

Papiers de Famille

Digitized by Google

Digitized by Google

I. H. 42 (Liasse). — 8 pièces, parchemin.

1364-1552. — Fontaine (de la). — Vente par Jeannette, veuve d'Humbert de la Fontaine (*de Fonte*), à Jean de la Fontaine dit Ravier, de Vimines, de 3 pièces de terre sises à Leschaux, la 1e lieu-dit en Curtilet, du fief de n. Pierre de Montgellaz, chevalier (servis annuel : 3 vaissels de froment, mesure de Chambéry), la 2e du fief de n. Guionet Mistral, de la Chapelle (servis annuel : 1 denier fort escucellé), et la 3e du fief de n. Guillermet de la Bruyère (*de Broeria*), damoiseau (servis annuel : 3 deniers viennois escucellés). Cette vente, ratifiée par Pierre de Montgellaz, est faite dans la maison forte de ce dernier, à Montgellaz (Notaire : Jean *Quiriaci*. — 20 février 1364). — Vente par Hugues, fils de Pierre de la Perrière, et sa femme Murisie, à Péronette, sœur d'Hugues, d'une éminée de terre sise au territoire de Macôt, lieu-dit « el Rafort », du fief de Jean de la Fontaine (servis annuel : 4 deniers obole forts) ; cette terre doit également chaque année 3 deniers forts de *fenage* aux hoirs d'Antoine de Macôt, damoiseau. Prix : 18 ff. d'or (Notaire : Jean Veyllet. — 13 février 1380). — Rétrocession par Pierre de la Fontaine, de Cruet, damoiseau, à Pierre Cordier dit Allégret, clerc, et à son fils Jean, docteur ès-lois, d'une maison sise à Chambéry, rue Saint-Antoine, du fief d'Hugonard Chabod, docteur ès-lois, de son frère Guillaume, et de Pierre et Jacques d'Estrée. Prix : 40 ff. (Notaire : Hugues Baron. — 9 avril 1393). L'expédition de cet acte est faite à la suite d'une requête des Chabod, des d'Estrée et d'Antoine de Clermont, chevalier, adressée à Antoine *de Montheolo*, juge-maje de Savoie. — Contrat de mariage entre Jean Robert dit Menfrion, de la Côte-Saint-André, diocèse de Vienne, et n. Arthaude, fille de feu n. Thomas de la Fontaine (*de Fontana*), de Lyon. Dot constituée par n. Aymare de Paladru, mère de l'épouse : 250 ff. d'or ; par ses frères n. Humbert de Mares et n. Jean de la Fontaine : 100 ff. d'or. Les cautions desd. sommes sont : Rd n. *Jacermus* de la Maladière, prieur du prieuré de Saint-Symphorien, n. Etienne Lambert, Gilet Richard, Aymond Rancod, Humbert de Mares, Jean Galaud, Guichard Pescheur, Etienne Richard. Augment de dot : 150 ff. (Notaire : Claude Roset. — 14 septembre 1417). — Vente par lad. Arthaude de la Fontaine, veuve de Jean Robert, à n. Claude de Cize-

Digitized by Google

rin (1), par l'intermédiaire de Boniface Chavière, de la Côte-Saint-André, de plusieurs pièces de vigne sises aud. lieu. Prix : 80 ff. d'or (Notaire : Jean Verdoney. — 9 juillet 1431). — Vente par Jean Gachet, d'Arvey, paroisse de Puygros, à Jean de la Fontaine, de lad. paroisse, de 2 seytorées de pré situées à la Galoppaz (*in Ercalopaz*), lieu-dit « ouz Lyatel », du fief de n. Guillaume Rigaud et de sa femme (servis annuel : 1 denier gros). Prix : 2 ff. 1/2 (Notaire : Pierre Vallier. — 15 décembre 1436). — Donation entre vifs par Claudaz, fille de feu Jacquemouz Ansermouz, de Fenestroz, paroisse de Puygros, à Pierre, fils de feu Claude de la Fontanaz, de tous ses biens meubles et immeubles et de son argent, à condition que led. Pierre lui donne « sa solaz » aud. lieu, une robe en bon drap de Valloires tous les deux ans, une paire de souliers chaque année, etc. (Notaire : Pierre Giget. — 19 mars 1545). — Vente par Jean, fils de feu Vincent Bojon dit de la Fontaine, de Puygros, à son frère Pierre, de tous ses droits sur les biens paternels. Prix : 3 florins, monnaie de Savoie (Notaire : Jean Charvet. — 28 mai 1552).

I. H. 43. — 1 pièce, parchemin.

1471. — **Forest (de la)**. — Vente par Guillaume de la Forest, conseiller ducal, à Jacques Bernard, de la paroisse de Chevelu, notaire à Aix, d'1 journal 1/2 de vigne presque abandonnée sise au territoire d'Aix, lieu-dit en Beyssons, près de la vigne de n. Jean de Mouxy, plus 2 journaux de terre avec une grange situés sous le bourg (2) d'Aix, près du chemin d'Aix à Tresserve. Prix : 60 ff. p. p. (Notaire : Antoine de Saint-Maurice. — 10 avril 1471). Au bas de l'acte se trouve la ratification de la vente susdite par Claude de Seyssel, chevalier, maréchal de Savoie, comme curateur de Gabriel de Seyssel, baron d'Aix, de qui ces biens relèvent en fief. Témoin : Robert d'Orlyé (Notaire : Jean Pulli. — 14 mai 1471).

I. II. 44 (Liasse). — 34 pièces, papier.

1569-1626. — **Gabet**. — Obligation par André, fils de feu Jean Gabet, et Jacques, fils de feu Michel Gabet, son

(1) Les noms propres sont erronés dans l'inventaire manuscrit.

(2) Et non sous les bains d'Aix.

Digitized by Google

neveu, de Montagnole, en faveur d'Antoine Durand, dud. lieu, de 5 écus à «quarante neufz solz de roy piece» (Notaire: Girard Girod. — 29 avril 1569). — Revente par Benoît, fils de feu Claude Gabet, « fornier » habitant Chambéry, comme héritier de sa mère Jacquema, fille de feu Petitjean Lovier, à Claude, Michel et Pierre, fils de feu André Gabet, d'1 journal 1/2 de terre et curtil à Montagnole, lieu-dit en la Combaz, que ces derniers avaient vendu à lad. Jacquema le 7 novembre 1574. Prix: 92 ff. monnaie de Savoie. Témoins: Charles Blanchet, châtelain de Villeneuve ; Pierre Gabet, bourgeois de Chambéry (Id. — 10 avril 1588). — Vente par Claude Ribetel, cordonnier de Cognin, à Pierre Gabet, fornier de Maché, des prises et revenus de tous ses biens de Bellecombette. Prix : 72 ff. (Notaire : Guilliot). — Acensement par Gasparde de Marthod, veuve de n. Jacques-François Perret, de Chambéry, assistée de son beau-frère, Jean-François Perret, bourgeois de lad. ville, à Pierre, fils de feu André Gabet, de tous ses biens assis « tant rière Bellecombette que Montagnole », sous la cense annuelle de 202 ff., monnaie de Savoie (6 juin 1599). — Procès au bailliage de Savoie dud. Pierre Gabet, fornier, contre André Sonnet, Guillaume Bouard, mari de Pernette Mojon, Noël Gaud et Jacques Trolliet (1599-1610). — Quittance à Pierre Gabet, « fornier de dessous le chateau », par G. de Lescheraines, de 40 ff. sur les 50 qu'il lui doit pour acensement de la grande étable du logis dud. Lescheraines (25 février 1606). — Acensement par Guillaume Bouard, praticien et bourgeois de Chambéry, sa femme Pernette Mojon et sa belle-sœur Louise Mojon, en qualité d'héritières d'Antoine Mojon, aud. Pierre Gabet, de 2 parts du four dessous le château, appelé Visingrin, qui se trouve indivis avec les frères Salteur. Cense annuelle: 400 ff. monnaie de Savoie (Notaire : Louis Burdin. — 1er décembre 1606). — Vente par Benoîte, fille de feu André Joly, veuve de Claude Mycod, de Montagnole, aud. Pierre Gabet, d'une petite grange découverte sise au Chaney, paroisse dud. Montagnole, « sous-« tenue sus quattre collonneaulx sans aulcune clauture ny « ayant aultre chose sinon le bois chevrons et lattes de peult « de valleur lequel bois led. Gabet levera dans huict jours « prochains et lemportera sur son bien. » Prix: 20 ff. (Id. — 23 août 1609). — Acensement par led. Pierre Gabet, à moitié fruit, à Etienne, fils de feu Maurice Guigniet, de Bellecombette, de ses biens de Bellecombette et Montagnole (Id. — 28 mars 1610). — Vente par Benoît, fils de feu

Digitized by Google

Claude George, de Bellecombette, aud. Pierre Gabet, de 3 seytorées de pré à Bellecombette, lieu-dit en Jacquemet, près du grand chemin tendant de Chambéry à Montagnole. Prix, 600 ff. monnaie de Savoie. Enregistrée le même jour à la châtellenie de Villeneuve (Id. — 2 mai 1610). — Quittance de lods en faveur dud. Gabet par le fermier du comte de Faverges (6 décembre 1612). — Acensements par led. Pierre Gabet : à Antoine, fils de feu Pierre Bocquet, et à son fils Benoît, de 9 seytorées de pré à Montagnole, moyennant la cense annuelle de 82 ff. (Notaire : Louis Burdin. — 14 avril 1613) ; — à Jacques Laurent, de Montgellaz, et Claude Martin dit Apostre, meunier, des Charmettes, de son pré de Montagnole, lieu-dit au Pra du Chanaz, sous une cense annuelle de 75 ff. (Id. — 20 février 1617). — Acensements aud. Pierre Gabet : par Emmanuel Martin, marchand, bourgeois de Chambéry, du four situé rue « de la Joirie », sous la cense annuelle de 670 ff. et 1 chapon gras (Notaire : Claude Bocquet. — 17 février 1619) ; — par Guillaume Tiollier, procureur et bourgeois de Chambéry, du four du Borneau-Chamir (?), moyennant une cense annuelle de 600 ff. (Notaire : Louis Burdin. — 13 septembre 1626). — Procès au Sénat entre led. Gabet et Berolte Joly, femme de Jean Berru, de Montagnole (1624). — Cession aud. Pierre Gabet et à son fils Jacques par Mathieu, fils de feu André Bernaz, praticien et bourgeois de Chambéry, de la grâce de rachat d'une pièce de pré et d'une grange qu'ils lui ont vendue le même jour. Prix : 1.400 ff. (Notaire : François Doche. — 1er mai 1625).

I. H. 45. (Liasse). — 4 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1525-1618. — Ginet et Gippard. — Parchemin coupé. D'après ce qui reste, on peut voir qu'il s'agit d'un certain Claude Gippard, tuteur des mineurs François, Jeannette et Antoine. Il comparait devant Jean-Geoffroy Arnaud, juge de Savoie. L'objet de l'acte paraît être la vente par led. tuteur à Jean Piccollet (?), drapier et bourgeois de Chambéry, de 2 fosserées de vigne à Chignin (2 mars 1525). — Procès de François Thorumbert, écuyer, et d'André Corageux, contre Claude Ginet, marchand à Chambéry (1556-1560). — Obligation pour Rd Jean de Valence, vicaire général de Maurienne, et son frère Jean-Baptiste de Valence, juge temporel dud. lieu, sur Claude Ginet, bourgeois et mar-

Digitized by Google

chand de Chambéry, de 100 écus d'or sol de 46 sols tournois chaque (Notaire : Guy Michallet. — 16 mai 1556). — Obligation pour n. Robert de Tignac, conseiller du Roi en sa Cour du Parlement de Savoie, sur Guillaume des Houlles et Claude Ginet, marchands associés de Chambéry, de 1.100 écus d'or sol au coin du roi (30 avril 1557). — Lettres de François de Lorraine, duc de Guise, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Savoie, ordonnant d'ajourner en désertion d'appel led. Claude Ginet, en suite d'une requête de François Thorumbert, écuyer (5 mai 1558). — Nomination par François Aynaud, docteur ès-droits, juge-maje et vibailli de Savoie, d'Amé Picollet comme tuteur de son neveu Angelin Ginet, fils de feu Claude. Signé : Gautier (24 octobre 1558 ; cachet). — Quittances par Jacques Nyvollet, laboureur à Chambéry, et sa fille Pernette, aud. Amé Picollet, marchand et bourgeois de Chambéry, agissant comme tuteur dud. Angelin Ginet, de la somme de 100 ff. monnaie de Savoie, léguée à chacun d'eux par feu Claude Ginet (Notaire : Jacques Claret. — 17 mars 1559). — Ratification, en faveur d'Angelin Ginet, par n. Jean de Duing, seigneur de la Val d'Isère et de Combefort, de la vente faite par son frère Charles Mareschal (1) à feu Claude Ginet, de servis, hommages et autres tributs dus rière le Bourg-Saint-Maurice, sous la cense annuelle de 100 ff. monnaie de Savoie. Acte passé dans la chambre basse de la tour du château de Combefort, en présence de Paul Rostaing, chanoine du prieuré de Saint-Jeoire, de Jean du Chasteau, de Mégève en Faucigny, et de Pierre Domenget, de Chignin (Notaire : Chapuys. — 10 juillet 1560). — Quittance par n. François de Vallaise, seigneur dud. lieu, en son nom et celui de sa femme Pernette d'Allinges, à Guillaume des Houlles et aux hoirs de Claude Ginet, de la somme de 2.750 ff. (Notaire : Jean-Jacques Claret. — 9 février 1563). — Quittances de lods par n. Philippe de Hollande, dit de Crescherel, seigneur de Cevins et des Déserts, en son nom et au nom de Claude-Philibert de Seyssel, seigneur de « Chastillonnet » et du Châtelard, mari de Jeanne-Françoise de Hollande, fille dud. Philippe, pour l'acquêt fait par Antoine Atru dit Pignier, cordonnier à Chambéry, aux hoirs de François Berchet, apothicaire aud. lieu, pour le prix de 2.100 ff., d'une maison sise rue St-Dominique

(1) Et non par Jean de Duing.

Digitized by Google

(Notaire : Nicolas Monceau. — 9 février 1589) ; — par n. Françoise de Bellegarde, femme de Jérôme de Lambert, conseiller d'Etat, seigneur de la Colliette, pour le même motif (4 juin 1591). — Ventes par led. Antoine Atru au couvent de St-Dominique de Chambéry (frère Henry Perrod, sous-prieur) des censes et rentes annuelles et perpétuelles : de 18 ff. hypothéqués sur sa boutique de la rue St-Dominique. Prix : 300 ff. (Notaire : Antoine Collomby. — 9 janvier 1610) ; — de 6 autres ff. hypothéqués sur la même boutique. Prix : 100 ff. (Id. — 18 avril 1610) ; — de 36 ff. hypothéqués sur sa maison de lad. rue. Prix : 100 ff. Témoins : frère Nicolas Fillion, procureur aud. couvent ; frère Claude Rolet, religieux dud. couvent ; Antoine Peyssard, procureur au Souverain Sénat et bourgeois de Chambéry (Id. — 5 mars 1611). — Cette maison fut vendue par led. Antoine Pignier à André Fillion pour la somme de 3.400 ff. et par testament du 4 avril 1617, led. Fillion la laissa à son neveu et héritier testamentaire Pierre-Marc Ginet, à qui s'adressèrent les religieux de St-Dominique, lui remontrant « qu'ilz estoient en dessein dachepter fond « pour lentretien de bled ausdictz religieulx et que neanl- « moings ilz nont la somme totalle et entiere en main pour « fere acquis d'une piece qui se presente, estant par « ainsy contrainctz de retirer tous les debtes particulliers « dudict couvent et les mettre en bloc et en faire ung « amas pour pouvoir en appres plus commodement et « facillement acquerir ledict fondz... et d'aultant que la « maison tenue et possedee par ledict Ginet est affecte et « yppothecque au paiment de lad. cense de trente six florins « pour le pris capital de six centz florins, l'auroient instam- « ment prié et requis leur voulloir deslivrer ledict pris « capital pour lemploier audict acquis dudict fond et « moiennant ledict paiement ladicte maison demeureroit « liberee de ladicte yppothecque. » Pierre-Marc Ginet y consent, en présence des religieux (Charles Vial, docteur en théologie, vicaire du couvent, Humbert Raymond, sous-prieur), de François Baston, secrétaire et audiencier au Sénat, et d'Emmanuel Martin, marchand apothicaire, bourgeois de Chambéry (Notaire : Jean-George Chastellain. — 6 octobre 1618).

Digitized by Google

I. H. 46 (Liasse). — 16 pièces, parchemin

1313-1500. — Girard et Girardet. — Quittance à Jeannet, fils de feu Jean Girard, boucher à Chambéry, par Jeannette, femme de Jaque (*sic*), messager du comte de Savoie, de 15 livres fortes qu'elle a reçues par les mains d'Amé de Bignin, bourgeois de Chambéry (Notaire : Guillaume Minii. — 11 janvier 1313). — Obligations en faveur de Thomas Girard, bourgeois de Chambéry, drapier: par Martin Grant, de Voglans, de 9 sols forts escucellés. Témoins : le curé de Voglans ; Jaquemet Guersi, de Chambéry; Aymon, fils de Jean d'Herbeys (Notaire : Jacques Boniface. — 20 janvier 1360) ; — par les deux frères Poncet (1) et Pierre Gays, du Puits, de 6 sols et 6 deniers gros tournois (Notaire : Jacques Vachet. — 28 février 1361). — Donation par Jacques Sonnier, de Saint-Saturnin au diocèse d'Asti (*Astensi*), bourgeois de Chambéry, à sa femme Péronette, de sa maison sise hors la porte de Chambéry, près des courtines de la ville, de son curtil au Pré des Granges, et de la moitié de sa garde-robe (Notaire : Aymonet du Pontet. — 22 août 1362). — Donation par Antoine Achier, fils et héritier universel de Jean Achier, notaire à Chambéry, à Thomas Girard, en récompense de services rendus, d'un chosal de maison situé hors la porte de Chambéry, près du chosal de Jean d'Arith et touchant la place de la maison de Saint-Jean-du-Pré, plus une maison aud. lieu près de la place du notaire Aymonet du Pontet ; le chosal relève du domaine direct du bâtard Jean Grangié (servis annuel : 1 denier fort) et une toise de l'autre maison, de Jean de Challes, de Monterminod (servis annuel : 2 deniers gros tournois) (Notaire : Pierre Odin. — 16 février 1368 ; copie de Mermet des Allèves). Jean Grangié ratifie cette donation le 2 juillet suivant. — Donation par Jean Sabattel, de « Blex », à son associé Perceval, *neutricum* d'Aymon de Naves, de 2 écus de bon or dus aud. Jean par François Roncaney, de Lausanne. Fait au château de Menthon, en présence de Philibert et Jean de Menthon, fils du seigneur du lieu (Notaire : Pierre Vincent. — 19 avril 1428). — Obligation par Jean Juge, de la Couz, diocèse de Belley, en faveur de Pierre Didier, dud. lieu, fils de feu Jean Didier, et d'Etiennette, fille de feu Pierre Bergier, épouse dudit

(1) Au lieu de Péronnet.

Digitized by Google

Pierre Didier, de 8 ff. p. p. (Notaire : Pierre Mathieu. — 11 avril 1438). — Vente par Guillaume de Bonlait, notaire à Méry (1), et sa femme Françoise, fille de feu Jean Martin, bourgeois de Chambéry, à Agminond (*sic*) Girard, receveur des comptes, notaire à Chambéry, de 2 seytorées de prés sis à Méry, lieu-dit au Lavatoire (*in Lavatorio*), près du chemin de Chambéry à Méry, et relevant en fief de l'abbaye d'Hautecombe (servis annuel : 2 deniers gros). Prix : 40 ff. p. p. Témoin : François du Nant, curé de Méry (Notaire : Pierre Mycaud dit Alescuyer. — 23 octobre 1447). Quittance de lods par frère Barthélemy Ducis, moine et cellérier d'Hautecombe, au nom de l'abbé Perceval de la Baume (Notaire : Bergier. — 30 décembre 1448 ; sceau pendant sur double queue de parchemin). — Ventes à Antoine Girardet, notaire et bourgeois de Chambéry : par Bertet, fils de feu Aymon Platet, de Torméry, paroisse de Chignin, et Pierre, fils d'Humbert Floret, de Flumet, gendre dud. Bertet, de 16 fosserées de vigne sises à Torméry, lieu-dit « a Sala Freyta », du domaine direct des deux frères Barthélemy et Pierre de Chignin et de leurs petits-neveux Aymon, Jean et André de Chignin, ces deux derniers cousins d'Aymon (servis annuel : 1/2 vaissel d'avoine). Prix : 34 ff. p. p. (2). Quittance de lods du même jour par Jean de Chignin, en son nom et au nom de son frère André et de ses oncles Barthélemy et Pierre (Notaire : Pierre Philibert. — 28 mai 1449 (3) ; copie d'Humbert de Busso) ; — par led. Pierre Floret et sa femme (4) Péronette, fille de feu Jacques David, de Cuet, d'un journal de terre à Torméry, lieu-dit « en la Faytaz (5) », du domaine direct de Barthélemy et Jean de Chignin (servis annuel : 1/2 vaissel d'avoine, mesure de Chambéry). Prix : 7 ff. p. p. (Notaire : Jacques Brunet. — 4 mai 1457). — Obligation en faveur dud. Antoine Girardet par Pierre Truffy, bourgeois de Chambéry, et sa femme Anthonia, fille de feu Georges Palliaris, de *Monte Gellario*, bourgeois de Chambéry, de 38 ff. p. p. (Notaire : Pierre Philibert. — 24 février 1463). — Ventes aud. Antoine Girardet : par

(1) Et non Meyrieux.
(2) Au lieu de 35 ff.
(3) Au lieu de 1550.
(4) La seconde femme probablement, à moins que Bertet Platet n'ait épousé la mère dud. Pierre, qui serait alors le beau-fils et non le gendre de Bertet.
(5) Et non à la Seytaz.

Digitized by Google

Guillaume, fils de Jean Régis, de Torméry, de 3 fosserées de teppe et bois sises à Torméry, lieu-dit en la Rubatière, du fief du prieur de St-Jeoire en Savoie (servis annuel : 1 moudurier d'avoine, mesure de Montmélian). Prix : 3 ff. p. p. Témoin : Pierre Hugonnier, infirmier du prieuré de Saint-Jeoire (Notaire : Jacques Brunet. — 1er octobre 1471) ; — par Urbain, fils de feu Pierre Brunier, du Petit-Leysse, d'1 journal de champ et de 4 fosserées de vigne sis à Leysse. Prix : 20 ff. p. p. (1) (23 février 1480). — Subhastation ordonnée par le Conseil résidant à Chambéry, en vertu d'une sentence du 30 octobre 1482, en faveur de Collette, veuve d'Antoine Girardet, de servis et revenus dus rière Saint-Alban, au préjudice de n. Marguerite, fille de n. Boniface de Chevelu (Notaire : Jacques Viard. — 1484-1487). — Quittance donnée par Michel, fils de feu Jean Pomard, de la somme de 25 ff. p. p., montant de la dot de sa femme Marguerite, fille de feu Gaspard Exchallier, de Saint-Jean-de-Maurienne (Notaire : Claude d'Avril. — 24 janvier 1489). — Obligation pour n. Humbert Girard dit Maître, de Saint-Jean-de-Novalaise, sur Jean François dit Probe et de son neveu Jean, de 18 ff. p. p. (2) (Notaire : Claude Million. — 25 mai 1500).

I. H. 47 (Liasse). — 5 pièces parchemin.

1322-1346. — **Guersi**. — Reconnaissances en faveur de Péronet, fils de feu Guigues Guersi, bourgeois de Chambéry : par Rolet Oride, bourgeois de lad. ville, d'une maison sise hors la porte de Chambéry, près de l'Albane, pour laquelle il doit 6 sols forts de servis annuel (Notaire : Aymon de Bingi? — 19 février 1322 ; copie de Jacques de Chambéry) ; — par Humbert Barbier, de Chambéry, de 3 journaux de terre sis à Leschaux près des routes de Chambéry à Montmélian et de Chambéry à la Ravoire. Droit d'entrée : 15 sols gros tournois. Servis annuel : 3 deniers gros tournois, monnaie du roi de France, avec o rond (Notaire : Jean de Villard Philippon. — 15 février 1338) ; — par Guillermet, Péronet, Jaquemet et Antoine, fils de feu Antoine Rosset, de Bassens, de 4 journaux de terre au-dessus dud. territoire lieu-dit en Combeta. Servis annuel :

(1) Au lieu de 12 ff.
(2) Au lieu de 10 ff.

Digitized by Google

2 sols forts neufs avec a et escucellés (Id. — 20 février 1339 n. st.). — Vente, avec grâce de rachat, par led. Péronet Guersi à Etienne Barbier, des Déserts, clerc, des servis ci-dessus. Prix : 11 ff. 1/2 b. p. et or de Florence (Notaire : Guillaume Ravier. — 10 février 1346).

I. H. 48 (Liasse). — 4 pièces, parchemin.

1338-1408. — **Herbeys (d')**. — Vente par n. Pierre, fils de feu Perret d'Herbeys, damoiseau, à Etienne Vachi, de Sales, damoiseau, de plusieurs servis dus rière led. lieu. Prix : 10 sols gros tournois (Notaire : Pierre de Tyons. — 26 juillet 1338). — N. Hugues Bernard, professeur ès-droits, chevalier, juge-maje de Savoie, ayant prononcé sa sentence définitive, à la requête de Guigonet d'Herbeys, damoiseau, parce que Mermoz de la Bâtie, cordonnier à Chambéry, avait cessé depuis plus de 3 ans de payer aud. Guigonet le servis annuel de 2 deniers forts escucellés qu'il lui devait pour une maison et un jardin situés hors la porte de Chambéry, près de la route de Chambéry à Montmélian, ces biens furent adjugés aud. Guigonet par sentence du 1er décembre. Il les alberge à Jaymon Sonnier, clerc, quêteur de l'hôpital de Notre-Dame du Puy, et à sa servante Catherine, fille d'Aymond Recoygnard, du Nant des Bauges (*de Nanto Boviciarum*). Droit d'entrée : 25 ff. or b. p. Servis annuel : 2 deniers forts escucellés (Notaire : Jacques Vachet. — 5 décembre 1354). — Vente par Aymonet *de Curiis*, de la paroisse de la Motte, sa femme Marguerite, et leur fils Jean, à Jeannette, veuve de Pierre Odin, notaire à Chambéry, du quart de la prise (*preysia*) de 20 fosserées de vigne sises à Ronjoux (*Roniosium*), près de la vigne de Jacques d'Herbeys, plus 2 setiers de bon vin, mesure de la Motte ; le tout pour 8 sols gros tournois (1) (Notaire : Jacques *Vilarii*. — 29 juin 1390). — Obligation par Jean Marquis, de Couz, en faveur de n. Guigues d'Herbeys, seigneur de Montfort, son cousin, de 10 ff. p. p. (Notaire : Jean Rosset. — 14 août 1408).

(1) L'analyse des actes de 1354 et 1390 est erronée dans l'inventaire manuscrit.

Digitized by Google

I. H. 49 (Liasse). — 6 pièces, parchemin.

1375-1546. — Jolen. — Obligation de 2 ff. en faveur de Jacques Jolen, de Nezin (Notaire : Jean Bergoignon. — 28 avril 1375 ; copie de Silvestre Vallier). — Tutelle de Béatrix et Antoine, enfants de feu Michel Jolen dit Lana, de Nezin, donnée à Guillermette, leur mère, par Antoine de Monteolo, docteur ès-lois, juge-maje de Savoie ; et inventaire des meubles et immeubles de l'hoirie (Notaire : André Roffier. — 19 avril 1396 ; parchemin en partie rongé). — Vente par Antoine Jolen, de Nezin, à Hugonet Teste, tisserand au Reclus près Chambéry, d'une maison à Nezin, lieu-dit en la Fortune, près de la route de Chambéry à Bassens, du domaine direct du précepteur de Saint-Antoine de Chambéry (servis annuel : 12 deniers forts). Prix : 31 ff. p. p. (Notaire : Jean Froment. — 22 juillet 1424). — Obligation pour Salomon, de Montmélian, Juif habitant Chambéry, sur led. Hugonet Teste, avec la caution dud. Antoine Jolen, de 6 ff. d'or p. p., montant de 10 onces d'argent (Notaire : Jean Barriol. — 16 mai 1427). — Donation par led. Antoine Jolen à *Floria* (1), fille de feu Guillaume Buffet dit Camet, sa domestique, d'une maison à Nezin, lieu-dit en la Fortune, près du chemin de Chambéry à Saint-Alban (Notaire : François Troctier. — 11 octobre 1437). — Obligation en faveur de Claude Robert, par Pierre, fils de feu Antoine Teste, de Moulevin, de la somme de 16 ff. p. p. hypothéquée sur 1/2 journal de terre à Moulevin (4 février 1546 ; acte en partie effacé).

I. H. 50 (Liasse). — 5 pièces, parchemin.

1343-1523. — Lambert. — Reconnaissance en faveur de n. Péronet de Châtillon, seigneur de Sonnaz, par Martin, fils de feu Pierre Lambert, de Sonnaz, de plusieurs pièces de terre sises aud. lieu (Notaire : Robert d'Epersy. — 20 juin 1343 ; copie de Jean Mistral). — Contrat de mariage entre Guigues, fils de Perret Dumollard, et Béatrix, fille de Bertelet Lambert, de Saint-Thibaud de Couz. Led. Bertelet et son épouse Jordane constituent en dot à leur fille 14 sols bons gros tournois argent avec o rond, monnaie du roi de France (Notaire : Jacques des Charmettes. — 25 juin 1346).

(1) Au lieu de Flavie.

Digitized by Google

— Vente par Pierre Lambert, de Sonnaz, bourgeois de Chambéry, à Aymon Cuorda, cordonnier aud. lieu, d'une maison située sous le château, près de la porte du puits, du fief de Guillaume, fils de Pierre Moine, de Chambéry (servis annuel : 2 deniers forts escucellés). Prix : 40 ff. d'or (Notaire : Jacques Vachet. — 12 novembre 1363). Ratifiée le 27 novembre par Guillaume Moine. — Amodiation pour 6 années par Jeannette, fille de feu Poncet Anthelme, de Chambéry-le-Vieux, et femme de Jean Lambert dit Lambequin, *experonnerii*, à Guillermet Gay (1), dud. lieu, d'1 journal de terre à Chambéry-le-Vieux, moyennant un servis annuel de 6 quartans de froment, mesure de Chambéry (Notaire : Jean Bergognon. — 13 octobre 1408 ; copie de Pierre Magnin). — Reconnaissance en faveur de n. Pierre Lambert, président de la Chambre des Comptes, par les Dominicains de Chambéry (Louis Ginet (2), professeur de théologie, prieur), de 30 fosserées de vigne à Cognin, lieudit les Mollières. Servis annuel : 2 setiers de bon vin, mesure de Chambéry, 1 vaissel de froment, même mesure, et 6 sols 3 deniers forts. Tous les 10 ans, ils doivent 10 ff. p. p. de plaid (1er mai 1523). Quittance de lods le 3 mai par led. Pierre Lambert (Notaire : Pierre Delapierre ; traces de sceau pendant sur simple queue de parchemin).

I. II. 51 (Liasse). — 7 pièces, parchemin.

1329-1344. — Lémenc (de). — Transaction entre Rolet de Lémenc et sa mère Alix de Grésy, concernant le partage de l'hoirie de son père, Pierre de Sallenôve (de *Cellanova*). Témoins : Pierre de Grésy, seigneur dud. lieu, et son fils Rolet ; Hugues Valard et Pierre du Châtelard, jurisconsultes ; Guy Amblard, moine de Lémenc ; Guillaume Astier, notaire (Notaire : Jean de Creyssy dit Aiguebelle. — 18 janvier 1329 ; sceau pendant sur simple queue de parchemin ; acte en partie rongé). — Reconnaissance en faveur dud. Rolet de Lémenc par Viffred Coudurier, Péronette Guillermin et Jacquemet, fils de feu Vifred Bruat, d'Arbin, de pièces de vigne et de 2 parts de moulin à Arbin (Notaire : Humbert Morel. — 8 avril et 3 mai 1337). — Vidimus dressé

(1) Et non Joly.
(2) Au lieu de Quet.

Digitized by Google

par le notaire Péronet Ravaz (*sic*), à la requête dud. Rolet de Lémenc, de clausules du testament de n. Pierre de Sallenôve, chevalier, fait en date du 24 novembre 1318. Il élit sa sépulture dans l'église de Lémenc, sous l'autel de Saint-Jean-Baptiste. Il lègue à son fils Othonin une rente annuelle de 20 livres viennoises, sa maison d'Albens et celle de Chambéry qu'il a acquise de feu Rosset, de Saint-Rambert. Il institue comme héritier universel son fils Rolet de Lémenc. Témoins : Guillaume Moine, Amé de Bignin, Rolet Candie, Gérard de Verzenay, bourgeois de Chambéry (Notaire : Pierre François). L'expédition du testament avait été dressée en présence des notaires Jacques de Serainchio, Jean de Villard-Philippon et Michel d'Avrillon (28 mai 1339). — Approbation par Barthélemy Taberne de la Ravoire, chevalier, juge de Savoie, de la transaction de 1329 (22 mars 1343 ; sceau pendant sur simple queue de parchemin). — Lettres exécutoires du vice-châtelain de Chambéry (Id.). — Testament d'Alix de Grésy. Elle veut être enterrée à Saint-Pierre-de-Lémenc, dans le tombeau de son mari, sous l'autel de Saint-Jean-Baptiste, et désigne son fils Rolet de Lémenc comme héritier universel (16 octobre 1343 ; parchemin incomplet et rongé en partie). — Vidimus dressé par le notaire Étienne Alamand d'un acte qu'il a reçu le 20 septembre 1341, à savoir la quittance par led. Rolet de Lémenc, en faveur d'Humbert de Clermont, de la dot de sa fille Jacquemette de Clermont. Témoin : Péronet de Clermont, chanoine de Sion (6 mars 1344).

I. H. 52 (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1403-1409. — **Leschaux** (**de**). — Vente par Jean Belli dit Vita, de Chambéry, à Guigues de Leschaux, docteur ès droits, et à son frère Martin, de 2 journaux de terre et une grange sis au territoire du Chardoney, moyennant 38 ff. d'or p. p. et un servis annuel de 2 vaissels de froment envers l'église de Cognin. Ce bien est du domaine direct d'Aymon de Cognin, damoiseau, qui donne quittance des lods et ventes le même jour (Notaire : Jean Guichet. — 13 février 1403). — Vente par Georges Mathieu dit Grassot, de Chambéry, aud. Guigues de Leschaux d'une seytorée de pré sise au Chardoney. Prix : 28 ff. p. p. (Notaire : Antoine Papiron. — 24 mai 1409).

Digitized by Google

I. H. 53 (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1435-1437. — **Malliard**. — Sentence rendue par Guillaume Fabre, docteur ès lois, juge maje de Savoie, en faveur de Jeannette, veuve de Guillaume Malliard, bourgeois de Chambéry, au sujet de ses droits dotaux et des donations usufruitières à elle faites par led. Guillaume, contre Jacques Malliard, son fils, héritier universel du défunt (3 novembre 1435 ; trace de cachet). — Sentence rendue par le Conseil résidant du duc Amé VIII sur lad. affaire. Présents au Conseil : Lambert Oddinet, président, et Antoine Carion. Signé : En l'absence d'Etienne Rosset, P. de Mures (21 avril 1436 ; sceau de cire rouge pendant sur simple queue de parchemin). — Autre sentence dud. Conseil résidant. Présents au Conseil : Jean, seigneur de Beaufort, chancelier ; François de *Bonisio* (ou *Bovisio*). Signé : Jean Ravoyre (7 août 1437).

I. H. 54 (Liasse). — 3 pièces, parchemin.

1277-1440. — **Mareschal**. — Echange entre Clerc Mareschal, bourgeois de Chambéry, et Jacques Varengier, de Montmélian, de plusieurs pièces de vignes situées aux Fontanilles. Celles que reçoit Clerc doivent à Humbert (1) Mareschal 2 d. forts de servis annuel et 4 d. forts de plaid. Acte passé au bourg de Montmélian (Notaire : Briard *de Secusiis*. — Lundi 7 juin 1277). — Vente par Laurencet, fils de feu Jean Mareschal, à Guillaume, fils de feu Guillaume Bon, bourgeois de Chambéry, d'une maison et d'un chosal à Chambéry, près de la rivière qui coule au milieu de la ville, du fief de Jean Silvestre, bourgeois de Chambéry (servis annuel : 6 livres fortes de Savoie). Prix : 60 sols gros tournois avec o rond, monnaie du roi de France, plus le toisage dû au comte. Témoin : Guillaume de Bignin, bourgeois de Chambéry (3 octobre 1333). Quittance de lods par Jean Silvestre le 8 novembre suivant. Témoins : Jacquet de Chevelu, et Péronet de Cognin, damoiseau (Notaire : Jean de Villard-Philippon). — Quittance à Jacques Bellen, apothicaire de Chambéry, par n. Humbert de Mareschal, chevalier, seigneur de Meximieux, de 803 ff., 3 deniers

(1) Et non Bernard.

Digitized by Google

gros et 6 deniers forts d'or. Acte passé à Montmélian dans le couvent des dominicains, en présence de Jean de la Palud, prieur, Guigues Berruyer, sous-prieur, n. Pierre et Jacques de la Ravoire (Notaire : Antoine Guigues. — 13 août 1440).

I. H. 55 (Liasse). — 3 pièces, parchemin.

1437-1587. — Menthon (de). — Quittance de lods par n. Pierre de Menthon pour 20 fosserées de vigne situées à Cognin, lieu-dit au Paradis, près du chemin de Cognin à Chalod, acquises par Jean Achier (1) dit Lutrin, cordonnier à Maché, et sa femme Guillemette, d'Anthonie, veuve de Guillaume Pissard. Fait à Chambéry dans la maison de Guigues de Grandson, hôtelier près la porte du Reclus. Témoins : led. Guigues, Pierre de Fernay, écuyer dud. Pierre de Menthon (Notaire : Pierre Boyssonet. — 1er novembre 1437). — Transaction entre Marguerite de Menthon, veuve de n. Jacques Tavel, coseigneur des Granges, et n. Jean Tavel, tuteur de n. Louis et Pierre Tavel, fils et héritiers universels dud. Jacques, au sujet du remboursement de 300 ff., montant de la dot de lad. Marguerite. Fait à Chambéry dans le couvent des frères prêcheurs. Témoins : n. Pierre du Breuil (*de Brolio*) ; Jean de Charansonay ; frère Pierre d'Hauteville, bachelier ès droits, de l'ordre de l'abbaye d'Hautecombe ; Benoît de Macognin, notaire (Notaire : Pierre Bovet. — 3 février 1464). — Vente par Claude de Lestral, de Méry, à n. Antoine, fils de feu Antoine de Menthon, dud. lieu, de 6 fosserées de vigne et verger à Méry, lieud. à la Brunette, du fief de l'abbé d'Hautecombe, à cause de son château de Méry. Prix : 150 ff., monnaie de Savoie (Notaire : Lepetit. — 20 mai 1587).

I. H. 56 (Liasse). — 2 pièces, parchemin.

1267-1418. — Miolans (de). — Vente par n. Guillaume Rimo (2), de Vimines, à Vifred de Miolans, seigneur de Saint-Cassin, de tous les droits et actions directes et mixtes qu'il avait à la Feugère, savoir sur Jacquier Peronnier, Pierre,

(1) Et non Archer.
(2) Peut-être faut-il lire de préférence Enno.

Digitized by Google

fils de feu Pierre de la Feugère, Jean de la Feugère, et les cohéritiers Simon, Michel, Guillaume et Thomas, se réservant cependant 6 d. forts de servis qu'il devait à Pierre de la Feugère. Prix : 37 livres 1/2 (24 octobre 1267). — Vente par Jean de Borelli dit Collon, du Villard de Cruet, et Pierre, fils de feu Pierre Valin, de la paroisse de Cruet, à Michel de Rochaix, chapelain, et à Amé de Rochaix, son frère, de Saint-Laurent de Cruet, d'un chosal de maison et d'un curtil, de la contenance d'1/2 fosserée, sis au Villard de Cruet, du fief de Jean, seigneur de Miolans, chevalier (servis annuel : 9 deniers forts). Témoin : m^e^ Guillaume Rotier, chapelain, curé de Saint-Laurent de Cruet (10 octobre 1418). Quittance de lods le 13 octobre suivant par Jeanne de Miolans, sœur dud. Jean, en qualité d'usufruitière desd. servis (Notaire : Jean Garnier).

I. H. 57 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 10 pièces, papier.

1448-1662. — Montmayeur (de). — Vente par Jean de Luyrieu, docteur ès lois, chevalier, bourgeois de Chambéry, à Aymonet Chabert, Jacques Girard et Hugonet Pillet, de Saint-Baldoph, de 30 seytorées de pré et teppes situées aux Abîmes, lieu-dit en Côtes de Beynans, près du chemin de Chambéry à Notre-Dame de Myans et du chemin conduisant de la maison de la Favraz à Létraz, du fief de Jacques, seigneur de Montmayeur et d'Apremont, chevalier (servis annuel : 1 denier gros). Prix : 42 ff. or p. p. (19 août 1448). Quittance de lods par led. Jacques, seigneur de Montmayeur et des Marches, le 5 septembre suivant (Notaire : Humbert Malliet). — Obligation de Henri Bay, marchand à Chambéry, sur n. François Baltazard de Clermont, écuyer, seigneur de Saint-Pierre-de-Soucy, de 310 écus d'or sol au coin du roi, sous la caution d'Amé Picollet, marchand à Chambéry, de Claude Ginet et de n. Nicolas de Montmayeur, baron de Siland, seigneur de l'Estoile (1557). — Procuration donnée par n. Jacques de Montmayeur, comte de Brandis, baron de Siland et de Gex, seigneur de Bossy, Château-Gumoëns, Brétigniet, Saint-Martin-du-Chesne, etc., à Claude Lombard, bourgeois de Gex, son valet de chambre, pour retirer par tous moyens 218 écus d'or sol à lui dus par n. Jean-Alexandre de Clermont et 1.950 ff. dus par n. Charles-Emmanuel, comte de la Chambre, coseigneur de la Rochette et comte de l'Heuille. Lad. pro-

Digitized by Google

curation visée par Niclaus (1) Progus (ou Progin), bourgeois de Fribourg, bailli d'Orbe et « des Schallens », au nom des « seigneurs superieurs et souverains princes des deux « villes Berne et Fribourg » (3 avril 1610). — Assignation, à la requête de Jean-Marie de Montmayeur, seigneur du Chastellet, aux frères Telliferd, de comparaître devant le conseiller et sénateur Jacques, au sujet de 120 ff., montant des émoluments dus par led. Jean-Marie pour procès soutenus tant par lui-même que par n. Jean de Montmayeur et Antoinette de Luxi (*sic*), ses père et mère (12 juillet 1626).

I. H. 58 (Liasse). — 4 pièces, parchemin.

1311-1343. — **Mures (de)**. — Albergement par Pierre, fils de feu Guillaume Roude, d'Aiguebelle, bourgeois de Chambéry, à Deniset, fils de feu Pierre de Mures, peaussier (*pelliparius*) à Chambéry, et à son fils Andrevet, d'une maison avec le fonds d'un chosal et d'un édifice, sis à Chambéry, près de l'Albane, pour le prix de 360 livres en bons deniers viennois de Savoie esperonnés, et sous le servis annuel de 12 deniers forts, plus une aumône annuelle de 20 sols viennois au couvent des frères mineurs de Chambéry. Cet albergement est approuvé par Ambrosie, femme dud. Pierre Roude et veuve de Rolet Bertolet (Notaire : Viviand Veyllet. — 17 novembre 1311). — Echange par lequel Viviand Veillet, notaire, recteur de l'hôpital vieil de Chambéry, donne à n. Pierre de Mures, jurisconsulte, 18 deniers gros tournois de revenu annuel que possède led. hôpital sur une maison située à Chambéry, près de l'Albane, tenue dud. hôpital par Humbert, fils de feu Jacques Mantilier, contre le servis annuel de 27 sols viennois neufs valant 18 deniers gros tournois dû sur 3 pièces de châtaigneraie sises aux Charmettes, et sur 1 pièce de pré *apud Tignetum*. Led. recteur demande que cet échange soit ratifié par le prieur de Lémenc, patron dud. hôpital. Fait dans la maison où sont reçus les comptes du comte de Savoie, située près du château de Chambéry (Notaire : Antoine Marquis. — 9 septembre 1335). — Accord entre lesd. Pierre de Mures et Humbert Mantilier, concernant la reconstruction d'un mur mitoyen situé devant l'hôpital vieil. Témoin : André

(1) Au lieu de Niéloud.

Digitized by Google

Trovat, jurisconsulte (Id. — 13 mai 1336). — Accord entre led. Pierre de Mures et Jacques Vachet, notaire à Chambéry, au sujet des réparations à une maison commune, située hors la porte de Chambéry, près de la porte des frères mineurs. Témoins : le prieur d'Entremont, Humbert de Sallenove, Jean Richier, jurisconsulte (Notaire : Jean Picolier. — 31 juillet 1343).

I. H. 59 (Liasse). — 145 pièces, papier.

1550-1649. — **Picollet**. — Quittance à Amé Picollet, marchand et bourgeois de Chambéry, par n. Charles de la Forest, seigneur de la Barre, de 700 écus d'or sol au coin du roi, reçus de Gabriel Bertier et de Pierre Burgault, de Lyon (Notaire : Jean-Jacques Claret. — 28 août 1550). — Lettres diverses d'Angelin Ginet et des membres de la famille Picollet (1559-1649). — Procès de Françoise Luciane, veuve de Claude Picollet, bourgeois de Chambéry, contre son neveu Claude Picollet (1576-1578 ; cachet). — Transport à Claude Picollet par n. Jean, marquis de la Chambre et d'Aix, comte de l'Heuille, vicomte de Maurienne, chevalier de l'ordre du Roi Très Chrétien, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de France, et Amée de la Baume, marquise de la Chambre et d'Aix, sa femme, de 708 écus de 3 livres ducales pièce, en vertu d'une obligation de 6.200 florins du 24 février 1580 (1). Témoins : Claude de la Ravoire, des Marches; Jean-Laurent Noer, hôte du faubourg Montmélian (Notaire : Pierre Nantet. — 21 juin 1581). — Obligation de 215 ff. monnaie de Savoie pour Louis Burdinet, tailleur de la comtesse de Tournon, sur Claude, fils d'Amé Picollet et de Philippe de Ville, en qualité de caution de n. André de Ville, son oncle, maître d'hôtel du chancelier de Savoie (20 septembre 1581). — Procès au bailliage d'Aix de n. Guillaume de Roland, de la Biolle, contre Claude Picollet, pour être mis en possession des biens de Guillaume Dalphin (1588-1589 ; cachet). — Lettres exécutoires délivrées par Amé Ducoudrey, docteur ès droits, juge d'Aix (12 mai 1588 ; cachet). — Quittance par le marquis de la Chambre et d'Aix à Charles Picollet, de 48 ff. pour le cens des langues et de la boucherie d'Aix

(1) Analyse peu exacte dans l'inventaire manuscrit.

Digitized by Google

(30 mars 1630). — Acte de notoriété dressé par vénérable sire François Honius, licencié en théologie et pasteur de l'église Sainte-Valburge à Anvers, et légalisé par les échevins de la ville, au profit des enfants de feu Claude Picollet et Isabeau Hendrix, marchands de café à Anvers (21 septembre 1631). — Procuration donnée par Claude Picollet et sa sœur Marie, enfants desd. Claude et Isabeau, à leur oncle Charles Picollet, bourgeois de Chambéry, habitant à Aix (Notaire : Léonard de Halle. — 15 octobre 1631 ; cachet). — Amodiation, sous la caution de Charles Picollet, par le marquis d'Aix à Pierre Mugnier, « molinier de soye » à Chambéry, de mûriers blancs sis à Aix. Cens : 3 pistoles 1/2 d'Espagne (30 septembre 1638). — Quittance par n. Béatrix de Coysia pour led. Charles Picollet de 110 ff. 6 sols pour le « treizain » du lac du Bourget (10 août 1646).

I. H. 60 (Liasse). — 12 pièces, parchemin.

1321-1539. — Poisat (de) et Puits (du). — Reconnaissances diverses en faveur d'Albertet du Puits et de sa femme Catherine, de différents biens situés à Puygros, Marles et Bellevarde (*Bellagarda*) (Notaire : Jacques Rivard. — 4 et 5 décembre 1321 ; 6 et 7 mai 1325). Le 10 décembre 1321, Aymon de Puygros, damoiseau, ratifie la reconnaissance de la moitié d'une maison par indivis au Mollard de Puygros, qui lui doit un servis annuel de 12 deniers forts, et la reconnaissance d'une autre maison au Champ Chatard. — Déclaration faite par Girard Mugnier qu'il est homme lige et taillable à miséricorde de n. Humbert (1) (*sic*) du Puits, damoiseau, et de Catherine, sa femme, fille de n. Pierre Crochet (2), de Monterminod, damoiseau (Lundi 10 février 1326). — Reconnaissance par Jeannette, fille de feu Domenget, de Soucy, femme de Jean, fils de Guillaume Costin, de Torméry, en faveur de Viffred, fils de feu Aymon de Poisat, de Saint-Jean-d'Arvey, damoiseau, et de son frère Hugonet, de diverses pièces de terre et d'un curtil à Torméry, pour lesquels elle doit un servis annuel d'1 denier fort, monnaie de Savoie (Notaire : André Villet. — 22 juillet 1331). — Reconnaissance en faveur d'Albert du Puits, damoiseau,

(1) Erreur certaine du rédacteur de l'acte. Il faut lire Albert.
(2) Et non Cochet.

Digitized by Google

par Guigues Escoffon (1), de Montmélian, Jean, fils de Pierre Fabre, et son fils Jean, du Puiset, paroisse de St-Jeoire, Péronet, fils de Perret Favrot, et Jean, fils de Mermet Favrot, dud. Puiset, de vignes et maisons situées à Chignin-le-Vieux (Notaire : Michel Bovaren. — 2 mars 1344). — Hommage fait à genoux aud. Albert du Puits par Girardet, fils de Girard de Marles, par lequel il se reconnaît homme dud. Albert, ainsi que l'était son père (Id. — 30 janvier 1346; au bas de l'acte précédent). — Rémission entre les mains d'Hugues de Poisat, damoiseau, par Jean, fils de feu Ougrin Gras, de Chaffardon, paroisse de Saint-Jean-d'Arvey, de tous les droits qu'il pouvait avoir sur 2 journaux de terre et pré à Chaffardon, près de la terre de Viffred de Chaffardon, damoiseau, sur 1 verger aud. lieu, près de la route de Chambéry, sur 1 pré aud. lieu, 6 fosserées de vigne à la Combe Chaffardon, etc... pour lesquels il devait un servis annuel de 3 vaissels de froment, mesure de Chambéry. Témoin : Antoine de Chaffardon (Notaire : Guillaume de Busso. — 23 février 1350 ; copie de Jean Morier). — Reconnaissance en faveur de n. Berthet du Puits, damoiseau, de la paroisse de Coise, par Agathe, femme de Girardet de Marles, pour elle et ses 2 fils Jean et Pierre, d'1/2 journal de terre situé à Coise, lieu-dit au Noyer des Champs, soumis à un servis annuel d'un quartan et demi de froment, mesure de Chambéry (Notaire : Philippe Maistre. — 15 mars 1361 ; copie d'Humbert Rostaing). — Reconnaissances, en faveur de n. Boniface du Puits, fils de feu Berthet du Puits : par Jaquemet, fils de feu Antermet Tarin, d'Arvey, d'1 pièce de terre au Pré Boson, d'1 journal de terre lieu-dit en les Limines, d'1/2 journal de terre au-dessus du Pré de Venet et d'1/2 journal de terre *en Labyerei* ; servis annuel : 1 vaissel 1/2 de froment, 1 vaissel d'avoine, mesure de Chambéry, et un poussin (*puginum*) ; plus 6 deniers forts de plaid à la mort du seigneur ou du possesseur (Notaire : Jean Aimé. — 11 décembre 1367) ; — par Pierre Magali, Guigues Parvayn et Antoine, fils de Jean Mistralet, d'1 journal de terre *in hareveria sublus agiam* de Puygros, d'1/2 journal de terre au Platet du Nant, et d'1 seytorée 1/2 de pré « el Seytit » ; servis annuel : 2 quartans de froment, 1 quartan d'avoine et 12 deniers forts. De plus, pour reconnaissance d'hommages, Pierre Magali et Guigues Parvayn, d'une part, et

(1) Au lieu d'Escoforii.

Digitized by Google

Antoine Mistralet, d'autre part, doivent 2 deniers tournois avec o rond, monnaie du roi de France (Id. — 27 janvier 1372). — Cession par n. Jean du Puits, avocat, pour lui et pour ses frères Janus et Philippe, à n. Pierre Callier, prêtre d'honneur de la chapelle du Saint-Suaire du château de Chambéry, desservant de la chapelle de Sainte-Marie des Anges fondée dans l'église Saint-Léger par lesd. du Puits, d'une maison sise rue de la Granaterie, sur laquelle avait été hypothéquée une somme de 100 ff., léguée pour l'entretien de cette chapelle (Notaire : Charles Méraud. — 16 avril 1524). — Approbation et quittance de lods, pour cette cession, par Etienne Paravy, notaire et commissaire d'extentes du seigneur de Soucy, de qui lad. maison relève en fief pour moitié, à cause de sa maison-forte du château de Chambéry, appelée maison de la Cité (*de Civitate*), un quart relevant de n. Pierre Lambert, seigneur de la Croix (1), ayant droit de n. François de Luxembourg (2), et le dernier quart de n. Claude de Clermont, seigneur de Sainte-Hélène-du-Lac (6 mai 1539).

I. H. 61 (Liasse). — 8 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

1345-1542. — Ravoire (de la) et Rivoire (de). — Quittance de lods par Guigues de la Ravoire, chevalier, pour la donation de l'usufruit de 5 fosserées de vigne à Montjay, faite par Nicole Vigier à son mari Jeannet, fils naturel de Perret de la Revériaz, vigne qui doit de servis annuel aud. Guigues 1 moudurier de froment, 3 sols et 6 deniers forts (Notaire : Jacques Dechamp. — 20 janvier 1345). — Albergement par Jean *Patris*, lombard, bourgeois de Chambéry, à Vifred, fils de feu Pierre de la Ravoire, de Montmélian, damoiseau, de pièces de terre et vigne situées à la Ravoire ; servis annuel : 5 sols gros tournois argent avec o rond, monnaie du roi de France (Notaire : Pierre de Tyons. — 4 mai 1345 ; copie de Jean Lenguelin). — A la requête du notaire Mermet des Allèves, Jean, fils de feu Aymon Sirvent dit Advisat, reconnaît en faveur d'Aymon de la Balme, seigneur d'Apremont, divers biens sis aux Déserts (10 mai 1406 ; en partie effacé). — Quittance de lods par n. Guigues de la Ravoire, co-seigneur de St-Alban, pour la vente d'un curtil situé au Larith, faite par Jean

(1) Au lieu de Contis.
(2) Et non Lutemberg.

Digitized by Google

Verne, drapier à Chambéry, à Pierre Gudin, parcheminier, pour le prix de 9 ff. Ce curtil doit aud. Guigues un servis annuel de 2 sols et 3 deniers forts (Notaire : François de Saint-Amour. — 5 mars 1423 ; copie d'Urbain Rouget). — Albergement par n. Anthonia, fille de n. Thomas de la Balme, bourgeois de Chambéry, veuve de n. Pierre Grangié, et par ses fils Bon et Thomas, à Humbert Bernard, de Chambéry, d'une maison sise aud. lieu, dans la rue Fors-porte (*in carreria vocala foris porle*), près de l'Albane, sous le servis annuel de 6 deniers gros et pour le prix de 425 ff. Cette maison provient de l'hoirie de n. Thomas de la Balme et a été restituée à lad. Anthonia, ainsi que la maison forte d'Avressieux, ensuite d'une sentence rendue par le Conseil résidant du duc de Savoie, par n. Catherine, fille de feu n. Guigues de la Balme, femme de n. Sybuet, fils de n. Louis de Rivoire (1), seigneur de Gerbaix et de Belmont en Novalaise. Témoins : Jean Garret, chapelain, curé d'*Usinens*, au diocèse de Genève ; Aymon Barrit, curé de Lémenc, chapelain ; Aymon Lambert, clerc des comptes du duc de Savoie, notaire et bourgeois de Chambéry (Notaire: Jean Vulliet. — 27 octobre 1436). Le 18 novembre, quittance du trézain dû au duc de Savoie, délivrée par n. Jean Mareschal, régisseur des servis et autres droits féodaux dus au château de Chambéry. — Vente par n. Jean de la Ravoire, chevalier, fils de feu n. Voutier de la Ravoire, à Guillaume Dunant, cordonnier, bourgeois de Montmélian, de 4 fosserées de vigne à Montmélian, au-dessus de la Maladière et de Bondeloge, du fief des hoirs de n. Pierre Grangié (servis annuel : 1 setier de vin). Prix : 28 ff. p. p. Quittance de lods par n. Anthonia de la Balme, veuve dud. Pierre Grangié, et son fils Thomas (Notaire : Reymond Velliet. — 29 avril 1441 ; parchemin déchiré en partie). — Obligation pour n. Jean de la Ravoire, curé de Francin, sur Jean Pignat dit Chevrot, de Merlax, diocèse de Vienne, de 4 ff. p. p. et 3 deniers gros (Notaire : Pierre Pognient. — 18 juin 1448).— Testament de n. Guigues, fils de n. Jean de la Ravoire. Il dit être aveugle et institue pour son héritier universel son frère n. Philibert de la Ravoire, et après lui ses enfants mâles. A défaut d'enfants mâles, il lui substitue, pour moitié, le fils de n. Gaspard Blondet né de Bonne de la Ravoire, cousin dud. testateur, et n. Louis Gallier, co-seigneur de Bres-

(1) Et non de la Ravoire.

Digitized by Google

sieux (30 novembre 1515). — « Cottet » des reconnaissances passées en faveur de n. Barthélemy de la Ravoire, protonotaire apostolique, et de Louis de la Ravoire, seigneur de Tresserve, à cause de leur maison forte des Marches, par Philibert Perceval, Claude Galley dit Musard, Jacques Boisson, Michel Collumb, Jean Boudin dit Mermet, Guigues Verromey, notaire, Anthonie Cristin, Claude Coudurier, Claude Pollet, François Sachet (1), Claude Val, des Marches, et Louis Dumartinet, Jean Guetaz, Jacques Mercier, écuyer, et n. Françoise de Coberthod, veuve de n. Louis Gorra, de Chambéry, pour des prés, vignes et terres situés : aux Marches, lieux-dits au Plan de Comin, en Bois Pellaz, au Clouz, les Planchettes, en Content, en Poisic, en Gleisin ; à Arbin, lieu-dit « en les Fontanettes ou Fontanelles » (1542-1543).

I. H. 62 (Liasse). — 11 pièces, parchemin.

1372-1499. — **Régis**. — Acensement par Antoine, fils de feu Etienne de Marguietan, habitant de Chiron, à Jean, fils de feu Etienne Morier, de la paroisse de Bissy, pour 5 ans, d'un verger avec 2 maisons à Chiron, 8 journaux 1/2 de terre en 4 pièces aud. lieu, 1 seytorée de pré « el Raffaney », 2 journaux de bois au-delà de la Leysse, et tous les arbres sis dans lesd. biens, sous la cense annuelle de 9 vaissels de froment, mesure de Chambéry, et 23 deniers gros tournois (Notaire : Jean Guilliet. — 5 août 1372). — Contrat de mariage entre Pierre, fils de feu Guillaume Régis, des Déserts, et Claudine, fille de Michel Jacob, de Drumettaz. Dot : 20 ff. p. p. et le trousseau qu'on a coutume de donner à la fille d'un honnête agriculteur dans la paroisse de Clarafond. Augment de dot : 16 ff. p. p. La dot est hypothéquée sur un champ sis aux Déserts, lieu-dit à la Fontaine Delvoz. Témoin : Jean Régis (Notaire : François Boyssonet. — 6 juin 1433 ; copie d'Etienne Corbet). — Vente par Jean, fils de feu Jean Motet, de Saint-Jean-de-Maurienne, à Pierre *Bagraci* dit Gunillion, dud. lieu, de la récolte (*recolleclas*) de 3 fosserées de vigne aux fins dud. lieu, lieud. à la Maladière, pour une durée de 6 ans et pour le prix de 6 ff. d'or p. p. (Notaire : Claude d'Avril. — 13 avril 1468). — Reconnais-

(1) Au lieu de Vachet.

Digitized by Google

sance de lad. somme de 6 ff. en faveur dud. Jean Motet par led. Pierre (Id.). — Obligation par Pierre Barruz et son frère Etienne, en faveur de Jacquemet Régis, bourgeois de Genève, de 17 ff. d'or p. p. (Notaire : Hugues Peyrolier. — 5 mai 1470). — Quittance par Claude Régis, de Ste-Marie-de Cuines, à Jacques Régis, habitant à Beaune, de 30 d. gros qui lui étaient dus pour reste de 28 ff. p. p. (Copie du notaire Guillaume Perrier. — 20 novembre 1475). — Cession par Louise, veuve de Jacques Coste, de Saint-Maxime, à son frère Amé Ravet et à son neveu Maxime, de tous les droits qu'elle avait par suite de son contrat de mariage sur des chosaux à Saint-Maxime, près de l'hôpital de lad. ville et du chemin allant au Châtelard, sur des prés et bois au territoire de la Frasse, lieuxd. *in Meysbuelis*, au Plan Giroudan, au Pré de Nex Ougorant et sur des bois lieud. en les Cudres, paroisse de Saint-Maxime (Notaires : Jean Gentil et Jean Blanc. — 13 avril 1482). — Contrat de mariage entre Aymon Martin, de la paroisse de Seythenex, et Claude, fille de feu Jean Doux, de Verchières. Dot : 28 ff. Augment de dot : 14 ff. (Notaire : Gui Court. — 11 juin 1486). — Vente par Claude, fils de feu Pierre Régis, de Verchières, paroisse de Faverges, à lad. Claude, fille de feu Jean Doux et veuve d'Aymon Martin, dud. Verchières, d'un membre de maison aud. lieu, près du chemin public allant de Faverges à Tamié. Prix : 10 ff. p. p. (Notaire : Jacques *de Plantata*. — 23 mai 1497). — Contrat de mariage entre François de Ville, cordonnier, bourgeois d'Annecy, et lad. Claude veuve d'Aymon Martin, qui lui apporte en dot les 28 ff. inscrits dans son premier contrat de mariage du 11 juin 1486, son trousseau et l'augment de dot de 14 ff., auxquels elle ajoute 58 ff. Son futur époux lui constitue comme augment de dot 50 ff. (Notaire : Raymond Buctin. — 3 mars 1499).

I. H. 63 (Liasse). — 6 pièces, parchemin.

1377-1414. — Rhône (Jean du). — Contrat de mariage entre Jean du Rhône, de Lyon, peaussier à Chambéry, avec Laurence, fille d'Amblard Rosset, peaussier, bourgeois de Chambéry. Dot : 120 ff. d'or bon poids ; augment : 40 ff. d'or b. p. Il est stipulé que si lad. Laurence meurt la première sans enfants, l'augment ne sera pas acquis à ses héritiers, et que si led. Jean du Rhône meurt en laissant des enfants, sa veuve aura droit à l'usufruit de

Digitized by Google

l'augment (Notaire : Jean Pellyut. — 18 août 1377). — Obligation pour Jean du Rhône sur Amblard Rosset du montant de la dot ci-dessus ; ce dernier fournit pour cautions : Péronet Ambroise dit Bernardet, Georges Pellestort, Antoine Bonivard, Guigues Vionet, Jean Barbier, barbier du comte de Savoie, Jean Mabillon dit Santgène, Péronet Lambert, bouchers à Chambéry, Jean Vionet, Guillaume Raverat, Georges Podecher, bourgeois de Chambéry. Témoin : Jean François, de Chambéry, damoiseau (Id.). — Quittance de lods par Louis, Pierre et Jacques, fils de feu Girard d'Estrée, chevalier, docteur ès droits, aud. Jean du Rhône, au sujet de la vente d'une maison située à Chambéry, près de la bouchèrie et du moulin de la cité, et touchant l'Albane, faite par le comte de Savoie Amé VIII aud. Jean, pour le prix de 800 ff. Une partie de cette maison relevait en fief des enfants de Girard d'Estrée, et devait 7 sols et 6 deniers forts de servis annuel (Notaire : Georges des Clets. — 10 décembre 1393). — Jean du Rhône reconnaît tenir en fief de Pierre et Jacques, fils et cohéritiers de Girard d'Estrée, une partie de lad. maison qui fut à n. Pierre de Lompnes (servis annuel : 7 sols et 6 deniers forts escucellés). Témoins : Guillaume de la Balme, damoiseau, fils de Jean de la Balme, seigneur des Terreaux ; Etienne Rosset, de Chambéry, notaire (1) (Id.). — Vente, sous grâce de rachat, en faveur de n. Pierre Grangié et de n. Antoine Ambroise dit Bernardet, damoiseaux, par led. Jean du Rhône, de 2 sols gros tournois de servis annuel dus sur une maison allodiale, située à Chambéry près de celle de Pierre de Meyrieux dit Coysson et touchant l'Albane : Prix : 40 ff. d'or (2) (Notaire : Jacques Morel. — 29 mars 1397 ; copie de Pierre Morier). — Echange par n. Pierre Bonivard, de Chambéry, d'un quartan de froment, mesure de Chambéry, et de 4 sols forts de servis annuel, dus sur une maison avec jardin et petite place situés hors et proche la porte de Maché, touchant la voie publique, l'Albane, les nouveaux fossés de la ville et la maison de Pierre d'Aix, cordonnier, contre le même servis dû à Jean du Rhône sur une maison sise à Chambéry, dans la Grande Rue (Notaire : Pierre Combe. — 5 mai 1414 ; copie de Thomas Combe). Cet échange est approuvé le 26 mai suivant par les deux frères Amé et Thomas Bonivard.

(1) L'inventaire manuscrit a mélangé ces 2 actes.
(2) Au lieu de 80 ff.

Digitized by Google

I. H. 64 (Liasse). — 4 pièces, parchemin.

1503-1516. — Rogniat. — Ratification par Françoise, femme de Claude Vullielli, bourgeois et marchand de Chambéry, de la vente faite par son mari à Ginet Rogniat, drapier, bourgeois de Chambéry, de sa maison sise dans lad. ville, dans la Grande Rue. Prix : 1800 ff. (Notaire : Claude de *Bona*. — 13 février 1503). — Vente par Pierre Gontier, charpentier, bourgeois de Chambéry, aud. Ginet Rogniat, de 16 fosserées de vigne aux Charmettes, pour le prix de 162 ff. p. p., monnaie de Savoie. Témoins : Anselme de Surget, chapelain ; Claude Michel, clerc (Notaire : Pierre Chapuis. — 29 mars 1504). — Ratification de lad. vente par Claude Bonivard pour 1/7, Mathilde (?) de Menton, veuve de n. Antoine Bonivard, comme tutrice de Jean Bonivard, et François, fils de feu n. Humbert Bonivard, en son nom et au nom de ses frères Guillaume et Pierre, pour les 6 autres parts (Notaire : J. Bergier. — 3 janvier 1506). — Bref apostolique du pape Léon X, au sujet de plaintes formulées par Claude Rogniat et sa mère Jacquemette, veuve de Ginet Rogniat, du diocèse de Grenoble, contre Claude de Lausanne et des diocésains de Genève, de Belley et du Bugey, qui portent atteinte aux censes, fruits, droits spéciaux, à la dot et à l'héritage dévolus aux susnommés. Il ordonne aux officiaux des décanats de Genève et de Grenoble d'appliquer la censure ecclésiastique aux délinquants. Il ne peut d'ailleurs donner satisfaction entière, quelques cas se trouvant en dehors de sa juridiction (17 décembre 1516).

I. H. 65 (Liasse). — 16 pièces, parchemin.

1304-1575. — Salle (de la). — Reconnaissances en faveur de n. Antoine de la Salle, damoiseau, fils de feu Burnon de la Salle, chevalier, de Vimines : par Pierre Poncet (ou Pontet), de Villard-Lard, de la moitié par indivis de 4 journaux de terre et bois sis à Vimines, près du Nant de Forose ; servis annuel : 7 deniers et obole forts de Savoie (Notaire : Jean de Jacob. — 30 juin 1304 ; copie de Jean de Creyssy) ; — par Richard, Michel et Péronet Dupârc, frères, d'une pièce de terre et bois sise dans la paroisse de Vimines, lieud. à Violet, près de l'Hyères et du Nant de

Digitized by Google

Poulii ; servis annuel : 5 sols forts neufs de Savoie. Témoins : Jordan et Guigues Chaboud de Jacob (Id. — 13 mars 1306 ; id.). — Ventes aud. Antoine de la Salle : par Hugues Quaront et son fils Jeannet, moyennant 4 livres 10 sols viennois, d'un vaissel de froment, mesure de Chambéry, de servis annuel sur 3 journaux de terre et une maison près de la terre d'Humbert de Chavanz, sur 4 journaux de terre et bois au Châtelard à Villar Rol (1), sur 1 journal de terre aux Curtils de Villar Rol, sur 1 journal de terre à la Côte rière Villard Rol, sur 1 pièce de terre sise rière la maison dud. vendeur et sur 1 pièce de bois au Champ Rotondet (17 février 1308). Le 4 mars suivant, cette vente est ratifiée par Jaquemet de Cognin, châtelain de Saint-Cassin, au nom du seigneur de Saint-Cassin, de qui ces biens relèvent en fief, sur le conseil de Pierre François, juge du seigneur de Saint-Cassin (Notaire : Jean de Jacob ; copie de Jean de Cressy) ; — par Guigues de la Fontaine, de la paroisse de Vimines, d'1 vaissel de froment de servis annuel sur une pièce de pré et terre au Marteray, sur 1 journal de terre lieud. Vernatel et sur 4 journaux de terre aux Côtes de Vimines, près du « Nant del Chaney ». Prix : 4 livres viennoises (Notaire : Jean de Beaunyd. — 6 décembre 1310) ; — par Hugues Cartana, de Villard Rol, et son fils Pernet, d'un vaissel de froment de servis annuel sur3 journaux de terre et 2 maisons à Villard Rol, 4 journaux de terre et bois au Châtelard près du ruisseau de Villard Rol, 1 journal de terre à Villard Rol à la Côte, 3 journaux de terre en Leschière « sou lo boudaz » de Villard Rol, 1 pièce de bois lieud. « al Tupin », 1 pièce de terre et bois « auz Pins », 1/2 journal de terre au Champ Riondet, 1/2 journal de terre « sous la roche », du domaine direct de n. Humbert de Seyssel, seigneur du château de Saint-Cassin (servis annuel : 12 deniers forts). Prix : 4 livres viennoises. Confirmation de lad. vente et quittance de lods par Pernet, fils de feu Dieulefils Bovet, de Bassens, châtelain dud. château, au nom dud. seigneur (Notaire : Guillaume Ruffi. — 29 mai 1311). — Albergement par led. Antoine de la Salle à Jean (2) Coudray, de Villard Rol, de 3 journaux de terre et bois situés lieud. Champetor. Droit d'entrée : 40 sols bons deniers forts neufs de Savoie. Servis annuel : 1 vaissel de bon froment, 2 vaissels d'avoine,

(1) Probablement Villaret Rouge.
(2) Et non Etienne.

Digitized by Google

mesure de Chambéry et 2 poules (1) (Notaire : Jean de Beaunyd. — 19 avril 1311). — Albergement par Humbert Mistral, en qualité de procureur de n. Pierre de la Salle, chevalier, à Pierre, fils de Perret Bertoud, de Lachat, d'1 pièce de terre, d'un curtil et d'un verger avec une part de maison, situés au territoire de Lachat (2). Droit d'entrée : 2 sols bons deniers gros tournois. Servis annuel : 1 vaissel de froment, mesure de Chambéry (Notaire : Péronet Rava (*sic*). — 2 novembre 1340 ; copie de François Valard). — Vente aud. Pierre de la Salle par Jean de la Follatière, de la paroisse de Vimines, d'une pièce de vigne située aux Côtes de Vimines. Prix : 10 sols bons deniers gros tournois, argent vieux, avec o rond, monnaie du roi de France. Servis annuel envers led. Pierre, de qui cette vigne relève en fief : 6 deniers neufs de Savoie avec a et escucellés (Id. — 10 juin 1341 ; id.). — Obligation pour led. Pierre de la Salle sur Jean Mistral, de la Chapelle de Saint-Cassin, de 45 vaissels de froment et 18 setiers de bon vin (Id. — 7 mai 1346 ; id.; parchemin en partie rongé et effacé). — Quittance par n. Arlo de la Salle, damoiseau, au nom de Pierre de la Salle, chevalier, à Pierre Turel, de la paroisse de Vimines, de 24 sols gros tournois que ce dernier a récupérés sur les rentes et servis dus aud. Pierre de la Salle (3). Témoin : Jean, fils de feu Dieulefils Bonivard. Fait à Chambéry devant la maison d'Amé de Bignin (Notaire : Antoine Turbillet. — 9 janvier 1370). — Approbation par Galvage Pellette de la cession faite par Marquet de *Mandea*, son procureur, à Rigoud Pellete, de tous les droits qu'avait led. Galvage sur une somme de 51 ff., poids de Florence, dus par Antoine et Thibaud, fils de feu Nantermet de Montchabod (Notaire : Guigues Layol. — 19 mai 1376). — Contrat de mariage entre Jean Oyssel, fils naturel de Jaquier Oyssel, de Vimines, et Anthonie, fille de Jean de Corbière, veuve de Pierre Morel, de Lachat, paroisse dud. Vimines. Dot : 8 sols gros tournois hypothéqués sur 1 pré à Vimines, lieu-dit en Masoudière. Augment de dot : 8 sols gros tournois (Notaire : Etienne de Clermont. — 4 janvier 1383). — Obligation pour Jeannette de la Salle, femme de Jean Baligni,

(1) L'énumération donnée par l'inventaire manuscrit est inexacte en partie.

(2) Au lieu de Leschaux.

(3) L'analyse donnée par l'inventaire manuscrit est erronée.

Digitized by Google

bourgeois de Chambéry, sur Barthélemy Christophe, verrier, bourgeois de Chambéry, de 16 ff. et 6 deniers gros, monnaie de Savoie (Notaire : Guionet Vallier. — 5 avril 1435). — Vente par Jean, fils de feu n. Gaspard Sallier, de Saint-Jean-de-Maurienne, à Michel Séchal et Gaspard Exchallier, de lad. ville, de la moitié d'un pré contenant environ 18 seytorées au territoire de Saint-Jean-d'Arve. Prix : 10 ff. bon or et juste poids. Fait à Saint-Jean-de-Maurienne devant la porte de l'église cathédrale de Saint-Pierre. Témoins : Jean Marchand et Antoine Tondut, chanoines de Maurienne ; Antoine Jacob, chapelain de lad. église (Notaire : Jean Garcin. — 18 décembre 1460). — Lettres de François de Lorraine, duc de Guise, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour le roi en ses pays et duché de Savoie, au juge-maje de Tarentaise, lui ordonnant de casser, s'il y a lieu, les actes de ventes de biens situés lieu-d. Mellier, paroisse des Avanchers, faits avec feu Claude de Provence et sa feue femme Jeanne ; cela sur la requête de Georges Bovyer, curateur des biens de son père Jean Bovyer (1553). — Donation par Jacques, fils de feu Jean Granet, de Chalod, à son neveu Jean Granet, procureur et bourgeois de Chambéry, de tous ses biens meubles et immeubles, dont il se réserve l'usufruit sa vie durant. Témoin : Claude Pernat, procureur au Sénat (Notaire : Jean Chastellein, — 20 juillet 1575). Cette donation est homologuée le 28 juillet suivant par Guillaume Dufour, docteur ès droits, conseiller de Mgr, juge-maje de Savoie.

I. H. 66 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1575-1595. — Sallomon. — Reconnaissance par Humbert Girod dit Baton, tailleur, bourgeois de Chambéry, et sa femme Gabrielle Lautier, en faveur de n. Barthélemy de Ville, conseiller de S. A., m^e^ auditeur à la Chambre des Comptes de Savoie, de 860 ff. pour cause de vente de bon vin (Notaire : César Jacquemard. — 29 octobre 1575). En marge de cet acte figure la mention suivante : « Receu en descharge et a bon compte de la presente « cent florins par les mains d'honneste J anne Salla- « mond (*sic*) et de ses propres deniers payée au nom « dud. Girod. » (en 1597). — Cession par Maurice, fils de feu Jean Charles de Villard Roux, à Jeanne Sallomon, veuve de Claude Charles, de Chambéry, de tous ses droits sur l'héritage de sond. neveu Claude, moyennant 6 obligations et certains

Digitized by Google

meubles (15 mars 1588 ; expédition faite le 22 septembre 1608 par Pierre-Noël Viffrey, sur commission, datée du même jour, du juge-maje de Savoie, signée Salteur). — Lettres ducaux de Charles-Emmanuel I, à la requête d'Anthonie, fille de feu Maurice Charles, enjoignant au juge-maje de Savoie de casser, s'il y a lieu, le susd. contrat de cession. Signé : «Par le Conseil. Martiani »(1er juillet 1589). — Inventaire dressé par Pierre Lucquet, notaire ducal, en présence de Jean Gay, docteur ès droits, avocat au Sénat, Pierre Charmas, avocat au Sénat, Jean Portier, docteur ès droits, avocat au Conseil de Genevois, et Antoine Pilliod, procureur en la judicature de Genevois : « Inventaire des « obligations passées au prouffict dhon. Jeanne Sallomond « vefve dez second lict de feu hon. Amed Malicieulx et par « icelle constitues por sa dotte a me Jean Desoyres son « espoux advenir. » « Roolle d'aultres sommes et deniers « dheubz a lad. Sallomon que ne sont pas obligations et sont « tant par prest que pour besogne et labeur faictz par elle. » « Roolle des bacques dor et argent et autres especes appar- « tenantz a lad. Sallomond et constitues en dotte comme « dessus. » « Inventayre et description des meubles de lade « Salomond par elle constitues par sa dotte audt me Jean « Desoyre. » « Roolle et confins des biens immeubles apar- « tenantz a lad. Salomond et par elle constitue en dot « comme dessus », à Villaroux, vers Montmélian, à Francin (30 avril 1595).

I. H. 67 (Liasse). — 5 pièces, parchemin.

1370-1440. — Sarrazin et Sauvage. — Amodiation par Rolet Durand, charpentier au Reclus, à Péronette, veuve de Jean Sarrazin (1), crieur (*cride*) de la ville de Chambéry, d'une maison et d'un curtil situés au pont du Reclus, vers la porte, près de la maison et du verger de Jean Bernard (2), damoiseau, et de celle de Nicolas Fabre (20 juin 1370). — Vente par n. Jean Sauvage, docteur ès lois, bourgeois de Chambéry, à Jean Gorsat, habitant au Larith, paroisse de Saint-Léger, des 3/4 d'un journal de vigne et terre aux Charmettes, près du Nant de Barroyl et de la châtaigneraie (3) (*castanelo*) des hoirs de François de Ser-

(1) Au lieu de Sarvagini.
(2) Et non Bonivard.
(3) Et non du château, comme l'indique par erreur l'inventaire manuscrit.

Digitized by Google

raval, etc.; le tout a fait retour aud. Jean Sauvage par suite de la mort de Nicod Eboudit, des Charmettes, son homme taillable. Prix de vente : 26 sols gros tournois, monnaie de Savoie, pour la partie de ces biens relevant en fief de n. Guichard Marchand, docteur ès lois, chevalier, et de sa femme Catherine Guerse (servis annuel : 4 deniers obole gros) ; 2 sols gros tournois pour la part relevant en fief du prieuré de Lémenc (servis annuel : 1/2 quartan de froment, mesure de Chambéry) (Notaire : Pierre de Chevelu.— 26 avril 1411). — Vente par Guigues Burdet, de Pégy, paroisse d'Albens, mandement de Montfalcon, à Pierre Copier, notaire à Chambéry, de 3 parts de 4 journaux de bois à Pégy lieud. au Grand Bois, près du Nant de Lanabrel ; de 2 journaux de terre aud. lieu près du bois; d'1/2 journal de terre à Pégy, lieud. « a les Nattes », près de la terre desd. vendeurs relevant en fief du duc de Savoie et de celle relevant des hoirs de Jean Sauvage ; d'1/2 seytorée de pré aud. village dessous la maison dud. vendeur près du pré dud. vendeur relevant en fief des hoirs de n. Jean de Mouxy, d'Albens. Prix : 20 ff. p. p. Le même jour l'acheteur alberge ces biens au vendeur, moyennant un servis annuel de 2 vaissels de froment, mesure de Chambéry (Notaire : Silvestre Vallier.— 21 février 1430). — Vente par Jeannet Delachenal dit Montagny, de Fernay, à n. Guillaume Sauvage, de Dammartin, d'1 seytorée 1/2 de pré à Fernay, lieud. en Montagny. Prix : 30 ff. p. p. Fait à Prévessin dans la maison du prieuré dud. lieu (Notaire : Claude Gautier. — 9 décembre 1440). — Albergement dud. pré par led. Guillaume aud. Jeannet Delachenal, moyennant un servis annuel de 15 sols forts, monnaie de Savoie, et une poule (Id. — 16 décembre 1440).

I. H. 68 (Liasse). — 3 pièces, parchemin.

1378-1421. — **Seyssel (de)**. — Quittance de lods par n. Aymar de Seyssel, chevalier, seigneur d'Aix et de St Cassin, à Pierre, fils de feu Guichard de la Perrière, pour la donation à lui faite par Pierre, fils de feu Perret de la Perrière, de St Thibaud de Couz, de 2 journaux de terre et 3 journaux de bois situés lieux-dits en Corbière, en Bétat, aux Coudreys, confinés par les biens de Jacquemet et Aymonet Berlion et de Pierre Jay, par contrat du 9 juillet 1369 (Notaire : Jean Evrard). Le servis annuel dû aud. Aymar

Digitized by Google

est de 6 d. forts escucellés. Fait au château de la Bâtie. Témoins: Rolet de Saint-Cassin ; Jean de Bordeaux (Notaire: Jean Quénat. — 16 mai 1378). — Quittance de lods par Antoine du Pont, drapier à Chambéry, à Ambroisie, fille de Pierre Juglar, femme de Jaquemet de Seyssel dit Menestrier, de la Bâtie, paroisse de Barby, au sujet de l'acquêt de 8 fosserées de vigne à la Bâtie, lieud. « en Cham Vambon », sur lesquelles était hypothéquée sa dot (24 sols gros tournois, acte du 25 avril 1398, reçu par le notaire Antoine Garrel), confinées par les vignes de n. François Marchand et Jean Sauvage, et relevant en fief autrefois de Clermont et maintenant dud. Antoine du Pont (Notaire : Jean Esterlin. — 26 juin 1402). — Cession par n. Antoine de Seyssel, seigneur d'Aix et de la Bâtie, à Pierre Magnin, secrétaire de la Chambre des Comptes, de tous les biens à lui échus par la mort d'Antoine Bastite, bourgeois de Chambéry, homme taillable dud. Antoine de Seyssel. Témoin : Jacques de Mouxy, d'Albens (26 mai 1421). Approuvée le 9 août suivant par n. Claude de Challes, seigneur direct de qui relèvent ces biens (Notaire : Georges Rignieux).

I. H. 69 (Liasse). — 7 pièces, papier.

1593-1611. — **Tardy** (**de**). — Vente, sous grâce de rachat, par Antoine, fils de feu Pierre Benoît, de la Motte, habitant à présent Bassens, au nom de Philibert et Françoise, enfants qu'il a eus de sa première femme Clauda, fille de feu Pierre Folliet, de sa 2e femme Philippe Jullien, et de son neveu Jean, fils de feu Jean Folliet, dont il est le tuteur, à Pierre de Tardy, bourgeois de Chambéry, de 3 fosserées de vigne à Bassens lieud. Clos des Chevriers, près de la vigne de Rd Claude Duplastre, sacristain de Lémenc. Prix : 250 ff. monnaie de Savoie. Témoin : Etienne Trolliet, archer du sr capitaine de justice (Notaire : Guillaume Roudet. — 7 mars 1593). — Obligations par led. Antoine Benoît en faveur de Pierre de Tardy : de 260 ff. 6 sols monnaie de Savoie (Notaire : Musard. — 23 avril 1593) ; — de 173 ff. (Notaire : Guillaume Roudet. — 13 juin 1593). — Requêtes au juge-maje de Savoie pour César Jaquemard, notaire ducal, bourgeois de Chambéry, contre Claudine Philiberte Jourdain, veuve de Pierre de Tardy et mère de Denis et François de Tardy (ceux-ci ont pour curateur François de Tardy, docteur en droit, avocat au Souverain

Digitized by Google

Sénat de Savoie), au sujet de l'hoirie dud. Pierre de Tardy (1601-1602). — Revente par lad. Claudine-Philiberte Jourdain, au nom de ses enfants et du consentement de leur curateur, aud. César Jaquemard, tuteur de Jean, fils de Jean Folliet, de Bassens, de la vigne susd., afin de s'acquitter de 170 ff. monnaie de Savoie, que les deux frères François et Denis de Tardy étaient tenus de payer aud. Jaquemard (Notaire : Jacques Henry. — 18 avril 1602). — Déclaration faite par Jean Folliet et Pierre Benoît qu'ils n'ont aucunement l'intention d'empêcher led. Jaquemard de jouir paisiblement de cette vigne, lui transportant tous leurs droits, moyennant le prix payé par led. Jaquemard aux frères de Tardy (Notaire : Antoine Gorfier. — 26 février 1611).

I. H. 70 (Liasse). — 4 pièces, parchemin ; 166 pièces, papier.

1545-1666. — **Telliferd** (1). — Accord (par devant le juge de Chevron) entre Claude, fils de feu Bon Tallifferd dit Burband, de la paroisse d'Allondaz, mandement de Chevron, d'une part, Jean Amé de Beaufort, seigneur de Sallagin, Role, Coppet, et Michel et Jean de Chevron, seigneurs de Grie, Villette, Bonvillard et Chevron, au sujet de l'échute des biens d'Urbain Tallifferd, homme taillable de Jean-Amé de Beaufort, et frère dud. Claude. Fait à Mercury devant la maison forte des seigneurs de Chevron. Témoin : n. Pierre de la Forest (Notaire : Jean Bellon. — 3 mars 1545). — Cession par Louis Masson, de la paroisse de Bonvillaret, bourgeois de Conflans, aud. Claude Burbant dit Tallifferd, habitant à Perlays, paroisse de Saint-Sigismond, de 2 fossérées 1/2 de vigne au vignoble de Pertuys, près du chemin conduisant à Mercury, acquises le 30 mai 1535 de François, fils de Pierre Péchoz, dud. Mercury, de sa femme Andrée, fille de feu Claude Prarier dit Breysaz, et de Claude, sœur de lad. Andrée, et relevant en fief des seigneurs de Chevron. Prix : 60 ff. p. p. Témoin : Nicolas Seytour, de Faverges, prêtre (Notaire : Pierre Delachenal. — 21 septembre 1550). — Acensement par n. Nicolas Tavel, bourgeois de Conflans, aux deux frères Antoine et Jean, fils de feu Guillaume Forest, de Gilly, marchands, d'une maison située à Conflans,

(1) Les documents écrivent indifféremment Talliferd et Telliferd.

Digitized by Google

du côté de l'église. Droit d'entrée : 300 ff. monnaie de Savoie ; cense annuelle : 60 ff. (Notaires : Jean Clément et Jean Hyvert. — 14 novembre 1567). — Contrat de mariage entre Bernard, fils de feu François Blanc dit Carrin, de Groschesne, paroisse de Sainte-Hélène des Millières, et Thurine, fille de Pierre, fils de Jean Rioud, de la Lechière, paroisse de Bonvillard. Dot : 300 ff. de Savoie. Augment : 150 ff. Témoins : François et Jacques Priert, curé et vicaire de Bonvillard ; Richard Bovyer, vicaire de Sainte-Hélène (Notaire : Jean Anthoynet. — 24 novembre 1579). — Acensement par Jean Ract, bourgeois de l'Hôpital, et sa femme Claudaz Roland, veuve de m^e^ Pierre Delachenal, à Georges, fils de feu Claude Bon Burband dit Tallifferd, de Pertuis, de tous les biens patrimoniaux de lad. Claudaz, moyennant une cense annuelle de 18 cartes de froment, mesure de Conflans, pour les terres, la moitié du vin pour les vignes, 24 ff. monnaie de Savoie et la moitié des fruits des prés, sauf les noyers, plus 3 cartes de « grumaulx », mesure de Conflans (Notaire : Jacques Velat. — 29 octobre 1580). — Vente par Nicolas et Aymé, fils de feu Claude Telliferd dit Burband, en qualité de tuteurs des enfants de leur feu frère Georges, à Mermet Cusin, châtelain de Chevron, de 3 fosserées de vigne au vignoble des Cheynollatz sus Pertuys. Prix : 126 ff. 1 sol de Savoie (Notaire : Louis Reydet. — 8 juin 1586). — Vente à Aymé Burband, cordonnier, bourgeois de Conflans, par Claude, fils de feu Laurent du Nant Palaz, de la paroisse de Marthod, de 2 fosserées de vigne au vignoble d'Archerette. Prix : 200 ff. de Savoie (Notaire : Antoine Bellon. — 27 juin 1598). — Vente par led. Aymé Talliferd à François de la Paz (1), maréchal, de Lespigny, paroisse de Marthod, d'un «sertour» et dessous d'une maison situé au « sonjon » de la ville de l'Hôpital, près du chemin de Pallud. Prix : 90 ff. Fait au lieu de « Costa Rochet », dans la maison forte de la dame de Locatel (Notaire : Louis Reydet. — 7 juin 1599). — Transport par Jacquemine, fille de feu Georges Talliferd dit Burban, héritière de sa mère Louise Guichard, et femme de Noël Farcy, de l'Hôpital, à son oncle Aymé Talliferd dit Burban, cordonnier, bourgeois de Conflans, de tous ses biens maternels (Notaire : Velat. — 5 novembre 1599). — Led.

---

(1) Les noms de l'acheteur et du vendeur sont intervertis dans l'inventaire manuscrit.

Digitized by Google

Noël Farcy reconnaît avoir reçu dud. Aymé, à l'occasion du mariage de lad. Jacquemine, 20 ff. monnaie de Savoie, 4 « linceulx », 4 chemises et 4 couvre-chefs (Id.). — Led. Aymé confesse devoir aud. Farcy, pour le même motif, la somme de 120 florins (Id.). — Quittance de lods, au sujet de la vente du 27 juin 1598, par Jacques Merrier, notaire ducal, châtelain et fermier des seigneurs de Theneysol, de qui cette vigne relève en fief (Notaire : Jean-Baptiste Delachenal. — 16 avril 1600). — Procès d'Aymé Tellifferd contre Jean-Baptiste Ratton (1604-1605). — Obligation sur Antoine, fils de feu Pierre Peyson, de St-Jean-de-Belleville, soldat de la compagnie du baron de la Val d'Isère, en faveur dud. Tellifferd, de 19 ff. 3 sols, monnaie de Savoie (Notaire : Claude Plate. — 20 février 1611). — Obligation pour Claude, fils de feu Jean Ansaney, dit Denanto, cordonnier à Conflans, sur led. Aymé Telliferd, de 120 ff. pour vente de 6 cuirs de vache (Notaire : Noé Tornier. — 18 août 1612). — Procès d'Antoine et François Sauge contre Jacques Telliferd (1623). — Procès dud. Jacques Telliferd, procureur au Sénat, bourgeois de Chambéry, contre Bernard d'Autreville (1638). — Procès du même contre Daniel Jacques, procureur au Sénat (1641). — Lettres de Chrestienne de France, duchesse de Savoie, reine de Chypre, mère et tutrice de S. A. R. Charles-Emmanuel, régente de ses Etats, octroyant sa sauvegarde à Louise Tallifert, femme de Jean-François Truc, des Millières, et à sa famille. Signé : « Par le Conseil. Viollon » (15 juin 1643). — Partage des obligations délaissées par Me Jacques Talliferd (20 août 1660). — Procès de Jean-Baptiste et Melchior Telliferd contre Claude Martin, de Sainte-Hélène-des-Millières (1661) ; — contre Pierre Exdelinaz dit Mionnaz, dud. lieu (1662-1663). — Quittance en faveur de Melchior Talliferd, praticien et bourgeois de Chambéry, par Antoine Dugollet, « maistre corrie », bourgeois de Chambéry (Notaire : Bally. — 16 novembre 1665). — Arrêt définitif rendu contre les frères Talliferd par Philibert Donet, procureur au Sénat (23 juin 1666).

I. H. 71 (Liasse). — 155 pièces, papier ; dont 1 imprimé.

1619-1664. — Telliferd. — Copie de lettres de grâce du duc Charles-Emmanuel I, en suite du mariage de son fils Victor-Amé avec Christine de France, ordonnant

Digitized by Google

l'élargissement de tous les prisonniers détenus à la Conciergerie de Chambéry : Pierre Aleyzan, de Maurienne, François Dumas, de Thoiry, Jacques Rivil, de Marcellaz, galériens ; n. Claude Dunant, de Lagnieu, Jean Descostes, Pierre Grillet, etc. (31 octobre 1619). — Brevet délivré par le Rd frère Clément de Noto, ministre général de l'ordre des frères mineurs de Saint-François, surnommés capucins, au profit de Jacques Telliferd, le recevant lui, sa femme Andréa Martinon, et toute sa famille, au nombre des enfants spirituels de l'ordre, et les associant aux prières des religieux (17 mai 1624 ; cachet). — Lettres de bourgeois de Chambéry délivrées à Jacques Telliferd. Signé : J. de Coysia, Bastardin, Bonaud, Noerey, syndics. Visa : Ruffin de la Biguerne. Contre-signé : Philippe (6 juillet 1624 ; imprimé ; sceau plaqué). — Acensement par Jacques, fils d'Aymé Tallifert, procureur au bailliage de Savoie et bourgeois de Conflans, à Louis Duchosal dit Falconet, tanneur « aux Addoubes » sous Conflans, de 5 fosserées de vigne au vignoble de l'Hôpital, lieu-dit en Paradis, de 2 fosserées de vigne au vignoble de St Sigismond, lieud. « en Longe bona », de 2 seytorées de pré au plain de St Sigismond, lieud. es Teppes, d'1 journal de terre sise aud. lieu des Teppes, et de 6 quarterons de terre au terroir de St Sigismond, lieud. « en Tranversier ». Cense annuelle : 15 cartes de froment, mesure de Conflans, 1 paire de chapons et 68 ff. argent monnaie de Savoie (23 juillet 1624). — Procès au Sénat « pour le faict du bastiment » contre led. Jacques Telliferd par Suzanne Delachenal, veuve d'Auguste Paris, secrétaire criminel au Sénat, demanderesse en rescision d'acte de vente (1628-1629). — Requête dud. Telliferd au Conseil de Santé, demandant l'autorisation d'entrer à Chambéry, attendu qu'il aurait fait avec sa femme Andréa Martinon et son fils Dominique une quarantaine aux cabanes de l'Hôpital du Paradis et séjourné 10 jours dans la maison de Claude Grillet, faubourg du Reclus ; que ses hardes sont « dhuement parfumées » ; que sa femme atteinte d'une glande à la cuisse est guérie du mal contagieux, ainsi que l'atteste Me A. Favre, contrôleur des pestiférés (1630). — Inventaire des biens meubles et immeubles délaissés par feu Mermet, fils de feu me Baltazar Talliferd, de la Rachie, paroisse de Gilly (4 octobre 1632). — Election de tuteur pour Louis et Janus, enfants de feu Mermet Talliferd et de feue Françoise Forest, et de Jacques, fils dud. Mermet Talliferd et de Françoise Reydet. Jean-François Crest, leur oncle pater-

Digitized by Google

nel, est désigné comme tuteur de Louis et de Janus ; Jacques sera gardé et gouverné par sa mère (Notaire : Tornier. — 4 octobre 1632). — Amodiation par Jacques Telliferd, procureur au Sénat, et sa femme Jacqueline Picollet, à Bernard, fils de Pierre Perret, d'Hauteville, de tous les biens qu'ils possèdent à Hauteville et à Châteauneuf, procédés de n. Jacqueline de Lespignier, veuve de n. André de Lalle, praticien d'Hauteville, moyennant 80 ff. de Savoie par an. Fait au château de S^t^ Pierre de Soucy. Témoins : Pierre-Louis Dunand, curé dud. lieu et m^e^ Martin Colliat, curial dud. lieu (Notaire : André Mellarède. — 11 février 1636). Ces biens avaient été dernièrement reconnus au profit de R^de^ dame Françoise Favier, abbesse du Betton, et de frère Antoine de Rebe, chevalier de l'ordre de l'hôpital de S^t^-Jean-de-Jérusalem et commandeur de la commanderie de S^t^ Jean du Temple de Chambéry, dont dépendent les temple et hôpital de la « vraye croix » d'Aiguebelle. — Quittance par n. Michel Favre, trésorier général en Savoie, pour led. Telliferd, de 30 ff. 6 deniers, montant d'une amende (4 juin 1634). — Procès de Jean-François Valliend, notaire ducal, contre Jacques Telliferd (1639-1642). — Lettre du s^r^ La Tour de la Val de l'Isère, frère du comte (15 juin 1645). — Procès pour Claude Mansord contre led. Jacques Telliferd (1648-1650). — Quittance du frère Pelin, procureur du couvent de S^t^ Dominique de Chambéry, en faveur du procureur Telliferd, de 21 ff., montant du prix de location d'une étable (28 juin 1652). — « Roolle des « meubles representes par hon^ble^ Françoise Barbichon « vefve de M^e^ Jacques Tellifferd femme de M^e^ Jean « Anthoine Tattavel pour revestissement de l'inventaire « lesquelz ont estes retires par M^es^ Jean Baptiste et « Melchior Telliferd pour estre en appres partages ainsi « que sera par le Senat ordonné » (22 mars 1660).

I. H. 72 (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 139 pièces, papier.

1574-1679. — Telliferd. — Testament de Jean, fils de Jean Gleyron, bourgeois de Conflans. Legs divers à sa femme Jeanne Mugnier, à sa fille Françoise. Il désigne comme ses héritiers universels Noë Gleyron, son fils du 1^er^ lit, qu'il a eu d'Anthoine Regal, et sa fille du 2^e^ lit, Françoise (Notaire : Humbert Hyvert. — 23 juillet 1574). — Georges, fils de feu Claude Burband dit Telliferd, de la

Digitized by Google

paroisse Saint-Sigismond, reconnaît devoir à son frère Aymé Burband dit Telliferd, cordonnier à Conflans, 300 ff. monnaie de Savoie (Notaire : Bellon. — 15 février 1586). — Obligation par Aymon (1) Telliferd, cordonnier de Conflans, en faveur de Jean Bovet, marchand de S^t^ Sevin en Dauphiné, d'une somme de 8 ducatons pour vente de cuir (Notaire : Champier. — 9 septembre 1604). — Procuration donnée à Jacques Telliferd, procureur au Souverain Sénat de Savoie, par n. Charles-Chrestien de Duing de la Val d'Isère, seigneur de Combefort, pour gérer ses affaires. Fait au château du s^r^ baron de Sainte-Hélène-des-Millières, en la présence dud. s^r^, de Georges Rochet, curial aud. lieu et de m^e^ Reymond Rapin, vicaire à S^te^ Hélène (Notaire: Rapin. — 22 août 1637). — Acensement par Jean Bonnefoy, avocat au Sénat et bourgeois de Chambéry, aud. Jacques Telliferd d'une maison avec granges, pré, terres, vignes et châtaigniers rière les Charmettes, pour 260 ff. de Savoie ; il y ajoute, moyennant 20 ducatons, toutes les semailles faites à la Saint-Michel (Notaire : Pierre Pittit. — 5 février 1642). — Reconnaissance par led. Telliferd en faveur de n. Janus d'Oncieu, 1^er^ président au Sénat, seigneur de Cugnat et de Theneysol, de vignes sises à Theneysol, dernièrement reconnues au profit de n. François de Seyssel et de sa femme Marguerite de Monthénard (Notaire : Laurent Voutier. — 24 mars 1646). — « Noble Louys de La Poipe de S^t^ Jullien « seig^r^ de Creyers et lieutenant pour Sa Majesté au fort « de Barraux, ...en quallité de legataire et herittier particul- « lier de feu Dame Marguerite de la Villette vivante dame « dudit Creyers de S^t^ Jullien et autres places sa mere, « herittiere de feu Dame Françoise Degerente Desevas « fille et coherittiere par benefice d'inventaire de feu Messire « Claude De Gerente vivant premier Conseillier du Roy au « Parlement de Provence par le moyen de feu dame Margue- « rite de Pontenec sa mere, et m^e^ Jehan Beroud notaire « royal Dalphinal hereditaire du lieu de Chasteau Villain, « en quallité de procureur speciallement fondé de Noble « Alexandre De Vallin seigneur dudict lieu Chasteauvillain « Betenoud et autres places herittier mediat de feu Dame « Françoise de la Poype vivant dame dud. Vallin et autres « places son espouse, herittiere de ladite defuncte Dame Mar- « guerite de la Villette, par son moyen de ladite Gerente... »

---

(1) Les actes l'appellent tantôt Aymon, tantôt Aymé.

Digitized by Google

et agissant au nom de n. Charles et Albert de Castellane, seigneurs de Biosc, de Magnian, d'Entresene « et autres « successeurs mediats de Dame Blanche et Lucresse de « Gerente sœurs de la ditte Dame Françoise De Gerente » reconnaissent avoir retiré de Moyse Cornaud, procureur héréditaire en la Tour de Parlement du Dauphiné, les procès qu'ils avaient par devant lad. Cour contre n. Balthazard de Gérente, seigneur et marquis dud. Sevas (18 juillet 1647). Ces pièces furent prêtées le 26 juillet à Jacques Telliferd, et celui-ci en reçoit décharge le 18 février 1648. — Procès de Philippe Mermoz, apothicaire, contre led. Jacques Telliferd (1648-1653). — Procuration donnée aud. Telliferd par n. Sigismond de Duing de la Val d'Isère, colonel du régiment de Carignan, maréchal de bataille, pour gérer ses affaires (Notaire : Malliet. — 25 octobre 1648). — De la Forest Somon, abbé de Tamié, reconnaît avoir retiré des mains dud. Telliferd la somme de 186 ff. 4 sols qu'il avait reçue de m^e^ Daviet au nom de Charles-Philibert de la Forest, seigneur de Somon, la Muraz et Bonvillard, frère dud. abbé (25 novembre 1648). — Contrat d'entrée en religion, au couvent des Annonciades de Chambéry, de Françoise, fille de Jacques Telliferd et de Jacqueline Picollet. Dot : 1.600 ff. (Notaire : Deservetaz. — 6 février 1649). — Lettres de Charles Emmanuel II ordonnant de contraindre au paiement de leurs dettes les débiteurs d'Alexandre Truc, héritier d'Antoine de Monthouz (20 juin 1651). — Obligation d'Etienne, fils de feu Georges Picollet, conseiller de S. A. et lieutenant particulier au siège maje de Ternier et Galliard, en faveur de Jacques Telliferd, de 200 ff. monnaie de Savoie. Témoin : François Doche, secrétaire de S. A. au Souverain Sénat de Savoie et patrimonial aud. Sénat (Notaire : Léon Joyre. — 15 septembre 1652). — Quittance pour led. Jacques Telliferd par Marie-Péronne de Rochette, supérieure du monastère de Conflans, de 320 ff., prix de la pension de 2 de ses filles aud. couvent (8 novembre 1653). — Lettre de R^d^ Ruffin de la Biguerne, supérieur du couvent de S^t^ Michel, relative à l'entrée en religion aud. couvent d'un fils dud. Telliferd (sans date). — Inventaire des titres et papiers, des biens meubles et immeubles délaissés par Jacques Telliferd rière le marquisat d'Aix, à Hauteville, à l'Hôpital sous Conflans, à S^t^ Sigismond, etc. (23 août-3 septembre 1654). — Contrat d'entrée en religion au monastère des Annonciades d'Annecy, de Balthazarde, fille dud. Telliferd. Dot : 2.700 ff. (Notaire :

Digitized by Google

Germain. — 14 septembre 1654). — Prix fait donné à Jean Veysy, charpentier à Samoëns, par Françoise Barbichon, veuve dud. Jacques Telliferd, comme tutrice de Melchior, Jean-Baptiste et Charles Telliferd, pour réparer une maison consumée par l'incendie qui a détruit le bourg de l'Hôpital (14 octobre 1657). — Prix fait donné par lad. Françoise à Nicolas, fils de feu Claude Place, maître maçon à Samoëns, pour faire une cheminée « ou souloyt estre cy devant dans la cuysine » de lad. maison. Le prix fait est de 131 ff. (Notaire : Poncier ? — Id.). — Procès de Jean-Baptiste et Melchior Telliferd contre Françoise Barbichon, veuve de Jacques Telliferd (1658). — Lettres de Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, prince de Piémont, roi de Chypre, etc., enjoignant au Sénat de relever, s'il y a lieu, lesd. Jean-Baptiste et Melchior de leur consentement au compte de lad. Françoise Barbichon (2 septembre 1662 ; sceau pendant sur simple queue de parchemin). — Procès des mêmes contre Pierre Morel, seigneur d'Autherive (1665). — Déclaration pour le s[r] Jean-François Jay-Donzel, secrétaire ordinaire de S. A. R. au Souverain Sénat de Savoie, à lui faite au nom de M[e] Jean-Antoine Taltavel, procureur aud. Sénat et bourgeois de Chambéry, par m[e] Louis Guichard, notaire ducal et commissaire d'extentes à Conflans (18 mars 1669).

I. H. 73 (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier, dont 1 imprimé.

1566-1616. — Truc. — Revente par Pierre, fils de feu Pierre Berthet, tant en son nom qu'au nom de ses frères Gabriel, Jacques et Jean, en faveur de n. Guillaume Gariod, procureur au Sénat, des 3/4 d'une seytorée de pré à Beyrin, lieud. en Chinallet, pour le prix de 17 écus de 5 ff. de Savoie pièce, qui avaient été vendus auxd. Jean et Pierre Berthet par Humbert Gariod, notaire à Loisieux, mandement d'Yenne, frère dud. Guillaume (Notaire : Pierre Reveyron. — 17 avril 1566). — Quittance par le seigneur de Monthoux à Aymé Vincent de 600 ff., restant de la somme de 1.200 ff. due pour la vente de 2 pièces de vigne à Méry, et ratification de cette vente. Témoin : Jean Coquard, curé de Mouxy (Notaire : Jean-Jacques Claret. — 22 mars 1568 n. st.). — « Inventaire des biens meubles que noble Anthoyne de « Prellian borgeoys dyenne a deleyssé en la tour appelle la

Digitized by Google

« tour de Mollian sises au puys », dont s'est chargé me Guillaume Gariod, procureur au Sénat de Savoie (Notaire : Jean Boget. — 24 février 1575). — Testament de Guillaume, fils de Claude Gariod. Il veut être enterré dans l'église Saint-François, dans la chappelle appelée « La Brunière », sous le vocable de St Bon, et dépendant de la maison de Mollian sise au Puys, paroisse de Triviers, par lui acquise des nobles de Prélian. Il désigne pour son héritière universelle sa fille Jeanne, qu'il a eue de Philiberte de Monthoux. Témoins : François Juge et Nicolas Trolliouz, procureurs au Souverain Sénat de Savoie ; Amé Gariod, curé de Saint-Blaise (Notaire : Pierre Ducroys. — 14 mars 1584). — Contrat de mariage entre n. Lucain, fils de feu Honorat Truc, de Nice, avec damoiselle Philiberte, fille de n. Antoine de Monthoux, veuve de Guillaume Gariod, en son vivant procureur au Sénat ; elle apporte en dot des vignes sises à Torméry et aux Chavonnes, plus 9 journaux de terre à Leschaux, légués par testament de 1584 de son mari Gariod. Augment de dot : 200 écus d'or. Témoins : François Ruffin, avocat au Sénat; Bernard Dacquin, procureur fiscal pour S. A. au bailliage de Savoie (26 janvier 1587). — Procuration donnée par n. Louis Truc à son fils Gui. Témoin : Guillaume du Robin, procureur au Souverain Sénat de Savoie (Notaire : Légier Girod. — 11 février 1587). — Quittance par Jean-Claude de Mareschal, baron de Lormoz et seigneur de Combefort, en faveur de Philiberte de Monthoux, femme de Lucain Truc, de 60 ff. pour la location d'une maison à Chambéry (Notaire : César Jacquemard. — 20 août 1588) (1). — Testament de Jeanne de Cognoz, femme de noble Antoine de Monthoux. Témoins : noble Gaspard de Dunantoz, seigneur de Lagnieu ; noble Aymo de Terrier, seigneur de Champfleury et Revel ; Louis Armellyet, curé de Méry (Notaire : Philibert Duguet.— 16 août 1589). — « Election de command » par Lucain Truc en faveur de Marin, fils de feu Claude Thomasset, de la paroisse de Marcellaz, et de Jacques, fils de feu Jean Bizet, de Tresserve, habitant tous deux au Viviers, pour 4 vaches, 3 « mouges », 2 bœufs et 3 « cayons » ; prix annuel, 25 ff. (Notaire : Gaspard Boyvin. — 17 juillet 1590). — Quittance par Louise de Pobel, veuve de n. Charles Velliet, conseiller de S. A. et 1er président au Sénat de Savoie, en faveur de Philiberte

(1) Au lieu de 1585.

Digitized by Google

de Monthoux, femme dud. Lucain Truc, de 1.780 ff. monnaie de Savoie (Id. — 22 novembre 1594). — Procès à la Chambre des Comptes (1), puis devant le juge et conservateur de la gabelle du sel, Jean-Georges Crespin, entre Louise, fille desd. Lucain Truc et Philiberte de Monthoux, et les syndics de Méry. Elle demande l'exemption de la taille pour ses biens de Méry, parce qu'elle est fille de nobles et bourgeoise de Chambéry (1604-1616 ; cachet). — Jean-François Berliet, archevêque et comte de Tarentaise, baron du Bourget, 1er président à la Chambre des Comptes, réclame de Louise Truc passation de nouvelle reconnaissance pour des biens situés au Viviers et relevant en fief de son château du Bourget (2) (1606). — Extrait de la reconnaissance par n. Antoine de Monthoux, de St-Sulpice, de divers biens sis à Méry, lieux dits : en la Cutellaz, en la Grobage, en Belfeu, en la Pelletaz, en Penloup, en la Jocletaz, au Bochet, en la Cunanche, en Compodier, etc., relevant en fief de l'abbaye d'Hautecombe à cause du château de Méry (Notaire : Pierre Girod. — 1er juillet 1608). — Lettres de bourgeoisie délivrées à Louise Truc par les syndics de Chambéry (17 août 1609 ; imprimé ; sceau plaqué).

I. H. 74 (Liasse). — 5 pièces, papier.

1587-1621. — Truc. — Fiançailles de Lucain Truc, de Nice, frère de n. Louis Truc, avec Philiberte, fille d'Antoine de Monthoux, et de Gui Truc, fils dud. Louis, avec Jeanne, fille de Guillaume Gariod et de lad. Philiberte de Monthoux, en présence du Révérend Père Pierre Pipin, prêtre de la Compagnie de Jésus (23 janvier 1587). — Contrat de mariage entre lesd. n. Gui Truc et Jeanne Gariod. Dot : 4.000 écus d'or, valeur des biens délaissés par led. Gariod ; augment : 1.000 écus d'or. Témoins : François Ruffin, avocat au Sénat ; Bernard Dacquin, procureur fiscal pour S. A. au bailliage de Savoie (Notaire : Gérard Girod. — 26 janvier 1587 ; plus une copie par François Doche, notaire et procureur au Sénat, du 19 décembre 1617, expédiée à Théodore Boccon, procureur au Sénat, en qualité de mari d'Antoinette Truc). — Arrêt de la Chambre des Comptes déclarant que, vu les lettres de noblesse obtenues à Nice

(1) Et non au Sénat de Savoie.
(2) Analyse défectueuse dans l'inventaire manuscrit.

Digitized by Google

par Louis Truc, en 1585, son fils Gui est noble et exempt de toutes tailles extraordinaires, décimes du blé, etc... à charge de se tenir prêt, armé et monté pour servir S. A. en cas de guerre (19 décembre 1596). — Procuration générale donnée par n. Gui Truc à n. Paris Richelme, de Nice (21 avril 1621).

I. H. 75 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 50 pièces, papier.

1587-1624. — **Truc**. — Procès au Sénat de Savoie entre n. Gui Truc et Christophe Broncin, notaire et châtelain de Maurienne, d'une part, et Bernardin Vechy dit Caramagne, de Pugnet, et les héritiers de Sébastien Trosselin, d'autre part, au sujet de la possession d'un pré sis à Pugnet, lieud. en Pré Noël (1587-1624 ; cachets). Pièces de procédure : vente par led. Bernardin Vechy aud. Christophe Broncin de 8 seytorées de pré à Pugnet, lieud. Pré Noël, près de la terre de n. Claude de Marthod, auditeur à la Chambre des Comptes, et du chemin public de Chambéry à Pugnet. Prix : 2.060 ff. Témoin : n. Antoine de la Rochette (Notaire : Jean Gueyne. — 9 février 1587). — Vente dud. pré par led. Broncin à n. Pernette Laurence, femme de Louis Truc, pour le même prix. Témoins : Charles-François Ruffin, docteur ès droits, avocat au Sénat, et Antoine Gautier, vicaire à St-Léger (Id. — 10 février 1587). — Testament de Jeanne Gariod. Elle veut être inhumée dans l'église Saint-François. Legs : aux Capucins de Cognin, 100 ff. ; à Sainte-Claire-en-ville, 100 ff. ; à Sainte-Marie-Egyptienne, 100 ff. Fait à Chambéry dans la maison du seigneur de Candie. Témoins : honorable André Martel, abbé de Saint-Pons ; Antoine Maffredy, religieux de Saint-Pons, Guillaume du Robin, procureur au Sénat (Notaire : Antoine Chappelle. — 30 mars 1589). — Arrêt du Sénat ordonnant la restitution du pré ci-dessus aux enfants de Sébastien Trosselin (1602). — Lettres de contrainte délivrées contre Christophe Broncin, à la requête de Gui Truc (6 juin 1603 ; cachet). — Procès au bailliage de Méry dud. Gui Truc contre Jean Vullierme, au sujet de la possession d'un noyer (1618-1621 ; cachet). — Enquête par François Bally, juge ordinaire de Méry (1619). — Monitoire signé de Janus d'Oncieu, official du décanat de Savoie, et du secrétaire Delaunay (5 août 1619 ; cachet). — Lettres de contrainte de Charles-Emmanuel I contre Christophe Broncin, châtelain de Maurienne (2 novembre 1624 ; traces de cachet).

Digitized by Google

I. H. 76 (Liasse). — 38 pièces, papier.

1598-1628. — **Truc.** — Procès de Gui Truc contre Antoine de Monthoux (1598-1600). — Requêtes et acte de consignation par Gui Truc contre Gabriel Battallin (1600). — Acensement par Gui Truc et sa femme Jeanne Gariod à Jean et Bernard, fils de feu Jaquemoz Genevois, du Viviers, de 3 journaux de terre au Viviers, lieu-dit au Neplier, 3/4 de seytorée de pré lieu-dit en la Combaz, 1 seytorée de marais lieud. la Leschère et 1/2 seytorée de pré en la Cavettaz. Cense annuelle : 2 vaissels de froment, mesure de Chambéry, et 10 ff. monnaie de Savoie (Notaire : Gaspard Boyvin. — 21 mai 1602). — Procès de Jean-Claude Bourbon, maître de poste à Aix, contre Gui Truc au sujet des tailles du Viviers que led. Bourbon était chargé de recouvrer (1603). — Sentence d'Adrien d'Oncieu, docteur ès droits, juge de la baronnie du Bourget, ordonnant de faire comparaître devant lui led. Bourbon. Signé : Rolet (21 mai 1603). — Procès de Gui Truc, Jean de la Forest, seigneur de la Barre, et Claude-François Pobel, comte de St-Alban, seigneur de Pressy, contre Jeanne Janin, femme de Claude Jaquemin, relatif aux biens délaissés par Guillaume Janin, père de lad. Jeanne. Monitoire de François Dufour, official du décanat de Savoie (1611-1618). — Procès, au bailliage de Méry, de n. Gui Truc, agissant comme tuteur de ses enfants Alexandre et Claude, héritiers d'Antoine de Monthoux, contre Pierre Rosset, fermier à Méry du seigneur de la Mente, abbé d'Hautecombe, lequel réclame, par droit d'échute, les biens dud. de Monthoux, décédé sans enfants (1628). — Lettres de mise en possession délivrées au profit dud. Rosset par François Favier, docteur ès droits, juge ordinaire de Méry (6 mars 1628).

I. H. 77 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 83 pièces, papier, dont 1 imprimé.

1587-1653. — **Truc.** — Contrat de mariage entre Antoine, fils de feu Antoine de Monthoux, de Méry, et Jeanne, fille de feu Gilles Cognoz, sieur de Craponod en Dauphiné. Dot : 2.000 ff. tournois revenant à la somme de 666 écus 40 sols qui sera payée par n. Louis Cognoz, sieur de Craponod, frère de lad. épouse. Augment de dot : 333 écus 20 sols,

Digitized by Google

auxquels sont ajoutés 66 écus 40 sols pour les bagues et les joyaux (Notaire : Pierre Disdier. — 29 décembre 1587). — Rémission et cession par n. Arthus de Vachon, s[r] de Belmont, et sa femme Antoinette Cognoz, auxd. Antoine de Monthoux et Jeanne Cognoz, de la somme de 500 écus, réduite à 1.500 livres (Notaire : Pierre Dalliat. — 16 avril 1603). — Extrait de baptême d'Alexandre, fils de n. Gui Truc et de Jeanne Gariod, dans l'église Saint-Léger. Parrain : Alexandre Nicollaz. Marraine : Claudie Garriod (23 février 1611 ; certificat fait le 28 juillet 1636 et signé Romanet). — Thèse philosophique soutenue dans la salle (1) (*in aula*) du Collège des Jésuites de Chambéry par Claude, fils de n. Gui Truc, dédiée à Claude Cambiano, comte de Cartignano, seigneur de Ruffia (2), Celle, Pagères, *Castelmagnum* (1622). — Contrat de mariage entre n. Claude-François, fils de feu n. Julien de Pradel Authurin, en son vivant conseiller de S. A. R. et juge-maje du Bugey, avec Jeanne, fille de feu n. Gui Truc. Dot : 900 ducatons par testament de son feu père, plus 100 ducatons légués par son oncle Antoine de Monthoux. Augment : 500 ducatons (Notaire : Claude Greffe. — 3 avril 1631). — Obligation de 100 écus de 60 sous pièce par n. Alexandre Truc, recteur des «escoliers des lois» à l'Université d'Avignon, du consentement de M[re] Balthazard Blanchery, docteur ès droits, juge de la cour temporelle de S[t]-Pierre d'Avignon, au profit d'Amand Rivolat, marchand dud. lieu (Notaire : Pierre Pascal. — 29 janvier 1632 ; cachet). — Quittance, au profit de n. Alexandre Truc, par le trésorier de la Confrérie du Très-Précieux Crucifix de la Miséricorde, d'une somme de 50 florins léguée à lad. Confrérie par son père n. Gui Truc (14 mars 1634). — Lettre de don Félix de Savoie à n. Alexandre Truc l'invitant à se tenir prêt à partir pour guerroyer en Piémont (29 février 1636). — Arrêt de la Chambre des Comptes ordonnant que n. Alexandre Truc jouira des privilèges et immunités accordés aux anciens nobles, conformément à l'édit de 1584. Signé Vibert (4 mars 1636 ; cachet). — Autorisation du procureur fiscal (3) aud. Alexandre Truc d'emprunter, quoique mineur, 1.500 livres sur ses biens pour acheter un cheval et des armes (5 avril 1636). — Quit-

(1) Et non dans la cour.
(2) Au lieu de Ruffieux.
(3) C'est par erreur que l'inventaire manuscrit porte : Arrêt de la Chambre des Comptes.

Digitized by Google

tance définitive de la dot de Jeanne Truc, par la cession de biens sis au Viviers (3 octobre 1637). — Procès au Sénat de Savoie entre lad. Jeanne Truc et n. Alexandre Truc au sujet de l'hoirie de leur frère n. Claude Truc, de Nice (1638-1646). — Quittance en faveur d'Alexandre Truc par Jean Berlioz, docteur en théologie, gardien du couvent de St-François, d'une somme de 50 florins léguée aud. couvent par son père n. Gui Truc (Notaire : Deservetta. — 3 août 1639). — Quittance de la même somme, par Benoîte Colhabaud, abbesse du monastère de Sainte-Claire-en-ville (Id.). — Reconnaissance des servis dus par n. Alexandre Truc aux seigneurs de Lalle (1), pour des biens sis à Villaroux, et aux seigneurs de Pavy (2), pour des biens sis aux Mollettes (1642). — Acensement desd. biens par led. Alexandre Truc à Jacques et Claude Barraz, père et fils, sous la rente annuelle de 20 vaissels de blé, mesure de Montmélian, 100 ff. pour les vignes, 112 ff. pour les blés et 1 pourceau gras ou 30 ff. argent. Témoins : n. Bernard de Pavy ; Claude de Donzel, bourgeois de Montmélian (Notaire : Michel Dizod. — 1er août 1642) (3). — Extrait des statuts de la ville de Nice concernant les droits dotaux des femmes, visé par Barthélemi Marenco, baron de la Turbia, préfet de Nice, desquels il résulte que la fille dotée par ses père et mère est exclue de la succession de ceux-ci et de ses frères (1643-1644 ; cachets). — Lettres de Chrestienne de France, régente de Savoie, ordonnant au Sénat de Savoie de recevoir l'appel d'Alexandre Truc contre Michel Charles. Signé « Par le Conseil. Viollon » (22 août 1644). — Transaction par laquelle led. Alexandre Truc donne à sa sœur Jeanne 360 ff. qui seront employés pour se guérir, à Aix, elle et ses 2 enfants Constance et Claude de Pradel, du mal de la grosse gale, appelée « la masle rache » (Notaire : Petit. — 11 février 1645). — Requête dud. Alexandre Truc au sujet de l'échange qu'il a fait par contrat du 11 juillet 1639 avec n. Dominique Rorengoz, seigneur de Campillion, comte de Luzerna (4), des terres qu'il possédait sur le territoire de Nice contre des biens sis à Villaroux et aux Mollettes (1647). — Note de médicaments pris par n. Alexandre Truc chez Pierre Arestan, apothicaire : médecine laxative composée de *catholicon*,

(1) Au lieu de Lasle.
(2) Au lieu de Pany.
(3) Et non 1644.
(4) Au lieu de Lucerne.

Digitized by Google

de rhubarbe, de diaprunis et de crème de tartre ; huile de lys pour graisser les bras (1649-1650). — Lettre de Camille Truc, de Nice, oncle d'Alexandre Truc (28 janvier 1651). — Quittance par frère François Ballal, religieux du couvent de St-François, aud. Alexandre Truc, des frais de sépulture de sa femme Jeanne-Eglantine de la Poype (6 novembre 1652). — Quittance par François Gordon, marchand, bourgeois de Montmélian, receveur du gouverneur de la garnison de Montmélian, à Alexandre Truc, avocat au Sénat, de la somme de 600 ff. monnaie de Savoie. Témoin : César Duce, canonnier au préside de Montmélian (Notaire : Borrel. — 1er février 1653).

I. H. 78 (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 65 pièces, papier.

1598-1666. — Truc. — Donation entre vifs par Louis, fils de feu Claude Bolleys, et sa femme Françoise, fille de Jean Dorenge, à l'hôpital de la Roche, de tous leurs biens sis à la Roche, du consentement de n. Antoine Saultier, Philibert Berthollet, syndics de la Roche, François Bally, administrateur dud. hôpital et de n. Janus de la Faverge (1) François de la Grange, Antoine Constantin, Antoine et Pierre Cherdon et Amé Pyod, conseillers et bourgeois de lad. ville. Témoin : le père Chérubin, capucin (10 janvier 1598). — Apposition à l'acte précédent du sceau du Conseil de Genevois. Signé « Par le Conseil. Demoyron » (30 mai 1598 ; sceau de cire rouge pendant sur double queue de parchemin). — Procès en la châtellenie de la Roche entre Claude Dorenge, dud. lieu, et n. Alexandre Truc, lequel demande le remboursement : 1° de 407 ff. prêtés en 1633 par sa femme Jeanne-Eglantine, fille de n. Noël Carpinel de la Poype et de Marguerite de la Grange ; 2° de 402 ff. payés à l'hôpital de la Roche pour le compte dud. Dorenge (1640-1641). — Transaction portant quittance en faveur de n. Alexandre Truc, agissant pour Claude Dorenge, de la somme de 402 ff., par R Mre François de Chaffardon, sr de Mesmes et archidiacre de la Roche, n. Michel de Mesmes 1er syndio de lad. ville, Jean-François Orsier, moderne recteur de l'hôpital, et Pierre Vincent, notaire. ducal et l'un des conseillers, transaction faite en vertu d'une déli-

(1) Et non de Faverges.

Digitized by Google

bération du même jour, où figurent en outre n. Jean-Louis de Lambert, « premissier » et n. Pierre-Sébastien Domen, sr du Sougey (Notaire : Louis Fattat. — 24 décembre 1640). — Procès-verbal de subhastation desd. biens au profit de n. Alexandre Truc, ensuite de lettres ducaux délivrées par Louis de Savoie, duc de Genevois et de Nemours (1641). — Transaction entre Janicque, fille de feu n. Pierre-Paul de la Grange, chevalier de l'Eperon doré, grand écuyer et grand fauconnier de « S. M. Cesarée », Françoise et Adrienne Lombard, comme filles de feue Césarine de la Grange, fille dud. sieur, et Louise et Jeanne-Eglantine de la Poype, filles de feue Marguerite de la Grange, sœur desd. Janicque et Césarine ; lad. Louise femme de n. Gaspard de Montain, maréchal de logis à la Cie des cuirassiers du marquis de St Maurice en l'escadron de Savoie. Cette transaction est relative à l'hoirie de leur grand-père Pierre-Paul de la Grange. Jeanne-Eglantine obtient les biens sis rière le village de Bornettaz, paroisse de Rumilly-sous-Cornillon. Témoin : Pierre Lombard, chanoine de la Roche (Notaire : Louis Fattat. — 7 avril 1646). — Différend entre les syndics dud. lieu et n. Alexandre Truc pour les tailles ; mention est faite des lettres de noblesse accordées par l'empereur Charles-Quint à Pierre-Paul de la Grange en 1542 et confirmées en 1595 par l'empereur Rodolphe (1647). — Réclamation de lods à n. Alexandre Truc par Anthoenne Vuy, veuve de Claude de St Sixt, en qualité de tutrice de son fils Claude, pour 2 poses 1/2 de terre sises à la Roche (1651). — Prix fait donné par n. André Truc à Louis Bouvard pour refaire à neuf les murailles et les fondements de la maison et de la grange situées au Fleurieu, paroisse de la Roche. Prix : 450 ff. (Notaire : Vincent : 2 avril 1666).

I. II. 79 (Registre). — Grand in-8, 284 feuillets.

28 avril-4 juin 1653. — Truc. — Inventaire des immeubles, meubles, titres et papiers délaissés par n. Alexandre Truc à ses enfants et héritiers André et Marie Truc, dressé par Humbert Georges, notaire ducal et greffier en l'officialité de Savoie, à la requête d'Antoinette Truc, veuve de Théodore Boccon, tutrice de sesd. neveux, et de Marie de Mareste, dame de Montaigre, veuve de n. Alexandre Truc. Les immeubles se composent de 35 journaux de vigne, maison, granges et prés situés à Challes, lieux-dits aux

Digitized by Google

Chavonnes, au Puits, à Montagny ; de vignes et blachères sur St Jeoire et la Boisserette, lieux-dits la Pinguette, aux Bourdeaux, à Leydevant, à Boissieu, au Chaffat, à Leya ; terres et châtaigneraies à Villaroux, aux Mollettes et à St Sulpice. Vente, en suite d'estimation faite par Claude Bonjean l'aîné et Antoine Crosaz, marchands de Chambéry, des meubles et du linge composant l'hoirie : un chaudron et sa « manouille » ; un pot et sa « manicle » ; un « berrotin » ; une « colluire », une « bartellière », 2 pistolets à roue, des « camelots » de Paris, etc.

I. H. 80 (Liasse). — 69 pièces, papier.

1633-1675. — Truc. — Procès au bailliage pour Théodore Boccon contre les frères Truc (1633). — Extrait du baptême, à St Jean-Baptiste de la Roche, de Jean-Baptiste, fils légitime d'Alexandre Truc et d'Eglantine de la Poype (9 avril 1641). — Quittance donnée par les Ursulines de Chambéry (Angèle de Saint-Charles de Pingon, supérieure), à Claire Fabry, veuve de n. François de Prelian, de la paroisse de St-Jean de Chevelu en Bugey, de la somme de 300 ducatons, par les mains de Marie de Mareste, dame de Montaigre, femme d'Alexandre Truc (Notaire : Borrel. — 19 juin 1652). — Acensement par Antoinette Truc, veuve de Théodore Boccon, à Marie de Mareste, veuve de n. Alexandre Truc, de tous les biens délaissés par ce dernier. Prix : 2.000 ff. par an, à la condition de nourrir et élever les 2 enfants dud. Truc (Notaire : Humbert Georges. — 23 juin 1653). — Testament de lad. Antoinette Truc en faveur de son neveu n. André Truc (Notaire : Vincent Borrel. — 21 septembre 1657). — Certificat de Claude Guillermin, châtelain de la baronnie de Montfort, attestant que n. André Truc paye 1 ff. 7 d. de taille pour un pré acquis de Pierre Sagré (1), situé à Villardmarin, lieud. au Mollard, contenant 1.380 toises suivant le cadastre nouvellement fait par Me Bastardin. Signé « Ne varietur. Pasquier pour Vallet » (20 mars 1661). — Compte rendu. à André Truc par Marie de Mareste, dame de Montaigre, veuve d'Alexandre Truc, des biens délaissés par ce dernier (1662). — « Roolle des biens que tiennent et possedent les

(1) Au lieu de Segré.

Digitized by Google

« hoirs du sieur Truc de Chambery ce mouvantz du fied « du seigneur senateur Ducloz procedé des seigneurs « Dumandy » (sans date). — Déclaration faite pour Marie de Mareste par n. Melquiot Dellalé (*sic*), Joseph Chardon, curé de Villaroux et François Girod Trolliet, rentier du s[r] marquis de Gorde en Bayard : qu'une tempête a détruit, en juin 1659 (1), les vignes, arbres et récoltes dans la vallée de Coise aux Mollettes (Notaire : Disod. — 4 avril 1662). — Procès d'Antoinette Truc contre les consorts Yvrod (1663). — Quittance pour n. André Truc par R[de] sœur Huguette de la Gorge-Montmayeur, abbesse du couvent de S[te] Claire-en-ville, de 100 ff. légués aud. couvent par n. Alexandre Truc (5 juillet 1663). — Lettres de contrainte délivrées par Jean Pellin, docteur en droit, juge de Chuys, contre n. André Truc, au profit de n. Gilbert de la Forest, seigneur de Rumilly-sous-Cornillon, baron de Divonne et sa femme Anne (2) de Monthouz, au sujet de servis dus par led. Truc (20 juillet 1667). — Reconnaissance de fief par n. André Truc, pour des biens sis à Villaroux, au profit de l'Hôpital de Montmélian, à cause du château de l'Hormoz, et du seigneur de Bayard (31 juillet 1669). — Procès d'Antoinette Truc contre Antoine et Pierre Roissard (1670). — Obligation de 60 pistoles d'or par n. André Truc pour n. François de la Roche, colonel commandant le Régiment de Savoie et maréchal de bataille (25 décembre 1674). — Procès de Jacques et François Page, de Challes, contre n. André Truc (1675). — Testament de n. André Truc au profit de Jean-François Donzel, « clavaire » au Sénat (26 juin 1675).

I. H. 81 (Liasse). — 23 pièces, papier.

1715-1782. — **Varax (de).** — Constitution de 150 ff. de rente par n. Pierre de Varax, seigneur de Planaz, pour les Ursulines de Chambéry (Marie de S[te] Tècle Vibert, supérieure). Prix : 3.000 ff. (Notaire : Cretet. — 18 janvier 1715). — Procès entre les Ursulines et François Joseph de Varax, comte du Chastel (1733-1770 ; cachet). — Quittance par lesd. Ursulines (Isabelle de S[t] Laurent, supé-

(1) Et non 1559.
(2) Au lieu d'Aimé.

Digitized by Google

rieure) pour led. François-Joseph de Varax, de 2.385 livres (Notaire : François. — 17 mars 1738). — Arrêt du Sénat condamnant n. Joseph, fils dud. feu Pierre de Varax, à payer auxd. religieuses 2.554 livres et 3 sols, montant des arrérages et du capital d'une rente constituée (12 juillet 1752 (1); cachet). — Procès au Sénat de Savoie de Joseph Portier, traiteur à Chambéry, d'une part, et de n. Joseph-Hyacinthe Duclos du Frenoy, comte de Bonne et Desery, et dame Thérèse-Christine de Bertrand de Thône, veuve de n. Métral de Châtillon, d'autre part, contre led. Joseph de Varax, au sujet du remboursement de sommes hypothéquées sur des biens sis à Cognin, lieud. à Montépin. Arrêt du Sénat adjugeant ces biens aud. Joseph Portier. Mention de lettres ducaux du 2 août 1782 ordonnant la restitution desd. biens à n. Joseph-François, fils de feu Joseph de Varax, capitaine-major dans le régiment de Savoie-Infanterie (1774-1782).

I. H. 82 (Liasse). — 7 pièces, parchemin.

1282-1374. — Verel. — Sentence arbitrale rendue par Pierre Bonivard et Humbert de Clermont entre Jacques *de Vereglio*, bourgeois de Chambéry, et Guillaume Reynard, au sujet d'un mur mitoyen. Témoins : Dieulefils, fils de Dieulefils d'Apremont, Pierre Bon, Jean Guersi (Notaire : Pierre de Viry. — 26 février 1282). — Obligation pour Pierre, fils de feu Michelet Verel, de Chambéry, sur Jeannette, veuve du nommé Pochet, de la Motte (2), habitant à Chambéry, de la somme de 20 sols gros tournois argent vieux avec o rond, monnaie du roi de France (Notaire : Ysnard de Villard-Dizier. — 20 janvier 1336 ; copie d'Antoine Fabre). — Vente par Ambrosie, veuve de Fromentin, de Miolans (*de Mediolano*), bourgeois de Chambéry, et son fils Jean Fromentin, à Bonnechose, veuve de Girard de Versonay, apothicaire, bourgeois de Chambéry, de 4 fosserées de vigne avec grange sise au territoire du Châtelard près de Chambéry. Prix : 100 sols bons deniers gros tournois argent vieux avec o rond. Albergement de cette vigne à lad. Ambrosie par lad. Bonnechose, sous le servis annuel de 5 sols bons deniers gros tournois argent vieux avec o rond (Notaire : Jacques de *Serainchio*. — 7 août 1339). —

(1) Et non 1762.
(2) Au lieu de Montmélian.

Digitized by Google

Partage entre Nicollet (1), François et Jean *Vereglio*, bourgeois de Chambéry, héritiers universels de lad. Bonnechose, veuve de Girard de Versonay, des biens qui suivent : le direct domaine de 7 sols et 6 deniers gros tournois sur une maison mal ouverte (*male aperto*) située à Chambéry ; le direct domaine de 6 d. tournois sur 1 pièce de terre à Pugnet, servis sur lesquels fut assignée par lad. testatrice la pension d'une chapelle, dont le patronat est réservé à ses héritiers ; plusieurs dettes et bestiaux et le direct domaine d'une maison à Chambéry, dont le servis a été légué par la testatrice aux frères prêcheurs de Montmélian ; plusieurs servis avec le domaine direct, au mandement de Montmélian, 2 pièces de vigne aux Ornières (*in roveriis*) de Montmélian ; 4 fosserées de vigne à Chavort, etc. Témoin : Jean de la Fontaine, notaire (Notaire : Etienne Bernardet. — 27 novembre 1350). — Vente par Guillaume Beltos (2) (*sic*), fils de feu Bertet Betoz, de Montfort, à Pierre Verel, de 2 journaux de terre au territoire de la Palud, près de Montfort, et d'1 journal de terre aud. lieu, près de la route conduisant à Aiguebelette, du domaine direct des hoirs de Rolet d'Herbeys, damoiseau (servis annuel : 10 d. forts). Prix : 11 ff. or de Florence (Notaire : Pierre de Tyons. — 10 août 1362). — Vente par Michel Bonnechose, de Montmélian, tuteur d'Antoine, fils de Pierre de Grandis dit du Pont, bourgeois de Montmélian, avec l'autorisation de Jean Lageret, juge-maje de Savoie, aud. Pierre Verel, de 10 fosserées de vigne à Montmélian, lieud. en Crevates. Prix : 100 ff. Témoins : Jean Paravy, jurisconsulte ; Pierre Amblard, notaire (Notaire : Pierre Rumilly. — 19 novembre 1366). — Inventaire fait par Humbert de Dampierre des biens délaissés par Pierre Verel : 1 maison à Chambéry près de celle d'Aymon Bonivard, 1/2 journal de terre avec grange à la Truanderie, etc. Témoin : Berthet de Cognin, damoiseau (16 mars 1374 ; copie d'Amé de Dampierre, fils d'Humbert).

I. H. 83 (Liasse). — 4 pièces, parchemin.

1447-1463. — Vincent. — Subhastation ordonnée, en vertu d'une sentence du Conseil résidant du duc Louis de Savoie, au profit de n. Jacques Vincent, curé de Vimines,

(1) Au lieu de Michel.
(2) Au lieu de Bertet.

Digitized by Google

contre Jean Guillermin, bourgeois de Chambéry, de 8 fosserées de vigne à Arbin, du fief du duc de Savoie (Notaire : Henri Philippe. — 22 juillet 1447). — Obligation par led. Jacques Vincent en faveur de n. Antoine Portier, de 5 ff. 1/2 p. p., montant des lods dus (Notaire : Pierre Pognient. — 4 avril 1448). — Approbation et ratification de la subhastation susdite, au nom du duc Louis de Savoie, par n. Antoine Portier, bachelier ès-lois, vice-châtelain de Chambéry et Montmélian (Id. — 5 avril 1448). — Reconnaissance en faveur de n. Jean de Charansonay, bourgeois de Chambéry, par led. Jacques Vincent, de 8 fosserées de vigne, sises à Arbin; servis annuel: 1 setier de vin, mesure de Montmélian (Notaire : Pierre Nycod. — 13 septembre 1463).

I. H. 84 (Liasse). — 3 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1370-1559. — **Divers**. — Testament de Jaquemette, veuve de Guichard d'Hauteville. Elle veut être enterrée au cimetière de S[t] Pierre de Lémenc. Legs : 10 ff. aux moines de Lémenc, 10 ff. aux frères mineurs, 2 ff. aux Minorettes de Chambéry, 2 ff. au curé de Saint-Léger, 1 ff. à son vicaire. Elle désigne pour son héritier universel l'hôpital neuf (Notaire : Pierre Odin. — 10 mai 1370). — Fragment du testament d'Andrée, fille de feu Etienne... Elle veut être enterrée au cimetière de Termignon. Legs divers : à Jean, fils de feu Antoine Mercier, de Termignon ; à sa nièce Catherine, fille de Jean Charbonnel, dud. lieu. Elle désigne comme héritiers universels ses fils Jean, Martin et Claude (12 octobre 1450). — Quittance par Jean d'Yvrey dit Perret, marchand, fils de Pierre d'Yvrey, de la paroisse Saint Jean de Novalaise, mandement de Montbel, diocèse de Belley, à Claude Robert, bourgeois de Chambéry, receveur de la Chambre des Comptes du duc de Savoie, de 200 ff. p. p., pour la dot de Jeannette, fille de feu Pierre Robert, nièce dud. Claude et femme dud. Jean d'Yvrey. Témoins : Amé Lambert, maître de la Chambre des Comptes ; Humbert de Chevelu, orfèvre ; François Burgie ; Henri Rosset (Notaire : Antoine Girardet. — 9 avril 1477) (1). — Quittance par Jeanne, femme de Jacques Chambon, fille et héritière universelle de feue Denise Batalliard, à Jean

(1) Et non 1467.

Digitized by Google

Sirand dit Daulphin, marchand bourgeois de Chambéry, son père, de la somme de 60 écus. Témoin : Claude Domenge, curé de Lémenc (Notaire : Louis Jantier. — 12 mars 1554). — Testament de Jean Sirand dit le Daulphin, marchand et bourgeois de Chambéry. Il veut être enterré dans l'église des Frères Mineurs de Saint-François de Chambéry, au lieu de sépulture de Gasparde Hugon, sa 1e femme, près de l'autel de la chapelle Saint-Bonaventure. Legs aux religieux de Saint-François, à Sainte-Marie-Egyptienne, aux altariens de Saint-Léger et à son neveu Claude Sirand, prêtre, fils de feu son frère Jean (Id. — 29 avril 1559).

Digitized by Google

SUPPLÉMENT (1)

SÉRIE A

I. B. 81 (Cahier). — Petit in-folio, 37 feuillets.

XVI^e siècle. — Bignin et du Rhône. — Copie faite au XVI^e siècle des documents suivants :

1° Testament d'Amé de Bignin. Il élit sa sépulture dans l'église Saint-François de Chambéry, dans le tombeau qu'il a fait faire dans la chapelle Saint-Jacques, et veut être enterré en habit de frère mineur. Il lègue aux frères mineurs un servis annuel de 20 vaissels de froment, mesure de Chambéry, et 10 sols gros tournois pour la célébrafion d'une messe quotidienne perpétuelle dans lad. chapelle, mais le domaine direct de ce servis sera maintenu à l'hôpital neuf ; l'élection et présentation de lad. chapelle appartient aux syndics de Chambéry et au recteur de l'hôpital. A sa chapelle de la Croix, à Saint-Léger, il lègue 6 vaissels de froment et 9 sols gros tournois pour une messe quotidienne et perpétuelle, et en donne le domaine direct et les lods à l'hôpital neuf ; l'élection et présentation du recteur de cette chapelle est réservée au curé de Saint-Léger et au recteur de l'hôpital ; en cas de discorde ou de retard, il révoque ce legs et le transfère au couvent de la Couronne (2). Legs divers au curé et au clerc de S^t Léger, au curé de Saint-Pierre-sous-le-Château, à chaque hôpital de la ville de Chambéry, aux lépreux du mandement de Chambéry, aux pauvres ; à Catherine, femme de messire François de la Motte ; à frère Guillaume de la Balme, moine d'Ainay, aux Minorettes. Il demande aux syndics d'accorder à son chape-

(1) Les actes qui figurent au supplément ont été retrouvés après la rédaction de l'inventaire de Perpéchon.

(2) « Sans doute Saint-Dominique ou étoit le Rosaire ne s'appeloit pas encore « frère prêcheur ». (Note marginale du XVIII^e siècle.)

Digitized by Google

lain Pierre *de Casalibus* le gouvernement de l'hôpital neuf (1). Il institue pour héritier universel led. hôpital et désigne comme exécuteurs testamentaires Antoine Barbier, de Chambéry, secrétaire du comte, son chapelain Pierre de Casalibus, et Jaquemet Girard, notaire et bourgeois de Chambéry. Fait *in pelio* dud. hôpital en présence de messires Jean des Granges. Jean d'Aime, Jean Brichet et Ogier Virard, chapelains (Notaire : Jean Vachier. — 4 septembre 1375; copie de Jaquemet Genevois).

2° Constitutions et statuts de l'hôpital neuf, acte fait dans l'église Saint-Léger en présence de Pierre de la Palud, Bertet de Cognin, et Mathieu *de Morasio*, damoiseaux (2) (1er mai 1370).

3° Testament de Jean du Rhône, peaussier et bourgeois de Chambéry. Il veut être enterré au cimetière de l'église du prieuré de Lémenc, dans le tombeau où sont ensevelis ses fils Pierre et Antoine. Legs divers : aux moines et au sacristain de Lémenc; à St-Antoine; à la Chapellenie et aux prêtres séculiers de St-Léger; aux frères prêcheurs; aux frères mineurs; aux Minorettes; à chaque hôpital de Chambéry; à chaque *foco maladerie* existant près de la ville; à ceux qui porteront son corps à l'église de Lémenc; à Humbert *de Bengiis*, recteur de l'hôpital neuf de Maché, fondé par led. testateur sous le titre de Notre-Dame de Consolation; à sa filleule Jeannette, fille d'Antoine du Mollard, drapier et bourgeois de Chambéry; à sa femme Laurence, fille de feu Amblard Rosset, peaussier et bourgeois de Chambéry. Il désigne pour ses héritiers universels l'Hôpital de Maché et son chapelain Humbert de Bengiis, établi par lui recteur dud. hôpital. Après la mort dud. Humbert, l'élection du recteur sera désormais faite par les syndics et bourgeois de Chambéry en présence du sacristain de St Pierre de Lémenc, de 2 *mediocribus communis* du peuple de la ville de Chambéry et de 2 *probioribus et sagalioribus* de la rue et du faubourg Maché. 4 fois par semaine le recteur devra célébrer une messe dans la chapelle dud. hôpital; le testateur lègue à cet effet 15 ff. p. p., à condition qu'au *lavabo* de chaque

(1) « Quittant sans doute la rectorie de la chapelle « comme incompatible à forme des statuts. » (Note marginale du XVIIIe siècle.)

(2) Publié dans Chapperon : *Chambéry à la fin du XIVe siècle*, p. 383-9 (texte du *Livre Noir* des Archives de Chambéry).

Digitized by Google

messe, le célébrant fasse des prières devant le peuple (*ante populum*) et dise un *De profundis* pour le repos de l'âme du testateur et de ses parents. Les 3 autres jours de la semaine, il célébrera une messe dans la chapelle Saint-Maur fondée dans l'église Saint-Léger, pour laquelle il lègue 10 ff. p. p. aux mêmes conditions. Tous les lundis, le recteur fera dire sur le tombeau dud. testateur par six innocents (*sex pueros innocentes*), 6 des 7 psaumes. Il prélèvera sur les biens de l'hôpital ce qui lui sera nécessaire pour sa nourriture, ses vêtements et ses chaussures. Lors de son élection, il promettra et jurera sur les Saints Evangiles de maintenir et observer le règlement de l'hôpital, ainsi que l'a fait Humbert de Bengiis. Celui-ci ne sera tenu de rendre aucun compte de ses recettes et dépenses, si ce n'est à la requête du testateur seul. Le recteur devra administrer l'hôpital de Maché selon les statuts de l'Hôpital neuf appelé Maison-Dieu jadis fondé par Amé de Bignin. Jean du Rhône désigne pour exécuteurs testamentaires Jacques Belletruche, sacristain de Saint-Pierre de Lémenc ou son successeur à l'époque du décès du testateur, les notaires Etienne Rosset et Pierre Avrilliet le jeune, et Janin Chavent, bourgeois de Chambéry. Fait à Lémenc sur la place située devant la maison dud. sacristain, en présence de Guillaume Reverdit, Jean Goyet, Guillaume Bastonier, moines dud. prieuré ; Guillaume Lovat, curé de Lémenc ; messires Jean Carrel, Guigonet Chevrot et Girard Agathon, chapelains (1) (Notaire . Claude du Mollard. — 10 juin 1420).

SÉRIE B

I. B. 82. — 1 pièce, papier.

27 mai 1714. — Tissot. — Lettre d'un nommé Tissot, au sujet d'une rente constituée en faveur des enfants pauvres de l'hôpital Saint-François, rente dont on a négligé de poursuivre le paiement.

(1) Cet acte a été publié, d'après le *Livre Vert* des Archives de Chambéry, par Chapperon, *op. cit.*, pages 390-406.

Digitized by Google

SÉRIE E

I. E. 49. — 1. cahier, 44 feuillets.

1591. — « Premier compte de m^e^ Pierre Chastellain « recteur de l'hospital neufz SainctFrancois en la presente « ville de Chambery du revenu dud^t^ hospital de l'année « 1591 », présenté le 28 décembre 1601 aux syndics, conseillers et conservateurs. — Constitution de recteur en remplacement de Claude Chavet, démissionnaire ; led. Pierre Chastellain est nommé recteur, aux gages de 100 ff. par an et moyennant les charges habituelles. — Recettes : 4.255 ff. 6 s. 2 d. « cest oultre vingt et quattre veisseaux « bled froment et vingt deux florins six solz six deniers « Savoye et deux florins bon poix et cinq deniers obolle « fortz que sont receuz par les recteurs des chapelles saincte « Trinité et saincte Croix et aultres fondes aud. hospital a « sainct Legier a sainct François et de Lesmens comme est « contenu aux compts des recteurs precedentz saufz ceulx « qu'il n'a peu exiger et que sont en instance quil proteste « ballier par cy appres par restatz et arreraiges. » — Dépenses : gages d'Antoine de Lestraz, recteur de l'hôpital de Maché, 60 ff. Vacations de Claude Rochet, secrétaire de la ville, 34 ff. 4 s. Gages de Louis de la Thonière, solliciteur des pauvres, 50 ff. Total des dépenses : 4.641 ff. 10 s. Déficit : 386 ff. 3 s. 10 d.

I. E. 50. — 2 pièces, papier.

22 août 1613. — Boniface Capitan, recteur des hôpitaux, déclare que les obligations passées par Etienne Neyton à l'un de ses prédécesseurs, feu Antoine Pignier, appartiennent légitimement au sieur Pignier, héritier dud. défunt, par le moyen de la reddition de compte par lui prêtée (Notaire : Claude Philippe).

Digitized by Google

ADDITIONS

A la fin de I. B. 66, ajouter :

Procès au bailliage de Savoie entre Jean-Claude Pignier et son frère Donat contre François de Gerbaix, seigneur de Sonnaz (1599-1600). — Reconnaissance de Jean-Claude Pignier, en faveur du s[r] de Jacob, de ses biens de Sonnaz (17 mars 1612). — Prosper Salteur confesse, au nom de sa femme, devoir à Adrienne Dufoug, veuve de Jacques Ducrest, la somme de 1.000 ducatons de 7 ff. pièce (Notaire : Léon Joyre. — 10 mai 1651).

A la suite de I. H. 5, ajouter :

Testament de Pierre Batossard, chapelain, curé de Notre-Dame du Montcel au diocèse de Genève. Il veut être enterré là où il décédera. Il lègue 6 deniers gros à l'évêque de Genève et désigne pour héritiers universels les enfants mâles et légitimes de Nicolas Batossard, du diocèse de Genève. Fait à Chambéry dans la cuisine (*Quoquina*) de l'hôpital neuf, dont led. testateur est recteur. Témoins : Jean Bergier, curé de Barberaz, Jean Mantel, Jean Burlion, Jacques Jarrier, chapelains; Louis Châtel, co-syndic (Notaire : Pierre Chapuis. — 11 avril 1494).

A la suite de I. H. 41, ajouter :

Rémission par Jaquemette, veuve de Martin Charrel, de la paroisse de Saint-Thibaud de Couz, à Pierre Fardel, damoiseau, fils de feu Guillaume Fardel, de tous les droits qu'elle peut avoir sur l'héritage et l'usufruit de leurs biens; et ce moyennant le prix de 7 ff. 1/2 (Notaire : Jean de La Fontaine. — 4 mai 1414).

Digitized by Google

Digitized by Google

JOSEPH DE MAISTRE

ÉMIGRÉ

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE Ier

J. de Maistre avant l'Emigration

(1753-1789)

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE I

Un jeune magistrat
(1753-1780)

Il y avait environ onze ans que J.-J. Rousseau avait quitté les Charmettes et Chambéry lorsque naquit, dans cette ville, Joseph de Maistre, le 1er avril 1753.

Son père, venu du comté de Nice (1) à Chambéry pour y exercer, à 34 ans, les fonctions de sénateur, devint président de chambre au Sénat de Savoie. Il s'était marié dans sa nouvelle résidence avec la fille d'un magistrat savoisien. La famille fut nombreuse, 14 enfants. — Joseph, l'aîné, eut un frère, Xavier, de dix ans plus jeune, qui devait atteindre, comme lui, à la gloire littéraire.

Le président François-Xavier Maistre était tout entier adonné aux devoirs de ses fonctions et à sa nombreuse famille. Ennemi du monde, il vécut un peu en « sauvage ». Sévère pour lui-même, il le fut pour les autres. Ne nous étonnons donc pas si J. de Maistre nous dit que « dès le berceau il fut abîmé dans les études sérieuses ».

En contraste avec la sévérité de ce père « bourru », la mère de J. de Maistre était douceur et piété. Le malheur voulut qu'il la perdît brusquement d'une pneumonie alors qu'il avait quinze ans. Ce fut un grand deuil pour toute la famille.

* * *

A Chambéry, les Jésuites n'enseignaient plus au Collège Royal. Néanmoins, les Rois de Sardaigne avaient laissé subsister cet Ordre dans leurs Etats. J. de Maistre, dont la famille fut toujours amie des Jésuites, reçut des leçons des Pères qui vivaient à Chambéry comme professeurs libres. Ils ne devaient quitter la Savoie qu'en 1773, après leur suppression par l'autorité pontificale.

A 18 ans, J. de Maistre fut licencié en droit de l'Université de Turin et l'année suivante docteur (1772). Revenu à Cham-

(1) Au contrat de mariage de Joseph de Maistre, son père est porté comme étant natif de la ville de Nice.

Digitized by Google

béry, il fit le stage obligatoire de deux ans pour les futurs avocats ou magistrats, au bureau de l'*Avocat des pauvres* ou bureau de l'assistance judiciaire près le Sénat de Savoie. Le 6 décembre 1774, il entrait dans la magistrature, ayant été nommé *Substitut surnuméraire de l'avocat général fiscal*, nous dirions aujourd'hui, ayant été nommé attaché au Parquet général. Sous la royauté sarde, les magistrats étaient choisis par le Roi. Ils n'étaient pas propriétaires de leur charge. Ils recevaient des traitements. Dans sa lettre de remerciement au Roi en date du 10 décembre 1774, J. de Maistre proteste auprès du chancelier, et non sans orgueil, « qu'il ne s'apercevra jamais » qu'il est « *le plus jeune des magistrats* » de son Roi (1).

* * *

A partir de cette année (2) commença pour J. de Maistre la vie de fonctionnaire où, de tout temps et sous toutes les latitudes, les congés ont représenté le suprême bonheur. Il aspirera donc chaque année aux vacances judiciaires afin de parcourir la Savoie dans de longues excursions, rendre visite aux amis, chasser, pêcher, nager. De taille moyenne (3), de santé robuste, il aimait marcher à pied ou exécuter des randonnées à cheval. Aussi maugréait-il quand les nécessités du tour de rôle lui imposaient le service des vacations.

« J'ai passé d'assez tristes vacances, écrira-t-il à un de ses cousins en 1777, si j'en excepte 5 à 6 jours passés à Bonnaz fort agréablement et un tout petit voyage à Thônes où je croyais m'ennuyer dans une gargotte et où j'ai trouvé au contraire pendant 6 jours la plus aimable compagnie. La renommée vous a appris que je suis allé dans ce pays avec M. Deville pour une sotte dispute entre un prêtre et des moines. Tout le reste de mon temps a été dépecé en petites parcelles de 5 à 6 jours. Tantôt par une circonstance, tantôt par l'autre, je n'ai de séjour ni de plaisir suivi nulle

(1) B. Secret : *Lettres inédites de Joseph de Maistre.* (Mémoires de la Société savoisienne d'histoire, t. LXIX.)

(2) En 1774, J. de Maistre se rendit à Nice auprès de ses parents du côté paternel. Au cours de ce voyage, il faillit se fiancer. (Edit. Vitte, t. 10, p. 169.)

(3) Cf. de Falloux : *Mme Swetchine*, 2 vol., Paris ; t. I, p. 427.

Digitized by Google

part, en sorte que je touche à la fin des vacances sans savoir ce que j'en ai fait » (1).

Tenu par ses fonctions et par les conseils de son père à un certain isolement et méfiance du monde, J. de Maistre, jeune magistrat, se consolait de la vie un peu claustrée qu'il était obligé de mener à Chambéry par la vie de famille et la fréquentation de quelques amis. La maison paternelle est redevenue gaie. Ses frères, ses sœurs aiment à rire (2), sont pétulants d'esprit et d'intelligence. Les enfants Maistre, 5 garçons et 5 filles, forment une « petite république familiale » qui admit toujours volontiers sa présidence. A un de ses parents que le sort avait moins bien partagé de ce côté-là, il écrivait : « Je suis aimé de tout ce qui m'environne et tu penses bien que je ne suis pas un ingrat » (3). Plus tard, en Russie, il se rappellera ce temps heureux : « Une seule chose n'a jamais varié, c'est l'esprit de famille et le souvenir de nos jeunes années; mon cœur sur ce point est d'une fraîcheur qui demande ton approbation » (4).

* * *

En dehors de sa famille, J. de Maistre se bornait à cultiver l'amitié de quelques amis de choix. De l'amitié n'a-t-il pas écrit : « Amitié ! trésor du sage ! charme de la vie ! jouissance délicieuse et presque céleste puisqu'elle n'appartient qu'à l'âme et ne peut être goûtée que par la vertu ! Que serait l'univers s'il n'était plus embelli par l'amitié ? » Il eut à Chambéry deux amis (5) : le comte Salteur de la Serraz et le comte Henri Costa de Beauregard.

Le premier était le fils du Premier Président au Sénat de Savoie. Il fut le collègue de J. de Maistre dans une carrière où ils étaient entrés presque en même temps. Quoiqu'il n'égalât Henri Costa ni « en élévation de tête ni en chaleur d'entrailles » (6), J. de Maistre l'aimait parce que « excellent

(1) Cf. Fr. Descostes : *Joseph de Maistre avant la Révolution* ; 2 vol. ; t. II, p. 73.

(2) Fr. Descostes : *Joseph de Maistre avant la Révolution* ; op. cit., t. II, p. 197.

(3) Fr. Descostes : *Joseph de Maistre avant la Révolution* ; op. cit., t. II, p. 191.

(4) J. de Maistre : *Œuvres complètes* ; édit. Vitte, t. XIII, p. 417

(5) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. XIII, p. 314.

(6) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. XIII, p. 314.

Digitized by Google

garçon ». Il fut son fidèle Achate et fut de sa suite dans ses diverses pérégrinations maçonniques.

Le deuxième était l'héritier d'une grande famille de Savoie. Lui aussi était à peu près du même âge que J. de Maistre. Longtemps il avait pensé se livrer à ses goûts pour les beaux-arts. Il était allé prendre des leçons de peinture à Paris. Son influence, quand il eut donné sa démission d'officier, semble avoir été considérable sur l'évolution intellectuelle de J. de Maistre. Ce dernier, dans une lettre de Russie, l'appellera : « le compagnon, le consolateur de ma jeunesse, l'animateur de mes efforts et l'objet constant de ma tendresse » (1).

Le chevalier Roze, qui fut aussi un jeune collègue très sympathique à J. de Maistre, ayant eu à prononcer le discours de rentrée du Sénat en 1777 (2), soumit à la censure de Salteur et de J. de Maistre sa harangue. Le cahier des remarques, que les deux amis rédigèrent, démontre qu'à cette époque J. de Maistre n'avait point « d'orgueil parlementaire ». Roze ayant en effet affirmé au cours de son discours que « seuls les magistrats savaient dire la vérité aux rois », J. de Maistre demanda à son collègue de supprimer ce passage. « Ce privilège exclusif de dire la vérité aux rois ne nous appartient ni dans le droit ni dans le fait. » On peut juger par cette remarque que J. de Maistre n'avait pas la mentalité ordinaire aux membres des Parlements de France qui, eux, entendaient former dans l'Etat monarchique le premier ordre de la nation, conseiller et au besoin commander le roi.

* * *

Le 14 février 1780, J. de Maistre, qui depuis novembre 1777 avait un traitement de 600 livres, devint *Substitut de l'avocat général fiscal près le Sénat de Savoie*. Son avancement était peu rapide pour un fils de président ! Ce fut bien pis pour arriver sénateur. Il attendit dans ce poste de substitut huit ans avant d'être nommé sénateur. Comment expliquer ce retard dans l'avancement ? Nous serions disposés à croire que, dès cette époque, J. de Maistre fut victime de son *dossier secret*, dossier dont il ne soupçonna

(1) J. de Maistre. Edit. Ville, t. XIII, p. 317.

(2) Fr. Descostes : *Joseph de Maistre avant la Révolution* ; op. cit., t. II, p. 73 et suiv.

Digitized by Google

l'existence que par les révélations ultérieures de son protecteur, le baron Vignet des Etoles. A Turin, on lui reprochait son esprit railleur, son manque de souplesse. Il était compté parmi les partisans des réformes dangereuses pour la conservation de l'état monarchique, et des idées d'égalité. C'était bien mal le connaître. Mais J. de Maistre s'était fait à Chambéry des ennemis d'un ordre particulier qui le desservirent fortement dans les bureaux des ministères. Ce point vaut qu'on s'y arrête.

CHAPITRE II

Le « Mémoire » sur la Franc-Maçonnerie, de 1782

Au cours de ses années d'études à Turin, J. de Maistre avait été reçu franc-maçon (1). La date exacte de son initiation nous ne la connaissons pas, mais nous savons que, le 13 octobre 1774, J. de Maistre était *Grand Oraleur* de la maîtresse loge des *Trois Morliers* à Chambéry. Cette loge de rite anglais avait été fondée par Eugène de Bellegarde, marquis des Marches, général au service de la Hollande.

La loge des *Trois Morliers*, dont J. de Maistre fut un temps *Grand Oraleur*, était une loge aristocratique. Elle comprenait en moyenne de 100 à 120 membres. Parmi eux il y avait des nobles de Savoie, des sénateurs, des fonctionnaires d'administrations diverses, beaucoup d'officiers nobles servant dans des régiments de cavalerie ou à l'étranger, des médecins, des avocats, quelques bourgeois.

En 1778, une scission se produisit dans la loge des *Trois Morliers*. Seize adhérents de cette loge, dont Joseph de

(1) Georges Goyau : *La pensée religieuse de Joseph de Maistre ;* 1 vol., Paris, 1921. — Emile Dermenghem : *Joseph de Maistre mystique ;* 1 vol., Paris, 1923. — Paul Vulliaud : *Joseph de Maistre franc-maçon ;* 1 vol., Paris, 1926. — F. Vermale : *La Franc-Maçonnerie savoisienne à l'époque révolutionnaire ;* 1 vol., Paris, 1912. — F. Vermale : *Joseph de Maistre inconnu ;* 1 vol., Chambéry, 1921.

Digitized by Google

Maistre et son ami Salteur, quittèrent le rite anglais pour ouvrir la loge la *Sincérité*, laquelle pratiqua un rite maçonnique nouveau, dit rite écossais ou de la *réforme*. Ces francs-maçons écossais accusaient le rite anglais de n'être plus qu'un prétexte à banquets et à beuveries scandaleuses. Les *réformateurs* entendaient rappeler leurs adhérents à plus de décence dans les tenues, les inciter à aborder des spéculations d'un ordre élevé, exiger d'eux des devoirs de charité plus actifs. Ensuite J. de Maistre et ses amis adhérèrent à la franc-maçonnerie des Illuminés martinistes dont un centre très actif était à Lyon.

La grande maîtresse loge des *Trois Mortiers* ne vit pas d'un bon œil ce schisme qui diminuait sa puissance. En 1780, elle fit défense à ses adhérents de fréquenter les francs-maçons écossais, d'assister directement ou indirectement à leurs travaux. C'était la rupture, la mise à l'index de la *Sincérité* et de ses adhérents. Il y eut lutte, rivalité d'influence. Il est vraisemblable d'admettre que J. de Maistre, un des auteurs du schisme, fut desservi à Turin. D'autant plus facilement que nobles et magistrats savoisiens, en général, se plaignaient d'être l'objet d'un mouchardage constant de la part des Piémontais qui étaient nommés en plus grand nombre, d'année en année, dans les administrations de Savoie. Or la loge la *Sincérité* ne comprenait que des frères savoyards. Motif de plus pour qu'elle parût suspecte.

Pour ceux qui ne croient pas au secret maçonnique et qui admettent que, sous tous les régimes, les gouvernants furent plus ou moins renseignés sur ce qui se passait à l'intérieur des loges, il faut que nous signalions une série d'imprudences que J. de Maistre commit au cours de son activité maçonnique en tant que sujet et fonctionnaire royal.

D'abord, en adhérant à la *réforme écossaise*, il quittait le *Grand Orient* de Chambéry et de Turin pour se mêler à des loges dont le centre principal était en Allemagne et se relier à la province d'Auvergne dont la capitale était Lyon. Par là même, tout gouvernement digne de ce nom devait être mis en garde. La *Stricte Observance* avait bien un but charitable et un but religieux, mais elle avait aussi un but politique national et international comme un but particulier de protection occulte de ses membres vis-à-vis des administrations de l'Etat. Cela constituait des empiètements très nets sur les prérogatives royales. La monarchie

Digitized by Google

absolue de Sardaigne, de nature jalouse et soupçonneuse, ne pouvait admettre le conseil des loges, alors qu'elle n'admettait pas ou supportait mal le conseil des ordres de l'Etat, comme noblesse, clergé, tiers état. D'où il faut conclure que J. de Maistre n'était pas un fonctionnaire royal d'une orthodoxie parfaite. Il sentait le fagot. Aussi fut-il marqué à l'encre rouge et, plus tard, quand le mot devint à la mode, ses ennemis de Turin disaient de lui qu'il était un « jacobin ».

* * *

Le 15 juin 1782, J. de Maistre, en sa qualité de grand dignitaire de la *réforme écossaise*, achevait d'écrire, à Chambéry, un *Mémoire sur la Franc-Maçonnerie* qu'il adressait, à titre personnel, au duc Ferdinand de Brunswick-Lunebourg, grand-maître de la Stricte Observance allemande.

Ce *Mémoire*, dont M. Georges Goyau a parlé le premier et que vient de publier, avec introduction et des notes, M. Dermenghem (1), comprenait 64 pages d'un cahier « d'une écriture très fine et très serrée ». Lorsque J. de Maistre le composa, il avait 29 ans, l'âge « où les sentiments sont vifs et impérieux ».

Cet ouvrage nous révèle un J. de Maistre pourvu de vastes connaissances (2) historiques, philosophiques, théologiques ou scientifiques, familier des auteurs grecs et latins ; très au courant du mouvement des idées philosophiques en Angleterre ou en France et considérant Descartes comme « le grand restaurateur de la philosophie ».

Le *Mémoire* nous révèle encore un J. de Maistre écrivain philosophique de premier ordre. Dans une matière où les auteurs se complaisaient aux obscurités, son style est net, vivant, tranchant. On dirait déjà la langue des *Soirées de St-Pétersbourg*. C'est le même verbe, le même besoin de boxer son adversaire afin de le convaincre. Il emploie déjà

---

(1) Emile Dermenghem : *La Franc-Maçonnerie, Mémoire au duc de Brunswick ;* 1 vol., Paris, 1925.

(2) Mme Swetchine dira de J. de Maistre : « Racine, Montaigne, Molière, La Fontaine, Corneille, étaient sans cesse sur ses lèvres ; de Voltaire il avait tout lu, *tout retenu, tout sans excepter ce qu'on n'avoue guère*... Il n'avait pu se soustraire entièrement au prestige de l'éloquence de Rousseau. » (De Falloux : *Mme Swetchine*, op. cit., t. I, p. 428.)

Digitized by Google

les procédés du style elliptique que nous aimons aujourd'hui et dont il use avec affectation dans les *Soirées*, quand il veut donner à sa pensée toute sa force, tout son relief. — Exemple : parlant de Voltaire, J. de Maistre termine son portrait, dans les *Soirées*, par cette phrase célèbre : « Suspendu entre l'admiration et l'horreur, quelquefois je voudrais lui faire élever une statue... par la main du bourreau. » Dans le *Mémoire*, il écrira des philosophes français du XIII^e^ siècle : « Ils ont guéri nos préjugés, disent-ils. — Oui, comme la gangrène guérit les douleurs. »

Le *Mémoire* au duc de Brunswick constitue, pour ceux qui étudient J. de Maistre, la révélation d'un J. de Maistre mystique, ayant réfléchi longuement, par et à l'occasion de la Franc-Maçonnerie, à une foule de problèmes. Pour avoir atteint de tels résultats, il avait fallu que le jeune substitut se livrât à un travail extraordinaire de recherches et de lectures fort variées. Cette puissance d'attention que Ste-Beuve admirera et comparera à celle des humanistes du XVI^e^ siècle, J. de Maistre n'avait pas attendu l'émigration à Lausanne, ni le long hiver russe pour l'appliquer aux études les plus diverses. A 29 ans, J. de Maistre était une sorte d'encyclopédie vivante.

* * *

Au point de vue religieux, ce qu'il faut retenir du *Mémoire sur la Franc-Maçonnerie*, c'est que J. de Maistre, à l'encontre d'un Chateaubriand ou d'un Senancour (1), n'avait pas été détourné par les philosophes français de sa foi catholique. Mais s'il était resté catholique, J. de Maistre n'en était pas moins fidèle au catholicisme gallican. Le gallicanisme qu'il affirme est même exagéré, ultra, allant jusqu'au *Joséphisme*, puisqu'il écrit que l'Autriche avait soutenu « depuis peu de temps » l'autorité du Pape dans de « justes bornes ».

Or, le *Joséphisme* avait été au XVIII^e^ siècle l'atteinte la plus grave aux droits de la Papauté sur le monde catholique. Il faillit soustraire toute une nation à la suprématie pontificale. Un théologien, dans une brochure inspirée par

(1) G. Michaut : *Senancour* (*Revue des Deux Mondes*, 1^er^ septembre 1909), et Baldensperger : *Le mouvement des idées dans l'Emigration française* ; 2 vol., Paris, 1925.

Digitized by Google

Joseph II, affirmait « qu'un pape n'est qu'un évêque de Rome, sa juridiction universelle n'est qu'une usurpation sur les droits des évêques, un attentat contre le gouvernement républicain établi par le fondateur de l'Eglise ».

.*.

Catholique violemment gallican, J. de Maistre, dans ce *Mémoire*, n'a aucun respect pour la hiérarchie ecclésiastique, qu'il exaltera plus tard. Il voudrait par exemple que la Franc-Maçonnerie reprit le rêve de Bossuet, de Liebnitz et d'autres : qu'elle réalisât, en dehors de la Papauté et des théologiens, l'unité du christianisme, la fusion dans le catholicisme gallican des diverses sectes chrétiennes. Il considère que les loges seraient le lieu où catholiques, protestants et orthodoxes, devraient se rencontrer pour causer loin du contrôle des Papes de Rome, de Genève ou de St-Pétersbourg.

Ces vues qui nous semblent subversives aujourd'hui où, grâce à J. de Maistre, l'ultramontanisme a partie gagnée, s'expliquent si l'on veut bien examiner les luttes religieuses au XVIII^e^ siècle et leur retentissement dans le milieu du Sénat de Savoie auquel appartenait J. de Maistre.

.*.

Le Parlement de Chambéry était gallican (1), mais son gallicanisme était essentiellement pratique. Chargé en effet par son Roi de veiller à l'unité religieuse de son duché, il surveillait avec vigilance les tentatives de prosélytisme des pasteurs de Genève sur les populations voisines de la frontière de cette république. Les sénateurs étaient fort versés dans les matières théologiques afin de pouvoir censurer utilement les livres religieux qui paraissaient ou circulaient dans le ressort de leur Cour souveraine. Ils n'avaient, dans leur gallicanisme intransigeant, aucun scrupule à appeler à leur barre les délinquants ecclésiastiques.

A l'égard du *Pape*, le Sénat de Savoie, comme beaucoup de Parlements français, contestait son autorité. Les bulles

(1) Burnier : *Histoire du Sénat de Savoie* ; 2 vol., Chambéry, 1865 ; t. II, liv. VII.

Digitized by Google

devaient être enregistrées par lui pour pouvoir être appliquées dans le duché. Le Sénat de Chambéry avait refusé d'enregistrer la célèbre bulle *Unigenitus*.

Cette bulle, du 18 septembre 1713, qui souleva en France des tempêtes, condamnait non seulement l'ouvrage du P. Quesnel, sur les *Réflexions morales*, mais encore le gallicanisme. Dans son zèle gallican le P. Quesnel était allé jusqu'à soutenir que « la crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir ». C'était une négation audacieuse de la supériorité du Pape en matière religieuse.

L'épiscopat français fut divisé en deux camps. La majorité des évêques se soumit au Pape, mais il y eut des évêques dissidents. Le Parlement de Paris soutint les dissidents et empêcha la publication de la bulle *Unigenitus*. Le Sénat de Savoie résista au Pape. En mai 1714, l'évêque de Grenoble dont dépendait Chambéry (Décanat de Savoie) ayant, lors de sa visite pastorale, distribué un mandement qui contenait la dite bulle, le Sénat s'émut de cet acte clandestin et fit des remontrances à l'évêque. Pour couper court aux discussions qui pouvaient s'élever au sujet de la bulle, Victor-Amédée II défendit, sous des peines sévères, de parler de cet acte et d'y faire en public la moindre allusion. Quelques prêtres ayant voulu enfreindre ces ordres, les appels comme d'abus se multiplièrent, et l'ordre ne fut point troublé en Savoie.

Néanmoins, malgré la poigne de Victor-Amédée II, la bulle *Unigenitus* fut distribuée et commentée secrètement en Savoie.

En 1719, l'école de théologie de Chambéry qui jouissait d'une certaine réputation, et où enseignaient deux Jésuites, le Père La Tournelle, religieux plein de savoir mais zélé ultramontain, professait ouvertement : « 1° que le Pape était infaillible ; 2° qu'il fallait admettre la constitution *Unigenitus* comme article de foi ; qu'on ne devait point en appeler sous peine de condamnation. » Le Sénat avisa Victo-Amédée II. Le Roi ordonna que les cahiers des étudiants en théologie seraient saisis et déposés au greffe du Sénat. Le 1er mai 1719, cette Cour souveraine rendait un arrêt de condamnation contre le Père La Tournelle.

En 1727, l'évêque de Grenoble « exigeait des jeunes ecclésiastiques savoisiens soumis à sa juridiction un double serment contre la doctrine janséniste et en faveur de la bulle *Unigenitus*. Dans le formulaire de prestation, ils décla-

Digitized by Google

raient recevoir cette bulle « comme règle de foi ; et en conséquence regarder l'appel interjeté de ladite constitution comme nul, téméraire et injurieux au Saint-Siège et au corps des pasteurs et schismatiques ». Le Sénat empêcha que l'évêque de Grenoble exigeât désormais que les ecclésiastiques de Savoie souscrivissent aux formules du double serment.

En 1729, les théories gallicanes du Sénat de Chambéry furent pour ainsi dire codifiées dans le *Recueil de la pratique de Savoie dans les matières ecclésiastiques*. Ce recueil ne fut pas publié et resta secret. Deux fois par an, la Compagnie devait entendre la lecture de cet ouvrage. « La *Pratique* est ouvertement gallicane, dit Burnier; ses autorités sont Fevret, Van Espen, Molina, Salgado et quelques autres docteurs qui ne reconnaissent ni l'infaillibilité du Pape, ni le droit qu'il s'est parfois attribué d'intervenir dans les affaires temporelles de la chrétienté. La *Pratique* ne tient aucun compte des censures fulminées par la bulle *In Cœna Domini* contre les magistrats qui osent juger des gens d'Eglise. » Les évêques de Savoie et une partie du clergé firent une réfutation collective des maximes émises dans la *Pratique* et ils en adressèrent au Roi un exemplaire.

Le gallicanisme en Savoie continua, dans les années qui suivirent, sa lutte victorieuse contre l'ultramontanisme dont les tenants les plus fermes étaient les Jésuites. Victor-Amédée II en 1730 enleva, comme nous l'avons vu, l'enseignement public dans les collèges de Savoie à l'ordre des Jésuites et l'attribua à des prêtres séculiers.

* * *

Sous les successeurs de Victor-Amédée II, alors que la lutte contre les ultramontains et les Jésuites faisait rage en France, il semble qu'au Sénat de Savoie, le gallicanisme ait été en déclin. Le père de J. de Maistre était de la minorité plutôt sympathique à l'ultramontanisme.

Or en 1773, par une contradiction extraordinaire, ce fut la Papauté elle-même qui, craignant de perdre Avignon, peut-être, frappa les Jésuites. Une bulle de Clément XIV, du 21 juillet, abolit l'ordre de S[t] Ignace. Le Sénat de Chambéry enregistra la bulle par arrêt du 4 octobre 1773. Aux yeux de beaucoup de catholiques, la Papauté s'était déshonorée par la bulle *Dominus ac Redemptor*. Dans le milieu du président Xavier de Maistre, la condamnation de Rome

Digitized by Google

retentit douloureusement. Qui sait si cette condamnation ne poussa pas, par réaction, un ancien élève des Jésuites comme J. de Maistre à une sorte de révolte ou de mépris de la Papauté ? Nous n'avons pas de texte à ce sujet, mais nous relevons cette coïncidence troublante : 1773, bulle *Dominus ac Redemplor ;* — 1773, entrée de J. de Maistre dans la franc-maçonnerie.

Pourquoi nous étonner dès lors du gallicanisme outrancier du *Mémoire* au duc de Brunswick-Lunebourg et son mépris de la hiérarchie ecclésiastique ?

Ajoutez à cette constatation que la franc-maçonnerie de rite anglais avait été importée sur le continent par l'écossais Ramsay (1), l'éditeur de Fénelon, très en honneur chez les Jésuites ; que Ramsay passait, au XVIII[e] siècle, pour l'héritier intellectuel de Fénelon dont il avait écrit la vie, et vous devinerez assez facilement, il nous semble, les voies mystiques par lesquelles J. de Maistre avait été conduit à entrer dans la franc-maçonnerie ?

CHAPITRE III

J. de Maistre sénateur
(1788)

En 1784, J. de Maistre, doyen des substituts de l'avocat général fiscal près le Sénat de Savoie, vint passer ses vacances au château de Beauregard, propriété de son ami le comte Henri Costa. C'est là qu'il composa son discours pour la rentrée du Sénat : *Sur le caractère extérieur du magistrat ou le moyen d'obtenir la confiance publique* (2). En 1818, il écrira sur ses vacances ce rappel plein de douceur : « Quel nerf vous avez pincé dans mon cœur, cher et digne ami, avec ce mot de Beauregard ! Vous m'avez fait rebrousser de 30 ans

(1) Albert Cherel : *André-Michel Ramsay ;* 1 vol., Paris, 1926.
(2) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. VII.

Digitized by Google

vers l'âge des jouissances et des enchantements. C'est là que j'ai passé quelques jours de ma vie, si pleins, si heureux : c'est là que je composais, en 1784, le discours *sénatorial* dont je possède encore une copie écrite de la main de l'infortuné Lavini et suivi de vos animadversions, très soigneusement reliées à la fin de l'ouvrage » (1).

Si l'on compare ce discours à celui sur la *Vertu* prononcé lors de la rentrée de 1776, on constate qu'autant ce discours est amphigourique, plein d'obscurités, de prosopopées, de sensibleries ; autant le discours de 1784 s'efforce d'être simple et direct. Son ami Costa lui faisait juste compliment sur la « nerveuse gravité du style ». Lui-même, en excellent professeur, le poussait à sacrifier « les épithètes superflues, les tournures recherchées » qui sont « comme des mouches placées par mégarde sur le visage de cette aimable prude qui vient de faire ses Pâques ». Il lui conseillait encore « de ne pas altérer la force et la clarté du texte écrit par des obscurités ». Il concluait justement : « Le style surtout est, selon moi, bien supérieur à tout ce que j'avais lu de vous », et il lui recommandait de se remettre à l'ouvrage pour donner encore « plus de concision et de force » à certains passages. Concision et force, ce sont deux qualités du style militaire. Il est heureux que J. de Maistre, écrivain, ait eu cet officier pour ami.

* * *

Malgré les qualités que ce discours révélait de façon indéniable chez son auteur, J. de Maistre ne reçut pas d'avancement. Découragé, il songea un instant à quitter la magistrature. Le 24 juillet 1785, il en faisait confidence à M. le marquis de Barol. Il était tenté par la carrière des lettres : « Dans mon état, ce qu'on fait est un minimum comparé à ce qu'on voudrait faire ; tous les jours je me lève avec mille projets, la *scribomanie* me possède, je me sens la tête et quelquefois le cœur gonflés, mais je ne puis rien achever, et, pour ainsi dire, rien entreprendre. Je trouve le soir que le devoir a pris tout mon temps ! Il faut s'endormir comme la veille sans avoir pu suivre aucune de mes vues. Sans doute vous vous formez une idée bien claire de ce tourment. Le besoin de produire sans aucune explosion possible ! Il y a de quoi crever. Jugez de la fermentation ?

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. XIII, p. 315.

Digitized by Google

C'est tout juste la machine à Papin. Quelquefois, pour me tranquilliser, je pense (sincèrement, sur mon honneur) que ces espèces d'inspirations qui m'agitent comme une Pythonisse ne sont que des illusions, des sottes bouffées du pauvre orgueil humain, et que si j'avais toute ma liberté il n'en résulterait, à ma honte, qu'un *ridiculus mus*. D'autres fois, j'ai beau m'exhorter aussi bien que je puis à la raison, à la modestie, à la tranquillité : une certaine force, un certain gaz indéfinissable m'enlève malgré moi comme un ballon. Je me perds dans les nues avec Monsieur de l'Empyrée, je voudrais faire : je voudrais, je ne sais, ma foi, pas trop ce que je voudrais. Peut-être cependant que les circonstances me feront vouloir, à la fin, une seule chose. Tiraillé d'un côté par la philosophie, de l'autre par les lois, je crois que je m'échapperai par la *diagonale* » (1). La « diagonale » fut le mariage. J. de Maistre ne s'établit pas philosophe. Il resta magistrat.

* * *

L'hiver 1785-86 vit un J. de Maistre mondain. Il fréquenta le théâtre, soupa avec des actrices de passage, comme avec Mlle Saint-Val, de la Comédie-Française, qui donna à Chambéry une série de représentations tragiques (2). Il fut pour 100 louis un des vingt souscripteurs de la *Journée anglaise* qui se donna chez le marquis d'Yenne (3). Soixante-cinq personnes y prirent part. Il y eut thé, dîner à 5 heures, puis bal. On oublie trop, quand on parle de J. de Maistre, qu'il aimait dans la Savoie les parties où la vigne pousse et qu'il avait une propriété à Talissieu, c'est-à-dire au pays de Brillat-Savarin ! Toutes ces « libertés » se terminèrent par son mariage au cours des vacances judiciaires de l'année 1786. Il épousa, à 33 ans, demoiselle Françoise-Marguerite de Morand, âgée de 27 ans (4). A son ami Henri Costa qui le félicitait, il répondit par une lettre qui nous montre dans

---

(1) Clément de Paillette : *La politique de Joseph de Maistre ;* 1 vol., Paris, 1895, p. 7.

(2) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 1.

(3) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 3.

(4) Le contrat de mariage par-devant Me Antoine Gabet est du 11 septembre 1786. Outre le trousseau évalué à 1.500 livres, demoiselle Morand recevait en dot 5.000 livres de son père, 14.000 livres de sa mère et 3.000 livres d'une tante qui habitait Turin.

Digitized by Google

ces circonstances son état d'esprit: « Mille et mille remerciements, mon très cher ami, sur toutes vos bénédictions. Oh ! pour celles-là, elles sont d'un bon aloi, et j'y crois comme au symbole. Oui, mon cher Costa, j'ai lieu de croire que ce mariage sera heureux, et il est très vrai que le préliminaire dont vous parlez est un avantage inestimable : un homme sur un million d'autres n'a pas le bonheur de connaître intimément et de fréquenter sans gêne, pendant sept ans, la femme qu'il doit épouser. M. de Morand m'a donné une grande marque d'estime en n'opposant jamais le moindre obstacle à ma liaison avec sa fille : je puis enfin lui témoigner ma reconnaissance en travaillant au bonheur de mon amie... Mon plan, dans ma nouvelle carrière, est court et simple : c'est de me servir des avantages que le sort m'a donnés. Je suis la première et l'unique inclination de la femme que j'épouse: c'est un grand bien qu'il ne faut pas laisser échapper: mon occupation de tous les instants sera d'imaginer tous les moyens possibles de me rendre agréable et nécessaire à ma compagne, afin d'avoir tous les jours devant mes yeux un être heureux par moi. Si quelque chose ressemble à ce qu'on peut imaginer du ciel, c'est cela »(1).

La famille de la jeune Mme Maistre était d'ailleurs en bonne situation morale et matérielle en Savoie. Les jeunes mariés vinrent s'installer dans l'immeuble que le président Maistre venait d'acquérir place St-Léger. Il donnait au midi, sur un jardin, près des remparts et les arbres de la Porte-Reine. Ce pouvait être la maison du bonheur...

* * *

Marié, J. de Maistre subit l'influence heureuse de sa jeune femme. Autant il se gênait « fort peu pour dire sa pensée », autant Mme Maistre, que Mme Hubert appellera Madame *Prudence*, n'affirmait « jamais avant midi que le soleil fût levé, de peur de se compromettre ». Elle ne cessait de lui répéter avec douceur: « Mais, mon cher ami, tu ne fais attention à rien, tu crois que personne ne pense à mal. Moi je sais, on m'a dit, j'ai deviné, je prévois, je t'avertis, etc... »(2). J. de Maistre céda devant les observations de Madame *Prudence*, il inclina vers plus d'habileté.

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 4 et suiv.
(2) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. X, p 207.

Digitized by Google

Pourvu de cette collaboratrice zélée, J. de Maistre reprit la question de son avancement peu après son mariage. Cette fois, au lieu de se cabrer, de s'irriter, de s'emporter, il s'avisa de tourner l'obstacle, ne pouvant le franchir de front. Par une lettre d'un aspirant magistrat, nous savons qu'en avril 1788(1), J. de Maistre était à Turin (2) depuis quelque temps et qu'à Chambéry on ne doutait plus de sa nomination prochaine comme sénateur surnuméraire. Il s'était rendu à Turin pour faire sa cour aux puissants, rendre des visites utiles à ses protecteurs. Dans l'attente du résultat de ses démarches, J. de Maistre, par une habitude qui lui devint de plus en plus chère, afin de vaincre la fièvre de l'incertitude, se livra à un travail intense de recherches et de rédaction. C'est ainsi qu'il composa, en les datant de Turin, deux *Mémoires*, l'un sur la *Vénalité des Charges*, et l'autre sur les *Parlements en France*. A la cour, J. de Maistre eut à vaincre les préjugés des conseillers séniles qui gouvernaient au nom de Victor-Amédée III. Ce roi très âgé ne consentait pas à renouveler le personnel des ministres. Quoique vieillis, incapables, il les conservait simplement parce qu'ils avaient été ses collaborateurs. Où était les temps où Victor-Amédée II, « le premier des hommes dans le premier des arts, celui de connaître et d'employer les hommes », avait nommé procureur général son grand-oncle, le comte Maistre de Castelgramme, âgé seulement de 23 ans !!! Cette gérontocratie exaspérait J. de Maistre. Il ne pouvait pas le dire. Alors, dans un de ses *Mémoires*, il écrivit une tirade contre la vieillesse : « La chose publique ne peut absolument pas se passer de l'activité de la jeunesse. La vieillesse ne commence rien : je vois des hommes que la fortune a porté à de grandes charges sur le déclin de l'âge, mais je les vois tous dévoués au mépris public. Je cherche des exceptions, je n'en trouve point. Combien d'exemples au contraire en faveur de la

(1) Lettre du 19 avril 1788 de M. Fortis à M. Berlioz (Archives Jules Masse, château d'Orlyé) : « Il n'y a rien de nouveau sauf que l'on dit que M. le comte Maistre, qui est à Turin depuis quelque tems, sera nommé sénateur surnuméraire. »

(2) Où il avait des parents du côté paternel, les Napione Coconato. Le sénateur Napione avait épousé Madeleine de Maistre, sœur du père de J. de Maistre. Le comte Napione, leur fils, était surintendant du cadastre du duché de Monferrat en 1788. Il était de cinq ans l'aîné de J. de Maistre.

Digitized by Google

jeunesse dans tous les siècles, dans tous les pays et dans tous les genres d'illustrations : Alexandre, Scipion, César, Pompée, Turenne, Frédéric II, d'Aguesseau, Chatham, Pitt... Popinien, le plus grand des jurisconsultes romains, a été assassiné à 32 ans. ...La vieillesse n'apprend rien, ne corrige rien, et n'établit rien. « Vieillir n'est pas assagir », disait Charron » (1).

Enfin, le 13 juin 1788, J. de Maistre fut nommé sénateur. Il revint à Chambéry.

---

(1) Clément de Paillette : Op. cit., p. 47.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE II

La première Emigration

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE I

J. de Maistre devant la Révolution

Nous arrivons à l'année 1789 !

J. de Maistre avait suivi toujours avec intérêt les événements qui se passaient en France. En 1785, écrivant au lieutenant du bailliage de Belley dont il était le ressortissant par sa propriété de Talissieu, il donnait son avis sur le *Comple rendu financier* que Necker venait de publier (1). Très finement, il critiquait la politique du ministre de Louis XVI : « De peur que vous ne m'accusiez d'un enthousiasme aveugle, je vous dirai franchement, Monsieur, que tout ce que M. Necker dit sur son administration, n'achève point de me plaire, comme on dit très bien en Piémont... Il n'a point mis d'impôt pendant cinq ans, mais il a augmenté la dette publique de 800 millions, et ses amis en conviennent. N'est-ce pas là disputes de mots et l'emprunt n'est-il pas un impôt ? Au lieu de passer lentement sur cet article, comme sur des charbons ardents, il valait mieux traiter l'importante question *si* et *quand* il vaut mieux imposer qu'emprunter dans les détresses publiques ? » Il parlait à cette occasion de Turgot et il donnait comme cause de son échec : son manque de patience dans les opérations de l'économie politique. « Cet excellent homme a voulu tout faire à la fois. »

Dans cette même lettre, J. de Maistre appelait Louis XIV un *Sultan*. Il était adversaire déclaré de la forme de gouvernement absolu donnée à la royauté française par le Grand Roi, parce qu'elle engendrait un mal terrible, l'arbitraire des bureaux, la tyrannie ministérielle, le règne du bon plaisir des commis. Quoique fonctionnaire, J. de Maistre était ennemi de la domination des agents du roi. C'est ce qu'il appelait proprement le *despotisme*.

* * *

(1) Fr. Descostes : *Necker écrivain et financier* ; 1 brochure, Chambéry, 1896.

Digitized by Google

En 1788, les Dauphinois protestèrent contre le despotisme ministériel de Paris et contre l'intendant général de leur province. Le chancelier Loménie de Brienne ayant supprimé les Parlements en France, à Grenoble, les trois ordres se solidarisèrent autour de leur Parlement et résolurent de le défendre.

Une délégation fut envoyée au Roi ; elle échoua. Les Grenoblois s'opposèrent alors par la force à l'exécution des arrêtés ministériels. Les trois ordres de cette province se réunirent à Vizille en assemblée (7 juin) et lancèrent une proclamation demandant la convocation des *Etats Généraux* à Versailles. Ce fut l'aube de la Révolution.

Chambéry prit parti pour le Dauphiné. A Beauregard (1), chez son ami Henri Costa dont la femme était d'origine dauphinoise, l'attitude de l'Assemblée de Vizille provoqua l'enthousiasme. Par sympathie, J. de Maistre vit d'un bon œil cette défense d'un Parlement qui en appelait de la tyrannie ministérielle à la tradition nationale d'avant Louis XIV.

* * *

En 1789, J. de Maistre, lecteur assidu des journaux et magazines anglais qui lui parvenaient par Genève, apprécia, comme eux, les premiers événements de la Révolution en France sous un angle favorable. Il crut que la royauté française allait se *régénérer*. Le mot révolution pour lui ne signifiait pas destruction des ordres de l'Etat, mais au contraire restauration de leurs anciennes prérogatives supprimées au XVII^e siècle.

A cette question : Que doit être le tiers état, il n'aurait pas répondu : tout. Il aurait affirmé simplement : il est le troisième ordre de la nation, il doit le rester ; il ne doit pas vouloir l'emporter sur les deux autres ordres, mais collaborer à sa place avec la noblesse et le clergé pour le soutien de la monarchie. Il était « contre les factions populaires, et ceux qui excitaient les passions du tiers ». Aussi fut-il contre la fusion des trois ordres, le vote des députés par tête et de la transformation des Etats Généraux en Assemblée nationale constituante (23 juin 1789).

Enfiévré par les discussions de Versailles, J. de Maistre était fort troublé par les confusions qui s'annonçaient. Il

(1) Costa de Beauregard : *Un homme d'autrefois* ; 1 vol., Paris, 1877, chap. IV.

Digitized by Google

redouta très vite que les députés de la noblesse et du clergé ne cédassent aux « séductions d'une popularité trop facile ».

J. de Maistre faisait part de ses craintes à son ami Henri Costa, admirateur de Necker, partisan de la fusion des ordres, qu'il appelait « un nivellement heureux ». Costa se moquait des terreurs de son ami. Un peu féroce, il lui traçait, dans une lettre, le tableau de la consternation qu'avait jetée parmi les invités du Président du Parlement de Grenoble, l'arrivée de la nouvelle que la noblesse avait consenti à délibérer avec le tiers état et le clergé (1).

* * *

Après le 14 juillet, les troubles de la *Grande Peur*, qui se produisirent dans toute la France, se répercutèrent un peu en Savoie. Les troubles agraires du Dauphiné et du Lyonnais occasionnèrent des tumultes dans des communes situées sur la frontière de France. Il y eut des tentatives contre quelques châteaux. Ce ne fut pas grave.

Puis vinrent les journées d'octobre à Versailles. Louis XVI fut ramené à Paris. Mounier, député du Dauphiné, président de l'Assemblée constituante, quitta Paris en guise de protestation. Il revint à Grenoble où il comptait même armer les Dauphinois pour la défense de la royauté et pour assurer la liberté des délibérations de la Constituante asservie par les factions.

Dès la rentrée du Sénat de Savoie, le 7 décembre 1789, J. de Maistre écrivait à son ami Costa pour lui communiquer les renseignements qu'il pouvait recueillir à Chambéry sur ce qui se passait à Versailles. Il regrettait de ne pouvoir consacrer plus de temps à ses « gazettes » parce qu'il pliait sous le poids du travail professionnel... Il venait d'être nommé, en effet, président de la Commission chargée au Sénat d'arbitrer les contestations que le rachat des droits féodaux suscitait entre créanciers et débiteurs de ces droits. Dans une de ses lettres où il détaillait avec verdeur ce qu'il venait d'apprendre d'un ami de Mounier sur les

(1) Sur cette question de la fusion des ordres et du vote par tête, J. de Maistre semble avoir suivi les vues et approuvé la conduite du député de la noblesse du bailliage de Belley, dans lequel il avait sa terre de Talissieu. Ce député était le marquis Clermont-St-Jean, qui était du même âge que J. de Maistre et, comme lui, avait été élève à l'Université de Turin.

Digitized by Google

journées d'octobre à Versailles, il terminait par ce cri douloureux de désespérance : « Que vous dirais-je, mon cher ami ? Ma foi est ébranlée : au secours ! assistez-moi ! Ma tête fermente toujours sur toutes ces affaires au point que quelquefois je n'en dors pas !... Vous savez que je ne suis pas un ami des factions populaires, cependant je prends un grand intérêt à ce sermon terrible que la Providence prêche aux rois. Parbleu, il vaut bien la peine d'être écouté attentivement et tant pis pour qui n'en fait pas son profit » (1).

***

En 1790 (2), les troubles agraires, qui en France avaient repris, se répercutèrent à nouveau en Savoie. En janvier, des tumultes éclatèrent au Grand-Bornand, au Mont-Saconnex et sur la frontière du Bugey. Le Comte d'Artois ayant été autorisé à venir à Turin, un mouvement important d'émigration française se détermina sur la Savoie. Chambéry devint une capitale de l'émigration. On y rencontrait des familles nobles, des prêtres, des militaires, du Dauphiné, du Comté Venaissin, de Lyon, de Paris. Les journaux parisiens attaquèrent bientôt le roi de Sardaigne, l'accusant de favoriser les complots de certains de ses sujets contre la Révolution. En guise de représailles, ils invitèrent les Savoyards à imiter les Français et à se mettre « à la hauteur de la Révolution de Paris ».

Le 14 mai 1790, une émeute éclatait à Montmélian, ancienne ville fortifiée. Des émigrés français furent menacés sous le prétexte qu'ils faisaient enchérir les vivres par leur présence. Il y eut tumulte, la troupe surprise fut désarmée. Le Roi, à Turin, s'alarma très vivement de cette affaire. Il se plaignit à l'Intendant général de Chambéry du fait que la noblesse du pays n'était pas intervenue en faveur de l'autorité.

J. de Maistre rendait compte à son ami Costa de ces incidents locaux. Il rédigea une brochure anonyme qui parut à Chambéry avec le titre : *Lettre à M. le comte... au sujet de l'insurrection arrivée à Montmélian le* 16 *mai* 1790(3).

---

(1) Costa de Beauregard : *Un homme d'autrefois* ; op. cit., p. 20-21.

(2) F. Vermale : *La Révolution en Savoie* ; 1 vol., Chambéry, 1926, p. 77 et suiv.

(3) Se trouve à la Bibliothèque municipale de Chambéry.

Digitized by Google

Nous attribuons cette lettre à J. de Maistre parce qu'elle développe en faveur de la noblesse, du clergé, de la royauté sarde des arguments qui seront repris par lui dans sa *Qualrième lettre d'un royaliste savoisien à ses compatriotes ;* enfin, parce qu'elle contient une citation du *Tableau des Finances de France* par M. Necker, ouvrage dont nous savons que J. de Maistre avait fait une étude spéciale.

Ainsi, c'est donc en 1790 que J. de Maistre débuta dans le métier de gazetier royaliste auquel il aurait aimé s'être adonné depuis longtemps, comme il le déclarera de Russie à Victor-Emmanuel Ier.

* * *

En Savoie, disait-il, il n'y a pas d'ordres privilégiés. « Le fond du noble paie autant que celui du roturier. Le roturier est admissible comme le noble à toutes les places civiles, militaires et ecclésiastiques. La noblesse, presque toute engagée dans la carrière des armes, y consume son temps et sa fortune... Non, la patrie ne regardera point comme ses ennemis ceux qui font profession de ne la servir que par zèle et par honneur. Le clergé n'a pas de richesses qui puissent lui attirer l'envie, ni des mœurs qui aillent contre ses maximes. Il n'étale certainement point un luxe qui puisse donner prise à la censure. Chaque individu dans cette classe vit et meurt dans le poste qui lui est confié : on ne citerait pas un évêque des Etats du roi de Sardaigne consommant loin de son troupeau la dîme levée sur les fonds du laboureur... La magistrature, chez nous, n'offre point un corps ambitieux négligeant ses fonctions pour étendre son influence politique. » Le roi de Sardaigne n'est pas un despote, un sultan d'Orient. « Son ascendant illimité ou despotisme, si l'on veut l'appeler ainsi, a pour bases les qualités du prince et la vénération du peuple pour une longue dynastie de princes presque tous recommandables par d'éminentes qualités, dont le génie et la sagesse héréditaire ont opéré dans leurs Etats le bien que les novateurs modernes mettent en spéculation dans des livres, enfin, qui n'ont jamais eu qu'eux-mêmes pour ministres et pour généraux d'armée. » Victor-Amédée III règne « comme un père tendre gouverne ses enfants. Il est bon, juste, laborieux ». Il donne l'exemple du travail. La Cour de Turin « observe l'économie, et a des mœurs sévères ». Aucun des vices intérieurs qui ont amené en France la Révolution, en minant

Digitized by Google

« cette vaste monarchie », n'existe en Savoie. « O bon peuple de Savoie ! on veut vous égarer, on veut vous faire sacrifier votre bonheur et vos vertus à des intérêts qui ne sont pas les vôtres. Déjà l'on vous a fait enfreindre les lois de l'hospitalité, qui avaient toujours été sacrées pour vous ; on vous a porté à des violences opposées à votre caractère connu de douceur et de fidélité. Déplorez ces erreurs, redevenez vous-même. Que vos montagnes et votre antique loyauté soient des barrières au delà desquelles ne pénètre point l'esprit de licence et de subversion. Il y a loin d'un bien-être en spéculation à celui que l'usage et le temps ont confirmé ; ce dernier est votre partage, ayez la sagesse de savoir en jouir. »

*
* *

Le 21 janvier 1791, J. de Maistre, qui était allé passer les fêtes de Noël à Beauregard et à Genève auprès d'Henri Costa, était heureux de le taquiner sur son entêtement à croire que, de la Révolution, malgré les fautes déjà commises, pourrait sortir une restauration de la monarchie traditionnelle française. Pour lui, il continuait à croire que, sous prétexte de *régénérer* la France, le délire de démocratie et de liberté qui l'agitait, l'avait précipitée dans l'anarchie la plus complète. Il s'empressait de signaler à son ami les autorités politiques qui, surtout en Angleterre, se ralliaient à ce point de vue. Etes-vous « toujours aussi Neckriste, depuis que vous voyez Necker ?... Avez-vous lu Calonne, Mounier, et l'*admirable Burke ?* Comment trouvez-vous que ce rude sénateur traite le *Grand Tripot du Manège* et tous ces *législateurs Bébés ?* Pour moi, j'en ai été ravi, et je ne saurais vous exprimer combien il a *renforcé mes idées anti-démocrates et anti-gallicanes*. Mon aversion pour tout ce qui se fait en France devient de l'horreur : je comprends très bien comment les systèmes, en fermentant dans les têtes humaines, se tournent en passions ; croyez que l'on ne saurait trop abhorrer cette abominable assemblée. Voyez comment 30 ou 40 drôles exécutent ce que le Prince Noir ou la Ligue n'ont pu faire : les massacres, les incendies ne sont rien, il ne faut que très peu d'années pour guérir tout cela ; mais l'esprit public anéanti, l'opinion viciée à un point effrayant, en un mot, la *France pourrie*, voilà l'ouvrage de ces Messieurs » (1). Cette expression réaliste sous sa plume

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 11 et suiv.

Digitized by Google

voulait dire que ce qu'il déplorait surtout, c'était la France méconnaissant sa tradition gouvernementale pour s'imaginer, au nom du progrès, que quelques députés pouvaient, en se réunissant, fabriquer une constitution viable. Burke, dans ses *Réflexions sur la Révolution*, qui parurent à l'automne de 1790, avait écrit : « Une constitution est un dépôt transmis à la génération passée pour être remis aux générations futures. Si une génération peut en disposer comme un bien, elle doit aussi le respecter comme le bien d'autrui... La seule idée de fabriquer un nouveau gouvernement suffit pour nous remplir de dégoût et d'horreur. Nous avons toujours souhaité dériver du passé tout ce que nous possédons, comme un héritage légué par nos ancêtres. »

* * *

En ce mois de janvier 1791, J. de Maistre déplorait hautement la faiblesse du pouvoir royal de Turin (1). Il se rendait compte que Chambéry était déjà *laré* et il aurait voulu que le Roi réagisse et barrât la route à la Révolution : « Mon cher ami, je vous le dis avec le plus grand regret : tous les jours, le pouvoir recule, même lorsqu'il veut avancer, car il s'y prend mal : on donne à notre bon maître des conseils auxquels on ne comprend rien. Nombre de gens dans ce pays et à Turin forment à cet égard d'étranges soupçons ; pour moi, je suspens mon jugement, mais il est sûr cependant qu'un certain esprit souterrain travaille contre l'autorité et dicte les conseils les plus perfides » (2). Il déplore que le gouvernement royal soit « dans une attitude de terreur déplacée, et quand on tremble, le moyen de faire trembler »? J. de Maistre craignait donc les trahisons. Il ne se trompait pas, la Cour de Turin était un foyer d'espionnage français, et le ministre de l'intérieur, Graneri, pour faire sa cour au prince héritier, favorisait le parti des philosophes.

* * *

En février 1791, ses soupçons s'aggravaient. Il ne doute plus qu'il y ait à Paris un *Comité de Savoie*, comme il y a eu un *Comité d'Avignon*. Paris prépare la révolution en Savoie ;

(1) Voir aussi la lettre du 29 mars 1791 (B. Secret : Op cit.)
(2) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 11.

Digitized by Google

ainsi s'explique le luxe des brochures révolutionnaires qui sont introduites clandestinement à Chambéry. D'où vient l'argent ? Qui fournit les fonds pour une pareille propagande ? Les fonctionnaires piémontais sont totalement incapables de renseigner leur Roi. A chaque événement nouveau éclate leur insuffisance ! J. de Maistre, après les troubles de Chambéry du 14 et 15 mars 1791, prit sur lui de renseigner et conseiller Turin (1). Il voudrait éviter les excès de l'état de siège. Ce n'est pas en effet en Savoie qu'il pense qu'est le danger. Il est à Paris, à Lyon, à Grenoble. Dans ces villes, il faudrait avoir un service d'espionnage (2) bien organisé (3). Là seulement on pourrait saisir des listes de correspondants savoyards, et connaître les envois d'argent qui permettent à des « polissons du païs » (4) de susciter des tumultes. Devant tant d'impuissance, J. de Maistre consentit, sur les conseils d'un haut fonctionnaire royal, M. le baron Vignet des Etoles, à poser sa candidature au poste d'intendant général de la Savoie (5) (6 juillet 1791). Mais Turin ne voulut pas utiliser son énergie dans un poste digne de lui. En janvier 1792, il se vit encore refuser le poste d'ambassadeur près la République de Genève. Le *dossier secret* agissait.

Dès avril 1792 des bruits de guerre circulaient. La France et le roi de Sardaigne allaient-ils entrer en conflit ? C'était possible. Marie-Antoinette, dès mars 1792, avait prévenu secrètement Turin que le général Dumouriez, le nouveau ministre des affaires étrangères à Paris, entendait déclarer la guerre au roi de Sardaigne. Victor-Amédée III mit aussitôt en état de défense son duché. Les garnisons de Savoie furent encore renforcées par l'arrivée de nouvelles

---

(1) Voir la lettre du 29 mars 1791 (B. Secret : Op. cit.).

(2) « J'ai déjà dit ici plus d'une fois à nos chefs, c'est que si le Roi veut connaître la manière dont on nous travaille et les instruments dont on se sert, ce n'est point ici qu'il faut chercher des espions et des lumières, mais en France et d'abord à Grenoble. *Tout se vend en France et l'honneur d'une foule d'individus ne serait pas la marchandise la plus chère.* » (B. Secret : *Lettres inédites* ; op. cit.).

(3) Turin proposa à J. de Maistre d'aller lui-même organiser ce service d'espionnage à Grenoble. Par lettre du 15 mai 1791, J. de Maistre refusa prétextant ses occupations et dans la crainte où il serait de compromettre son Roi, « l'intrigue étant pour lui un pays inconnu ». (B. Secret : *Lettres inédites* ; op. cit.).

(4) J. de Maistre : *Les Carnets* ; 1 vol., Lyon, 1923, p. 3.

(5) *Les Carnets* ; op. cit., p. 5.

Digitized by Google

troupes. Dès le 5 avril 1792, Dumouriez apprenant ces préparatifs, déclarait qu'il les considérait comme un *casus belli*. J. de Maistre rendit compte à Henri Costa des événements qui se passaient à Chambéry ou à Turin. Il approuva l'attitude du Roi refusant des excuses à Dumouriez dans l'incident Sémonville, mais la Savoie ne lui semblait pas assez fortifiée. Elle n'a plus de citadelle depuis les destructions opérées par Louis XIV ! Il n'avait point une foi aveugle dans les alliés autrichiens de son Roi. Il redoutait que son pays ne devînt un champ de bataille. Il concluait : « Un repos de terreur de part et d'autre serait peut-être ce qui vaudrait mieux. Ce vœu peut n'être pas sublime, mais je le crois prudent » (1).

Ce « repos de terreur », il y croyait du reste avec la plupart de ses contemporains. A Genève (2), les banquiers étaient de cet avis. Ils ne pensaient pas que les Français envahiraient la Savoie, pays pauvre et aux défenses naturelles redoutables. Une pareille campagne aurait constitué à leurs yeux une faute, alors que la France était menacée et déjà envahie sur sa frontière du Nord et de l'Est. Les menaces de Dumouriez étaient appréciées comme peu sérieuses.

Aussi J. de Maistre, prêtant à chacun de ses trois frères officiers 500 livres pour leur mise d'entrée en campagne, avait soin de noter dans ses *Carnets* ce prêt avec la mention : « Pour les besoins de la guerre réelle ou imaginaire. »

D'ailleurs, dans la noblesse de Savoie, on partait comme pour une guerre en dentelle.

Les officiers, dans leurs cantonnements, s'adonnaient à une vie facile... Xavier de Maistre, du régiment de la Marine, profita des réceptions qui se produisirent pour marier sa jeune sœur Thérésine avec un de ses amis, le jeune chevalier de Constantin. La demande officielle fut faite le 25 janvier 1792, et le 13 février, le mariage « beau et attendrissant » était célébré à Chambéry.

En avril, il était question des noces d'une autre sœur de J. de Maistre avec le chevalier de Buttet, officier supérieur de l'armée sarde. M. de Buttet était artilleur. Les choses allèrent avec un peu moins d'élan. Ce ne fut que le 5 juillet que J. de Maistre porte dans ses *Carnets* : « J'ai embrassé M. de Buttet comme mon beau-frère. » On croyait si peu à la guerre que, le 20 août, il inscrivait qu'à Chambéry on

(1) J. de Maistre. Edit. Ville, t. IX, p. 29.
(2) F. Vermale : *La Révolution...* ; op. cit., chap. II.

Digitized by Google

« s'effraye ridiculement ». Le 19 septembre, il aurait refusé facilement à son Roi, qui entendait par l'inflation se procurer des ressources pour cette guerre, l'enregistrement d'un édit augmentant de 4 millions la circulation des billets sur le trésor royal.

On comprend, dès lors, combien fut puissant l'effet de surprise de l'attaque des Français dans la nuit du 21 au 22 septembre. Le général Lazary n'esquissa aucune défense (1). Surpris, il donna l'ordre de retraiter sur le Mont-Cenis et le Petit-St-Bernard. Quant aux civils des administrations royales, ils s'empressèrent d'évacuer la Savoie. Ce fut une cohue sans nom sur les routes. Heureusement que les émigrés français, plus prévoyants, avaient commencé depuis plusieurs jours à gagner Genève et Lausanne.

CHAPITRE II

J. de Maistre à Aoste

J. de Maistre, le 20 septembre, avait commencé à prendre la situation au sérieux, vu que tous les renseignements concordaient sur les préparatifs français. Le 20, il envoya sa femme et ses enfants à Moûtiers auprès de son frère, le Doyen du Chapitre de la Cathédrale. Ils emportaient avec eux l'argent et l'argenterie du ménage, ainsi que « quelques linges ».

A la date du 22, J. de Maistre inscrivait dans ses *Carnets* : « Samedi, invasion des Français, pluye horrible, fuite infâme de la troupe. Trahison ou bêtise des généraux, déroute incroyable et même un peu mystérieuse, suivant quelques personnes. C'est la honte éternelle du gouvernement, et peut-être l'anéantissement de l'état militaire.

(1) F. Vermale : *La Révolution...* ; op cit., chap. III.

Digitized by Google

« Je pars sur le cheval de mon beau-frère Constantin. Couché à Anneci. 23, diné à Faverges ; je m'arrête un instant à l'abbaye de Tamiers et je vais coucher à L'Hôpital. — 24, je pars à 2 heures du matin et j'arrive vers les 9 heures à Moûtiers d'où ma femme venait de partir avec mon frère le Doyen, mes deux enfants et mes domestiques, je vais les joindre, et nous couchons au Bourg de Scez, chez le Curé où nous sommes fort bien reçus. — 25, passage du St-Bernard. — Tourmente, ma femme et mes enfants souffrent beaucoup ; couché à la Thuile, couchée diabolique. » Le 27, ils arrivent à la Cité d'Aoste en Italie. J. de Maistre s'accorde un jour de repos, puis repart à cheval pour Turin qu'il atteint le 30 septembre malgré la pluie diluvienne et les inondations qui coupent les routes.

* * *

J. de Maistre, dès le lendemain de son arrivée à Turin, dînait chez des personnages importants de la Cour ou rendait visite à des ministres. Il vit d'abord son compatriote le comte d'Hauteville, ministre des affaires étrangères, qui l'invita à dîner pour le lendemain. A ce dîner, il rencontra le ministre de l'intérieur Graneri. Enfin, le 7 octobre, entre 8 heures et 9 heures du soir, il voyait le Roi. Le 30, de retour à Aoste, il était présenté au duc de Montferrat, frère du roi et commandant de l'armée piémontaise stationnée dans le Val d'Aoste.

Pendant ce mois d'octobre, que s'était-il passé en Savoie ? Les Français s'y montraient les plus aimables et les plus doux des vainqueurs. Cette armée, commandée par le général Montesquiou et composée en majeure partie de bataillons de volontaires du Midi, était magnanime. Jusque là, les armées de la Révolution avaient toujours été malheureuses. Avec la conquête de la Savoie, pour la première fois les bataillons de volontaires inscrivaient une victoire sur leurs drapeaux. Aussi, l'armée du Midi était-elle débordante de fraternité. D'autre part, les agents des jacobins français parcouraient les campagnes, promettant aux paysans qu'ils ne paieraient plus de gabelle, qu'ils n'accompliraient plus de corvées, ne seraient plus obligés de servir dans la milice, qu'ils ne verseraient plus de dîmes, que les curés seraient payés par l'Etat et la religion respectée, qu'il suffisait pour cela de demander à être Français et à se mettre en république.

Digitized by Google

Une Assemblée nationale des députés allobroges, élus sous l'influence de ces promesses, se tint à Chambéry. En sept jours, elle mit juridiquement la Savoie à la hauteur de la Révolution de Paris et demanda la réunion de la Savoie à la France. Elle vota en outre une loi déclarant émigrés tous les Savoisiens qui avaient quitté le duché depuis l'entrée des troupes françaises. Elle accorda à ces émigrés d'une nouvelle origine, jusqu'au 1er janvier pour rentrer. Passé cette date, leurs biens seraient mis sous séquestre, puis vendus aux enchères.

Les nobles savoisiens allaient-ils obéir à cette injonction des révolutionnaires ?

Dans la cité d'Aoste, J. de Maistre vivait dans la compagnie du marquis de Sales et des évêques français ou savoisiens qui s'étaient réfugiés dans cette ville. Le marquis de Sales s'était distingué pendant la retraite de l'armée de Lazary ; il était depuis capitaine, attaché à l'état-major du duc de Montferrat. Comme J. de Maistre, il avait été un des chefs de la Franc-Maçonnerie savoisienne. C'était un esprit mystique et ardent. L'invasion de la Savoie avait provoqué chez lui un changement intérieur qui se traduisit, comme chez beaucoup d'émigrés, par un retour immédiat aux pratiques du catholicisme. Il se reprochait de ne pas avoir assez bien défendu le trône et l'autel. Ces manquements à sa foi et à son roi, il pensait les racheter désormais par le sacrifice, si besoin était, de sa fortune et de sa vie (1). Il se jurait de ne retourner en Savoie que lorsqu'il l'aurait reconquise à la pointe de son épée. Le marquis de Sales convertit à ces sentiments un groupe d'émigrés savoisiens dont J. de Maistre était. Lorsque le Roi conseilla aux nobles de son duché de rentrer pour conserver leurs patrimoines, le groupe d'Aoste jura de ne pas obéir et de combattre jusqu'au bout avec les armées de Victor-Amédée III. J. de Maistre envoya le 10 novembre une attestation d'un médecin « pour établir auprès des autorités de Chambéry l'impossibilité où se trouve sa femme de se rendre en Savoie dans son état de grossesse et dans cette saison ».

Tranquille de ce côté, il se rendit à nouveau à Turin où il resta du 10 novembre au 28 décembre et logea chez son beau-frère, le major de Buttet, lequel avait un appartement à l'arsenal royal. Dans l'espoir, sans doute, d'une nomina-

(1) Fr. Descostes : *Joseph de Maistre pendant la Révolution* ; 1 vol., Tours, 1895, p. 173 et suiv.

Digitized by Google

tion ou d'une mission dans la diplomatie, J. de Maistre rédigea un *Mémoire* pour le comte d'Hauteville qu'il remit dès le 17 novembre. Il attendait beaucoup de ce travail. Pour tromper l'attente, J. de Maistre, appliquant sa méthode ordinaire, s'absorba dans des lectures. Il lut une histoire de l'art, en anglais, des livres d'auteurs italiens sur l'histoire littéraire, la Rhétorique d'Aristote, etc... Mais la nomination ne vint pas. Toujours sa « mauvaise étoile » !

A son retour à Aoste, le 30 décembre, J. de Maistre trouva sa femme et ses enfants partis pour Chambéry. Ses *Carnets* portent : « Ma sœur aînée (Mme Vignet) était venue nous chercher par la Suisse et nous avait écrit de St Maurice où elle nous attendait avec une voiture. Ma femme ressentait des douleurs qui lui faisaient craindre un accouchement plus prochain qu'elle ne l'imaginait, elle s'était déterminée à partir le 27. Elle fait bon voyage, tout le monde tremblait pour elle à son départ et pour mes enfants, âgés l'un de 5 ans et l'autre de 3 : ils passent le Grand-St-Bernard dans des hottes, portées par des hommes. »

Que faire devant cet événement ? J. de Maistre avait juré de ne pas rentrer. Cependant, le Roi conseillait le contraire, sa femme, ses enfants l'appelaient ? où était le devoir ? Pendant six jours, il hésita. Finalement, il céda, comme il l'avouera plus tard, à la peur. Non pas à la peur d'une arrestation des siens, mais à la peur de perdre ses biens, à la peur de l'avare pour sa cassette. J. de Maistre avait là-dessus des idées très précises. Un homme n'était un homme que lorsqu'il avait un état et des terres. De nature très « intéressée », son amour paternel avait transformé cette tendance en une sorte de ladrerie héroïque. Ses *Carnets* nous révèlent qu'en 1790, il attendait avec impatience et émotion l'ouverture du testament de son ami l'abbé Victor, lequel lui avait laissé entendre qu'il ne l'oublierait pas parmi ses légataires. La comtesse de Gili lui ayant donné, en 1792, 10.000 livres, il ajoutait cette note : « Mon fils, qui n'en savez rien, vous avez fait une bonne journée. » Donc, en cette fin 1792, J. de Maistre ne put se résoudre à perdre ses biens, sa fortune. Pour les conserver, il manqua, comme il le reconnaîtra plus tard, d'héroïsme. Il s'évada de l'atmosphère mystique d'Aoste le 4 janvier, à 11 heures 1/2 du matin. — Le 5, à 11 heures 1/2, il arrivait à l'Hospice du Grand-St-Bernard. — Le 7, il avait un grave accident de voiture qui n'eut, par bonheur, que des conséquences matérielles. — Le 12, il était à Chambéry. Ses *Carnets* por-

Digitized by Google

tent : « Je vais me présenter en arrivant à la municipalité *novus rerum nascitur ordo.* » — A la date du 20, on y lit : « Je monte ma première garde à la maison commune, une belle question serait de savoir si je monterai la deuxième. »

CHAPITRE III

L'Adresse à la Convention (1793)

A Chambéry, J. de Maistre trouva la protection de Carrelli de Bassy, comte de Cevins (1), ancien substitut au Sénat de Savoie, auquel il avait vendu, en 1792, sa propriété de la Trousse. Carrelli, depuis l'arrivée des Français, était devenu un personnage au Club des Jacobins de Chambéry. Comme président de ce club, il fut si puissant qu'il fit voter la radiation du représentant en mission Philibert Simond (2).

Ce dernier était un type curieux. Né en Savoie, il avait été élevé par un de ses oncles qui était curé. Il avait étudié la théologie à la Sorbonne. Pour des motifs inconnus, il était allé exercer la prêtrise en Alsace. Là, il devint président du Club des Jacobins de Strasbourg, puis vicaire général de l'évêque constitutionnel du Bas-Rhin, enfin député à la Convention. Quand la Savoie fut occupée par l'armée de Montesquiou, Simond demanda une mission pour son département d'origine. Il avait son plan secret, qui était celui de préparer son élection à l'évêché constitutionnel du nouveau département du Mont-Blanc. Dans ce but, il voulait déposséder Chambéry de son titre de capitale pour le donner à Annecy, siège de l'évêché. Comme il ne doutait pas de son élection, il avait déjà préparé, dans l'ombre, les décrets qui concentraient à Annecy les services administratifs et les états-majors de l'armée des Alpes. Carrelli fut un de ceux qui découvrirent le complot Philibert Simond contre Cham-

(1) F. Vermale : *Figures du temps de la Révolution* ; 1 vol., Chambéry, 1927, chap. III.

(2) F. Vermale : *Figures...* ; op. cit., chap. II.

Digitized by Google

béry. Il organisa en hâte la résistance. Un conflit violent éclata entre les Commissaires de la Convention et les Chambériens groupés dans leur municipalité et leur club. Hérault de Séchelles, un des quatre commissaires, prit peur et fit proclamer l'état de siège.

J. de Maistre, à son retour à Chambéry, trouvait donc une atmosphère de bataille. On commençait à regretter le Roi. Un soir, à l'heure de la fermeture des boutiques, Simond, qui passait rue de la Croix-d'Or, avait été sifflé. C'est dans cette atmosphère qu'arriva à Chambéry la nouvelle de la condamnation à mort de Louis XVI. Les aristocrates ou ci-devants manifestèrent hautement leur indignation. J. de Maistre fut certainement de ceux-là, car, le 25 janvier, il fut l'objet d'une visite domiciliaire. Quatre jours après, Mme de Maistre mettait au monde une fille.

Une autre agitation s'éleva en février, cette fois dans tout le département du Mont-Blanc, contre les Commissaires de la Convention. Le 8 février, ils avaient décrété que la Constitution civile du clergé entrerait en vigueur et que les prêtres prêteraient serment. Le doyen du Chapitre d'Annecy, le chanoine de Thiollaz, défendit à ses prêtres d'obéir et de refuser, au nom des droits du Souverain Pontife, le serment. Il fut arrêté. Dans les communes, les femmes empêchèrent la publication des décrets et renversèrent les arbres de la Liberté. Une lettre de ce temps nous révèle qu'à Chambéry, dans l'entourage des Commissaires, « l'on ne dort ni jour ni nuit, l'on est pleinement convaincu qu'il existe une coalition générale parmi le clergé ».

C'est le moment que choisit J. de Maistre pour lancer, comme un pétard, une brochure royaliste où il rendait hommage à la fidélité au Roi. Le manuscrit de l'« *Adresse de quelques parents des militaires savoisiens à la Convention* » (1), il l'envoya à Mallet du Pan, le journaliste royaliste alors de retour à Genève sa patrie. Celui-ci le fit imprimer. La distribution en commença aussitôt en Savoie.

J. de Maistre avait quitté Chambéry quand sa brochure y parvint. Le Conseil général du département et l'entourage des Commissaires entrèrent en fureur. Si J. de Maistre se fût trouvé dans sa bonne ville, il aurait été envoyé en prison. Dès le 23 mars, dans la nuit, une visite domiciliaire était pratiquée à Truaz, près La Roche. Le propriétaire du

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. VII.

Digitized by Google

domaine, M. de Constantin, fut arrêté (1). J. de Maistre, comme par hasard, se trouvait ce jour-là en séjour chez son ami M. de Vens, propriétaire à Seyssel. Quand il apprit dans cette ville les événements qui s'étaient passés à Truaz, il envoya un exprès « pour être instruit avant d'arriver ». Il gagna alors Genève où, le 6 avril, il s'installait à l'hôtel de l'*Épée Couronnée* avec Mme de Constantin alors enceinte et son autre sœur Jenny, près de la maison habitée par Mme Henri Costa. Le 8 avril, il assista au baptême à Truaz l'enfant dont Mme de Constantin venait d'accoucher. Le 13, il quittait Genève pour Lausanne.

***

Ce départ n'était pas volontaire. Delhomme, le chargé d'affaires de la France près la république de Genève, avait fait une démarche auprès des autorités genevoises pour que J. de Maistre fût prié de ne pas rester sur le territoire de cette république. En même temps, Delhomme s'efforçait, mais en vain, de saisir les ballots de l'*Adresse des parents de militaires savoisiens* chez le maître de poste.

Cette *Adresse* contenait un éloge, dans le goût de la première brochure à propos des événements de Montmélian, du roi Victor-Amédée III, du clergé, de la noblesse, du Sénat de Savoie. Elle contenait en plus, ce qui constituait le crime de lèse-révolution, des menaces à l'égard des députés de l'Assemblée nationale des Allobroges. Au nom de son roi, J. de Maistre promettait amnistie à ses compatriotes. Seuls les députés de l'Assemblée nationale des Allobroges en seraient exclus. « Législateurs impétueux ! Vous payerez cher *l'ouvrage de 7 jours :* où chercherez-vous des excuses ? où trouverez-vous des défenseurs ? Ah ! n'espérez jamais de pitié ! » La colère des révolutionnaires s'explique et la prudence de J. de Maistre se comprend. Après de pareilles menaces, il ne devait pas attendre tranquillement à Chambéry. Son départ et sa vie errante se justifient. Du point de vue royaliste, son mérite était grand. Le premier, il avait osé proclamer le retour prochain du roi de Sardaigne, maintenir ses droits imprescriptibles sur son duché et menacer les jacobins vainqueurs.

---

(1) J. de Maistre : *Les Carnets* ; op. cit., p. 28 et suiv.

Digitized by Google

LIVRE III

La deuxième Emigration

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE I

Nouveau Mémoire sur la Franc-Maçonnerie (1793)

Lausanne, capitale de la république du pays de Vaud, était devenu un centre d'émigration très en vogue. J. de Maistre y arriva le 19 avril 1793. Il alla se loger à l'*Auberge de la Couronne* (1).

Il avait choisi Lausanne afin de pouvoir y rencontrer son protecteur, le baron Vignet des Etoles, qui y résidait. Grâce à son influence, il pensait pouvoir entrer dans la diplomatie sarde. Vignet des Etoles était intervenu en sa faveur plusieurs fois déjà à Turin.

Dès son arrivée à Lausanne, J. de Maistre eut une aventure qui aurait pu avoir de graves conséquences pour lui, étant donné l'état précaire de sa trésorerie particulière. Un voyageur de l'*Auberge de la Couronne*, se trompant de bagages, lui emporta sa malle avec l'argent qu'elle contenait. Heureusement pour J. de Maistre qu'il avait pris la précaution de consigner sa malle et son contenu à l'aubergiste. Celui-ci, se reconnaissant responsable, envoya de suite un commissionnaire à la poursuite du voyageur coupable... Trois jours après, la malle était retrouvée. Tout est bien qui finit bien. J. de Maistre en fut quitte pour la peur.

Son premier dîner, J. de Maistre le prit en compagnie de prêtres réfractaires du diocèse d'Annecy, lesquels s'étaient réfugiés nombreux dans le pays de Vaud. Le lendemain, il rendit visite au baron d'Erlach, bailli de Lausanne, réputé pour sa bienveillance à l'égard des émigrés. Chez lui, il rencontra Mallet du Pan. Il ne donne aucun détail sur cette rencontre, mais nous en sommes en droit d'inférer que Mallet encouragea fortement son interlocuteur à continuer à défendre, par la plume, la cause royaliste en Savoie. Le surlendemain, en effet, J. de Maistre commençait à rédiger les *Lettres d'un royaliste savoisien à ses compatrioles*.

(1) J. de Maistre : *Les Carnets* ; op. cit., p. 29 et suiv.

Digitized by Google

Le 20 avril, J. de Maistre dîna à l'hôtel du *Lion d'Or* avec M. le baron Vignet des Etoles, lequel venait d'être nommé ambassadeur du roi de Sardaigne à Berne. Au cours du repas, le baron expliqua à son protégé qu'il était à Turin accusé de jacobinisme et d'avoir trempé dans le complot maçonnique organisé à Chambéry en vue de détacher la Savoie de son prince et préparer l'invasion des armées françaises. Il lui expliqua que, tant qu'il ne se serait pas lavé d'une pareille accusation, il ne fallait pas qu'il comptât recevoir de nouvel emploi. Les imputations de Turin étaient graves, elles avaient pour elles les apparences. L'orfèvre Debrit, vénérable de la loge des *Sept Amis*, affiliée au *Grand Orient de France*, était bien, pour lors, l'un des jacobins les plus en vue de Chambéry (1). Les loges du rite français, qui s'étaient multipliées dans le duché depuis 1786, avaient fourni les cadres des nouvelles administrations révolutionnaires. L'on savait maintenant, à Turin, que ces loges françaises n'avaient pas obéi à l'ordre de dissolution envoyé par le Roi dès fin 1790. Les francs-maçons des autres rites n'avaient-ils pas été complices d'une révolte aussi manifeste? A Turin, on le croyait.

Dans les trois jours qui suivirent ce dîner à l'hôtel du *Lion d'Or*, J. de Maistre rédigea un *Mémoire sur la Franc-Maçonnerie* qu'il adressa à Vignet des Etoles, pour qu'il le communiquât à Victor-Amédée III, avec une lettre de l'auteur. Il en adressa aussi un exemplaire à M. de Cravanzanne, ministre de la guerre; à M. le comte d'Hauteville, ministre des affaires étrangères; à M. le chevalier Radicati.

* * *

Dans ce *Mémoire* (2) encore inédit, J. de Maistre défendait avec vigueur les membres de la loge la *Sincérité* contre l'accusation d'avoir participé directement ou indirectement à un complot anti-royaliste. Après avoir donné de nombreux détails sur le but et l'organisation des loges *réformées* ou *martinistes*, J. de Maistre affirmait « que, dans les loges de Savoie même les plus soupçonnées, il n'existe pas le moindre signe qui annonce un but politique dans le

(1) F. Vermale : *La Révolution...* ; op. cit., ch. IV.

(2) Communiqué par M. Dermenghem qui voudra bien agréer nos remercîments.

Digitized by Google

principe. Et quant à la loge de la *Réforme*, je puis vous l'affirmer sur tout ce qu'il y a de plus sacré ». Cette loge d'ailleurs suspendit ses travaux avant même l'arrivée des ordres du Roi interdisant les réunions maçonniques. « Lorsque les troubles de France commencèrent malheureusement à ébranler la Savoie, la loge de Chambéry (je parle toujours de la *Réforme*) pensa que tout rassemblement quelconque pouvait, dans ce temps de crise, donner de l'embarras au gouvernement. En conséquence, elle résolut d'elle-même de ne plus s'assembler. Et l'on avait réellement cessé de s'assembler lorsque les craintes du Roi, sur ces sortes d'établissements, lui parvinrent, si je ne me trompe, dans l'été de 1791. »

Quant aux pratiques égalitaires qu'on reprochait aux francs-maçons d'avoir mis à la mode, J. de Maistre, sans les nier, les explique ou en réduit la portée : « L'égalité dont je me rappelle que vous m'avez parlé une fois comme d'une chose alarmante, ne signifiait absolument rien. Elle n'était que dans les mots. Il est même bien remarquable que dans les tableaux (des membres) les titres n'étaient jamais omis, ni même dans les discours, car dans toutes les loges on disait : « Frère Marquis ou Comte un Tel ! » Mais lorsque les mots de liberté et d'égalité sont devenus le point de ralliement et le signal de factieux en délire, il n'est pas étonnant que les gouvernements se soient alarmés sur le compte d'une société cachée qui professe l'égalité. Cette égalité se réduisait à Chambéry à une fréquentation mutuelle (en corps bien entendu) : ainsi par exemple, la *Loge Réformée*, à l'époque de certaines fêtes, priait quelques membres de l'*Union* ou des *Sept Amis*, qui venaient assister aux cérémonies et au souper. Réciproquement, des membres de la *Réforme* répondaient quelquefois aux invitations des deux dernières, mais rarement du moins quant aux gentilshommes. Les bourgeois y allaient plus souvent. Du reste, toute cette *Frérie* n'influait exactement point sur la distribution des Etats dans la société. » Puis, prenant l'offensive, J. de Maistre demandait pourquoi si Turin avait des soupçons, le Roi ne s'était pas adressé aux *Frères de la Sincérité*. Prévenus, ceux-ci se seraient informés et l'auraient renseigné sur la réalité de ce complot.

Il concluait en affirmant que la « masse, le corps des loges savoisiennes, même des plus bourgeoises, n'avaient jamais été tâtées par celles de France pour entrer dans la révolution ». Certains membres des *Sept Amis* étaient indi-

Digitized by Google

viduellement très mauvais. « Il est possible que les Français se soient adressés à eux. Mais je ne vois pas ce que tout cela aurait de commun avec la franc-maçonnerie qui date de plusieurs siècles et qui n'a certainement dans son principe rien de commun avec la Révolution française. »

Dans cette défense, J. de Maistre nous apparaît comme niant des faits que d'autres documents émanant de lui-même établissent. Dans le *Mémoire* de 1782 au duc de Brunswick-Lunebourg, J. de Maistre demandait que la franc-maçonnerie eût des buts politiques. D'autre part, nous savons que la *Sincérité*, la loge de J. de Maistre, entretint des relations les plus cordiales et les plus suivies avec la loge des *Sept Amis*. A l'inauguration du temple des *Sept Amis*, en 1786, la *Sincérité* avait délégué à cette cérémonie le comte Désery, le comte Salteur, le Dr Desmaisons et Loully.

Le 15 septembre 1787, les *Sept Amis* avaient envoyé une délégation porter un bouquet et complimenter la jeune épouse du comte de Bellegarde, vénérable de la *Sincérité*. De 1787 à 1789, J. de Maistre, avec d'importantes délégations de la *Sincérité*, avait assisté aux fêtes de la St Jean célébrées à la loge des *Sept Amis*. Il n'y avait pas que les bourgeois de la *Réforme* qui consentaient à se mêler aux frères du rite français ! Les relations entre le rite écossais et le rite français avaient donc été très suivies en Savoie. J. de Maistre, accusé, les nia ou tendit à en atténuer la portée. C'est la seule fois où nous pouvons dire que nous le prenons en flagrant délit (n'employons pas un mot qui pourrait choquer)... d'inexactitude volontaire !

CHAPITRE II

Les Lettres d'un royaliste savoisien

L'installation de J. de Maistre à Lausanne fut d'abord des plus sommaires. Il eut une pension de 48 fr. et un garni pour un louis, par mois. Le 20 mai, il améliora cette installation en louant, de compte et demi avec M. de Thônes et sa fille, un appartement moyennant 5 louis. Le 23, Anne,

Digitized by Google

sœur de J. de Maistre, et son propre fils vinrent le rejoindre à Lausanne, via Genève. Ce jour-là, il constata avec mélancolie qu'il n'avait plus en poche que 26 louis.

Dès le 15 mai, la *Première lettre d'un royaliste savoisien à ses compatriotes* était imprimée. Le 16 mai, il envoyait à Berne, chez son ami Vignet des Etoles, le manuscrit de la deuxième lettre pour qu'il l'approuvât. Le 1er juin, cette deuxième lettre était imprimée... Le 21 juin, la troisième lettre paraissait. Le 5 juillet, Vignet des Etoles recevait le manuscrit de la quatrième lettre. Le 13, l'impression en commençait.

Dans ces *Lettres* (1), J. de Maistre assurait aux Savoisiens le retour du roi de Sardaigne en Savoie comme prochain, car les Français venaient de subir des revers graves en Hollande et en Belgique. Leur victoire de Valmy n'a pas eu de conséquence durable. Leur défaut national, qui est le manque de ténacité, vient d'entraîner leur défaite. Les Français, battus sur leurs frontières du Nord et de l'Est, devront évacuer la Savoie. Cet événement est si certain que la France négocie, monnaye cet abandon de la Savoie auprès des puissances coalisées afin d'obtenir la paix ou la neutralité de l'Angleterre.

Que les Savoyards ne croient donc pas dans la parole de la Convention, dans sa promesse de ne pas déposer les armes avant d'avoir assuré la liberté aux Allobroges ! Pour le retour du Roi, J. de Maistre promettait amnistie aux Savoyards, pardon général pour leur manque de fidélité. C'était le prétexte pour faire, dans la *Quatrième lettre*, une étude détaillée des réformes sociales réalisées depuis vingt-cinq ans par la monarchie sarde.

Nous savons par les rapports de Chépy, chef de l'espionnage français près l'armée des Alpes, que l'effet de ces brochures de J. de Maistre fut considérable. Colportées dans les villages par les prêtres réfractaires, les nobles ou les espions sardes qui rentraient en Savoie, commentées par tous ces agents de défaitisme, ces lettres contribuèrent à pousser les royalistes savoyards à organiser la rébellion. En mai 1794, Chépy écrivait au ministre des affaires étrangères à Paris : « que les habitants du Mont-Blanc sont très persuadés du retour prochain du Piémontais. »

*
* *

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. VII.

Digitized by Google

Fin juin, le baron Vignet des Etoles demandait à Turin une récompense pour les services de plume que J. de Maistre venait de rendre à la cause royaliste en composant ses brochures dont le succès en Savoie n'était pas niable. Il conseillait à son ministre d'utiliser un tel talent à Turin, dans un emploi secret. « Il me paraîtrait précieux d'avoir, sous votre main, une plume capable de bien exposer tout ce que vous jugeriez dans votre sagesse réfléchie devoir l'être selon les circonstances. Deux mots lui indiquant votre idée ou votre but suffiraient pour que son esprit epuisa la matière avec le touché le plus convenable au sujet. Il est également docile pour réformer ce que vous croiriez devoir retrancher de ce qu'il aurait jeté. Enfin, vous auriez une personne de confiance cachée et sûre, telle que j'ai vu dans les circonstances épineuses, tous les ministres de votre délicat département en avoir tenu. Vous avez en outre l'avantage dans celui-ci de ne donner aucun ombrage à votre bureau où il ne prétend rien, et où il ne travaillerait même pas, mais dans vos chambres d'en haut ou chez lui. Il me paraît presque inutile à Lausanne où il ne manque pas de nos personnes comme M. Bigex, pour parler à ce bon homme de nouveau bailli et ce que le roi ne peut se dispenser de lui fournir là, lui suffirait à Turin, où il a de bons parents : aussi le service et l'économie s'y rencontreraient, et lorsque la justice et la paix renaîtront sur la terre, Sa Majesté aura un excellent sujet formé à de plus sûrs principes que ceux des parlementaires qui avaient pénétré dans le Sénat de Savoie. Comme les hommes n'ont pas des qualités sans quelque mélange de défauts et l'amitié ne doit pas, à mon sens, cacher ceux-ci qui peuvent influer au service en parlant à un Ministre. Aussi je vous préviendrai que M. Maistre montre trop son esprit et peut en faire inconsidérément dans les compagnies où on le goûte infiniment et il faut l'éloigner par conséquent. C'est par cette supériorité qu'il s'est fait beaucoup d'ennemis, ainsi que je lui ai reproché depuis très longtemps. Je le gronde aussi de ce qu'il se laisse abattre aisément » (1).

Le ministre, M. le comte d'Hauteville, répondit : « Je connais ses talents : c'est comme vous dites, Monsieur, un homme de beaucoup d'esprit. Je ne crois pas cependant

(1) Gerbaix de Sonnaz : *Gli ultimi anni di regno di Vittorio-Amedeo III* (dans *Miscellanea di Storia italiana*, sér. III, t. 18, Turin, 1918, p. 333-334).

Digitized by Google

pouvoir tirer de sa plume d'aussi grands avantages que vous imaginez, toute bonne qu'elle soit. »

J. de Maistre néanmoins reçut une récompense du Roi. Le 3 juillet, le baron d'Erlach l'informait qu'il avait reçu avis de sa nomination officielle comme *correspondant des bureaux du Ministère des Affaires étrangères de Turin.* C'était peu reluisant, mais, tout de même, J. de Maistre cessait d'être un émigré pour être un personnage de la carrière, un diplomate. Il retrouvait, par là-même, un appointement qui, si minime fût-il, pouvait dans une certaine mesure atténuer son impécuniosité. De ce point de vue J de Maistre accueillit avec joie sa nomination.

CHAPITRE III

J. de Maistre correspondant à Lausanne du Ministère des Affaires étrangères de Turin (1793-1797)

Les *Considérations sur la France* (1797)

A Lausanne, les émigrés savoisiens se préparaient ouvertement à la guerre. Le 22 juin, le marquis de Sales, attaché à l'état-major du duc de Montferrat, venait dîner avec son ami J. de Maistre. Le 25, celui-ci demandait au baron d'Erlach l'autorisation de tenir une réunion de tous les émigrés savoisiens. Le 26 au matin eut lieu « l'assemblée de tous les sujets du roi, résidens à Lausanne à Belle-vue ; messe pour le roi, bénédiction et discours préliminaire de M. l'abbé Bigex, vicaire général de l'évêque d'Annecy » (1). C'était comme une messe avant l'attaque. Maurice de Sales était venu distribuer les rôles pour que, malgré la neutralité de la république du Valais, une colonne de l'armée austro-

(1) J. de Maistre : *Les Carnets* ; op. cit.

Digitized by Google

sarde, destinée à envahir le département du Mont-Blanc par le Faucigny, puisse emprunter le territoire de cette république. D'autre part, il était venu assurer le recrutement d'un régiment suisse et donner des instructions pour faciliter les désertions dans l'armée française. Le 27, J. de Maistre marque qu'à cette date Maurice de Sales quittait Lausanne.

En juillet, l'offensive de l'armée austro-sarde ne se déclanchant pas, J. de Maistre bout d'impatience. Il aurait voulu que, profitant de la révolte de Lyon, des troubles fédéralistes du Midi, de la lutte entre les Girondins et les Montagnards dans le reste de la France, son Roi s'avançât hardiment en Savoie et portât secours aux Lyonnais assiégés. Mallet du Pan, alors à Bruxelles, était dans le même état d'esprit et envoyait des lettres d'injures au baron Vignet des Etoles, lui reprochant l'inertie de l'armée austro-sarde. Transmettant ces lettres à Turin, Vignet des Etoles ajoutait : « Je ne vous envoie pas la lettre de Mallet, 1° parce qu'elle est pleine d'injures sur notre inaction et notre négligence à faciliter la réunion des Marseillais et des Lyonnais et ainsi à séparer tout le Midi de la Convention. Nous avions entre nos mains, dit-il, plus qu'aucune autre puissance, le sort de l'Europe » (1).

En post-scriptum le baron Vignet ajoutait : « Ce que Mallet dit de vrai, c'est que les Jacobins se sont emparés de l'audace, de la vigueur et de la célérité qui donnent tant d'avantages... Heureux ceux qui attaquent. »

A Lausanne, les femmes maudissaient à leur tour ces généraux autrichiens qui semblaient s'endormir. Anne de Maistre écrivait au marquis de Sales : « Ne pas entrer en Savoie ! Ne pas écraser les quatre pelés qui gardent nos montagnes ! Oh ! Monsieur le Marquis, quel démon s'est donc emparé des esprits ! Quel mauvais et hideux génie fait des redoutes dans toutes les têtes, pire mille fois que toutes celles des Français !.. Ne verrons-nous pas nos dieux pénates au temps de la vendange ? Cette idée me tue, ou pour mieux dire, elle me fait vivre de la mort » (2). J. de Maistre faisait savoir que ses correspondants n'attendaient qu'un signal pour déchaîner une révolte générale en Savoie. Circonstance heureuse, Helflinger, représentant

---

(1) Fr. Descostes : *Mallet du Pan* ; 1 vol., Paris, p. 48.

(2) Fr. Descostes : *Joseph de Maistre pendant la Révolution* ; op. cit., p. 381.

Digitized by Google

de la France en Valais, et agent d'espionnage de première valeur, venait d'être déplacé !

Ce ne fut que dans la nuit du 11 au 12 août que l'offensive austro-sarde commença.

Dans l'état-major de l'armée des Alpes, commandée par Kellermann, ce fut l'affolement. Les services d'espionnage (1) ayant été désorganisés depuis la chute des Girondins et manquant d'argent, avaient fonctionné de façon insuffisante. Le général Kellermann avait retiré ses réserves du Mont-Blanc et était parti avec elles au siège de Lyon. A Paris, l'on ne douta pas que le département du Mont-Blanc fût perdu pour la République. Un député dantoniste proposa même d'abandonner ce département où les habitants trahissaient. A Chambéry, l'ordre fut donné d'évacuer les hôpitaux et les magasins de l'armée sur Grenoble... A Chambéry, à Cognin, à Rumilly, à Annecy, des bandes armées se levaient en faveur du roi de Sardaigne. Il aurait suffi d'un peu d'audace et de rapidité dans la manœuvre de la part des généraux autrichiens pour que cette offensive réussît parfaitement. Mais les Austro-Sardes ne surent même pas utiliser l'effet de surprise produit par leur attaque imprévue. J. de Maistre, avec son entourage, recommença à parler, devant tant de lenteur et d'incapacité, de trahison. De Lausanne, il enviait la belle énergie, l'audace impétueuse déployée dans le camp des révolutionnaires. Ils avaient su se ressaisir. Galvanisés par Philibert Simond, renvoyé en toute hâte par le Comité de Salut public pour défendre le Mont-Blanc, les jacobins savoisiens surent empêcher une révolte générale de ce département. Cinquante-quatre otages furent pris parmi les nobles de Savoie et évacués sur Grenoble avec les blessés. Kellermann, ramené du siège de Lyon, sut maintenir ses troupes cramponnées au terrain. Dès septembre, il avait reçu assez de renforts pour prendre une contre-offensive. J. de Maistre envoyait des lettres indignées. A Turin, un parti anti-autrichien s'était formé à la Cour et applaudissait aux mercuriales de J. de Maistre contre les lenteurs voulues des généraux autrichiens et peut-être leur trahison. Le 8 septembre, J. de Maistre écrivait à Mme Costa : « J'ai encore de quoi vivre, sans me gêner, pendant quinze jours. Je m'en moque,

(1) R. Delachenal : *Correspondance de Pierre Chépy* ; 1 vol., Grenoble, 1894, p. 117 et suiv.

Digitized by Google

car ils se sont mis à m'aimer à Turin et ils sont gens à me payer les appointements qu'ils me doivent. Nombre de gens me croyaient perdu (et se mourraient de joie) à cause de mes admonestations habillées en louanges. Point du tout : nombre de personnages qui comptent ont pris cela fort bien » (1). Les Austro-Sardes, en fin octobre, étaient ramenés à leur point de départ. Ce rétablissement prodigieux arracha à J. de Maistre un cri d'admiration. Il fut un des seuls, dans le camp des émigrés, à rendre avec lucidité hommage à la valeur militaire des Français, à l'admirable énergie de Philibert Simond et de ses acolytes. Les Piémontais, sauf une minorité anti-autrichienne, ne voulurent pas convenir de leurs fautes et de l'incapacité notoire des généraux autrichiens qu'ils avaient comme chefs. Ils s'en prirent aux nobles savoisiens qu'ils accusaient de les avoir trompés sur l'état des esprits en Savoie. J. de Maistre eut une explication très vive à ce sujet avec le duc de Montferrat. Il encourut, comme son ami Maurice de Sales, une sorte de disgrâce (2). Exaspéré contre tant de suffisance et d'incapacité, J. de Maistre s'exprimait en termes très vifs sur le compte de certains Piémontais dans sa correspondance avec le baron Vignet des Etoles. Ce dernier lui annonça qu'à Turin on recommençait à parler de son jacobinisme, de sa participation au complot maçonnique.

Dans une lettre en réponse, J. de Maistre maintint à son ami « que, contrairement à ce que l'on disait, il ne détestait pas les Piémontais, qu'il leur préférait seulement les paysans savoyards, accordant cependant que les bourgeois ne valaient pas grand'chose». Que, royaliste ardent, il n'entendait pas abandonner ses convictions, à savoir que l'armée dans les états sardes avait un pouvoir dangereux, celui d'exercer la police dans l'Etat. Il faudrait, quand le Roi recouvrerait la Savoie, enlever ce pouvoir à l'armée. En un mot, séparer la monarchie de la bâtonocratie. « Quant à mes ennemis, je suis leur très humble serviteur, je n'y pense plus. Tous les cris que j'ai entendu pousser contre vous, ici et ailleurs, ne peuvent égratigner l'amitié qui m'unit à vous. J'espère que mes clabaudeurs ne font pas plus d'impression. L'unique chose qui me fâche, c'est de vous voir parler sérieusement de cette niaiserie de franc-

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 53.

(2) Fr. Descostes : *Joseph de Maistre pendant la Révolution* ; op. cit, p. 500 et suiv.

Digitized by Google

maçonnerie, enfantillage universel en deçà des Alpes, dont vous auriez été si vous aviez été parmi nous, et dont je me mêlais si peu depuis que j'étais enfoncé dans les affaires, que j'ai reçu un jour une députation pour savoir si je voulais être rayé de la liste ; mais, mes bons amis ne manquaient pas à Turin de m'appeler *frère Joseph*, tandis que je faisais tranquillement des arrêts à Chambéry. Je ne suis pas étonné que, dans un pays dont le vice capital est d'attacher une extrême importance à des riens, on ait parlé, et même beaucoup parlé de cette misère ; mais je suis étonné que vous n'ayez pas senti tout de suite que ce n'était qu'un prétexte pour me jouer une pièce » (1).

Comme on le voit, J. de Maistre n'entendait pas être traité comme un « homme fini » par les Piémontais, amis de l'Autriche !

* * *

En octobre 1793 (2), J. de Maistre n'osant pas, vu les circonstances, demander des fonds à Turin, emprunta 100 louis au baron d'Erlach, lequel était non seulement le protecteur des émigrés savoyards, mais encore leur providence. N'avait-il pas avancé jusqu'à 20.000 livres au marquis de Sales pour l'enrôlement des volontaires suisses ? Le billet souscrit par J. de Maistre a belle allure : « Je dois à Monsieur le général baron d'Erlach la somme de 100 louis d'or de France qu'il m'a prêtée sans autre hypothèque que ma parole d'honneur, pendant les malheurs de la Savoie, et que je promets de lui rendre dès l'instant que je le pourrai. — A Lausanne, le 2 octobre 1793. »

Le 25 octobre, ce bon d'Erlach était nommé au Petit Conseil, à Berne. J. de Maistre perdait un ami dévoué et un protecteur éclairé. C'était d'Erlach qui avait insisté, à cause des incessants passages d'émigrés savoisiens par Lausanne, pour que le roi de Sardaigne eut dans cette capitale un représentant officiel. Il n'avait pas manqué d'indiquer que le choix de J. de Maistre pour ce poste lui agréerait particulièrement.

* * *

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 59.
(2) J. de Maistre : *Les Carnets* ; op. cit.

Digitized by Google

En octobre et novembre 1793, J. de Maistre vécut dans l'angoisse. Il craignait que les Jacobins vainqueurs, mais ayant eu terriblement peur du retour du Roi, n'exerçassent en Savoie des représailles nombreuses. Il n'en fut rien. Philibert Simond conseilla et proclama le grand pardon. Les otages furent relâchés à Grenoble. Cette amnistie générale surprit J. de Maistre ; il ne put se l'expliquer que par un « tripot bienveillant » d'Aurore de Bellegarde qui, disait-on, était la maîtresse de Philibert Simond. D'autres influences féminines intervinrent, celle entre autres de la marquise d'Yenne, qui allait épouser le général Verdelin, commandant en chef la colonne chargée de reconquérir Cluses et le Faucigny.

Cette politique de l'indulgence, J. de Maistre l'avait conseillée à son Roi. Lorsque les colonnes piémontaises commencèrent à réoccuper une partie du territoire de la Savoie, Turin commit la faute de faire fonctionner aussitôt, sur les arrières de ses armées, une Cour de justice, chargée de juger les rebelles savoyards. Vignet des Etoles et le comte d'Hauteville avaient proposé J. de Maistre pour le poste d'avocat général près cette Cour. Il refusa et écrivit au comte d'Hauteville que cette Cour de justice était un « pas d'école » (1).

* * *

Au début de l'année 1794, les alarmes de J. de Maistre redoublèrent. La Terreur régnait dans les départements voisins du Mont-Blanc.

A Lyon, à Bourg, les royalistes étaient massacrés. Qu'allait-il se passer à Chambéry avec l'arrivée du nouveau Commissaire de la Convention, le citoyen Albitte? J. de Maistre avait pu réunir à Lausanne autour de lui, et sous sa protection, sa femme qui s'était échappée de Savoie en juillet et avait pu gagner le pays de Vaud habillée en paysanne, mais qui néanmoins avait dû abandonner sa petite fille à des paysans près du lac d'Annecy. Il avait encore sa fille aînée, son fils, sa sœur Anne, son autre sœur Mme Constantin de la Bathie, dont le mari, arrêté à Truaz dans les circonstances que nous connaissons, avait été libéré des prisons révolutionnaires après quatre mois de prévention et avait rejoint Lausanne le 8 août, juste à temps pour

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 49.

Digitized by Google

prendre les armes dans la colonne d'invasion du Faucigny, commandée par Maurice de Sales. Mais restaient en Savoie son frère le doyen de Moûtiers et toute sa belle famille. J. de Maistre, alarmé par la proclamation d'Albitte ordonnant la destruction des églises, des châteaux et l'arrestation des nobles et des prêtres, fit parvenir aussitôt cette nouvelle à son frère le doyen de Moûtiers. Puis, malgré qu'il n'eût presque pas de fonds, il prit sur le pain de sa famille l'argent nécessaire pour payer des commissionnaires vaudois qui consentissent à pénétrer en Savoie munis de passeports, afin de tenter de ramener les personnes auxquelles ils étaient adressés. Après diverses tentatives, le 3 avril, un voiturier assuma cette mission. Il ne dépassa pas Annecy, où il fut arrêté. La famille de Morand ayant été emprisonnée, J. de Maistre envoya sa sœur solliciter, au château de Coppet, l'intervention, auprès des autorités révolutionnaires, de Mme de Staël, qu'il connaissait et qui mettait à la disposition des familles nobles malheureuses, l'influence considérable dont elle jouissait (1).

* * *

Dès le mois d'avril 1794, les Français renouvelèrent leurs attaques sur le Piémont, cette fois dans le comté de Nice, en vue de s'emparer du col de Tende. Henri Costa de Beauregard, qui avait repris du service en août 1792, se battait cet hiver avec les défenseurs du col de Tende. Il avait le grade de major et le général Colli était son chef. Costa avait sous ses ordres son jeune fils, âgé de 15 ans. Au combat de la Saccarella (27 avril), Eugène Costa fut blessé par une balle et mourut des suites de sa blessure.

Le 28 mai, J. de Maistre porte dans ses *Carnets* : « Mercredi je reçois la nouvelle fatale de la mort du jeune Eugène Costa, mort de ses blessures à Turin, dans la nuit du 20 au 21.

29. — Je pars pour Nyon dans l'après-midi pour me rendre auprès de Mme la comtesse de Costa et lui rendre les tristes devoirs qu'exige la circonstance.

30. — Séjour à Nyon.

31. — Vers les 7 heures du matin, on apprend à Mme Costa son malheur.

---

(1) J. de Maistre : *Les Carnets* ; op. cit.

Digitized by Google

2 juin. — Je pars à 3 h. 1/2 avec Mme Costa et sa femme de chambre, elle vient s'établir chez moi. »

Le 12, J. de Maistre, ayant réussi à convaincre Mme Costa à ne pas retourner à Nyon et à vivre désormais près d'eux à Lausanne, lui loua une maison chez Mme Charrière à *Petit Bien*.

Pour bercer cette douleur d'une mère et ces malheurs d'émigrés, J. de Maistre composa son « *Discours à Madame la Comtesse Henri de Costa sur la vie et la mort de son fils, lieutenant au corps des grenadiers royaux de S. M. le Roi de Sardaigne. Né au château de Villars en Savoie le* 12 *avril* 1778, *mort à Turin le* 12 *mai* 1794, *d'une blessure reçue le* 27 *avril précédent. à l'attaque du col Ardent* » (1).

Ce discours fut imprimé et publié à partir du 15 août 1794. J. de Maistre à Lausanne fut son propre éditeur et en vendit un nombre important d'exemplaires.

* * *

Tandis que ces événements avaient lieu sur les frontières de la monarchie sarde, d'autres événements surprenants se passaient à Paris. Hérault de Séchelles et Philibert Simond y étaient guillotinés les 5 et 10 avril 1794. Cette chute inouïe d'hommes, frappés en plein prestige et force, provoqua les méditations de J. de Maistre. De façon définitive, il cessa d'envisager les événements de l'histoire contemporaine du point de vue terre à terre qui était cher à Mallet du Pan.

Après mai 1794, J. de Maistre chercha toujours une explication aux événements politiques qui se produisaient autour de lui, du point de vue divin. A cette date, il formulait déjà sa théorie célèbre du gouvernement temporel de la Providence. Le 2 mai, en effet, il écrivait à Vignet des Etoles : « Je crois que tout ce que nous voyons nous mène au bien par des chemins inconnus. Cette idée me console de tout ; mais quand et comment parviendrons-nous à ce mieux ? Voilà le secret de la Providence. Autant que je puis en juger, je crois que nous en sommes encore passablement loin. Ce qui peut encore nous consoler, c'est que l'ordre actuel, tout abominable qu'il est, est nécessaire pour faire

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. VII.

Digitized by Google

justice de tout le monde, et les coquins en chef surtout sont punis avec une précision qui doit vous faire plaisir » (1).

Quand le malheur frappa chez son ami Henri Costa, il envisagea à nouveau cet événement douloureux du point de vue récent qu'il avait adopté et formula sa théorie de la *reversibilité des peines*. Que les coupables comme Hérault ou Simond, par exemple, fussent frappés, très bien. Mais pourquoi la mort de ce jeune Costa ? Pourquoi ce sang innocent répandu ? Un pareil malheur n'est-il pas fait pour révolter contre la Providence qui gouverne le monde ? J. de Maistre répondit : « Il faut avoir le courage de l'avouer, Madame; longtemps nous n'avons point compris la Révolution dont nous sommes les témoins : longtemps nous l'avons prise pour un *événement*. Nous étions dans l'erreur : c'est une *époque* ; et malheur aux générations qui existent aux époques du monde !... Certainement, Madame, ce chaos finira, et probablement par des moyens tout à fait imprévus. Peut-être même pourrait-on déjà, sans témérité, indiquer quelques traits des plans futurs qui paraissent décrétés. Mais par combien de malheurs la génération présente achètera-t-elle le calme pour elle et pour celle qui la suivra ? C'est ce qu'il n'est pas possible de prévoir. En attendant rien ne nous empêche de contempler déjà un spectacle frappant : celui de la foule des grands coupables immolés, les uns par les autres avec une précision vraiment surnaturelle. *Je sens que la raison humaine frémit à la vue de ces flots de sang innocent, qui se mêlent à celui des coupables.* Les maux de tout genre qui nous accablent sont terribles, surtout pour les aveugles, qui disent que tout est bien, et qui refusent de voir dans tout cet univers un état violent, absolument contre nature, dans toute l'énergie du terme. Pour nous, Madame, contentons-nous de savoir que tout a sa raison que nous connaîtrons un jour... Sous l'empire de Dieu très bon, très grand, « *tous les maux dont nous sommes les témoins ou les victimes ne peuvent être que des actes de justice, ou des moyens de régénération également nécessaires* ». N'est-ce pas lui qui a dit, par la bouche d'un de ses envoyés : « Je vous aime d'un amour éternel ? » Cette parole doit nous servir de solution générale pour toutes les énigmes qui pourraient scandaliser notre ignorance. Atta-

(1) J. de Maistre. Edit. Ville, t. IX, p. 60.

Digitized by Google

chés à un point de l'espace et du temps, nous avons la manie de rapporter tout à ce point, nous sommes à la fois ridicules et coupables. »

* * *

A partir de ce mois de mai 1794, l'explication des événements politiques par le *Providentialisme* et la théorie de la *Reversibilité des Peines*, c'est ce qui va faire la profonde originalité de J. de Maistre écrivain, le succès de nouveauté de ses écrits. Le XVIII^e^ siècle était habitué, en histoire, à la philosophie prosaïque des enchaînements de faits mis à la mode par Voltaire. Avec le *Providentialisme* de J. de Maistre, c'était la philosophie de l'histoire à la Bossuet, comme un écho de cette grande voix qui se faisait à nouveau entendre au moment où les chutes d'empires, naguère puissants, s'annonçaient ! Dès ce moment il aurait pu écrire cette note de ses *Carnets* que nous ne trouvons qu'en février 1798 : « J'ai brûlé ce manuscrit de mes *Lettres savoisiennes* composées à une époque où je n'avais pas la moindre *illumination* sur la Révolution française... Malgré les vues droites qui les ont dictées, je les ai prises en aversion comme fruits de l'ignorance. » Cette illumination, J. de Maistre l'avait eue en mai 1794...

* * *

Providentialisme, reversibilité des peines, étaient des thèses essentiellement catholiques (1). Pourquoi les retrouvons-nous à cette date sous la plume de J. de Maistre ? Ce dernier est muet dans ses *Carnets* sur les influences théologiques qu'il subit en cette année 1794. Cependant elles ne sont pas niables. Les prêtres savoisiens réfugiés à Lausanne s'étaient remis, après la défaite de l'armée austro-sarde, à leurs études de séminaire ; ils refaisaient de la théologie, ils étudiaient à nouveau les Saintes Ecritures. Une véritable faculté de théologie fonctionna à Lausanne dès fin 1793, en vue de préparer la reconquête catholique de la Savoie où la Terreur détruisait les églises et empêchait l'exercice public du culte.

(1) F. Vermale : *Joseph de Maistre inconnu* ; 1 vol., Chambéry, 1911, ch. VI.

Digitized by Google

Une renaissance catholique se produisit dans ce milieu d'émigrés (1). La foi embrasa à nouveau ce clergé que J. de Maistre avait considéré, jusqu'en 1789, en pleine décadence. De véritables confesseurs de la foi se révélèrent. Malgré la Terreur, plusieurs prêtres acceptèrent le rôle de missionnaires. Les premiers d'entre eux entrèrent en Savoie en mars et mai 1794. Le vicaire général d'Annecy, M. de Thiollaz, leur avait recommandé d'être prudents, de dire très peu de messes, point de bréviaire en route, de marcher la nuit... Les *Carnets* mentionnent les départs de quelques-uns de ces missionnaires. C'est dans ce milieu d'exaltation religieuse, d'études et de controverses théologiques dans le voisinage et le contact avec des pasteurs protestants. que J. de Maistre prit conscience de l'erreur que commettait l'esprit rationaliste du siècle, comme l'esprit calviniste, en n'envisageant les événements historiques que du seul point de vue humain. C'est grâce à cette influence du milieu des théologiens de Lausanne, qu'il retrouva la grande tradition de Bossuet, et par delà Bossuet celle de Bellarmin, puis celle de S[t] Thomas d'Aquin dont il parlera longuement dans les *Soirées de S[t]-Pétersbourg.*

* * *

En août 1794 (2), J. de Maistre s'éleva de plus en plus violemment contre les partisans des Autrichiens à la Cour de Turin. En cela il était du même avis que la plupart des nobles savoisiens qui servaient dans l'armée sarde, en particulier de son ami Henri Costa. Le baron Vignet des Etoles était, au contraire, partisan de l'Autriche. Une polémique éclata entre Lausanne et Berne sur ce sujet.

Le 15 août 1794, J. de Maistre écrivait à Vignet : « Si je n'ai point de fiel contre la France, n'en soyez pas surpris, je le garde tout pour l'Autriche. C'est par elle que nous sommes perdus, écrasés: c'est par elle que nous sortirons d'ici non seulement sans argent, mais sans considération, j'ai presque dit sans honneur. Vous parlez d'orgueil, de prétention, trouvez-moi une suprématie plus insultante que celle que l'Autriche exerce à notre égard. J'aimerais

(1) J. de Maistre contribua, comme le prouve ses lettres à Mme la baronne de Pont (Édit. Vitte, t. IX), à décider des dames protestantes de Lausanne à passer au catholicisme.

(2) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 66 et suiv.

Digitized by Google

mille fois mieux 30.000 émigrés qui se battraient pour nous, que 30.000 Allemands qui sont venus nous voir assommés sur les montagnes avec des lunettes d'approche. M. d'Autichamp, M. de Narbonne me plairaient tout autant, je vous l'avoue, que M. de Vins avec sa fistule qui s'ouvre à point nommé toutes les fois qu'on le contrarie. »

J. de Maistre ne se contente plus d'afficher son mépris des Autrichiens, il s'avère francophile décidé. Le 22 août, il déclare à Vignet des Etoles : « Je suis persuadé irrévocablement que le plus grand malheur qui puisse arriver à l'Europe, c'est que la France perde son influence. » Dans le même temps il compose pour le roi de France une *Cinquième lettre d'un royaliste*, qu'il soumettra à la censure de l'évêque de Sisteron, Mgr François de Bovet, lequel résidait à Fribourg (1).

Vignet des Etoles, ayant composé un *Mémoire* pour démontrer que les Alliés avaient eu raison de vouloir détruire ou morceler la France, l'envoya à J. de Maistre. Celui-ci qualifia ce travail de « très bonne pièce historique », mais il conclut : « Votre *Mémoire* n'ébranle nullement mon opinion qui se réduit uniquement à ceci : Que l'empire de la coalition sur la France et la division de ce royaume seraient un des plus grands maux qui puissent arriver à l'humanité. »

Quand il écrivait à Turin des lettres au comte d'Hauteville sur les affaires de France, J. de Maistre ne dissimulait ni son austrophobie, ni sa francophilie. Il arriva que tout cela provoqua une heureuse aventure. Victor-Amédée III étant tombé gravement malade en octobre 1794, le prince de Piémont, écarté jusque là de la direction des affaires, commença à se mettre au courant en vue de son accession prochaine au trône. Il prit connaissance des rapports des agents résidant à l'étranger. Ce prince était austrophobe et, par sa femme, très francophile. Les rapports de J. de Maistre plurent.

Du jour au lendemain, J. de Maistre, qui n'avait connu à Turin jusque là qu'une demi-disgrâce, jouit de la faveur royale. Le 23 décembre 1794 (2), il avisait de ces bonnes nouvelles le baron Vignet des Etoles, l'ami des mauvais jours. Le duc de Montferrat le premier se réconciliait avec

---

(1) J. de Maistre : *Les Carnets* ; op. cit.
(2) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 89.

Digitized by Google

lui. Il lui envoyait une lettre des plus flatteuses et... des plus amicales. Il ajoutait à son ami : « Ce n'est pas tout, vous m'êtes trop attaché et je le suis trop à vous pour vous laisser ignorer (mais ceci n'est qu'entre nous) que le comte d'Hauteville vient de m'avertir confidentiellement que Mgr le Prince de Piémont se faisait lire toutes mes lettres et qu'il m'en avertissait afin que je leur donnasse une tournure qui leur permît de les lire tout entières. Tout cela est assaisonné de choses très flatteuses. Je vous en fais part, parce que je connais l'intérêt que vous prenez à moi. »

Dès lors un changement notable se produisit dans la situation matérielle de J. de Maistre. Le 27 décembre, le comte d'Hauteville l'avisait qu'il pouvait « prendre sans difficulté l'argent dont il avait besoin chez MM. Portaz et Cenys qui en reçoivent par le même courrier » (1).

Le 31 décembre, J. de Maistre établissait un aperçu des « dépenses indispensables » à sa subsistance. Il fixait son indemnité à 135 livres par mois pour sa nourriture, sans viande, 864 livres pour sa location, 72 livres pour les gages d'une servante, 56 livres par mois pour ses frais de poste et autres menus frais ; au total : 3.204 livres par an.

Nous avons vu J. de Maistre empruntant, en octobre 1793, 100 louis au baron d'Erlach. Il fallait ménager cette somme qui constituait une réserve. Heureusement que, le 1er janvier 1794, notre sénateur recevait de Chambéry une somme en or qui valait 2.700 livres de France. Cette aubaine le sauva lui et les siens de la gêne et même de la misère. Ménager de ses fonds, J. de Maistre essaya de se priver de viande : il dut y renoncer au bout de trois mois. Le 15 juillet, après avoir remboursé 50 louis au baron d'Erlach, il lui restait en poche 2.160 livres. Le geste de Turin fut donc le bienvenu dans la maison de Lausanne.

Dès qu'il avait été en fonds, J. de Maistre en avait profité pour se rendre à Berne, auprès de Vignet des Etoles, qui, le 28 janvier 1794, reprenait ses démarches à Turin afin d'obtenir à son ami une place « sans aucun titre » au ministère des affaires étrangères. Il avait encore échoué.

En juillet, J. de Maistre retourna à Berne. A propos de ce voyage, ses *Carnets* portent une note qui nous le dépeint tout en force et en muscles : « Je pars pour Berne en cabriolet à 3 heures du matin avec M. Mercier, nous donnons

(1) J. de Maistre : *Les Carnets* ; op. cit., p. 75 et suiv.

Digitized by Google

l'avoine à Mondon et à Marnan, dîné à Payenne, arrivé à Morat à 8 h. 1/2 du soir : très grande journée ; avant soupé, je vais nager à la lune dans le lac de Morat. Quelques rêveries sur l'armée de Charles le Téméraire » (1).

* * *

La maladie du roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, ne fut qu'une lente agonie. Il ne mourut qu'en octobre 1796. Pendant ce temps des événements importants survenaient en Europe.

La Révolution reculait en France. A la réaction thermidorienne succédait la Terreur Blanche ; à cette période de massacre des révolutionnaires par les royalistes assoiffés de vengeance, succédait la période du Directoire avec ses scandales, ses tripotages, ses désordres. Mais, tandis que la Révolution s'enfonçait de plus en plus comme dans la vase d'un marais putride, ses armées remportaient des succès éblouissants à l'extérieur. La Hollande fut conquise en plein hiver (février 1795). Devant ces succès constants, la Prusse abandonna la cause des Rois et se rapprocha de la Révolution avec laquelle elle signa le traité de Bâle (15 avril 1795). Peu après les émigrés ayant tenté un débarquement dans la presqu'île de Quiberon, leur armée fut détruite.

Ces victoires renouvelées alarmèrent J. de Maistre d'autant plus vivement que le gouvernement de son Roi lui paraissait plus faible. Le 26 août (2), il jette un cri d'alarme. Il annonce des préparatifs d'une offensive française contre le Piémont à Vignet des Etoles. « M. de Trévor (qui passait l'été à Lausanne quoique ambassadeur d'Angleterre à Turin) reçoit de Paris les mêmes nouvelles que je reçois de Savoie et de Genève. On veut absolument faire un nouvel et dernier effort contre le roi de Sardaigne. Dieu veuille que nous nous tirions de là. Dans l'état de choses 600 hommes prendraient le duché d'Aoste ; il n'y a, au pied de la lettre, point d'autorité. Trois ou quatre officiers se disputent le commandement, et ne sont occupés, du matin au soir, qu'à se contrarier. Sans un général unique qui absorbe toute la puissance, il n'y aura pas trop moyen de se tirer d'affaires ; mais j'espère qu'on y pourvoiera... »

(1) J. de Maistre : *Les Carnets* ; op. cit., p. 63.
(2) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 86.

Digitized by Google

Sinon ce seront de « nouveaux malheurs » et « peut-être l'écroulement général». Prédiction qui devait se réaliser avant la mort du roi Victor-Amédée III !

Cette catastrophe que J. de Maistre prévoyait, il enrage qu'à Turin on ne fasse rien pour la prévenir. Le remède cependant serait facile : « Il ne faut point de révolution pour réformer tout cela : il faut écouter les gens qui savent la politique » (1). J. de Maistre regrettait de n'avoir pas en mains la puissance ministérielle afin de pouvoir mieux servir la royauté et la sauver. Il se sentait de taille pour ce rôle. Pourquoi faut-il qu'à Turin on l'ait écarté systématiquement des grandes charges de l'Etat ? C'est justement parce qu'il n'était pas souple qu'on aurait dû lui confier des postes difficiles. A force de lui prêcher la modération, on l'a abêti. On aurait dû lui laisser faire les esclandres qu'il voulait causer, lui laisser casser les vitres. Il répétait à Vignet des Etoles : « Il faut écouter les gens qui savent la politique, et ne pas les traiter de mauvaises têtes (à commencer par vous) lorsqu'ils montrent très respectueusement, du bout du doigt, l'abîme où l'on court. »

En septembre 1795, J. de Maistre dénonça à nouveau l'incapacité du commandement autrichien, en particulier de M. de Vins, général en chef des armées austro-sardes. Il écrivait à Vignet des Etoles : « Vous comptez de grands coups dans la Rivière, vous faites bien de l'honneur aux Autrichiens, ils n'attaqueront point et s'ils attaquent M. de Vins, par trahison ou par impéritie s'étant posté contre toutes les règles de l'art militaire, sera battu à plate couture. » J. de Maistre était ici l'écho des récriminations des nobles savoisiens qui, comme Henri Costa ou de Martinel, servaient dans le corps d'armée commandé par le général Colli. Il envoyait à Vignet des Etoles des précisions terribles : « Les Allemands sont soldats, mais les Français sont militaires. Lorsqu'un de nos meilleurs officiers montrait à M. de Vins l'importance du col des Termes, ce grand général répondait en bâillant et sans regarder la carte : Qu'est-ce que cela prouve ? Ensuite, il envoyait dans le mois dernier lettres sur lettres à M. Colli pour attaquer ce col, et, en même temps, il lui ôtait ses meilleures troupes. Celui-ci criait, et voilà comment s'est passé l'été. Croyez-vous qu'il n'y ait que de l'ânerie dans tout cela ? J'ai bien

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 88.

Digitized by Google

peur qu'il n'y ait quelque chose de pire. » Comme les Autrichiens avaient été encore battus sur le Rhin, J. de Maistre ironisait sur les éternelles lenteurs de l'armée impériale : « Je ne doute point que M. de Clerfayt n'envoie une estafette à Vienne pour demander la permission d'attaquer les Français, que l'empereur n'assemble un grand conseil de guerre, et que pendant ce temps Mayence ne soit investi » (1).

La trahison du général Pichegru ayant procuré à Clerfayt un succès facile (31 décembre 1795), J. de Maistre recommandait à Vignet des Etoles d'empêcher Turin de s'endormir sur cette victoire qui n'en était pas une. Il maintenait que les Français se préparaient à une attaque sur le Piémont et que les neiges ne les arrêteraient pas. Or si les Français venaient à attaquer, leur victoire était à ses yeux certaine. J. de Maistre disait juste. Les premiers jours d'avril 1796, le jeune général Bonaparte, à la tête de l'armée d'Italie, prenait l'offensive. En dix jours elle remportait une série de victoires foudroyantes, elle s'avançait sur la route de Turin, lorsque Victor-Amédée III demanda la paix, signa l'armistice de Cherasco, puis le traité de Paris (5 mai 1796) (2).

L'article 5 de ce traité permettait au roi de Sardaigne de conserver à son service les nobles savoisiens qui avaient des grades dans ses armées ou dans ses administrations, mais il était obligé de laisser vendre leurs biens comme biens nationaux en Savoie.

Le 30 avril, J. de Maistre inscrivait dans ses *Carnets* : « Samedi 30. Terribles nouvelles d'Italie arrivées aujourd'hui. *Tout paraissant perdu pour moi*, n'ayant plus ni patrie, ni fortune, ni même un souverain, à proprement parler, j'ai fait graver autour de mes armoiries, qui portent des fleurs de soucis, la devise : *Fors l'honneur nul souci.* Je n'ai plus que cette devise à léguer à mes enfants. C'est à eux de ne pas répudier l'hoirie. »

* * *

J. de Maistre ne se laissa pas abattre longtemps par ce nouveau malheur. La lutte pour ses droits de propriétaire

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 90.
(2) F. Vermale : *Joseph de Maistre inconnu* ; op. cit., ch. VII.

Digitized by Google

le soutint. Il se dit que ses biens de Savoie étaient confisqués, mais qu'il pouvait peut-être les sauver en chicanant. Dès le 10 mai, il envoyait à Vignet des Etoles un *Mémoire sur les Emigrés savoisiens.* Le 19 juin, il adressait à Barthélemy, l'ambassadeur de France à Berne, un *Mémoire* sur la restitution de ses biens de Savoie. Le 24 juillet, il constituait avocat à Paris, afin de défendre, auprès du ministre de la justice, la théorie juridique en vertu de laquelle il concluait que ses biens ne pouvaient être vendus. Il ne s'en tint pas là : il s'adressa à M. Dupont, membre du Conseil des Anciens, et à M. Suard, homme de lettres, pour qu'ils veuillent bien appuyer de leur autorité ses requêtes.

* * *

Le 23 octobre 1796, Victor-Amédée III étant mort, son successeur appelait J. de Maistre auprès de lui avec une pension de 2.000 livres (28 janvier 1797).

Les *Carnets* portent : « Mardi 7 février 1797, j'ai fait part de mon prochain départ à mes bons amis Huber, qui m'ont fait l'honneur d'en pleurer. »

8 février : « Mon rappel étant connu à Turin, comme je l'ai appris par mes lettres de ce matin, je l'ai déclaré à tout le monde. Je n'oublierai de ma vie les preuves d'intérêt que j'ai reçu à cette occasion. »

9 février : « Ecrit à M. Necker à Coppet, je le remercie de l'envoi de son livre sur *la Révolution de France.* »

28 février : « Je suis parti de Lausanne le mardi après-midi, laissant ma femme et mes enfants sans savoir quand nous pourrons nous rejoindre ! »

* * *

De Russie (1), J. de Maistre écrira plus tard à ses amis de Lausanne : « Jamais je ne me vois en grande parure au milieu de toute la pompe asiatique, sans songer à mes bas gris de Lausanne et à cette lanterne avec laquelle j'allais vous voir à *Cour.* Délicieux salon de Cour ! C'est celui qui me manque ici. Après que j'ai bien fatigué mes chevaux le long de ces belles rues, si je pouvais trouver l'Amitié en pantoufles, et raisonner en pantoufles avec elle, il ne me manquerait rien. Quand vous avez la bonté

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. X, p. 210.

Digitized by Google

de dire avec le digne ami : « Quels souvenirs ! Quels regrets !» prêtez l'oreille, vous entendrez l'écho de la Néva qui répète : « Quels souvenirs ! Quels regrets ! »

* * *

A Lausanne, J. de Maistre ne s'était pas fait seulement une philosophie de l'histoire, il s'était fait aussi des convictions royalistes raisonnées. C'est dans cette ville qu'il opéra une véritable révision des valeurs parmi ces idées politiques (1).

Dans le même temps où Rivarol travaillait, à Hambourg, à son *Traité sur la souverainelé du peuple*, qu'il n'acheva du reste jamais, J. de Maistre travaillait sur le même sujet à Lausanne ainsi qu'il l'annonce à Vignet des Etoles : « Je vous ai déjà parlé de mon ouvrage, auquel je ne mets qu'un intérêt languissant à cause des circonstances ; cependant je le pousse tous les jours, et chaque jour il s'accroît sous ma main. Plan de l'ouvrage : *Première partie* : Origine de la souveraineté. J'y traite, en plusieurs chapitres, de la nature de l'homme, de l'ordre social, de la législation, de l'origine des nations, etc. — *Seconde partie* : De l'exercice de la souveraineté. Je fais voir qu'il n'appartient et ne peut appartenir au peuple ; j'y traite du gouvernement représentatif de l'Angleterre, du gouvernement féodal (morceau que j'ose croire tout nouveau). — *Troisième partie* : Du droit d'insurrection. Je fais voir que la souveraineté ne peut être jugée. Passant à l'insurrection, je dis qu'il ne faut pas demander si l'on peut s'insurger, mais *quand* on le peut, et, traitant la question par voie d'analyse, je fais voir que ce cas n'existe pas. — *Quatrième partie* : Politique expérimentale. C'est un grand travail. Je fais voir les résultats du système français par les propres aveux faits dans les discussions de la Convention. J'ai assemblé une foule incroyable de textes que je mettrai ensemble pour en faire un discours suivi. C'est un travail extrêmement pénible, mais le résultat serait piquant et intéressant. Je ne sais si je pourrai finir. Je manque absolument de temps et les événements me dégoûtent » (2).

---

(1) F. Vermale : *Les Origines des Considérations sur la France de Joseph de Maistre* (dans *Revue d'histoire littéraire de la France*, année 1926, p. 521-29).

(2) Joseph de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 75.

Digitized by Google

Cet ouvrage ne fut jamais achevé par J. de Maistre. Des fragments de ce *Traité* parurent seulement en 1885, sous des titres divers, dans l'édition de ses *Œuvres complètes.*

La partie la plus importante de ce *Traité* porte le titre : *Etude sur la souveraineté ;* elle comprenait la première partie du plan communiqué à Vignet des Etoles.

Le morceau intitulé : *Fragments sur la France*, appartenait à la deuxième partie visée au même plan.

Enfin, le morceau intitulé : *Bienfaits de la Révolution française*, représentait la quatrième partie ou politique expérimentale.

Il nous manque la 2e et la 3e partie du *Traité de la souveraineté* où J. de Maistre dissertait sur le gouvernement représentatif de l'Angleterre et sur le droit d'insurrection. Nous en retrouvons néanmoins quelques données essentielles au Livre II *Du Pape.*

L'ensemble de ce Traité de droit constitutionnel était en somme une étude minutieuse et une réfutation méthodique du *Contrat social*, l'évangile des révolutionnaires. Par son ouvrage, J. de Maistre tendait à écrire l'évangile de la contre-révolution. Il va y réussir en synthétisant toutes ces notes dans son pamphlet éblouissant : *Les Considérations sur la France.*

* * *

Tandis que J. de Maistre procédait à Lausanne à un examen sévère de ses idées politiques, en Suisse, des voix autorisées s'élevaient pour demander à l'Angleterre et aux autres puissances coalisées, la paix. Mme de Staël, qui vivait au château de Mézery en fin 1794, publia des *Réflexions sur la Paix*, qu'imprima le chevalier de Pange dont elle était passionnément éprise et dont elle reflétait les idées politiques.

En mai 1795, Mme de Staël quittait Mézery pour Paris où elle ouvrait un Salon qui devint rapidement célèbre et où elle prêchait ouvertement le ralliement des royalistes au gouvernement du Directoire (3 novembre 1795). Un vent favorable à l'oubli d'un passé sanglant souffla, jusque parmi les émigrés et les prêtres réfractaires non encore rentrés. A Lausanne, J. de Maistre et M. de Thiollaz s'opposèrent au mouvement dit des prêtres soumissionnaires (1),

(1) F. Vermale : *Figures...* ; op. cit., chap. III.

Digitized by Google

qui, en France et surtout à Paris, avait pris une assez grande extension. Pourquoi ne pas se rallier à la Révolution, disait l'abbé Vuarin ? L'Eglise ne s'était-elle pas ralliée aux barbares vainqueurs pour mieux les conquérir ? De Lausanne des ordres vinrent impératifs, condamnant le ralliement. Il n'y eut pas de prêtres soumissionnaires dans le département du Mont-Blanc. Bien au contraire, Mgr Panisset, évêque constitutionnel du dit département, fut enlevé par les réfractaires à Annecy, et conduit à Lausanne. Là, il signa une formule de rétractation qui était l'œuvre de J. de Maistre et qui contenait les principes du plus pur ultramontanisme. Panisset déclarait : « Réduit à l'état de pénitent, je demande pardon à la religion sainte de Jésus-Christ que j'ai outragé, à l'Eglise contre laquelle je me suis indignement élevé, au Souverain Pontife dont j'ai méprisé l'autorité... Eglise romaine ! Siège de Saint Pierre, qui possédez dans ses successeurs la primauté d'honneur et de juridiction, Eglise, maîtresse des autres Eglises, gardienne de la foi, centre indéfectible de l'Unité... recevez le malheureux qui s'était éloigné de vous avec tant d'éclat ! » (1).

Mme de Staël, l'apôtre du ralliement, ayant été obligée de quitter la France et de se retirer à nouveau au château de Coppet, se consolait, en mars 1796, du mariage du chevalier de Pange en écrivant le livre *des Passions*, tandis que son nouvel ami, Benjamin Constant, écrivait sur la République... J. de Maistre était très au courant de ce qui se passait à Coppet. Il n'était pas sans faire un doigt de cour à la fille de Necker (2). Il ne vit pas sans jalousie, avec tout un groupe d'autres admirateurs, les faveurs marquées qu'elle accorda à cette époque à Benjamin Constant.

Quand parut la brochure de ce dernier, intitulée : « *De la force du Gouvernement actuel et de la nécessité de s'y rallier* », J. de Maistre résolut d'écraser ce « polisson » de Benjamin Constant. En hâte il composa, avec des matériaux empruntés à son *Traité sur la souveraineté populaire*, les *Considérations sur la France*. C'était, sur le plan du *Contrat social*, mais violemment éclairé par sa philosophie de l'histoire à la Bossuet, le manuel contre-révolutionnaire et anti-rousseauiste le plus parfait. Quand son manuscrit fut prêt, J. de Maistre l'envoya à l'éditeur royaliste Fauche-Borel,

(1) J. de Maistre : *Les Carnets* ; op. cit., p. 226-228.

(2) Voir sa lettre d'août 1805 à la Marquise de Priero (Edit. Vitte, t. IX, p. 442).

Digitized by Google

qui l'imprima à Neufchâtel, puis le publia au commencement de 1797. A Lausanne, Mme de Charrière, amie dédaignée par Benjamin Constant, se réjouit, après la lecture des *Considérations*, que J. de Maistre ait écrasé le nouvel ami de Mme de Staël. Elle devina que Benjamin Constant en souffrirait dans son amour-propre d'auteur. Sans le vouloir, J. de Maistre l'avait vengée. C'est le dernier écho de Lausanne. Recueillons-le.

* * *

Au fond, les conséquences de cette polémique de Lausanne, J. de Maistre ne les réalisa pas toutes sur-le-champ. Six mois après son départ de cette cité hospitalière, réfléchissant encore aux personnalités qui avaient osé prêcher avec cynisme le ralliement à la Révolution, il eut une nouvelle et brusque illumination. Mme de Staël était protestante, Benjamin Constant était protestant. Qui avait soutenu en France la Révolution, sinon les protestants ? (1) L'individualité la plus représentative à cet égard, n'était-ce pas Rabaut-Saint-Etienne, ce pasteur devenu conventionnel, après avoir été un flagorneur de Louis XVI ? Pour la première fois, J. de Maistre, qui jusque là avait affecté d'être en bonnes relations avec les protestants, entrevit que la Révolution française n'était que la suite et la conséquence de la Réforme du XVI^e^ siècle. Si, au point de vue social et politique, il y avait eu effondrement d'un monde ancien, au XVIII^e^ siècle, cela n'avait été possible, que parce qu'il avait été précédé d'un effondrement religieux, celui provoqué par la Réforme.

Cette vue historique qui nous paraît assez banale aujourd'hui, à nous qui avons vu, au XIX^e^ siècle, Edgard Quinet et le laïcisme se glorifier de cette filiation entre la Révolution de 1789 et la Réforme, constituait, en 1797, une intuition géniale. J. de Maistre en fut bouleversé. En septembre de cette année, il portait dans ses *Carnets* : « Il s'est fait en moi un changement extraordinaire : d'anciens goûts se fortifient, des idées vagues prennent de l'assiette, des conjectures se tournent en certitudes ; aujourd'hui 18 sep-

(1) D'une lettre à la baronne de Pont, il résulte que, au cours de son séjour à Lausanne, J. de Maistre s'était déjà mêlé de conversions de protestants au catholicisme. (Cf. *supra* p. 191.)

Digitized by Google

tembre, je commence un ouvrage dont je ne connais pas encore le titre. »

Ce furent les *Réflexions sur le Protestantisme* (1). L'ouvrage resta en portefeuille, mais, néanmoins, il agit sur la politique que J. de Maistre devait conseiller aux souverains de suivre à l'égard du calvinisme.

Comme on le voit, le séjour de J. de Maistre a eu une importance capitale dans sa vie. Ce sont ses « Charmettes » à lui. C'est à Lausanne qu'il arma formidablement son cerveau.

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. VIII.

Digitized by Google

LIVRE IV

Turin - Venise - Cagliari

(1797-1803)

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE I

Les conséquences d'une fâcheuse aventure

Le 7 mars 1797, J. de Maistre arrivait à Turin.

Il y avait des années que J. de Maistre rongeait son frein. Avec la vigueur, l'énergie physique dont il était doué, il aspirait depuis longtemps à agir pour son Roi dans de grands emplois de l'Etat. Il n'en redoutait pas les responsabilités, comme ces vieillards débiles qui n'avaient pas su parer aux catastrophes sans nom qui venaient de se produire. A ce point de vue, on ne pouvait rien lui reprocher. Il avait bien demandé à être intendant général ou ambassadeur, mais le Roi, circonvenu, avait dédaigné d'utiliser ses talents de politique. On l'avait renvoyé en le traitant, les uns d'homme d'esprit, les autres de jacobin. Ah ! si l'on avait voulu employer, en haut lieu, cette force neuve qu'il était et dont il avait conscience, que de fautes auraient été évitées ! Est-ce que le nouveau roi Charles-Emmanuel IV, qui l'appelait à Turin, n'allait pas réparer toutes ces erreurs, et lui confier peut-être même les rênes du char de l'Etat embourbé ? Dans son for intérieur, J. de Maistre croyait que son heure était venue. Cette espérance fut courte. Dès le 1er avril, il inscrivait dans ses *Carnets* : « Aujourd'hui, j'ai 44 ans. *J'ai beaucoup respiré, mais point du tout vécu, et pour moi, tout est dit en ce monde.* » Il avait beaucoup, en effet, travaillé, médité, paperassé, mais fort obscurément. Il n'avait pas vécu au sens fort de ce mot. Vivre, pour lui, c'était collaborer avec son Roi dans le commandement de ses sujets. A cette carrière des grands emplois, il s'y était préparé. Il pouvait légitimement, du reste, y aspirer, car les rois de Sardaigne avaient la coutume de choisir, parmi les sénateurs, les titulaires des plus hauts postes de la monarchie ? Occuper un siège de juge, dire le droit, n'était pas pour lui agir, vivre. Il aspirait à autre chose, et ce quelque chose ne venait toujours pas. Le 8 avril 1797, complètement découragé, il songe à une retraite définitive. Ses *Carnets* portent :

Digitized by Google

« 8 avril. Rien de nouveau sur mon sort. Je m'occupe beaucoup de l'idée de me retirer avec une pension un peu plus forte que la mienne si je puis l'obtenir, pour me donner uniquement à l'éducation de mes enfants. »

Tout à coup, le succès des *Considérations sur la France* le met en pleine vedette. Les honneurs officiels pleuvent sur lui. Le 27 octobre, il était question de le nommer conseiller d'Etat ; la nouvelle en était plus qu'officieuse : le comte d'Hauteville, ex-ministre des affaires étrangères, l'en avait averti. A ce moment se produisit pour J. de Maistre l'incident catastrophique de la saisie, par l'état-major du général Bonaparte, d'une lettre à lui adressée par Louis XVIII. C'était pour J. de Maistre l'inculpation d'intelligence avec les ennemis des alliés de son Roi. En vertu du traité de Paris, Bonaparte pouvait exiger de Charles-Emmanuel IV l'expulsion du correspondant de Louis XVIII du territoire du Piémont. Nous lisons dans ses *Carnets* : « Le lendemain 28, j'apprends qu'une lettre, interceptée à Milan, renverse toutes mes espérances dans ce pays, et m'obligera peut-être de chercher ailleurs une patrie. Suivant les apparences, cet événement change ma destinée future. Sera-ce un bien. Toute situation est tolérable lorsqu'on peut dire : *Nil concire sibi, nulla culpa.* »

« 29. — J'ai su... que cette lettre saisie m'a fait un tort infini et m'empêchera d'obtenir la *grâce* que j'attendais. C'est une tuile qui me tombe sur la tête, car je ne suis pour rien dans cette aventure. »

Le 22 novembre, le scandale s'accroissait à Turin. Les journaux de Paris étaient arrivés et contenaient la lettre adressée par le comte d'Avaray, au nom de Louis XVIII, à J. de Maistre. Celui-ci jouait de malheur. En effet, pour justifier le coup d'Etat du 18 fructidor an V (6 septembre 1797), le gouvernement du Directoire à Paris avait eu besoin d'établir, par des preuves publiques, l'existence d'un complot royaliste. Il avait publié, au lendemain du coup d'Etat, la correspondance de l'agent royaliste d'Entraygues. La lettre de Louis XVIII à J. de Maistre était, pour le Directoire, un argument de plus. Il la communiqua à la presse d'autant plus volontiers, qu'elle contenait un envoi d'argent (1).

---

(1) Ernest Daudet : *Joseph de Maistre et Blacas* ; 1 vol., Paris 1905, chap. I.

Digitized by Google

Le 28 novembre, J. de Maistre adressa une note à son ministre des affaires étrangères, sur cette affaire. Le 15 janvier 1798, ayant demandé à être reçu, il essuya un refus, et il inscrivait sur ses *Carnets* : « J'ai connu que la tempête n'était pas calmée. » J. de Maistre quitta alors Turin pour se réfugier à la cité d'Aoste. Dans cette ville, il fut l'objet d'une dénonciation de la part du club révolutionnaire qui l'accusa de complot. Il revint à Turin le 17 mai. Dans la nuit du 7 au 8 décembre, Charles-Emmanuel IV abdiquait et se retirait dans l'île de Sardaigne. Le Piémont était annexé à la France.

Le 21 décembre, J. de Maistre écrivait : « J'ai pris congé de tous mes amis ; et n'ayant plus rien à faire à Turin depuis l'arrivée des Français, j'en suis parti le 27 au matin, par un froid très aigu, avec ma femme et mes enfants, et je me suis embarqué sur le Pô pour Venise. »

Le 30, J. de Maistre notait : « J'ai passé la nuit sur l'eau dans ma chétive barque. La cabane était mal faite, mal réparée ; l'air était froid, il est tombé toute la nuit une neige fondue qui se glissait à travers les nattes mal assemblées qui nous couvraient. Cette nuit a été bien longue. » Dans la nuit du 15 janvier, étant à Polisella avec un équipage sur un charriot, des soldats français le volèrent. Le 22 janvier 1799, à 6 heures du soir, il débarquait à Venise. J. de Maistre était tout à ses soucis matériels ; aussi, dans ses *Carnets*, n'accorde-t-il pas une ligne, pas même un mot au décor vénitien. Il s'empressait de trouver un logement pour 15 livres tournois, soit 30 livres de Venise. Comme ses ressources étaient faibles, qu'il avait dû emprunter 100 livres à son ami Vignet des Étoles, il s'émerveillait avec les siens de pouvoir manger à 26 sols de France par repas et pour quatre personnes !

* * *

Venise était une des capitales de l'émigration. Le gouvernement de cette république y avait toujours été favorable aux émigrés. M. de Thiollaz y était déjà venu dans l'hiver de 1794, et avait rapporté à Lausanne d'excellents renseignements sur les possibilités d'installation des prêtres savoisiens au cas où le séjour en Suisse leur deviendrait difficile. Ces renseignements, J. de Maistre les connut. Ils influèrent sur lui lorsqu'il quitta Turin en décembre 1798. — A Venise, J. de Maistre eut des entrevues avec le cardinal

Digitized by Google

Maury dont la célébrité datait des séances de la Constituante et avec un certain M. Pacanari « qui veut rétablir l'ordre des Jésuites ».

* * *

En mars 1799, les affaires de la monarchie sarde s'améliorèrent brusquement. J. de Maistre en écrivait : « La face des affaires politiques a changé totalement en Italie et peut-être en Europe. Le 25 mars, les Français ont été battus sur l'Adige, devant Vérone. Le 27, ils l'ont été à Cassano sur l'Adda, et Milan est à l'Empereur. Ces événements sont bien plus admirables pour ceux qui ont vu que personne ne soupçonnait seulement il y a un mois, la possibilité de la victoire ; qu'on s'attendait à évacuer Venise, que rien n'était prêt ; qu'on désespérait du succès à mesure qu'on était plus au fait des hommes et des affaires, et qu'un grand personnage de Vienne, membre du ministère, écrivait en confidence, il y a moins de deux mois (j'ai vu la lettre) : *Nulla salus bello.* Les gazettes diront ce qu'elles voudront, mais je sais que personne ne doit être plus surpris du succès des Impériaux, que le général Kray qui en est le principal instrument » (1).

C'était le beau temps après la tempête ! Les troupes austro-russes reprenaient Turin le 26 mai 1799.

Le 28 juin (2), l'esprit soulagé, J. de Maistre allait à Padoue pour assister au débarquement de 4.000 cosaques. Attitude bien romantique déjà : parce qu'il avait le cœur en joie, la nature semblait lui sourire au cours de ce voyage. Il retrouva des yeux et il admira. Il écrivait : « Les bords de la Brenta sont extrêmement agréables. On voit à droite et à gauche de fort beaux palais. En général, jusque dans la façade d'une bicoque, on sent l'architecture. »

A Florence, il rencontra la reine et le roi de Sardaigne (13 octobre). Il fut présenté à Alfieri, « l'un des ornements de l'Italie » ; il obtint pour un de ses frères une mission de confiance. C'était la fortune ! Son lyrisme déborde : « 21 et 22 octobre. — J'ai vu et revu la *Gallerie.* Quel plaisir ! quel enthousiasme ! de quelle satisfaction je me sentais pénétré en voyant qu'il existe encore en Italie un heureux coin de terre que la main sacrilège des Vandales parisiens n'a pas encore ravagé et profané ! »

(1) J. de Maistre : *Les Carnets* : op. cit., p. 134.
(2) Voir *Les Carnets*, p. 135 et suiv.

Digitized by Google

Le 27, le Roi lui accorda la croix de St Maurice. Le 28, il commence à la porter.

Il déborde à nouveau d'enthousiasme : « 29 octobre : J'ai revu la *Gallerie* avec M. le chevalier Pucini, directeur de ce bel établissement ; son enthousiasme raisonné m'a également instruit et amusé.» — «4: J'ai vu la bibliothèque de l'église de St-Laurent. La chapelle des Médicis, quoique non finie, passe en magnificence ce que les plus grands monarques possèdent en ce genre ; la bibliothèque est encore unique en son genre, une bibliothèque de manuscrits ne se voit nulle part hors de Florence. J'ai vu avec un plaisir inexprimable des manuscrits autographes de Pétrarque, de Sannazar, de Machiavel. »

Quel dommage ! Ce nouveau décoré nous fait l'effet d'un nouveau riche ! Il parle de l'éclat de l'or de la chapelle Médicis et pas un mot sur la vieille sacristie où se trouvent les fameux tombeaux de Michel-Ange ! Oh ! fortune qui aveugle !

CHAPITRE II

Séjour à Cagliari

Dans l'Ile de Sardaigne, J. de Maistre passa trois ans (janvier 1800-janvier 1803), en qualité de Régent de la Chancellerie, c'est-à-dire chef des services judiciaires, connaissant des affaires civiles, criminelles et de droit maritime. Mais la résistance de Masséna à Gênes, puis la victoire de Bonaparte devenu consul, à Marengo (14 juin 1800), ne tardèrent pas à rendre l'Italie aux Français qui réoccupèrent le Piémont et Turin. Charles-Emmanuel ayant perdu ses possessions sur le continent, se réfugia à Rome encore état pontifical. A la suite de ces événements, J. de Maistre, passé dans l'Ile de Sardaigne, devint le chef de l'unique Cour de justice où l'on rendit le droit au nom de son souverain.

Le plus souvent les historiens passent presque sous silence ce séjour de J. de Maistre à Cagliari. Nous croyons, au contraire, que ce séjour mérite plus qu'une brève mention.

Digitized by Google

Le grand chef de la justice de Charles-Emmanuel IV nous y apparaît en effet sous un jour particulièrement heureux et le philosophe, qui a soulevé les protestations avec les haines d'une partie de l'opinion au XIX^e^ siècle, se révèle à nous comme un magistrat scrupuleux et indépendant. De telles qualités ne furent jamais d'un mince mérite.

* * *

La population de l'Ile de Sardaigne était peu attachée à la cause de ses rois. De plus, accessible à la propagande des ennemis de la Maison de Savoie, au premier rang desquels il fallait mettre les Français, elle se laissait aller volontiers à comploter contre la sûreté de l'Etat. D'autre part, les Anglais, alliés du roi de Sardaigne, se comportaient, dans les ports de cette île, comme s'ils avaient été en pays conquis. Ils rossaient les gardes du roi qui osaient leur demander des comptes et empêcher la contrebande à laquelle ils se livraient. Ils imposaient de force des réquisitions de vivres pour leurs navires. Leurs corsaires n'hésitaient pas à poursuivre et à saisir les bateaux des nations étrangères, qui se réfugiaient dans les ports de l'Ile de Sardaigne.

Tout cela était fait pour créer au chef de la justice royale dans l'Ile de Sardaigne de multiples soucis.

* * *

Le vice-roi de l'Ile était le duc de Genevois, un des frères de Charles-Emmanuel IV. Doppet, un révolutionnaire savoyard, qui l'avait connu à Turin, avait écrit de lui en 1791 que ce prince « était alerte et gai, mais très ignorant » (1). Il n'est pas douteux que ce duc aurait voulu que la justice criminelle dans l'Ile fût expéditive et sommaire. Or, nous savons que J. de Maistre détestait la pratique des cours martiales, et le pouvoir de police des *majors de place*. Il avait dénoncé dans ses *Lettres d'un royaliste savoisien* les pouvoirs de police accordés à l'armée, comme une source d'arbitraire, une cause de désaffection des sujets

(1) Amédée Doppet : *Etat moral, physique et politique de la Maison de Savoie* ; 1 vol., Paris, 1791, p. 197.

Digitized by Google

à l'égard de leur roi, un empiétement dangereux pour le pouvoir royal lui-même.

* * *

Quand il fut grand justicier, J. de Maistre s'opposa à ce que l'on transgressa les règles établies par les *Royales Constitutions*. Il voulut des dossiers bien constitués et qu'aucune décision ne fût rendue que sur des preuves apportées par une instruction minutieuse. Cette méthode ne plut pas au duc de Genevois et à son entourage. Il y eut dans maintes affaires des conflits graves. Le duc demanda même le rappel de J. de Maistre, mais ne l'obtint pas.

Pour l'éloge de J. de Maistre grand justicier, les archives d'Etat de Cagliari conservent des dossiers fort édifiants (1). Voici quelques exemples : Dans la grosse affaire du complot pour haute trahison du tribun Vincent Salis, J. de Maistre refusa d'inculper, comme complice, le notaire Jean Salis. Il le fit élargir. De même, après étude des pièces, il fit remettre en liberté le professeur de droit Louis Liberti. Il écrivit au roi un *Mémoire* pour le laver de tout soupçon et le remettre en grâce.

Les registres judiciaires de cette époque montrent, d'autre part, qu'il visitait très souvent les prisons, interrogeait longuement les prisonniers avant de donner au roi son avis sur la possibilité de leur accorder leur grâce ou une remise de peine.

Si, plus tard, J. de Maistre s'exprime toujours avec aigreur sur les Sardes et le séjour qu'il avait fait dans l'Ile de Sardaigne, c'est qu'il craignait d'avoir eu des faiblesses coupables envers le pouvoir et d'avoir condamné peut-être des innocents ? Témoin cette admirable lettre, une des plus belles pages de la littérature judiciaire, qu'il adressait au chevalier Rossi cinq ans après avoir quitté Cagliari : « En feuilletant, l'autre jour, mes paperasses, j'ai trouvé le jugement que nous rendîmes à Cagliari, le 30 septembre 1801, contre le sens commun et contre les conjurés Padda et compagnie. Dites-moi, je vous en prie, M. le Chevalier, si cela ne vous empêche point de dormir. Pour moi, je vous l'avoue, à 80 lieues de distance, j'en suis souvent troublé, quand je me rappelle cette monstrueuse procédure et tout

(1) Voir l'ouvrage du Dr Guido Giacomelli : *Giuseppe de Maistre in Sardegna*, cité par Fr. Descostes ; *Joseph de Maistre inconnu* (*Venise-Cagliari-Rome*), dans *Correspondant*, 76e année.

Digitized by Google

ce qui s'est passé à cet égard. J'en veux mortellement à la Sardaigne, parce qu'elle m'a fait connaître le remords ou, du moins, quelque chose qui y ressemble fort. Tandis que vous m'accusez peut être d'avoir été un peu téméraire dans telle ou telle occasion, je m'accuse, moi, de n'avoir pas cassé les vitres. Je crains d'être tâché de sang et cette idée me persécute sans cesse. Jamais je ne serai tranquille sur ce point » (1).

* * *

A un certain point de vue cependant son séjour de trois ans dans l'Ile de Sardaigne fut heureux pour J. de Maistre. En sa qualité de Régent de la Chancellerie, il recevait 20.000 livres. Grâce à ce traitement enviable dans cette époque de misère du Trésor royal, il put payer ses dettes et économiser 10.000 livres. C'était, pour un émigré, presque la fortune.

Du reste, comme toujours, J. de Maistre resta à Cagliari très soucieux de ses intérêts personnels et de ceux de sa famille. Il n'oubliait pas ses biens confisqués en Savoie. Aussi quand, en 1802, après le traité de Londres, les Français, dans leur joie d'avoir peut-être retrouvé la paix extérieure et la tranquillité intérieure, acceptèrent l'amnistie de l'an X pour les Emigrés, voulut-il profiter de ces circonstances favorables afin d'essayer de récupérer partie de ces biens.

Ce fut d'abord son frère Nicolas qui retourna à Chambéry pour se marier et vivre en gentilhomme campagnard. Puis ce fut Mme de Maistre et ses deux enfants. Il fallait bien parer, dans la mesure du possible, à l'orage qui grondait à nouveau et menaçait le Régent de la Chancellerie. Il était nécessaire de prévoir. En effet, la reine, Clotilde de France, protectrice de J. de Maistre, venait de mourir à l'improviste, le 7 mars 1802, après une maladie de six jours. Les *Carnets* soulignent : « Cette mort doit avoir pour nous des suites politiques. » Le 4 juin suivant, Charles-Emmanuel IV abdiqua... C'était un ordre nouveau qui commençait... Est-ce que J. de Maistre, privé de ses appuis royaux, allait pouvoir conserver son poste de Régent ? Il en douta. Il songea, comme en toute circonstance, d'abord aux siens. Il renvoya son frère, sa femme, ses enfants en Savoie pour

(1) F. Vermale : *Joseph de Maistre inconnu* ; op. cit., p. 58.

Digitized by Google

essayer d'y trouver au moins un abri contre l'orage qui pouvait fondre. Le jour de la séparation il inscrivit dans ses *Carnets* : « Depuis le commencement de la Révolution, je ne me rappelle pas d'avoir éprouvé un moment si amer. »

Quant à lui, il resta à Cagliari en attendant les événements. Alors que, pour échapper à l'angoisse, il cherchait, selon son habitude, un dérivatif dans le travail intellectuel et se livrait à l'étude de l'hébreu sous la direction d'un Père Dominicain, la fortune lui redevint favorable.

Bonaparte, par un arrêté de l'an X, ayant imposé aux nobles piémontais absents de rentrer en Piémont sous peine de confiscation de leurs biens, eux, si jaloux des places à la Cour, ne se sacrifièrent pas, comme les nobles savoisiens en 1792; à la cause de la fidélité à leur roi. Ils rentrèrent en masse. La Cour du nouveau roi Victor-Emmanuel Ier fut réduite à 5 à 6 personnes. Les postes éminents de l'Etat devinrent vacants. Dans ce désarroi, J. de Maistre fut appelé à remplacer l'ambassadeur le plus important, avec celui de Londres, de la Maison de Savoie. Les *Carnets* portent : « 23 octobre. Une lettre de Rome du 7 septembre m'apprend que le Roi m'a destiné à la mission de Pétersbourg : grande et inattendue nouveauté qui, suivant les apparences, m'ôte pour toujours à la magistrature, et doit absolument changer mon sort. Si l'impitoyable loi française contre les Piémontais n'avait pas forcé le comte de Vallaise à quitter son poste, je n'aurais pas cette bonne fortune ! C'est toujours ma devise : *Inimicis juvantibus.* »

CHAPITRE III

Départ pour Rome

Les *Carnets* nous apprennent que J. de Maistre se mit en route pour la Russie, le vendredi 11 février 1803. Il s'embarqua pour Naples à Cagliari. Au cours de la traversée les noms des îles italiennes de Ponza, d'Ischia, de Caprée réveillèrent en lui « mille idées poétiques. » Cependant il éprouva une tempête et ne put débarquer à Naples que le 16 février.

Digitized by Google

Le 19, J. de Maistre dit son admiration pour le sculpteur Casanova, alors en pleine vogue. Décidément, il affecte, dans la querelle entre les anciens et les modernes, un parti-pris décidé pour les modernes, du moins en sculpture. « 19 : J'ai vu la Vénus et l'Adonis de Casanova dans le jardin du marquis Béria. Ce Casanova est ennemi de l'antique, puisqu'il l'a vaincu ; disons si l'on veut *combattu*. Quel inimitable talent ! Quelle grâce ! Quelle vie ! *Vivos ducit de marmore vultus*. »

Une simple restriction : Le 20, il trouve que les modernes sont inférieurs dans l'art des inscriptions qu'ils gravent sur les monuments ou les statues. Ils ne savent plus les composer avec goût. « Les modernes ont trop souvent le défaut d'exprimer les grandes choses par de grands mots, ce qui est une faute capitale contre le goût. » Un peu plus loin, il reconnaît que dans ce genre « la bouffissure moderne n'est pas bonne ».

Le 20 encore, il affirme à nouveau ses préférences pour la sculpture moderne à propos du Taureau Farnèse. « On serait tenté de croire, sur ce mouvement et sur quelques autres, que les anciens n'exprimaient pas les animaux aussi bien que nous ; du moins pour les gros animaux. Ces réflexions me reviendront un jour, lorsque je verrai le cheval de Marc-Aurèle. »

Après avoir visité Pompéï et Herculanum, il s'arrête, le 25, à la Chartreuse et au château de St-Elme d'où l'on découvre la baie de Naples. « C'est sur la terrasse de cette maison religieuse, c'est de l'appartement du Prieur qu'on peut contester à J.-J. Rousseau son assertion : *que les environs du lac de Genève forment le plus beau paysage que l'œil humain puisse contempler*. » J. de Maistre n'ose se prononcer. Il aime beaucoup ce paysage du lac de Genève au bord duquel son ami Costa de Beauregard avait un château. Il l'a souvent admiré. C'est son lac... Littérature du Nord, littérature du Midi, paysages du Nord, paysages du Midi, lacs du Nord, flots de la Méditerranée, il est indécis, son romantisme hésite. Il conclut par une conciliation : « J'ai vu quelques paysages dans ma vie : entre le point de vue de la terrasse des Chartreux de Naples et celui des *Eaux-Vives*, près de Genève, on peut balancer, mais je n'en ai jamais vu qu'on puisse leur comparer. »

J. de Maistre quitte Naples pour Rome. Il passe par Capoue, Gaëte dont le golfe est toujours « charmant et la situation délicieuse ». Il constate que les auberges, sur ce

Digitized by Google

trajet tant vanté par les Anciens, sont infâmes. Il arrive à Rome le 2 mars, à 2 h. 1/2 de l'après-midi. Dix jours après, il était présenté au Pape. Il assiste à une messe au Vatican. Quinze ans plus tard, il écrira dans une lettre à un de ses amis visitant Rome : « Que ne donnerais-je pas pour avoir parcouru Rome avec vous ! J'espère que le spectacle principal qu'elle présente ne vous aura pas échappé : c'est celui du génie antique et du génie moderne qui se rencontrent dans cette ville unique, et qui se prennent pour ainsi dire au *collet*, sous l'œil de l'observateur. Rien ne m'a plus frappé, rien ne m'a plus intéressé que ces contrastes. » J. de Maistre, en 1803, en fut interloqué. Après avoir été depuis Naples partisan presque exclusif du moderne, il suspendit son jugement. Il ne dit rien sur les sculptures du Bernin ou de Casanova, rien sur les musées du Vatican... Il se borne à cet éloge : « Il faut faire un livre sur Rome ou n'en pas parler. » Il a été évidemment ébranlé en faveur de la sculpture antique. Cependant, un mois après, arrivant à St-Pétersbourg, il manifeste à nouveau son enthousiasme pour les modernes : « Je n'ai pas voulu tarder plus longtemps de voir la statue de Pierre le Grand. Pour mon compte, je la préfère beaucoup à celle de Marc-Aurèle (je parle surtout du cheval). On dit qu'un artiste, après avoir considéré quelque temps en silence la première, s'écria : « Marche ! » Pour moi, je dis volontiers à l'autre : « Saute ! » Honneur à l'antique, mais sans fanatisme et sans injustice. » Il reconnaissait donc que la sculpture antique n'avait pas été vaincue par les modernes, comme il l'admettait en débarquant à Naples.

* * *

En 1804, il écrira sur son séjour à Rome, à la comtesse Trissino de Salvi à Vienne, cette lettre : « Je ne trouve pas dans ma mémoire de souvenir plus agréable que celui des politesses dont vous m'avez comblé à Rome. C'est par vous, Madame, que je ne m'y suis point trouvé étranger. Votre idée se mêle bien justement à celle des chefs-d'œuvre que nous avons visités ensemble ; et lorsque je pense à la Villa Borghèse, je vois toujours à côté de chaque statue la figure de mon aimable introductrice » (1).

(1) Edit. Vitte, t. IX, p. 509-10.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE V

J. de Maistre en Russie

(1803-1817)

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE I

La leçon au Tzar

Sous l'ancien régime, le titre d'ambassadeur ou d'envoyé extraordinaire était toujours lié à l'idée de faste, d'apparat, de luxe. J. de Maistre partant pour la Russie n'avait aucune de ces apparences d'autrefois. Son Roi, auquel la Révolution triomphante n'avait laissé la possession que de la petite île de Sardaigne, était un roi presque sans couronne et presque sans revenus. Dans cette détresse, le plus clair des ressources de Victor-Emmanuel Ier consistait dans l'argent qui parvenait de Londres et surtout de St-Pétersbourg. Si J. de Maistre était envoyé en Russie, ce n'était pas pour faire de la grande politique, mais pour tâcher de soutirer au Trésor russe quelque argent. Subsidiairement, il devait assurer l'intervention du Tzar afin qu'une compensation sur le continent fut accordée au roi de Sardaigne, pour la perte de ses provinces du Piémont. Victor-Emmanuel se serait fort accommodé du territoire de la république de Gênes. Mais il fallait d'abord vivre. Le principal dans cette mission était d'obtenir la continuation du subside moscovite.

Le chargé de mission extraordinaire, il n'avait pas le titre d'ambassadeur, se mit donc modestement en route. Il partit sans secrétaire, rien qu'avec un domestique. Le Roi lui avait donné une de ses voitures. J. de Maistre s'était habillé à ses frais. Tandis qu'il servirait en Russie, Victor-Emmanuel s'était engagé à assurer une pension à Mme de Maistre, qui, avec ses enfants, résiderait soit à Turin, soit en Savoie. Quant à lui, il devait vivre d'abord avec les 5.303 livres de son bien qu'il emportait avec lui. Le 10 mars 1803, J. de Maistre écrivait à sa fille Adèle : « Le Roi est dans des circonstances bien difficiles ; mais il fait pour moi et ma famille tout ce qu'il peut faire : ainsi nous n'avons qu'à remercier et attendre en paix l'avenir. Je me garde bien de te dire que je suis *content* ou du moins *heureux*, malgré ma destination si brillante. Pour être heureux, il faudrait que ma famille fût autour de moi ; mais c'est précisément cette

Digitized by Google

tendresse qui me donne des forces pour m'éloigner de vous. C'est pour vous que je me passe de vous » (1).

Parti le 20 avril 1803 de Rome où Victor-Emmanuel résidait, J. de Maistre arriva, après s'être arrêté à Vienne, le 1er mai à St-Pétersbourg. Il lui restait 5.134 livres en poche. Le 5, il avait sa première audience avec le comte Woronzow, chancelier de l'Empire ; le 9, avec le prince Czartoriski, adjoint au chancelier. Le 14, il était présenté à l'Empereur et à l'Impératrice. Le 17, à S. M. l'Impératrice-mère et aux deux archiduchesses. Enorgueilli, J. de Maistre marquait sur ses *Carnets :* « En moins de trois mois, j'ai été présenté au Pape, à l'Empereur d'Allemagne et à l'Empereur de Russie. C'est beaucoup pour un Allobroge, qui devait mourir, attaché à son *rocher*, comme une *huître.* »

Le 26 juin 1803 (2), J. de Maistre assiste pour la première fois à un dîner diplomatique. Ce fut chez le comte de Stedding, ambassadeur de Suède, avec qui « il eut une conversation très intéressante sur les affaires du roi et sur sa propre position ». La Suède, par son roi, était le champion le plus fidèle de la cause des monarques dépossédés. Le lendemain, il revoyait le prince Czartoriski qui, le 4 août, l'appelait en audience particulière dans laquelle, pour la première fois, il dit « des choses très flatteuses sur le compte de S. M. le Roi de Sardaigne et sur celui de son Envoyé extraordinaire ».

Ces premiers mois de Pétersbourg, J. de Maistre les passa dans la compagnie de son frère Xavier (3). Celui-ci avait eu des aventures extraordinaires. Envoyé en mission par l'état-major sarde près l'armée du général Souvaroff, il avait suivi la dite armée retournant en Russie, et ce, sans l'autorisation de son Roi. Sur quoi il fut traité de déserteur dans l'entourage du roi de Sardaigne. Après la disgrâce de Souvaroff, Xavier s'était trouvé sans emploi et sans ressource ; alors il s'était mis à peindre des portraits à l'huile. Il n'avait pas tardé à devenir un peintre à la mode. Depuis, il vivait à Moscou, sous la protection de la princesse Anna-Pétrowna Schakowskoï, gagnant une moyenne de 5 louis par jour, et menant grand train.

* * *

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 111.
(2) D'après *Les Carnets :* op. cit., p. 160 et suiv.
(3) Berthier : *Xavier de Maistre* ; 1 vol., Lyon, 1920.

Digitized by Google

Dès le mois de décembre 1803, J. de Maistre intervenait auprès de M. le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse à St-Pétersbourg, afin d'obtenir un subside de Berlin pour Victor-Emmanuel. Dans ce même mois, il entrait en conversation diplomatique avec l'ambassadeur d'Angleterre. Il était, de plus, reçu officiellement par l'Empereur et l'Impératrice de Russie.

Très rapidement donc, J. de Maistre s'était, comme nous dirions aujourd'hui, débrouillé. Il avait été aidé beaucoup à ce point de vue par le duc de Serra Capriola, ambassadeur des Bourbons de Naples en Russie, lequel avait, par son mariage avec une princesse russe, une grosse situation à Pétersbourg. Mais cela n'aurait pas suffi. Appliquant une méthode qu'il avait déjà employée à Lausanne où il était devenu intime avec M. de Trevor, l'ambassadeur anglais à Turin, comme avec M. Wickam, l'ambassadeur anglais à Berne, il n'eut à Pétersbourg de cesse, avant qu'il ne soit rentré dans l'intimité de l'ambassadeur anglais. En juillet 1804, nous trouvons J. de Maistre installé à la campagne chez sir Waren, qui avait un domaine sur la route de Cronstadt (1).

Comment J. de Maistre était-il arrivé à un tel résultat ? Il ne l'avait pu ni par le faste, ni par la religion, ni par les bons dîners, étant donné l'impossibilité absolue où il était de ne vivre autrement qu'en pratiquant la plus stricte économie. Fin psychologue, J. de Maistre, qui pratiquait cette galanterie dont pouvait se targuer « tout homme comme il faut qui avait appris le français il y avait plus de vingt ans » (2), démêla que le véritable ambassadeur n'était pas cet amiral anglais, mais sa femme. Il démêla encore que Milady, comme il l'appelait, avait une âme froissée et dolente, qu'elle n'était pas heureuse. Il ne tarda pas à se poser en *sigisbée*.

Lorsqu'en août 1804, sir Waren fut rappelé à Londres, J. de Maistre écrira : « Son départ est une très grande perte pour moi. C'est une excellente maison qui m'était ouverte et qui se ferme pour moi. Ses bons offices, son amitié et celle de Milady, m'ont été ici fort utiles d'une manière indirecte, car tout se tient dans le monde. C'est à cette dame, par exemple, que je dois la connaissance du Ministre de la

(1) *Les Carnets*, p. 166.
(2) J. de Maistre. Edit. Ville, t. XI, p. 477.

Digitized by Google

Marine, M. l'amiral Tchitchagof... *Milady en parlant me fait héritier de ses livres. Je la regrette plus que je ne puis vous le dire. Elle a* 42 *ans* » (1).

Chez l'ambassadeur anglais, en effet, fréquentait de façon suivie l'amiral Tchitchagof, familier du tzar et fils d'un amiral russe célèbre au temps de Catherine II. Tchitchagof avait été élevé en Angleterre et avait épousé la fille d'un amiral anglais. Quand le couple Waren se fut éloigné de Pétersbourg, c'est sur la maison Tchitchagof que J. de Maistre dirigea son emprise. De Mme Tchitchagof, il écrira : « Elle a de l'esprit, du sens, de l'instruction, de la morale surtout et c'est une excellente épouse comme toutes les Anglaises, quand elles s'en mêlent. » Comme Tchitchagof aimait sa femme éperdument, J. de Maistre confesse qu'il lui a fait sa cour avec assez d'assiduité. Il réussit au point « d'y souper tous les dimanches. C'est le jour de la Bible, où les Anglaises ne reçoivent pas les parents ni les amis ». « Souvent, rapporte-t-il, je me suis trouvé en tête à tête lorsque le ministre est absent. Elle a l'air d'une colombe et je ne connais rien de si fin et de si décidé et de si difficile à saisir » (2).

Quoi qu'il en soit, J. de Maistre avait raison d'écrire, dès avril 1804 : « J'ai quelques bons amis. » Aussi fit-il savoir à Rome que Victor-Emmanuel était trop éloigné de ce milieu russe pour lui donner des directives. Il revendiquait pour lui toutes les responsabilités de la politique qu'il pratiquait : « Un chasseur qui écrirait chez lui pour savoir s'il faut tirer le gibier qui passe à tire d'aile, serait moins risible que moi si j'attendais, pour présenter mes notes, des instructions de Rome ou de Londres. »

* * *

Quand J. de Maistre arriva en Russie, il avait 50 ans. Alexandre Ier n'en avait que 26 (3). Ce jeune Tzar, d'allure simple et d'abord affable, arrêta un jour J. de Maistre dans la rue, pour lui demander de ses nouvelles et le complimenter sur son acclimatation rapide. A ce geste, il est facile de juger du goût démocratique de cet autocrate, qui affectait d'ailleurs de poser au républicain plutôt qu'à l'Empereur,

(1) J. de Maistre. Edit. Vitte, t. IX, p. 216.
(2) Edit. Vitte, t. XI, p. 117.
(3) R. Waliszewski : *Le Règne d'Alexandre Ier* ; 3 vol., Paris, 1923.

Digitized by Google

et dont l'ambition secrète était, à certains jours, de ressembler à un Président de la République des États-Unis. Cette mentalité républicaine, il la devait au colonel suisse La Harpe, qui avait été son précepteur. Si, plus tard, Alexandre accentua ses tendances au soupçon et à la fourberie, au début de son règne il donnait l'impression d'être confiant. C'était une séduction de plus ajoutée aux qualités de séduction naturelle qu'il avait en lui. Il était beau physiquement, et sa jeunesse conquérait les cœurs. L' « Ange du Nord », comme on a appelé Alexandre, séduisit littéralement J. de Maistre et dissipa ses appréhensions premières à l'égard de cet Empereur qui devait sa couronne à un crime de palais, presque à un parricide.

En Russie, J. de Maistre avait été précédé par la réputation d'écrivain politique qu'il avait acquise depuis le succès des *Considérations sur la France*. Le premier, du côté des émigrés, il avait osé montrer la force de la Révolution, et cependant affirmer que cette force ne construirait rien de stable. La Révolution serait un jour vaincue, mais quand ? Les victoires de Souvaroff avaient jeté sur les armées russes un lustre considérable. Grâce à elles, pour la première fois, les généraux français avaient connu la défaite et la nécessité de reculer. La force russe était une force immense, c'est elle qui devait fatalement l'emporter. J. de Maistre, en 1803, ne doutait pas de sa victoire. Il fit crédit à la jeunesse du tzar et de ses jeunes conseillers. Avec eux, il se déclara *Européen*, se grisa d'optimisme et travailla au plan *secrétissime* de reconstruction de l'Europe élaboré par le prince Czartoriski, chancelier *secret* de l'Empire. Il ne tarda pas d'ailleurs à s'apercevoir que le cabinet noir de la chancellerie russe était particulièrement friand de la lecture de lettres qu'il adressait soit au roi de Sardaigne, soit au chevalier Rossi, son secrétaire d'Etat. J. de Maistre ne changea pas son *chiffre* qu'il savait connu. Il trouva que c'était une voie commode de faire parvenir ses conseils approbatifs ou critiques jusqu'à son grand ami Alexandre. De cette méthode, il en usera de façon constante au cours des années difficiles, de 1805 à 1814. En sorte que la plus grande partie de la *correspondance diplomatique* de J. de Maistre, dans laquelle il disserte sur les événements politiques, constitue une sorte de chronique russe à l'usage de la chancellerie de Pétersbourg et du Tzar. Ces lettres sont comme les premiers « Paris » de nos journaux actuels. C'est dans cet esprit qu'il faut les lire. C'est ce

Digitized by Google

qui en fait le prodigieux et palpitant intérêt. C'est, au jour le jour, la leçon à Télémaque... Ce procédé, il en avait déjà usé à l'égard de la chancellerie de Turin, lors de son séjour à Lausanne. Le prince de Piémont aimait lire ses lettres-chroniques et nous savons que, devenu roi, ce prince appela auprès de lui son chroniqueur de Lausanne. Il y avait longtemps que son ami Vignet des Etoles avait découvert sa vocation de *gazelier*, nous dirions aujourd'hui de *journaliste*.

* * *

Les premiers conseils, J. de Maistre les envoya en 1804 lorsque Bonaparte fut nommé Empereur des Français. La demande d'avis vint de l'entourage des *Triumvirs*, c'est-à-dire des amis de jeunesse dont Alexandre Ier avait fait les conseillers secrets de son gouvernement. Ce fut dans le salon du duc Serra Capriola, l'ambassadeur des Bourbons de Naples, que J. de Maistre débuta dans son rôle de *Mentor*. Si J. de Maistre ne consentit pas, pour cette fois, à écrire un *Mémoire* à l'usage du Tzar, il développa amplement ses vues dans ses lettres au chevalier Rossi qui, nous le répétons, étaient lues par le cabinet noir russe. Grâce à ces lettres, nous pouvons connaître le sens de l'avis oral que J. de Maistre donna au Tzar.

* * *

Pour le ministre de Sardaigne, les Bourbons de France ne sont pas capables de rétablir eux-mêmes leur puissance. Ils n'ont pas la main assez ferme et assez dure pour exécuter cet ouvrage. Ce sera l'œuvre d'un usurpateur de génie : « Laissez faire Napoléon, laissez-le frapper les Français avec une verge de fer, laissez-le emprisonner, fusiller, déporter tout ce qui lui fait ombrage. » Laissez-le rétablir la noblesse, détruire la République, détruire l'égalité. Ce faisant, il travaille pour le retour des Bourbons. Ce sera sa *mission*. Sa conclusion est très ferme : Bonaparte n'est qu'un champignon impérial, il ne peut durer, et J. de Maistre le démontre en se basant sur les données d'une politique qu'il appelle *expérimentale*, parce qu'elle est basée sur l'étude de l'histoire. Il n'y a pas, en effet, d'exemple historique qu'un simple particulier, monté au rang suprême, ait commencé une dynastie royale. Charlemagne était Pépin ; Hugues Capet, qui remplaça les Carolingiens, était duc de

Digitized by Google

Paris. Les Stuart furent renversés par un prince. Cromwell, qui était dans le cas de Napoléon, n'a pas fondé une race. Il en sera de même de Bonaparte. C'était là des vues originales et nouvelles. J. de Maistre croyait que le monde politique et social était régi par des lois comme le monde physique. Cette conception, Auguste Comte devait la vulgariser au XIX^e siècle.

La proclamation de l'Empire français est donc pour J. de Maistre un événement capital. Elle marque l'arrêt de la Révolution, c'est-à-dire de l'esprit de révolte contre les souverains. Mais l'Empire, ce n'est pas la paix. Ce pourrait bien être, au contraire, le commencement de l'*Ere de Tamerlan*, c'est-à-dire le déchaînement de l'esprit de conquête. L'ordre des souverainetés européennes risque d'être bouleversé encore davantage. Le problème pour la Russie reste le même. Si elle veut rétablir l'équilibre européen, elle doit se préparer à la guerre.

* * *

Les conseils de J. de Maistre eurent un grand succès dans l'entourage d'Alexandre I^er. Dès la fin de l'année 1804, il fréquente chez deux des triumvirs, le comte Kotchubey et le comte Strogonof ; de plus, il est lié intimement avec l'amiral Tchitchagof, ministre de la marine. « Toutes ces connaissances, comme il l'écrivait, sont fort essentielles, parce qu'en leur parlant, c'est comme si je parlais plus haut. » La faveur dont jouit J. de Maistre fut rapidement si marquée, qu'il ne tarda pas à être admis dans le *secret du Tzar* parmi les diplomates employés de façon occulte. Le 11 janvier 1805, J. de Maistre l'avoue par une des notes de ses *Carnets* : « Mon *Mémoire* politique sur l'Italie, la maison d'Autriche, celle de Savoie, etc., *a été communiqué par une main amie, hors la voie officielle.* » J. de Maistre en tire quelque vanité ; aussi note-t-il : « Janvier 1805. — Epoque remarquable de ma vie. »

Le Tzar remercia J. de Maistre de sa collaboration secrète, en nommant Xavier de Maistre au grade de lieutenant-colonel dans l'armée russe, avec le poste de directeur de tous les établissements scientifiques dépendant de l'amirauté russe. Pour lui prouver encore sa satisfaction, il accorda des gratifications aux officiers piémontais entrés au service de la Russie.

* * *

Digitized by Google

Dans le *Mémoire* (1) sur l'Italie, l'Autriche, etc., que J. de Maistre venait de communiquer, il démontrait que la guerre contre la France s'imposait au nom de l'équilibre européen. Mais cette guerre ne devait avoir qu'un but : contraindre la France à rentrer dans ses anciennes limites territoriales. L'erreur des précédentes coalitions européennes contre la Révolution avait été d'avoir voulu démembrer la France. Or cette nation, comme toutes les nations chrétiennes, a droit à l'existence ; vouloir la détruire est contraire à l'ordre européen, c'est-à-dire chrétien. Les nouveaux coalisés devront prendre comme exemple Guillaume d'Orange dans sa lutte contre Louis XIV, et subir la direction de la Russie. Seul cet Empire est assez désintéressé pour reconstruire l'Europe. L'Autriche est trop perfide, trop égoïste, trop avide d'agrandissements pour assumer la direction de la coalition nouvelle. Elle n'a cessé depuis 1792 de trahir l'Europe. La Russie, comme elle l'avait démontré déjà avec Paul Ier et Souvaroff, était seule capable de vues nobles et élevées en politique.

Cette haine de l'Autriche fit particulièrement apprécier J. de Maistre par le prince Czartoriski, le triumvir le plus influent de l'entourage d'Alexandre Ier.

Quant au rôle d'arbitre justicier entre les souverainetés européennes, le chevalier du droit et de la paix que J. de Maistre réservait au Tzar, il était fait pour plaire à l'imagination d'Alexandre Ier. Quand en 1814-15 il se complut dans ce rôle avec faste, le Tzar ne réalisait en somme qu'un rêve de jeunesse ! En attendant, dans son *Mémoire*, J. de Maistre savait habilement griser le jeune Alexandre à l'aide de comparaisons historiques flatteuses.

A la veille d'Austerlitz, il n'hésitait pas à écrire : « L'excellent Alexandre fait mouvoir 200.000 hommes, il marche lui-même au premier jour. Ses flottes contiennent ses opérations de terre, il réunit les volontés divergentes, il se rend le *Godefroy de celle nouvelle croisade*. Tout cœur européen doit un hommage d'admiration, de tendresse et de reconnaissance à ce jeune souverain, l'exemple et le défenseur de tous les autres » (2).

* * *

(1) Edit. Vitte, t. IX, p. 48 et suiv.
(2) Edit. Vitte, t. IX, p. 464.

Digitized by Google

La première rencontre sur un champ de bataille entre Napoléon et Alexandre fut pour ce dernier un désastre : ce fut Austerlitz. Le Godefroy de Bouillon de cette nouvelle croisade y perdit tout prestige militaire. Le jour d'Austerlitz, Alexandre et son entourage, trompés par un succès d'avant-garde qu'ils avaient obtenu la veille, crurent que Napoléon était dans une situation aventurée. Contrairement à l'avis du maréchal Koutousoff, lequel conseillait d'attendre l'arrivée de renforts avant d'engager l'action, les Russes livrèrent combat en suivant les directives du chef d'état-major de l'armée autrichienne. Les soldats russes, qui n'avaient pas mangé depuis quarante-huit heures, se firent massacrer inutilement. Quant à Alexandre, qui commandait en personne, il fut pris de panique. C'était la première fois qu'il assistait à une vraie bataille. Jusque là, il s'était abruti, comme tout prince allemand qui se respecte, à faire manœuvrer des régiments et à passer, ce qui horripilait J. de Maistre, des revues.

Il s'était cru un foudre de guerre parce qu'il avait remporté des victoires sur le terrain truqué d'une manœuvre d'état-major. Le jour de la bataille pour de bon, il dut déchanter. Alors, affolé, il perdit tout son sang-froid et s'enfuit : « Mauvais cavalier, il fut longtemps arrêté par un fossé, et, quand il réussit à franchir cet obstacle, ses forces l'abandonnèrent. Il dut mettre pied à terre, il s'affaissa au pied d'un arbre, et se couvrant la figure avec un mouchoir, il pleura » (1). Fait plus grave encore : Alexandre Ier, avant de s'enfuir, avait donné l'ordre aux troupes russes de se retirer. La retraite devint alors déroute.

CHAPITRE II

D'Austerlitz à Wagram
(1805-1809)

J. de Maistre connut, après Austerlitz, des heures de sombre découragement. Ses rêves de triomphe de la cause européenne étaient indéfiniment ajournés. Il souffrit si

(1) R. Waliszewski : Op. cit., t. I, p. 175.

Digitized by Google

profondément de cette défaite russe que, dans ses *Carnets*, il s'en étonne et se pose la question : Suis-je Russe ?, comme pour se reprocher son émotivité. Cependant, il se ressaisit vite afin de rédiger un *Mémoire* de 13 pages qu'il fit parvenir en haut lieu, par l'intermédiaire du duc de Serra Capriola.

Dans ce *Mémoire* (1), J. de Maistre affirmait qu'Alexandre devait toujours être considéré comme le sauveur de l'Europe. Qu'importait une bataille perdue dans des circonstances aussi anormales ? L'honneur était sauf et les pertes en hommes n'étaient qu'une « goutte de sang pour la Russie ». L'essentiel était de maintenir la continuité des vues politiques, de continuer la guerre, mais d'adopter d'autres méthodes. Il faudra désormais faire une « guerre de Fabius », se borner pour le moment à une guerre d'usure et harceler les armées de Napoléon. Il faudra surtout songer à utiliser le roi de France pour soulever ce pays qu'excèdent les levées incessantes de conscrits. D'autre part, Russie et Angleterre devront acheter, si cela est nécessaire, la collaboration militaire de la Prusse. Quant à l'Autriche, quoique la défaite d'Austerlitz lui soit imputable, on devra ménager son amour-propre dans une certaine mesure, car l'archiduc Charles est un espoir militaire. Voilà pour la politique extérieure. Quant à la politique intérieure, Alexandre devra exercer une surveillance sévère du parti défaitiste russe, organiser des services de presse pour défendre sa réputation devant l'opinion européenne et répondre au *Moniteur* de Napoléon, lequel ne cesse de diffamer le Tzar au sujet de sa conduite à Austerlitz.

Pour remonter le moral d'Alexandre Ier et de son entourage, J. de Maistre, dans ses lettres de cette époque, rejette très astucieusement la cause de la défaite sur les Autrichiens. Dans ses *Carnets*, il inscrira : « Nous commençons à recevoir de mauvaises nouvelles d'Allemagne. Les automates autrichiens se laissent prendre comme des troupeaux de *dindons*. » Ce thème, il le développera abondamment. Il ira même, dans son austrophobie, jusqu'à se réjouir de la défaite des Autrichiens. Avec une suprême habileté, il ménage l'amour-propre impérial. Si l'Empereur a abandonné le champ de bataille à Austerlitz, la faute en est à son entourage trop jeune. Il a manqué ce jour-là au Tzar « un

(1) Edit. Vitte, t. X, p. 1 et suiv.

Digitized by Google

homme, une tête blanche à ses côtés » (1). J. de Maistre affirme à son Roi qu'il n'a pas la force de blâmer Alexandre Ier. « Plus âgé, plus accoutumé aux scélératesses des hommes et aux scènes de carnage, l'Empereur serait resté. Tel qu'il est, il est revenu. Que Votre Majesté daigne se représenter un souverain excessivement bon, humain et compatissant voyant la guerre pour la première fois et se trouvant au milieu de ces monceaux de cadavres ; trompé d'ailleurs dans ses espérances les plus douces et justement irrité par le spectacle de la lâcheté et de la trahison (autrichienne), je me persuade qu'elle ne sera nullement surprise de le voir partir dans le premier accès de l'indignation. » La prétérition est jolie ! Dans sa défense de l'impérial fuyard, J. de Maistre ira jusqu'à affirmer : « Le jeune et vaillant Empereur a fait dans cette grande occasion (Austerlitz) non pas seulement tout ce qu'il devait, mais peut-être plus que ne le permettait sa haute qualité. Il s'est exposé d'une manière qui nous fait encore trembler : une grenade est venue blesser un officier tout près de lui ; il s'est jeté à deux ou trois reprises au milieu des Autrichiens et n'a rien oublié pour les animer et les réunir ; mais tous ses efforts ne lui ont valu que de la gloire. Il a eu le chagrin de les voir, en un clin d'œil, jeter les armes, chapeaux, bandoulières et tendre les mains vers les Français en demandant grâce. *Il fallut céder, sans qu'on puisse dire à parler exactement que les Russes aient été vaincus* » (2).

Ces lettres, écrites pour panser l'amour-propre du Tzar, n'empêchaient pas J. de Maistre de voir clair. Après Austerlitz, ses conclusions furent formelles : la Russie manque de généraux, et son armée manque d'intendance. Le fantassin russe est excellent, mais on ne sait pas le ravitailler. Au dieu de la guerre qu'est Napoléon, la Russie ne peut opposer aucun talent militaire de premier plan. Quant à l'entourage de l'Empereur, composé de jeunes gens, il est très coupable, en particulier, d'avoir laissé fuir Alexandre Ier jusqu'à St-Pétersbourg au lieu de masquer cette fuite en l'envoyant au-devant de l'armée russe qui arrivait de Sibérie.

(1) Edit. Vitte, t. X, p. 64.
(2) Edit. Vitte, t. X, p. 28-29.

Digitized by Google

Au cours de l'année 1806, les Triumvirs furent sacrifiés à l'opinion publique. Le prince Czartoriski dut se retirer du ministère des affaires étrangères et le comité secret formé par les Triumvirs cessa de fonctionner. Quant à J. de Maistre, son attitude après Austerlitz lui valut de la part d'Alexandre Ier une faveur insigne. Le 1er janvier 1807, J. de Maistre inscrit dans ses *Carnets*, non sans une pointe d'orgueil : « M. de Budberg (le nouveau chancelier) me dit que l'Empereur l'avait chargé de me dire qu'il agréait mon fils, non seulement sans difficultés, mais avec un grand plaisir, qu'il le faisait officier d'emblée dans le corps des chevaliers-gardes, qu'il ne pouvait lui donner un grade supérieur à celui de Cornette, puisqu'il ne traitait pas autrement ses propres chambellans, mais *que je ne devais pas être en peine d'un jeune homme qui avait Alexandre Ier pour protecteur.* »

* * *

1807. — Nous constatons que les directives prônées par J. de Maistre dans son *Mémoire* de 1805 ont été suivies en partie par la chancellerie russe.

Le Tzar, en effet, s'est rapproché de la Prusse et l'a décidée à la guerre. En mars 1807 paraît le premier numéro du *Journal du Nord*, pour contrebattre le *Moniteur* de Napoléon. La rédaction de ce journal officiel a été confiée à deux amis de J. de Maistre, le marquis de Mesmon et le comte Jean Potoki (1).

D'autre part, J. de Maistre reçut, au début de 1807, la visite d'un des « personnages les plus influents de l'Empire ». Il eut différentes conférences avec lui sur les affaires du moment(2). Dans l'une d'elles, il fut convenu que le ministre de Sardaigne résumerait ses vues politiques dans un *Mémoire*. Dans ce document qui n'a pas encore été publié, J. de Maistre conseillait au Tzar de rester fidèle à son alliance avec Londres, et d'adopter, à l'égard de Louis XVIII, l'attitude de Louis XIV envers Jacques II d'Angleterre, réfugié à Versailles. Ces conseils eurent un résultat pratique semble-t-il. Alexandre Ier resta fidèle à l'alliance anglaise et rendit, le 3 mars 1807, visite à Louis XVIII, alors réfugié à Mittau. C'est sans doute à partir de ces événements que le

(1) Edit. Vitte, t. X, p. 334.
(2) Edit. Vitte, t. X, p. 335.

Digitized by Google

Tzar commença à considérer J. de Maistre comme un agent secret de Louis XVIII.

*
* *

La nouvelle coalition qui se forma contre Napoléon aboutit une fois de plus à un échec. Ce fut Pulstuck, puis Eylau, Friedland. Le Tzar, découragé, traita à Tilsitt avec Napoléon. Il abandonna tous les coalisés et consentit à signer une alliance franco-russe.

Par un revirement subit, J. de Maistre sut maintenir, même dans cette période, la faveur impériale à son égard. Tandis que la Cour de St-Pétersbourg et le peuple russe blâmaient l'alliance avec Napoléon, il fut un des rares à approuver ce renversement de politique.

Pour faire connaître son avis au Tzar, J. de Maistre employa son moyen habituel. Il écrivit de prétendues lettres confidentielles à des amis de Russie, absents de St-Pétersbourg. « Toutes mes lettres sont lues ici, c'est comme si j'avais parlé à ceux que je ne puis aborder, avec l'apparence indispensable d'une extrême liberté. Chaque mot était pesé et j'ai refait jusqu'à trois ou quatre fois la même page. »

Dans la correspondance de J. de Maistre, nous retrouvons quelques-unes de ces lettres écrites en vue de justifier la paix de Tilsitt.

*
* *

Du point de vue tiré de sa politique *métaphysique*, J. de Maistre déclare que Bonaparte n'est pas un ennemi ordinaire. Cette suite ininterrompue de succès militaires qui sont à son actif démontrent, ainsi qu'il l'affirme dans ses journaux, qu'il est « un envoyé de Dieu ». « Rien n'est plus vrai, reprend de Maistre. Bonaparte vient directement du ciel comme la foudre. » Avec Bossuet, il affirme que lorsque « Dieu veut faire voir qu'un ouvrage est tout de sa main, il réduit tout à l'impuissance et au désespoir : puis il agit ». Dieu se sert de Napoléon pour châtier l'Europe. La Prusse paye pour les vols de Frédéric II, l'Autriche pour sa stupidité égoïste et sa conduite en Italie. Il n'y a donc aucun déshonneur à traiter avec le Tamerlan moderne, puisqu'il « a plu à Dieu de lui donner la puissance » (1).

---

(1) Edit. Vitte, t. X, p. 548.

Digitized by Google

Du point de vue de sa politique *expérimentale*, J. de Maistre conseillait encore la paix. Qu'importait le renversement des alliances à Tilsitt ? La première qualité d'un politique n'est-elle pas de savoir changer d'avis devant la nécessité ? (1). Louis XIV était-il un misérable lorsqu'il signait un traité avec Cromwell ? (2). La politique ne se conduit pas par de beaux sentiments, elle n'a que trois conseillers : l'intérêt, la raison et la nécessité. « L'Empereur Alexandre Ier, en signant la paix de Tilsitt, n'a fait qu'obéir à la prudence, à son amour pour ses peuples. Ceux qui pourraient le blâmer ne savent ce qu'ils disent » (3). Les Russes n'étaient pas de taille pour continuer la lutte.

« C'est un bien de respirer à tout prix en attendant d'autres bras et d'autres têtes » (4). Les soldats d'Alexandre Ier se battaient et ils n'avaient pas d'intendance. Ils mouraient littéralement de faim à Austerlitz comme à Friedland, par suite des vols et des pillages qui étaient tolérés dans les services du ravitaillement des armées. « Dans cet abandon général, que voulez-vous que fit l'Empereur de Russie ayant contre lui le premier homme de guerre et la première nation militaire de l'univers, et manquant lui-même de tout, car il manquait d'hommes, de pain et de talents ? » Il a fallu passer sous les fourches caudines, à Tilsitt.

* * *

Cette défense du renversement des alliances plut au Tzar. Malgré que le roi de Sardaigne fût maintenant parmi ses ennemis, il lui maintint, pour ne pas contrister J. de Maistre, le subside qu'il lui accordait et qui servait à soutenir une apparence de maison royale à Cagliari. De plus, il fit savoir personnellement à J. de Maistre « qu'il était en faveur » (5). Le Tzar lui permit de demander, par l'intermédiaire de la chancellerie russe, une entrevue personnelle avec Napoléon (6). D'autre part, J. de Maistre fut reçu très souvent, pendant cette période, chez le comte Alexandre Soltikof, ministre adjoint des affaires étrangères. C'est Mme Soltikof

(1) Edit. Vitte, t. X, p. 466 ; t. XI, p. 195.
(2) Edit. Vitte, t. XI, p. 329.
(3) Edit. Vitte, t. X, p. 440.
(4) Edit. Vitte, t. X, p. 418.
(5) Edit. Vitte, t. X, p. 454.
(6) Edit. Vitte, t. X, p 511

Digitized by Google

qui lui dit un jour : « Les règles ne sont pas faites pour vous » (1).

* * *

Dès que Napoléon eut commencé à subir des échecs en Espagne, J. de Maistre aurait voulu que l'alliance franco-russe se relâcha. Il désapprouva l'entrevue d'Erfurt (1808) qui vit le renforcement de cette alliance. Il désapprouva encore la guerre que déclara Alexandre à la Suède et l'expédition russe de Finlande. Le Tzar, se sachant blâmé par J. de Maistre, n'ose plus lui parler les jours de réception à la Cour. En janvier 1809, l'ancien sénateur de Chambéry note dans ses *Carnets* : « L'Empereur parut à la Cour à côté de moi. Comme une goutte d'eau sur de la toile cirée, il *glisse*. J'attrape obligeamment : Comment ça va-t-il ? — Très bien, Sire. »

Des bruits de guerre entre la Russie et l'Autriche ayant couru en mars 1809, J. de Maistre demanda au Tzar un congé *illimité* pour son fils Rodolphe qui servait dans l'armée russe, ainsi que pour d'autres officiers piémontais. Alexandre ne voulut pas accepter les demandes. Dès le 18 juin 1809, il envoyait 5.000 roubles de gratification au jeune Rodolphe.

CHAPITRE III

J. de Maistre est naturalisé russe en 1809

Après la défaite de l'Autriche à Wagram et le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse, J. de Maistre devint très inquiet sur sa situation à St-Pétersbourg. Il ne peut plus paraître à la Cour comme représentant officiel d'un roi ennemi. Napoléon peut, d'un moment à l'autre, exiger qu'Alexandre chasse de ses Etats un émigré français, déclaré comme tel par les lois françaises. Le roi Victor-Emmanuel Ier n'a pas eu la précaution de naturaliser J. de Maistre

(1) Edit. Vitte, t. XI, p. 76.

Digitized by Google

sujet sarde ; dès lors, il est resté citoyen allobroge, c'est-à-dire Français. « L'unique supposition qui me fait horreur telle que je n'ose pas l'envisager, c'est celle d'être rappelé avec mon fils par l'Empereur de France, étant demeuré, malgré tous mes efforts contraires, purement et simplement Français. Singulière position et que je crois unique dans l'univers : Le seul pays où j'ai le droit de cité et ma patrie, c'est celui où je ne veux pas aller et qui obéit à l'ennemi mortel de mon maître. Le pays où je n'ai ni droit, ni volonté de vivre (la Sardaigne), c'est le séul qui obéisse à mon maître. Le seul prince d'Europe qui balance un moment de me naturaliser, c'est mon maître. » D'où cette conséquence : « A présent, M. le Chevalier, supposez que Napoléon me rappelle et qu'Alexandre me dise : « Je ne puis retenir les sujets d'autrui. » Que faire ? Vous n'en savez rien, ni moi non plus, je vous le jure ; mais je me flatte que je ne serai pas mis à une épreuve dont la seule idée me fait tourner la tête. *J'ai voulu seulement vous en parler afin que vous ne puissiez en aucun cas être surpris de rien* » (1).

La surprise se produisit. J. de Maistre se décida à accepter la naturalisation russe. Ses amis le sollicitaient depuis longtemps d'entrer au service du Tzar, Il n'y avait pas consenti encore parce que son Roi ne l'avait relevé ni de son serment de fidélité, ni de sa mission. Mais le péril, après Wagram, devenait trop pressant. J. de Maistre, pour échapper au danger d'une expulsion inopinée, devint Russe. Sur cette naturalisation, aucun doute n'est permis depuis la publication de la lettre du 24 août 1813 à M. de Blacas, dans laquelle il confesse sa « qualité de sujet russe » et reconnaît qu'il a été *naturalisé* russe (2).

Le ministre de Sardaigne, dès lors, pas a à la Cour de St-Pétersbourg non plus comme un personnage du corps diplomatique, mais comme un *pensionné* de l'empereur Alexandre Ier. Ce dernier, afin de ne pas froisser J. de Maistre, maintint le subside de Victor-Emmanuel Ier, malgré qu'il fût officiellement son ennemi. Par ce moyen indirect, il assura à J. de Maistre des moyens d'existence. En 1810, l'ancien sénateur de Chambéry écrira : « Il y a longtemps que vous m'avez inscrit sur la liste de ceux qui aiment le *Blondin*. Nul sentiment n'a plus d'empire sur moi que celui de la reconnaissance et qu'est-ce que je ne lui dois

(1) Edit. Vitte, t. XI, p. 436-437.
(2) Ernest Daudet : Op. cit., p. 259.

Digitized by Google

pas ! Il m'a protégé certainement plus que je ne le mérite, et probablement plus que je ne le sais. Cependant, à peine si je suis connu de lui. Les circonstances le gênent, il est embarrassé avec moi, je le sens, et si les convenances le permettaient, je disparaîtrais tout à fait de chez lui. Si quelquefois il m'adresse un mot à la volée, autre embarras. Je n'ai pas l'ouïe fine, il parle bas, la crainte de ne pas l'entendre fait que je ne l'entends pas. Il me parle choux, je lui réponds navets. D'où vient donc, je vous prie, la bienveillance dont il m'honore et dont je ne puis avoir un meilleur témoignage que vous-même, car souvent vous m'en avez assuré ? » (1).

* * *

A partir de 1809, un changement considérable se produisit dans le gouvernement de la Russie. Jusque là, Alexandre n'avait pas voulu de premier ministre. Il avait gouverné par lui-même. A partir de 1809, le Tzar laissa jouer le rôle de premier ministre à un personnage fort curieux et non dépourvu de talents, du nom de Spéranski. Sur ce fils de pope, J. de Maistre nous donne d'amples détails.

Spéranski ne tarda pas à vouloir réaliser de vastes projets politiques. Partisan à l'extérieur de l'alliance française, il voulait doter la Russie d'une constitution modelée sur celle de la France napoléonienne. Il entendait supprimer le servage, répandre l'instruction par le développement de l'université impériale centralisée et forte du monopole de l'enseignement. Il voulait enlever à la noblesse la plupart des fonctions administratives qu'elle assurait dans les diverses provinces et confier ces postes aux docteurs et autres gradués sortis des universités. Il voulait l'émancipation des Juifs, etc., etc.

Tous ces projets soulevèrent contre Spéranski un parti puissant parmi les nobles, le parti *vieux russe*. J. de Maistre qui avait ses meilleurs amis, les Tolstoï, les Golovine, etc., dans ce parti, se rallia à lui. Le comte Rostopchine, le futur gouverneur de Moscou, prit la tête de l'opposition. Celle-ci ne tarda pas à être soutenue par l'impératrice-mère et la grande-duchesse Catherine, laquelle avait une influence marquée sur Alexandre Ier.

J. de Maistre avait rapidement démêlé que Spéranski était kantiste et républicain. Il le combattit, parce qu'il

(1) Edit. Vitte, t. XI, p. 453.

Digitized by Google

considérait qu'il allait apporter en Russie les innovations les plus dangereuses de la Révolution française. En particulier, il entreprit compagne contre lui à propos de son projet relatif au monopole de l'enseignement. Ce projet mettait en péril les établissements d'instruction que les Jésuites avaient, depuis Catherine II, dans la Pologne russe. J. de Maistre, devenu, comme nous le savons, *protecteur* des catholiques russes après la mort du chevalier d'Augard (1809), ne pouvait laisser consommer une pareille ruine. Il s'allia donc, pour assurer la défense des Jésuites, aux francs-maçons mystiques et au parti *vieux russe*, lesquels travaillaient au renversement de Spéranski.

Ce fut J. de Maistre qui résuma l'argumentation du parti vieux russe contre les projets de réformes de Spéranski, dans des *Mémoires* que le Tzar lut et qui ont été publiés, en 1851, sous le titre de *Quatre chapitres sur la Russie* (1). Dans ces *Mémoires*, il prit en outre la défense des francs-maçons mystiques ou illuminés martinistes.

Alexandre Ier, devant les bouleversements politiques et sociaux proposés par Spéranski, hésita, comme à son ordinaire. Spéranski sentit le danger et n'insista plus avec la même vigueur pour réaliser certaines réformes. J. de Maistre, qui était particulièrement lié avec le ministre de l'instruction publique, obtint contre Spéranski le renvoi du professeur Fessler, kantiste décidé, qui avait été nommé professeur au séminaire orthodoxe de Newski. Il obtint encore que, pour le programme du lycée de Tsarskoié-Sélo, les méthodes littéraires, très en vogue chez les Jésuites, seraient préférées aux méthodes dites scientifiques prônées par les universités allemandes et Spéranski. Enfin, J. de Maistre put faire lire au Tzar un *Mémoire* en faveur de la liberté de l'enseignement. Alexandre Ier se prononça contre le monopole cher à Spéranski, puis érigea l'université des Jésuites à Polosk en université libre (13 novembre 1811).

* * *

Au cours de cette campagne contre Spéranski, J. de Maistre eut l'occasion de se lier, de façon assez intime, avec le prince Alexandre Galitzine, procureur du St-Synode et ministre des cultes en Russie.

(1) Edit. Vitte, t. VIII.

Digitized by Google

Ce prince russe (1) était un personnage bizarre. Nommé, très jeune et sans préparations spéciales, procureur du St-Synode, il avait des tendances au mysticisme que sa fréquentation des loges des illuminés mystiques ou martinistes avait exacerbé. Il n'avait pas tardé à prendre sur l'esprit d'Alexandre Ier une certaine influence justement à l'aide de moyens mystiques. Le Tzar, depuis Austerlitz, devenait de plus en plus mystique. Les échecs successifs qu'il ne cessait de subir depuis 1805, eurent pour résultat d'aggraver son désarroi moral. Nous savons qu'il eut des crises nombreuses. Alexandre Galitzine lui était dans ces moments d'un énorme secours. C'était Galitzine qui lui ménageait des entrevues, tantôt avec des *skopiels* ou devins dont la terre russe fut toujours productrice abondante, tantôt avec des illuminés mystiques comme Kochélev qui prétendait communiquer avec Dieu. En compagnie de Galitzine, le Tzar consultait les livres sacrés, afin de lire dans leur texte l'avenir qui l'angoissait. Galitzine avait même la propriété de se mettre en extase, au moyen des exercices employés par les derviches tourneurs.

Alexandre Galitzine prit parti contre Spéranski et, en récompense de l'aide que J. de Maistre apporta à l'opposition, fut de ceux qui décidèrent le Conseil de l'Empire à se prononcer en faveur de la liberté de l'enseignement. Les *Carnets* nous révèlent, sur cette intimité entre Galitzine et J. de Maistre, des détails précis et jusqu'ici inconnus. Nous apprenons, entre autres, qu'Alexandre Galitzine alla jusqu'à communiquer à J. de Maistre des documents secrets, par exemple, une partie de la correspondance de Catherine II.

CHAPITRE IV

J. de Maistre ministre du Tzar
(1812)

Octobre 1811-mai 1812 furent les mois de la plus grande faveur de J. de Maistre auprès d'Alexandre Ier. Ce furent aussi des mois particulièrement décisifs dans la vie du Tzar.

(1) R. Waliszewski : Op. cit., t. I, chap. III.

Digitized by Google

Il fallut, en effet, qu'Alexandre se décidât non seulement pour ou contre Spéranski ; mais encore pour ou contre Napoléon. Une partie de la nation et de la noblesse, qui souffraient du blocus continental, réclamaient la rupture de l'alliance franco-russe. Que faire ? Après bien des hésitations, le Tzar se décida finalement pour le renvoi de Spéranski et la guerre contre Napoléon. Or, J. de Maistre, dans ces temps décisifs, exerça une certaine influence sur l'esprit d'Alexandre Ier. C'est cette influence qu'il nous reste à mesurer.

Dès le 25 février (1) le comte Tolstoï, grand maréchal de la Cour, lui fit « une ouverture importante de la part de S. M. I. ». Le lendemain, nouvelle conversation avec le même personnage qui porte à sa connaissance « que toutes ses idées ont été approuvées ». Le 8 mars, ce grand maréchal remit à J. de Maistre « 20.000 roubles de la part de l'Empereur » pour qu'il se préparât « à remplir ses vues ». Une lettre du 4 mars nous apprend que le Tzar lui avait offert « d'être le rédacteur de tous les écrits officiels qui émaneraient de lui directement (publics et privés), ne devant avoir pour cela de rapport qu'avec sa personne même ou avec le chancelier » (2).

Le 17 mars, autre conversation, cette fois avec le chancelier de l'Empire qui lui parla « des vues de l'Empereur sur lui pendant la campagne qui se préparait et du projet qu'il avait de *l'acquérir* ». Il lui apprit « que l'Empereur daignait envoyer à Vienne un Fel-ïager déguisé », pour accompagner Mme de Maistre en Russie. C'était l'acceptation d'une condition posée par J. de Maistre. Ce dernier craignait que Napoléon, par représailles de le savoir au service de la coalition nouvelle, ne fît arrêter à Turin Mme et Mlles de Maistre (3).

Le même jour, J. de Maistre eut, de 8 heures du soir à 9 h. 3/4, une troisième entrevue avec le comte Tolstoï, entrevue à laquelle assistait, dissimulé dans le fond de l'appartement, Alexandre Ier. J. de Maistre s'expliqua « à cœur ouvert de la guerre qui se préparait » (4). Il préconisa l'unité de commandement militaire chez les alliés et la nécessité absolue d'éloigner le Tzar du commandement des

(1) Voir *Les Carnets*.
(2) Edit. Vitte, t. XII, p. 91.
(3) Edit. Vitte, t. XII, p. 91.
(4) Edit. Vitte, t. XI, p. 257.

Digitized by Google

armées. Cette unité de commandement qui existait dans les armées de Napoléon, c'est ce qui leur assurait une supériorité indéniable. « Tant que cette unité ne serait pas réalisée parmi ses adversaires », la partie « ne lui paraissait pas égale ». Cette vue, il la soutenait dans sa *Correspondance* et ses conversations depuis 1810. Le comte Tolstoï lui déclara que, pour le moment, l'unité de commandement parmi les alliés ne pouvait être réalisée au degré que l'aurait voulu J. de Maistre, « parce qu'il n'y avait pas en Russie de général capable de mettre dans sa tête l'immense armée qui est sur le point d'agir, il n'y en a même point qui en ait la prétention. L'Empereur, au moins, aura le poids de son nom ».(1). A la fin, Tolstoï révéla à son interlocuteur que le Tzar désirait que lui, J. de Maistre, suppléât le chancelier de l'Empire qui venait de tomber malade.

A Pétersbourg, nombreux furent ceux qui parlèrent de la nomination de J. de Maistre comme vice-chancelier.

Le 29 mars, Spéranski fut renversé et exilé de St-Pétersbourg.

Le 11 avril, J. de Maistre eut une nouvelle conférence avec le Tzar. « On m'annonce dans ce moment une nouvelle conférence secrète : je n'oublierai rien, suivant mes forces, pour l'animer, pour lui ouvrir les yeux sur le *moral de la guerre*, sujet dont je me suis occupé avec certains succès, du moins à ce qu'il me paraît, et que pour l'ordinaire on ne comprend pas trop » (2).

Dans cette entrevue sur laquelle nous n'avons pas d'autres indications, J. de Maistre développa les théories qui figurent au *VII*e *Entretien* des *Soirées de St-Pétersbourg* (3) et font de lui le théoricien génial du rôle des forces morales à la guerre.

Le 20 avril, J. de Maistre eut encore une entrevue avec le Tzar. Cette troisième conférence fut la plus importante. J. de Maistre en a rédigé un compte rendu analytique et un procès-verbal plus développé (4). Cette fois, l'entrevue eut lieu non pas dans l'appartement du grand maréchal de la Cour, mais dans le cabinet même de l'Empereur. « Que ne donnerai-je pour pouvoir vous en rendre un compte cir-

(1) Edit. Vitte, t. XII, p. 95.
(2) Edit. Vitte, t. XI, p. 111.
(3) Edit. Vitte, t. V.
(4) Edit. Vitte, t. XII, p. 126 et suiv.

Digitized by Google

constancié. Mais le temps me manque absolument. Ces sortes de choses ne me troublent, ne m'agitent même d'aucune manière, tant je sens, tant je vois, tant je touche, pour ainsi dire, cette force cachée dont nous ne sommes tous que des instruments. Quelquefois, je suis tenté de dire : Que vous plaît-il ? et d'attendre la réponse. Cette conversation pourrait cependant avoir de bien grandes suites. *En me congédiant, il m'a embrassé affectueusement.* Que voulez-vous que je vous dise, M. le Chevalier ? Je crois que vous me dispensez de toute description et de toute réflexion » (1).

Dans cette conférence, J. de Maistre promit l'appui des Jésuites en Pologne. Il développa ensuite ses vues au sujet de la nécessité d'établir l'unité de commandement dans l'armée russe et sur les avantages qu'aurait, pour la conduite de la guerre, la renonciation du Tzar à suivre l'armée en campagne. Il préconisa, pour réaliser l'unité de commandement, le maréchal Koutousoff, mais à la condition expresse qu'il eut, comme chef d'état-major, le marquis Palucci, militaire piémontais qui jouissait d'une certaine réputation. J. de Maistre insista encore sur la nécessité, où étaient les alliés, d'agir sur la France, afin d'y susciter des troubles royalistes. Il indiqua, parmi les émigrés français en Russie, ceux qui pourraient servir d'émissaires aux alliés. Ces précisions données par J. de Maistre sur la France, durent paraître précieuses, car le Tzar le considérait comme un *agent secret* de Louis XVIII.

Enfin, et cette affirmation prit un caractère particulier, J. de Maistre promit la victoire au Tzar en se basant sur des considérations d'ordre métaphysique et historique. A son point de vue, la victoire n'était pas douteuse, parce que Alexandre Ier avait favorisé le développement du catholicisme par l'envoi de missions catholiques en Sibérie, à Odessa, etc. Or, tous les princes qui avaient favorisé le catholicisme avaient eu des règnes longs et prospères. Il cita des exemples.

* * *

Pour apprécier cette entrevue, il ne faut pas oublier que nous sommes en Russie, c'est-à-dire en Asie. Il faut donc abandonner nos mentalités d'Occidentaux et notre amour de la raison. De plus, il faut se rappeler qu'Alexan-

(1) Edit. Ville, t. XII, p. 122-123.

Digitized by Google

dre Ier, avec son irrésolution perpétuelle, ses soupçons, etc., était un personnage à visages multiples. Le Tzar était, en outre, en proie à une crise aiguë de mysticisme. Il recevait en effet, dans ces mêmes semaines, chaque samedi, la visite de l'illuminé Kochélev.

J. de Maistre fut reçu à un double titre. Alexandre Ier lui accorda audition non seulement comme étant le personnage russe le mieux renseigné sur la France et pouvant indiquer le moyen d'y faire éclater une révolution, mais encore, et peut-être surtout, comme étant le catholique russe le plus notoire par ses connaissances théologiques. Par l'entremise de J. de Maistre, Alexandre Ier voulut avoir l'avis du Dieu des catholiques. Il le reçut donc au titre de *prophète*. J. de Maistre ne s'y trompa pas. Lorsque, dans le procès-verbal de cette entrevue, il rapporte sa réponse au sujet des certitudes de victoire, il se sert d'une prétérition qui constitue un aveu. « Je ne suis pas un *prophète*, répondit-il, mais j'espère que Sa Majesté Impériale peut s'attendre à des succès sans la moindre présomption, et je l'espère par des raisons qui me feraient passer auprès de beaucoup de gens pour un grand fanatique, mais dans ce genre, je ne suis pas timide. »

L'embrassade qui termina cette entrevue nous en révèle le caractère particulier. Ce baiser fraternel a un sens mystique et rituellique. Le Tzar avait cédé à une habitude chère aux illuminés mystiques, dont, par le prince Alexandre Galitzine, il connaissait et pratiquait les rites. Peut-être savait-il que J. de Maistre avait été illuminé mystique ? J. de Maistre admettait, d'autre part, que le rôle de *prophète* n'était pas une duperie. Dans les *Soirées de St-Pétersbourg*, il dira : « Les illuminés de Lyon ou de Silésie différaient de la plupart de leurs contemporains en ce qu'ils croyaient que l'esprit prophétique était naturel à l'homme, alors que l'existence du dit esprit est niée par le matérialisme qui souille la philosophie du siècle. » Le *prophète* est celui qui jouit du privilège de sortir du temps, et dont les idées « ne sont plus distribuées dans la durée ». L'esprit prophétique a toujours agité et agitera toujours le monde. Sa mission est d'avertir les hommes des grands événements qui se préparent. J. de Maistre pose comme une règle « que jamais il n'y eut dans le monde de grands événements qui n'aient été prédits de quelque manière » (1).

(1) F. Vermale : *Joseph de Maistre inconnu* ; op. cit., p. 33.

Digitized by Google

L'histoire générale a retenu plus particulièrement dans la vie d'Alexandre Ier les entrevues qu'en 1813-15, il eut avec la baronne de Krudner. Le Tzar avait eu d'autres crises de mysticisme. Elles avaient été plus secrètes, et ceux qui jouaient le rôle d'inspirés ne tenaient pas à la publicité ou ne voulaient pas en tirer profit et fortune, avec une volonté aussi arrêtée que la baronne de Krudner, aventurière sur le retour. J. de Maistre nous paraît devoir être compté au nombre des prophètes discrets.

* * *

Le 19 mai 1812, J. de Maistre partit en Pologne, un « valet de chambre dans ma voiture, et deux laquais en télesque ». Il suivait le Tzar qui se rendait à Wilna avec une maison militaire et civile importante.

Le 5 juin, il arrivait à Polock, où il était logé chez les Jésuites. Dès son arrivée à Wilna, Alexandre Ier accabla de faveurs la noblesse polonaise afin de la décider à le soutenir contre Napoléon. J. de Maistre reçut, le 8 juin, de la part du Tzar, l'ordre de préparer le « plan d'un édit pour le rétablissement du royaume de Pologne ainsi qu'un projet de manifeste pour l'annoncer » (1).

Le 22 juin, J. de Maistre inaugurait, en présence du duc de Wurtemberg, oncle de Sa Majesté Impériale, gouverneur de la Russie Blanche, l'Académie de Polock : le Tzar remplissait ses promesses. Mais voilà qu'après avoir franchi le Niémen, Napoléon entre à Wilna le 25 juin. La guerre était désormais effective, la rupture de l'alliance franco-russe était consommée.

Au début, Alexandre Ier suivit le plan du Wurtembergeois Puhl. Les armées russes commencèrent à faire le vide devant les armées napoléoniennes. La Pologne fut abandonnée systématiquement. Les Russes, en se retirant devant les Français, détruisaient ou emmenaient tout. Ils ne laissaient pas un cheval, pas une vache, pas un mouton, pas une volaille.

L'exécution de ce plan, dont J. de Maistre parlait depuis fin 1810, provoqua des récriminations unanimes dans l'armée russe de campagne. Mais celui qui décida Alexandre Ier à renoncer au commandement de l'armée et au plan Puhl

(1) R. Waliszewski : Op. cit., t. II, p. 16.

Digitized by Google

fut le marquis Palucci, dont le Tzar avait fait son chef d'état-major particulier, sur la recommandation de J. de Maistre. Palucci ayant traité Puhl de misérable devant l'Empereur, dut s'éloigner après cette algarade, contraire à la discipline militaire. Le Tzar lui donna une commission imaginaire pour Novogorod et un présent de 30.000 roubles. Néanmoins, Alexandre passa le commandement de ses armées, en vue d'une offensive, au général Barclay de Tolly, et revint à St-Pétersbourg où J. de Maistre le suivit.

Notre ancien sénateur de Chambéry soutint Palucci au point d'aller jusqu'à se compromettre publiquement avec lui. Le 26 juillet, au sortir d'un *Te Deum*, Palucci fut complimenté par des personnages importants de la Cour et J. de Maistre, « après la cérémonie, le prit dans sa voiture ». D'autre part, au cours de ce mois de juillet, dans le milieu très impressionnable de St-Pétersbourg, J. de Maistre fit campagne pour que l'unité de commandement se réalisât dans l'armée russe. C'était sa grande idée, et il prôna comme candidat Koutousoff avec Palucci comme chef d'état-major. Or Koutousoff n'était pas aimé d'Alexandre.

Cette attitude de J. de Maistre déplut-elle au Tzar ? Ces critiques furent-elles l'occasion par exemple pour un Nesselrode, ennemi de J. de Maistre et adjoint au chancelier, de le desservir auprès d'Alexandre ? Probablement, quoique nous n'ayons pas de documents précis à ce sujet. Mais le fait est là, dans son éloquence : depuis la fin juillet, J. de Maistre ne fut plus appelé auprès de l'Empereur. Comment expliquer cette défaveur autrement que par un croc-en-jambe de Nesselrode, dont l'intérêt était de se débarrasser d'un rival possible et qui ne lui pardonna jamais « d'avoir pu être à sa place ».

Dans ce mois de juillet 1812, où le sort de la Russie et de l'Europe se jouait, J. de Maistre souffrit de l'ostracisme qui le frappa. Il aimait Alexandre, il savait son irrésolution naturelle, il craignait quelque défaillance ; aussi aurait-il voulu être celui qui soutient et qui console ; être, en un mot, « Ministre au département du courage » (1).

* * *

Koutousoff ayant été nommé chef suprême des armées russes, J. de Maistre ne tarda pas à douter de lui. Après la

(1) Edit. Vitte, t. XII, p. 214.

Digitized by Google

prise de Moscou, le 7 octobre, J. de Maistre se demanda si, averti par un instinct royal, Alexandre n'avait pas raison de ne pas vouloir lui confier le commandement suprême ? Il lui reproche son hostilité contre les étrangers. « Il laisserait périr la Russie plutôt que de s'aider d'un étranger jeune et entreprenant à qui l'opinion pourrait attribuer le succès, du moins en partie. » « Cet égoïsme féroce, cette méfiance accapareuse sont deux traits repoussants de son caractère. »

En fin octobre, J. de Maistre annonce que la Cour, à Pétersbourg, est divisée entre les partisans de Koutousoff et ceux du comte Rostopchine. « La passion s'en mêle ici comme ailleurs, et plus qu'ailleurs ; car, dans l'univers entier, je ne crois pas qu'il y ait un seul endroit où les jugements soient aussi exagérés et aussi passionnés que dans cette belle capitale. » Le camp Rostopchine reprochait à Koutousoff son inaction, son manque de vigueur dans la poursuite de l'armée de Napoléon en retraite. « Mais pourquoi donc cet accompagnement et tous ces délais ? Si les Français sont si affaiblis, si les Cosaques seuls suffisent pour les mettre en déroute et prendre leur artillerie, s'ils manquent de pain, de fourrage, de vêtements, etc., pourquoi donc, au lieu de toutes ces processions, ne pas leur tomber dessus directement et les écraser d'un seul coup ? » Les amis de Koutousoff répondaient : « Quel général ! Quelle science ! Quelle admirable campagne ! Il mine l'ennemi, il l'extermine en détail, il épargne le sang, etc... »

Le 29 novembre, Koutousoff, dont les partisans avaient affirmé qu'il couperait Napoléon, le laisse échapper et franchir la Bérésina. Alexandre Ier, en apprenant cette nouvelle, s'écria : « Le plan est manqué. »

Koutousoff imputa cet échec à l'amiral Tchitchagof, le très intime ami de J. de Maistre. Cette accusation valut à Tchitchagof une impopularité énorme. Or, J. de Maistre, dans un rapport à son roi (1), disculpa l'amiral et démontra longuement que si Tchitchagof n'avait pas pris Napoléon, c'était la faute à Koutousoff qui, par jalousie, avait donné des ordres erronés afin de rendre impossible la réunion des divers corps d'armée russes sur la Bérésina.

Ce rapport nous prouve que, dès l'échec de Tchitchagof,

---

(1) Publié pour la première fois par l'Etat-major italien dans *Gli Italiani in Russia nel* 1812 ; 1912, p. 505 et suiv.

Digitized by Google

J. de Maistre, à St-Pétersbourg, défendit son ami contre ceux de Koutousoff. Mais ce dernier passait pour victorieux. Son attitude à l'égard du maréchal dut contribuer à faire écarter J. de Maistre de l'entourage du Tzar.

Le 27 décembre, J. de Maistre se considère comme renvoyé du service russe (1).

* * *

Dans sa *Correspondance*, J. de Maistre n'attribue pas son éloignement soit à l'affaire Palucci, soit à l'affaire Tchitchagof. Pour lui, Alexandre se serait formalisé des réserves qu'il avait mises à l'acceptation définitive de sa mission. Si le Tzar avait été froissé par ces réserves, pourquoi y aurait-il eu commencement d'exécution de part et d'autre ?

Certainement, il y eut d'autres raisons à l'éloignement de J. de Maistre. Il nous semble que l'affaire Palucci et l'affaire Tchitchagof y furent pour beaucoup,

L'éloignement de J. de Maistre de l'entourage immédiat du Tzar n'entraîna pas pour lui une défaveur marquée. Alexandre continua à avoir beaucoup de bontés pour lui. Il semble qu'il lui fut toujours reconnaissant de sa fameuse théorie sur le rôle des forces morales à la guerre. Si le Czar avait eu une bonne contenance au cours de cette campagne de 1812 qui lui valait la gloire ; si, après Borodino, si, après Moscou, il avait tenu et refusé de traiter avec Napoléon, ne le devait-il pas à cette théorie maistrienne que Foch devait résumer dans cette formule : Victoire = Volonté ? (2). Aussi, J. de Maistre, dans sa *Correspondance*, est fier de la contenance d'Alexandre Ier au cours de ces mois d'épreuves. Il en est fier comme un professeur de son élève. Il y avait du chemin parcouru depuis Austerlitz ! Télémaque en sut toujours gré à Mentor. C'est pourquoi la défaveur de J. de Maistre, à la fin de 1812, n'atteignit jamais à la Cour de Pétersbourg les apparences d'une *disgrâce*. Puis, ne l'oublions jamais, J. de Maistre avait prédit la victoire, elle était venue, le *prophète* avait dit juste. Qui sait ce qu'une cervelle russe, même celle d'un Tzar, pouvait penser à ce sujet ?

* * *

(1) Edit. Vitte, t. XII, p. 318.

(2) F. Vermale : *Joseph de Maistre inconnu* ; op. cit., ch. VIII.

Digitized by Google

Avant d'aborder les années qui vont suivre, et qui verront l'expulsion des Jésuites de St-Pétersbourg et le départ de J. de Maistre de la Russie, il importe de s'arrêter pour écouter des explications préliminaires qui, seules, peuvent permettre de comprendre la suite des faits.

Digitized by Google

LIVRE VI

Le rêve religieux de J. de Maistre

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE I

L'union des Eglises chrétiennes

En l'an de grâce 1925, des écrivains protestants, M. René Gillouin (1), par exemple, conviennent que le problème de la reconstitution de l'unité du christianisme est des plus actuels. « Il n'est jamais aisé de bien recoudre ce qui a été mal coupé, et il faut bien dire que chrétiens de toutes confessions et laïques de toute observance semblent avoir rivalisé trop souvent à qui ferait le plus mal la coupure; mais, pour ardue qu'elle soit, l'entreprise n'est nullement impossible, et si elle est possible, c'est un impérieux devoir d'y travailler, pour peu qu'on en soit capable, soit sur le terrain de la philosophie, soit sur celui de la théologie, soit sur celui de la politique. »

C'est toujours le *problème de la robe sans coulure*, « de la robe du Christ, cette robe semblable au ciel, qui n'a pas de couture » (2). C'est-à-dire du rétablissement de l'unité du christianisme. C'est le grand rêve religieux qui hantait déjà l'esprit de J. de Maistre, comme il avait hanté celui de Bossuet et de Leibnitz, qui hante encore et toujours l'esprit de nos contemporains dans un temps cependant où le matérialisme semble régner de façon souveraine.

Le roman, cette forme littéraire sous laquelle nos modernes aiment à traiter toutes les questions qui les intéressent, a abordé ce problème religieux. M. Léon Thévenin a publié, en 1925, un roman aux *éditions de la Vraie France*, sous le titre : *La robe sans coulure*, où il envisage les possibilités d'union entre l'Eglise catholique et l'Eglise grecque orthodoxe. M. Henri de Ziégler vient d'écrire les *Deux Romes*,

(1) René Gillouin : *Questions politiques et religieuses* ; 1 vol., Paris, 1925.

(2) E. Dermenghem : *Mémoire au duc de Brunswick* ; op. cit., p. 100.

Digitized by Google

autre roman qui traite du calvinisme et du catholicisme à Genève. Le *Figaro* du 8 octobre 1925 a rendu compte du Congrès de Stockholm, qui s'est tenu en cette ville du 19 au 27 août 1925. Ce Congrès a tendu à rapprocher toutes les Eglises séparées de Rome. C'est un pas énorme vers l'unité chrétienne. Là, en effet, se sont rencontrés des représentants des anglicans anglais, des épiscopaliens et presbytériens américains, des luthériens, des calvinistes et surtout des orthodoxes. Ces derniers, depuis l'écroulement de l'Empire russe, songent à une union avec le Cantorbéry.

M. Georges Goyau, dans le *Figaro* du 30 septembre 1925, nous montre que le Vatican est, en cette année jubilaire, tout à cette œuvre d'union. Pie XI a reçu quarante pasteurs protestants venus de Scandinavie. En novembre a été commémoré le Concile de Nicée ; la liturgie grecque a été célébrée à Rome « en souvenir, dit le Pape, de ces âges de foi où la chrétienté était encore indivise et où Orientaux et Occidentaux rivalisaient d'ardeur pour défendre la vérité ». Prière et science, voilà la formule qu'emploie Pie XI quand il écrit ou parle sur le rapprochement des confessions chrétiennes. « Il faut que les Latins s'efforcent d'acquérir une connaissance plus exacte et plus approfondie des institutions et des coutumes de l'Orient, il faut qu'ils soient persuadés qu'une fois l'Orient mieux connu chez nous, une juste estime et une véritable charité s'ensuivront. Ce qui est d'une très grande importance pour promouvoir la véritable unité religieuse. »

* * *

Ce rêve religieux de *la robe sans couture* fut celui de J. de Maistre. Nous n'en pouvons plus douter aujourd'hui que M. Dermenghem a publié le *Mémoire sur la Franc-Maçonnerie*, que J. de Maistre adressa au duc de Brunswick-Lunebourg à la veille du Congrès de Wilhemsbad (juillet 1782). Dès cette époque, alors qu'il était à Chambéry substitut de l'avocat général fiscal, nous savons qu'il rêvait de faire, en dehors du sacerdoce, avancer le christianisme et rétablir l'unité chrétienne par la fusion des sectes dissidentes, en particulier du luthérianisme et du catholicisme. Jérusalem, et non Rome, devait être la capitale de cette *Eglise universelle*. Ce rapprochement devait être le but suprême de la Franc-Maçonnerie, son grand œuvre.

Digitized by Google

Malgré les événements de la Révolution française, J. de Maistre n'abandonna pas son rêve d'unité. Néanmoins, sous la poussée des circonstances, il se produisit, dans sa manière d'envisager le problème de l'*Eglise universelle*, un changement capital. Nous savons, en effet, que, pendant son séjour à Lausanne, J. de Maistre se livra, en la compagnie des prêtres réfractaires savoisiens, à de fortes études de théologie qui l'amenèrent à renoncer aux doctrines gallicanes et à adopter les doctrines ultramontaines. Il étudia en particulier Bellarmin. L'argumentation de ce théologien en faveur du Pape lui parut irrésistible. L'*Eglise universelle* avait existé du X^e^ au XVI^e^ siècle et c'est l'Eglise catholique avec toute sa hiérarchie sacerdotale. Donc, l'*Eglise universelle* n'est pas à reconstituer, elle existe. Il suffira de ramener à elle les brebis égarées, c'est-à-dire l'Eglise grecque, le luthérianisme, le calvinisme, qui, par rapport au catholicisme, ne sont que des sectes, des dissidences. Le centre de cette *Eglise universelle* n'est pas à Jérusalem, il est à Rome.

A partir de cette époque, J. de Maistre cessa d'être illuminé mystique pour être catholique ultramontain. Il cessa d'être *tolérant* (au sens que ce mot avait parfois au XVIII^e^ siècle, c'est-à-dire ennemi du prosélytisme catholique, en particulier de celui des missionnaires), pour devenir *intolérant* (c'est-à-dire partisan de la propagande de la foi catholique). Nous savons qu'à Lausanne, J. de Maistre commença son œuvre de convertisseur. L'exemple de la baronne de Pont nous le prouve (1).

* * *

En 1796, dans les *Considérations sur la France*, J. de Maistre parlera, au chapitre III, du rapprochement des Eglises chrétiennes. Pour lui, la Révolution, par un de ces retournements, une de ces imprévisions, chers à son providentialisme, en forçant le clergé catholique à émigrer en Angleterre où il a été recueilli par l'Eglise anglicane, contribuera à rapprocher le presbytérianisme du catholicisme. C'était une juste prévision que le célèbre mouvement d'Oxford allait confirmer, à partir de 1820.

* * *

(1) Voir Edit. Vitte, t. IX, p. 363

Digitized by Google

En 1803, J. de Maistre arriva en Russie comme envoyé extraordinaire de son Roi. Face à l'Eglise orthodoxe, il reprit son rêve d'unité religieuse, mais tel qu'il le comprenait depuis son séjour à Lausanne. Il eut tôt démêlé « qu'en fait de religion, le Russe ne sait rien ». Il ajoutera : « L'ignorance absolue de la langue latine le rend étranger à toutes les sources de la controverse. Il a beaucoup d'esprit ; mais le plus grand esprit ne sait que ce qu'il a appris et le Russe n'a point encore regardé de ce côté (je parle des laïques). Maintenant que l'aurore de la science commence à poindre, elle produit son effet ordinaire, celui d'ébranler la religion du pays, car nulle secte ne peut tenir devant la science. Le clergé vulgaire et non instruit n'est rien et ne peut rien ; ceux qui ont de l'esprit et qui savent le latin et le français sont tous plus ou moins protestants. On le nie dans le monde, ou parce qu'on l'ignore, ou parce qu'on ne s'en soucie pas, ou parce qu'on aime mieux le nier que d'y mettre ordre, mais rien n'est plus incontestable. »

A St-Pétersbourg, J. de Maistre retrouva, en outre, les francs-maçons illuminés mystiques martinistes, les protestants et l'ordre des Jésuites.

* * *

Depuis 1782 et le Congrès de Wilhemsbad où les illuminés mystiques martinistes de la catégorie de ceux de Lyon et de Chambéry avaient triomphé, la franc-maçonnerie russe était fortement teintée d'illuminisme mystique. J. de Maistre fréquenta en Russie cette catégorie de francs-maçons et si, pour ne pas déplaire aux Jésuites, il ne reprit pas de l'activité maçonnique, nous savons, par lui-même, que des offres lui furent faites dans ce sens. Les titres maçonniques de J. de Maistre ne furent donc pas ignorés de la société de St-Pétersbourg. En 1807, ses *Carnets* nous rapportent qu'ayant assisté à une profession religieuse d'un diacre dans l'église de Newsky, J. de Maistre s'entretint avec Alexandre-Louis Narischkin, grand-chambellan, « pour remarquer avec ce personnage combien cette cérémonie ressemble à une réception de franc-maçon ». J. de Maistre, d'autre part, tint toujours en amitié les illuminés russes parce que ces illuminés n'étaient que des *chrétiens exaltés* et parce que l'illuminisme produisait en Russie trois grands biens : 1° en préparant tous les hommes au catholicisme

Digitized by Google

en éteignant les haines de sectes; 2° en maintenant le cœur humain dans un état religieux et en le préservant du *Rienisme moderne ;* 3° en favorisant la tolérance universelle.

* * *

En Russie, J. de Maistre rencontra encore le protestantisme allemand qui, fortement teinté de kantisme, était le véhicule par lequel les idées révolutionnaires, c'est-à-dire le culte des droits du peuple et l'esprit républicain, pénétraient dans l'esprit des Tzars.

* * *

A Pétersbourg, J. de Maistre retrouva aussi les Jésuites qui y étaient établis depuis 1800 (1). Chassés du reste de l'Europe, Catherine II leur avait accordé refuge en Pologne russe où les Jésuites avaient déjà d'importants établissements d'instruction. Paul Ier les avait appelés à St-Pétersbourg pour le service de l'Eglise catholique et l'enseignement dans le *Collège des nobles.* Alexandre Ier leur permit d'envoyer des missions dans diverses provinces de l'empire : à Odessa, en Sibérie, en Géorgie, etc... Lors de l'arrivée de J. de Maistre, le général des Jésuites était le P. Gruber, un homme supérieur.

Après un an de séjour dans la capitale russe, nous relevons dans les *Carnets* : « Le 22 avril 1804, jour de Pâques dans ce pays, j'ai communié à St-Pétersbourg de la main du général des Jésuites. Qui m'eût prédit cela il y a vingt ans m'aurait un peu surpris. »

Les *Carnets* nous font connaître aussi que le 9 et le 11 octobre 1805, J. de Maistre avait « assisté à deux examens du collège des Jésuites. Je ne me rappelle pas avoir vu dans ma vie rien de plus misérable. Je n'y ai plus trouvé le talent inné de cet Ordre pour l'éducation de la jeunesse. Il s'agirait de savoir si les Jésuites manquent ici aux talents, ou si les talents manquent aux Jésuites; pour moi, je n'estime sur ce que j'ai vu, ni l'*Argile* ni le *Potier* ».

En mars 1805 mourait le P. Gruber. J. de Maistre écrivit sur lui une magnifique lettre d'éloges en annonçant sa

(1) Rouët de Journel : *Un Collège de Jésuites à Saint-Pétersbourg* ; 1 vol., Paris, 1922.

Digitized by Google

mort à un de ses amis (1). Nous savons qu'à Pétersbourg, J. de Maistre venait le voir chaque matin (2).

La mort du P. Gruber rompit l'intimité de J. de Maistre et des Jésuites. Les relations amicales reprirent après Tilsitt et les commencements de l'alliance franco-russe.

* * *

J. de Maistre commença à jouer, dans la haute société de St-Pétersbourg, un rôle considérable au point de vue religieux à partir de 1807.

A cette époque, dans la maison des Golovine, grands seigneurs russes, vivaient deux émigrés français : la princesse de Tarente, amie de Louis XVI et de Marie-Antoinette, et le chevalier d'Augard. Tous deux se faisaient remarquer par leur pratique des vertus chrétiennes.

Le chevalier d'Augard (3) avait été nommé en 1796, par Catherine II, conseiller d'Etat et sous-directeur de la Bibliothèque impériale. Depuis 1775, à la suite d'un prêche à Notre-Dame de Paris, d'Augard, qui était dans la marine royale, s'était adonné à la vie chrétienne et aux bonnes œuvres. En Russie, il avait continué sa vie de chrétien exemplaire et il édifiait son entourage. C'était un véritable saint, et Mme Swetchine lui attribua « l'honneur d'avoir introduit le catholicisme en Russie » (4). Le salon de la princesse Alexis Galitzine, celui des Tolstoï, devinrent bientôt, à côté de celui des Golovine, des foyers de propagande catholique. Dans la noblesse russe, beaucoup de dames louèrent des logements, dans des maisons voisines du *Collège des nobles* où leurs fils recevaient l'instruction des Jésuites. L'action de ces derniers s'en accrut.

En octobre 1808, le chevalier d'Augard mourut (5). Pendant sa courte maladie, il passait ses journées assis dans un fauteuil devant une table sur laquelle était posé un grand crucifix. Il était veillé par l'aînée des filles de la comtesse Golovine et Mlle Catiche Tolstoï. Il reçut des mains du P. Rozaven l'extrême-onction, en présence de la famille Golovine. Il mourut le 28 octobre. La veille, il avait donné

(1) Edit. Vitte, t. IX, p. 388.
(2) Rouët de Journel : Op. cit., p. 125.
(3) Rouët de Journel : Op. cit., p. 148-149.
(4) Falloux : *Vie de Mme Swetchine*, t. I, p. 30.
(5) Rouët de Journel : Op. cit., p. 259.

Digitized by Google

audience à J. de Maistre et avait conversé avec lui. Le 31, J. de Maistre assistait à ses funérailles avec son fils Rodolphe.

Cette audience, accordée à J. de Maistre par le chevalier d'Augard mourant, a eu une importance capitale dans la vie de l'ancien sénateur de Chambéry. C'était à lui que le chevalier d'Augard avait remis les destinées du catholicisme en Russie. La preuve nous en est donnée par l'attitude de J. de Maistre après cette mort. Désormais, il se comportera comme le protecteur laïque du catholicisme russe et chaque matin, à partir de cette époque, il eut un entretien de deux heures avec un Jésuite.

De cette situation, il ne faut pas être surpris. Les catholiques russes, au nombre de 8 millions, avaient un archevêque, lequel était primat de toutes les Russies : c'était celui de Mohilew ; mais il n'avait aucune des vertus chrétiennes et aucune science du dogme. C'était un ancien officier de cavalerie (1), un ex-protestant, qui avait été nommé archevêque, surtout parce que, dans l'entourage du Tzar, on le savait ennemi de la Papauté. Dès lors, on s'explique que la direction du catholicisme, en Russie, tendît à passer soit aux Jésuites, soit à un de leurs amis.

CHAPITRE II

J. de Maistre protecteur des catholiques russes (1809-1816)

Sous le protectorat de J. de Maistre, la défense catholique en Russie fut assurée avec vigueur. Nous avons vu ce qu'il fit pour empêcher l'établissement du monopole de l'enseignement et, par là-même, sauver les établissements d'instruction des Jésuites. Dans chacun des *Mémoires* que J. de Maistre adressa dans les années 1811 et 1812, au Tzar, il attaquait le protestantisme alors fort en vogue en Russie. Son argumentation contre la réforme était celle déjà contenue dans son travail de 1797. A ses yeux, le protestantisme incarne toujours l'esprit de révolte contre les souverains ;

(1) Edit. Vitte, t. VIII, p. 509.

Digitized by Google

le catholicisme, au contraire, représente l'esprit de soumission à l'autorité royale. D'où sa conclusion : protéger le catholicisme, c'est protéger l'empire; favoriser le protestantisme, c'est préparer sa ruine.

A partir de 1809, le premier ministre Spéranski s'allia avec les protestants allemands, kantistes dévoués, tel le professeur Fessler, les francs-maçons rationalistes, les athées, les sceptiques, pour créer un mouvement d'opinion en faveur de ses projets de réformes politiques. Pour amener l'échec de Spéranski, nous avons vu déjà que J. de Maistre s'allia avec les illuminés martinistes et le parti vieux-russe. Il y eut un véritable complot contre Spéranski et ce ministre succomba. Le protestantisme, vaincu avec Spéranski, retrouva force et vigueur en 1812, avec le retour de la Russie à l'alliance avec l'Angleterre. La propagande du protestantisme allemand subit une éclipse. Ce fut celle des protestants anglais de la secte des *Sociniens*, c'est-à-dire des protestants qui niaient la divinité du Christ et sa préexistence, qui lui succéda. Ce protestantisme socinien déchaîna en Russie, à partir de 1812, une formidable offensive religieuse en constituant, avec l'argent britannique, une *Société biblique russe* sur le modèle de la *Société biblique de Londres*.

Malheureusement pour J. de Maistre, ses amis les illuminés martinistes protégèrent cette Société biblique et le prince Alexandre Galitzine en devint un des patrons, au nom de la *Tolérance*, chère aux mystiques francs-maçons. J. de Maistre s'émut des progrès de la propagande de la Société biblique russe. Il voulut la gagner de vitesse. A cette offensive, il répondit en activant le prosélytisme catholique. Les circonstances devenaient particulièrement favorables. Un vent puissant d'ardeur religieuse passait sur la terre russe. Les âmes avaient besoin d'être consolées des deuils et des ruines, causés par l'invasion française. La religion orthodoxe apparaissait insuffisante à beaucoup d'âmes slaves. Elles aspiraient aux consolations d'un culte moins exclusivement formel. La religion était autre chose qu'un chant, leur semblait-il !

* * *

Du vivant du P. Gruber (1), une seule conversion s'était accomplie à St-Pétersbourg : celle de la princesse Anna

(1) Rouët de Journel : Op. cit., p. 221.

Digitized by Google

Bariatinski, femme du grand-maréchal de la Cour, comte Nicolas Tolstoï. Après 1809, surtout après 1812, des conversions plus nombreuses se produisirent sans qu'on puisse en dire exactement le nombre, soit dans la noblesse, soit parmi les marchands, soit dans le peuple. L'Eglise catholique de Pétersbourg compta alors 10.000 fidèles (1). La méthode employée par J. de Maistre était la suivante : il agissait par persuasion auprès des grandes dames russes. Il discutait avec elles sur les résultats de leurs lectures. Parfois, cette tâche n'était point facile : l'exemple de Mme Swetchine est là pour le prouver. Puis il laissait les Jésuites achever la conversion. Au sujet de Mme Swetchine, J. de Maistre écrivait : « J'ai beaucoup pensé et beaucoup griffonné depuis votre départ, mais toujours incognito, fort pour la voisine (Mme Swetchine), qui me récompense amplement des efforts que j'ai faits pour rendre les hauts lieux de la philosophie accessibles même à des pieds habillés de soie. Vous ne sauriez croire, M. le Comte, combien je prends plaisir à contempler la rectitude et la pénétration de cet esprit de femme. S'il y en avait deux ou trois cents comme elle (je dis bien peu) à St-Pétersbourg, toutes les autres capitales devraient lui céder. » Cependant, les Jésuites comme les prêtres catholiques s'étaient engagés, vis-à-vis du gouvernement du Tzar, à ne pas exercer de prosélytisme parmi les sujets orthodoxes de l'Empereur. Le danger était donc certain, la propagande catholique pouvant provoquer, d'un moment à l'autre, les foudres administratives. *Que fallait-il faire ?* Eternelle question que l'on posait à J. de Maistre et voici sa réponse : « Avant tout il importait d'agir avec mesure. Le devoir était d'éviter certains partis extrêmes, certaines actions hardies, c'est-à-dire des conversions publiques. Quelquefois le martyre est un devoir, quelquefois la simple confession est une faute : s'il est donné de braver la persécution, il est défendu de la provoquer... On ne doit pas tout à l'autorité publique, rien n'est plus incontestable, mais il ne l'est pas moins qu'on lui doit quelque chose » (2). Aussi, pour agir avec mesure, J. de Maistre conseillait-il à la grande dame orthodoxe, qui l'avait consulté, de s'en tirer à l'aide de la restriction mentale. Par exemple, à propos de la communion à l'Eglise grecque, elle continuera à la pratiquer dans cette Eglise qui enseigne la présence

(1) Edit. Vitte, t. VIII, p. 502.
(2) Edit. Vitte (*à une dame russe*), t. VIII, p. 156.

Digitized by Google

réelle, mais « c'est un acte que vous pouvez régulariser en y ajoutant le vœu sincère de manger ce pain à la table de St Pierre » (1). Il ajoute : « Vous avez un époux, une famille et des biens. Un éclat de votre part compromettrait tout cela sans fruit » ; donc « pas de publicité inutile ou dangereuse... Il y a des moyens doux qui opèrent beaucoup et sans inconvénient et qui sont : 1° Ne jamais attaquer la religion catholique en société ; 2° éclairer sur les préjugés qu'entretient l'Eglise orthodoxe à l'égard de l'Eglise catholique, ses enfants, ses amis, ses domestiques ; 3° favoriser la lecture des bons livres : 4° désirer de tout son cœur que l'empire de la vérité s'étende de jour en jour et laisser dire tous ceux qui ont la prétention de vous deviner. » J. de Maistre concluait : « Quand vous serez ainsi disposée, je vous dirais comme Lusignan : Allez, le ciel fera le reste ! » (2).

* * *

Malheureusement, il y eut des excès de zèle soit parmi les Jésuites, soit parmi les nouvelles converties. En octobre 1815, J. de Maistre écrivait de Pétersbourg : « De grandes conversions ont frappé les yeux. Enfin, un grand nombre de personnes dans la haute classe ont passé à la religion catholique, du moins on le croit, et c'est assez pour exciter de l'autre côté un violent dépit. Le ministre des cultes, prince Alexandre Galitzine, surveille les Jésuites avec une sévérité colérique... et l'on espère obtenir de Sa Majesté Impériale, à son arrivée, quelques mesures de rigueur. Mais comment et contre qui ? Frappera-t-on sur des catholiques présumés et du premier ordre, tandis qu'on n'ose pas toucher du bout du doigt des polissons de Rascolnicks, visibles comme le soleil ? »

Le ministre des cultes, Alexandre Galitzine, illuminé mystique et un des amis et protecteur de J. de Maistre, avait fermé les yeux tant que la propagande catholique avait semblé n'atteindre que les femmes, mais, lorsque le prosélytisme catholique fit des conquêtes parmi les hommes, Galitzine et son entourage commencèrent à s'alarmer. Un incident en l'année 1814 transforma ces alarmes en hostilité déclarée. Un neveu du comte Alexandre Galitzine

(1) Edit. Vitte, t. VIII, p. 155.
(2) Edit. Vitte, t. VIII, p. 136-137.

Digitized by Google

était depuis trois ans élevé au pensionnat des nobles de Pétersbourg, alors dirigé par les Jésuites. Ce jeune homme, âgé de 15 ans, se convertit au catholicisme. Dans son ardeur de néophyte, il refusa, aux fêtes de Noël 1814, de baiser le crucifix dans une cérémonie orthodoxe. Instruit de ces faits, Alexandre Galitzine retira aussitôt son neveu du pensionnat. Malgré toutes les remontrances, le jeune Galitzine persista dans son catholicisme. Ce fut un scandale. La princesse Tsoukerstanov écrivait, le 10 janvier 1815, sur cet incident : « Les Jésuites, je le prévois, se feront chasser un de ces jours. » C'est ce qui allait se produire maintenant que J. de Maistre n'avait plus l'appui et la protection d'un des illuminés mystiques russes les plus notoires, le prince Alexandre Galitzine. Pris entre l'hostilité des protestants de la Société biblique, des matérialistes et rationalistes allemands d'une part, et l'hostilité du clergé orthodoxe d'autre part, le catholicisme romain, ayant perdu l'alliance des loges martinistes, devait s'effondrer. Cette chute, rapide quand l'appui martiniste manqua, permet d'apprécier combien il fut important pour les Jésuites, au temps de Spéranski. Mais avant la catastrophe que nous annonçons, les illuminés mystiques devaient procurer à J. de Maistre une grande joie et une grande espérance. La désillusion fut d'autant plus profonde que les illuminés mystiques russes osèrent poser, devant l'Europe stupéfaite, le problème de la *robe sans couture*, lors de la réunion du Congrès de la Paix à Paris.

En effet, pendant que l'empereur Alexandre était à Paris, parut son fameux manifeste, que, sous l'influence de la baronne de Krudner, il lança au sujet de l'*Eglise universelle* (14 septembre 1815). Les souverains autrichiens, prussiens et russes se déclaraient chrétiens d'une même famille. Jésus-Christ y était appelé : « Notre Seigneur et Notre Sauveur, Verbe Eternel, Splendeurs du Père, Trésor d'Amour. »

J. de Maistre salua ce message avec émotion. Il y reconnut le vieux rêve des illuminés mystiques pour lequel il avait vibré autrefois. Aussi, dès l'apparition de ce document qui, par son allure mystique, plongea les chancelleries européennes dans la stupéfaction, J. de Maistre s'empressa-t-il d'en expliquer le caractère à son Roi, revenu à Turin. Pour lui, il ne doute pas que ce soit les illuminés mystiques qui aient dicté la convention de Paris. « Les illuminés (1) de ce

(1) Edit. Vitte, t. XIII, p. 222.

Digitized by Google

genre pullulent à St-Pétersbourg et à Moscou, j'en connais un nombre infini... Je suis parfaitement informé des machines que ces gens-là ont fait jouer pour s'approcher de l'auguste auteur de la convention et pour s'emparer de son esprit. Les femmes y sont entrées comme elles entrent partout. » Allusion directe à la baronne de Krudner et à Mlle Roxane Stourdza (1). Cependant il ne peut pas affirmer qu'Alexandre Ier soit devenu franc-maçon illuminé mystique. Des expressions empruntées des symboles, de la liturgie, des mystiques même, et transportées *toutes chaudes* dans la diplomatie, ne manquèrent pas de faire rire toute la religieuse Europe ; mais pendant que certaines personnes rient, d'autres peuvent penser et écrire. « Cette déclaration, écrit J. de Maistre, n'est-elle pas une des phases de la grande révolution religieuse qui est déjà inévitable en Europe et qui est déjà même fort avancée ? » Ce manifeste de la Sainte Alliance ne signifie-t-il pas que, sous la poussée des événements révolutionnaires depuis 1789, les souverains européens protestants ont enfin compris que si, au XVIe siècle, ils avaient nié les dogmes du catholicisme, ce n'était exclusivement que pour voler l'Eglise catholique d'alors, de ses biens ? Qu'ils avaient ébranlé leurs trônes en soutenant « une religion qui pose en maxime le jugement particulier et la souveraineté du peuple, contre une autre religion qui soutient que, contre notre légitime souverain, fut-il Néron, nous n'avons d'autre droit que celui de nous laisser couper la tête, en disant respectueusement la vérité » ? Les princes signataires de la Sainte Alliance ne vont-ils pas provoquer dans leurs Etats une révolution contraire à celle du XVIe siècle ? J. de Maistre le crut, et se laissa, au vu de ce manifeste, aller à l'espérance du retour du protestantisme et des communautés orthodoxes sous l'égide de Rome. Les événements allaient encore une fois le décevoir.

* * *

Rentrant en Russie après trois ans d'absence, Alexandre Ier, dont l'esprit était devenu de plus en plus bizarre et soupçonneux, était prévenu contre le catholicisme. Il avait été

(1) Cette dernière, qui avait accompagné l'impératrice Elisabeth en Allemagne au cours de l'année 1813, était en correspondance avec Mme Swetchine et J. de Maistre. Ce fut Mlle Stourdza qui ménagea les premières entrevues d'Alexandre Ier et Mme de Krudner.

Digitized by Google

révolté par les scandales religieux qu'il avait vus à Vienne (1). D'autre part, il craignit que les progrès du catholicisme n'engendrassent la guerre civile (2) et ne contrariassent les vues générales de sa politique en Orient où il revendiquait le titre de protecteur des chrétiens orthodoxes dans l'Empire Ottoman. Enfin, il n'avait jamais pu vaincre entièrement le mouvement intérieur qui l'écartait des catholiques (3). Lui qui avait rêvé de fusion des communautés chrétiennes, frappa, deux mois après avoir lancé son manifeste d'union, les catholiques russes dans la personne des Jésuites.

Dès son retour à St-Pétersbourg, le jeune Galitzine fut mandé par l'Empereur qui l'interrogea en personne. Ce jeune homme de 16 ans lui répondit « qu'il était le sujet dévoué de son maître jusqu'à la mort, mais qu'il demeurerait jusqu'au tombeau inébranlable dans sa foi ». Quelques jours après, un ukase chassait les Jésuites de St-Pétersbourg.

« Les Jésuites (4), écrivait J. de Maistre, trompés par le nombre et la qualité des conversions, ont cru avoir ce qu'on appelle *ville gagnée ;* ils sont allés un peu trop vite ; l'orgueil national s'en est mêlé, la catastrophe est arrivée. » J. de Maistre en fut comme foudroyé. De plus, il ne sut pas dissimuler son dépit et commit des imprudences de langage.

Le prince Alexandre Galitzine ayant dénoncé J. de Maistre comme étant *l'arc boulant* du fanatisme des Jésuites, le Tzar envoya auprès de l'ancien sénateur de Chambéry, un de ses ministres « pour lui parler des soupçons qui étaient arrivés jusqu'à lui » (5). Le 6 février 1816, à midi, J. de Maistre eut une entrevue avec l'Empereur auquel il n'avait pas parlé depuis 1812. J. de Maistre constata, dès l'abord, qu'Alexandre Ier avait bien changé physiquement et moralement. Mentor eut peine à reconnaître Télémaque. Le vainqueur de Napoléon n'avait plus l'attitude modeste et démocratique d'avant Austerlitz. « L'Empereur s'avance avec ses 36 millions d'hommes dans ses poches, on le voit distinctement, il vous serre corps à corps, et même, comme il n'a pas l'ouïe fine, il approche sa tête de la vôtre. Son

(1) Edit. Vitte, t. VIII, p. 488.
(2) Edit. Vitte, t. VIII, p. 493.
(3) Edit. Vitte, t. VIII, p. 517.
(4) Edit. Vitte, t. XIII, p. 258.
(5) Edit. Vitte, t. XIII, p. 281 et suiv.

Digitized by Google

œil interroge, le soupçon est assis sur son sourcil, et la puissance lui sort des pores » (1).

« J'ai lieu de croire, dit Alexandre Ier, sur un ton de reproche, d'après de bons renseignements, que vous souteniez réellement ces Messieurs (les Jésuites?). » J. de Maistre semble n'avoir pas répondu et avoir courbé la tête. Le Tzar reprit alors accentuant ses reproches, démontrant que tandis qu'il travaillait à Paris à édifier l'*Eglise universelle*, à Pétersbourg le fanatisme de ceux qui ne voyaient pas un christianisme plus grand que celui de Rome, le combattait. N'était-ce pas manquer à tous les devoirs ? Au lieu d'attaquer l'incrédulité, pourquoi s'en prendre à l'Eglise orthodoxe ? N'était-ce pas noire trahison ? « Pratiquons l'Evangile, c'est un assez grand point. Quant à ceux qui changent de religion, j'avoue que je ne puis les estimer », affirma le Tzar. « Il accompagnait cette décision, rapporte J. de Maistre, de quelques mines sensibles de mépris. »

Pour détourner l'orage, J. de Maistre, très habilement, dévia la conversation sur la convention religieuse de Paris. A la fin seulement, J. de Maistre revint sur l'incident des Jésuites : « Sire ! Je prie Votre Majesté Impériale de faire attention que la partie n'est pas du tout tenable ici, avec le soupçon seul de lui déplaire. Je serai le premier à écrire à Turin... Il s'était un peu éloigné de moi, et n'ayant pas entendu parfaitement, il comprit que j'avais dit : « Je crains que Votre Majesté n'ait écrit à Turin. » Il revint sur moi avec vivacité, en me disant : Jamais, jamais je n'ai écrit un mot à Turin dans ce sens. Vous savez combien je vous ai toujours estimé, et c'est précisément à raison de cette estime, que j'ai voulu m'expliquer franchement avec vous. Maintenant tout est fini, et les choses reprennent l'ancien pied. Là-dessus il me saisit la main et me la secoua à l'anglaise avec beaucoup de bonté...» On n'en était plus au baiser fraternel qui avait terminé les entrevues de 1812 !

Quelques jours après, J. de Maistre écrivait à Mgr Severoli, nonce apostolique à Vienne : « La chose s'est fort bien passée, cependant je ne voudrais pas répondre qu'il ne restât, au moins pour quelque temps, encore un peu de rancune dans le cœur impérial. J'ai bien connu qu'on lui a fait des contes. »

Cependant, pour montrer son pardon, le lendemain, 7 février, le Tzar faisait communiquer à J. de Maistre les

(1) Edit. Vitte, t. XIII, p. 281.

Digitized by Google

originaux de la fameuse convention religieuse de Paris. C'était pour mieux le tromper. Il avait écrit à Turin des lettres secrètes où il demandait son rappel. Il faisait savoir qu'il ne voulait plus que J. de Maistre fût employé dans la diplomatie, mais il indiquait qu'il lui serait agréable de le voir pourvu d'un poste important dans l'administration sarde.

Par la plume du chancelier Nesselrode, l'ennemi de J. de Maistre qui avait été un instant son rival, le Tzar se plaignait amèrement de son prosélytisme, de sa conduite et de son langage au sujet des Jésuites, de la tendance ordinaire de ses opinions, de sa partialité, de son acharnement contre les idées libérales du siècle. Il attaquait l'application que le ministre de Sardaigne mettait à fréquenter la société, rabaissait les succès qu'il y obtenait, affirmait que sa réputation d'homme de talent était usurpée. Que ces succès il les devait en grande partie à sa mémoire et à sa loquacité plus qu'à la profondeur de ses vues. J. de Maistre n'était pour Alexandre Ier qu'un *orateur de salon*. Heureusement pour le ministre de Sardaigne, le représentant de l'Empire de Russie à Turin était au mieux avec le comte de Gabriac, ambassadeur de France. Gabriac dissuada son collègue russe de communiquer ces lettres au comte de la Vallaise, ministre sarde des affaires étrangères, et sauva ainsi J. de Maistre d'un rappel brutal de la part de son Roi (1).

* * *

Pour protester contre ses accusations de complot, J. de Maistre composa un *Mémoire* dans lequel il démontrait que la religion catholique défend à ses fidèles la révolte contre les gouvernements établis. Ce sera le livre II *Du Pape*. Ce travail était terminé en mai 1817 (2).

(1) *Les Carnets*, p. 232 et suiv.

(2) Il y ajoutera deux autres livres pour réfuter le pamphlet du jeune Stourdza : *Considération sur la doctrine et l'Esprit de l'Eglise orthodoxe*, dans lequel il était attaqué ainsi que les Jésuites. — Il semble que ce pamphlet, publié aux frais du Tzar, prouve que, dans l'entourage d'Alexandre Ier, les Stourdza, qui avaient été persécutés par les Turcs à cause de leur religion orthodoxe, aient été les ennemis les plus acharnés de J. de Maistre convertisseur. Les Stourdza, comme Capo d'Istria, étaient des Grecs orthodoxes, qui poussaient la Russie à employer la force de ses armées pour émanciper les frères grecs restés sous la domination turque. Au Congrès de Vienne, Alexandre Ier avait essayé de se faire donner un mandat général par l'Europe de protecteur des chrétiens orthodoxes en Turquie.

Digitized by Google

* * *

Dès l'apparition de l'ukase contre les Jésuites, J. de Maistre comprit qu'il ne pouvait plus rester en Russie. Il demanda à son Roi de le rappeler, ce qui eut lieu. Le 13 juin 1817, il prenait congé d'Alexandre Ier et des deux impératrices. Pour le ramener, le Tzar mit à sa disposition un vaisseau de la marine russe qui le déposa à Calais.

Ce départ de Russie frappait durement J. de Maistre dans ses intérêts familiaux. Son frère Xavier avait épousé une demoiselle d'honneur de l'Impératrice, il était général dans l'armée russe, et, par sa femme, jouissait d'une fortune fabuleuse. En tant que père, J. de Maistre avait espéré que, grâce à son prestige, à sa réputation qui était grande, grâce aux mérites de son fils Rodolphe qui était officier supérieur dans l'armée russe, il pourrait le marier richement dans ce pays où fortunes et gens n'étaient pas à la commune mesure. Il pensait aussi qu'il y établirait ses filles. C'est à ces rêves familiaux qu'il dut dire adieu. Il était devenu si bien russe, qu'il avait écrit à ses amis de Savoie, de Genève ou de Turin, qu'il pensait finir ses jours en Russie, qu'il n'avait aucun esprit de retour. L'ukase contre les Jésuites avait anéanti tous ses beaux projets ! (1).

(1) Lorsque J. de Maistre quitta la Russie, son frère Xavier l'accompagna avec sa femme presque jusqu'au navire sur lequel il devait s'embarquer pour la France. Dans une lettre qu'il écrivait à son autre frère Nicolas, resté à Chambéry, Xavier dira sur ce départ : « Le chagrin de quitter un pays où il a été si bien traité, ...*l'avait abattu au point qu'il a vieilli de* 10 *ans dans ce dernier mois*... ...En descendant la rivière (la Néva) il a dit : *Adieu donc, beau Pétersbourg !* Nous n'avons presque pas parlé pendant la traversée. »

Digitized by Google

LIVRE VII

J. de Maistre et Louis XVIII

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE I

J. de Maistre agent secret de Louis XVIII

Pendant son séjour en Russie, J. de Maistre servit non seulement Victor-Emmanuel Ier et le tzar Alexandre Ier, mais encore Louis XVIII, roi de France. Cela est si vrai, c'est que J. de Maistre avoue dans une lettre que l'Empereur de Russie le considérait comme un agent secret de Louis XVIII. Il était d'ailleurs courant dans le monde de l'émigration de servir plusieurs maîtres à la fois.

Les relations directes entre Louis XVIII et J. de Maistre, après l'incident désastreux de 1797, reprirent en 1804. A cette date, l'envoyé extraordinaire du roi de Sardaigne reçut du comte d'Avaray une demande de collaborer à la rédaction du manifeste royal au peuple de France en vue de protester contre l'usurpateur Bonaparte, couronné Empereur.

Cette demande de collaboration, J. de Maistre l'accueillit avec empressement et en profita pour envoyer au favori de Louis XVIII des remontrances sur son caractère et sur sa politique. Le ministre de Sardaigne était admirablement renseigné sur la chronique de la Cour de Louis XVIII émigré, par les nobles français réfugiés à St-Pétersbourg qu'il rencontrait dans les principales familles russes où ils avaient été très bien accueillis.

D'Avaray était le dévouement personnifié, mais il était défiant, soupçonneux et cependant crédule. En politique il était intransigeant, n'acceptait aucun changement dans les institutions royales et ne rêvait que châtiments inexorables au retour du roi. Son caractère difficile lui avait fait des ennemis terribles parmi les émigrés français. J. de Maistre, tout en rendant justice à l'attachement sans réserve, au dévouement héroïque, à l'inaltérable fidélité de d'Avaray pour son roi, ne considérait pas moins qu'en politique, il était un instrument mauvais. Il déclarera à son sujet : « Celui qui n'a pu dans aucun pays aborder aucun homme politique sans l'aliéner n'est pas fait pour les affaires » (1).

(1) Ernest Daudet : *Histoire de l'émigration* ; 3 vol., Paris, 1908 ; t. 2, p. 8.

Digitized by Google

D'Avaray accepta les remontrances de J. de Maistre sans se fâcher, estimant que « la blessure faite par un ami valait mieux que les caresses d'un flatteur ». C'était un succès pour le ministre de Victor-Emmanuel Ier.

* * *

A l'occasion de cette collaboration, J. de Maistre se lia d'amitié avec le jeune représentant de Louis XVIII à St-Pétersbourg, le comte de Blacas d'Aulps, ancien officier. Quoique de quinze ans plus âgé, J. de Maistre fut conquis par l'esprit et la distinction impertinente du brillant émigré français qu'il chaperonna dans la haute société de St-Pétersbourg. Blacas fut de son côté complètement séduit par le *génie* de J. de Maistre. Plus tard, dans les *Soirées de St-Pétersbourg*, il se plut à faire parler son ami Blacas sous les traits du chevalier de B... N'allez pas en conclure que J. de Maistre ait joué au père noble vis-à-vis de Blacas. Il riait au contraire de ses aventures amoureuses, de son talent de moquerie et d'ironie légères. Maître et disciple vécurent, dans cette société russe si hospitalière, sur le pied de la plus grande camaraderie (1).

* * *

Une des vues politiques de J. de Maistre était que tant que le Bourbon de Paris ne serait pas remonté sur son trône, les autres souverains, chassés de leurs Etats par la Révolution française, ne seraient pas restaurés dans leur puissance. Aussi souffrait-il de voir que le Tzar avec ses alliés n'avaient pas reconnu comme roi de France Louis XVIII réfugié à Mittau sous le nom de comte de Lille. Les coalisés auraient dû suivre, à son avis, l'exemple de Louis XIV à l'égard de Jacques II Stuart, qui, émigré en France, y fut jusqu'au bout traité en roi. C'est pourquoi il fut un de ceux qui conseillèrent à l'entourage d'Alexandre Ier d'obtenir de lui, un peu avant Friedland, qu'il rendît visite, en tant que tzar, au comte de Lille à Mittau. Cette visite eut lieu en mars 1807; elle impliqua par elle-

(1) Ernest Daudet : Op. cit., p. 160.

Digitized by Google

même reconnaissance du frère de Louis XVI comme roi de France.

*
* *

Après les désastres de Friedland et d'Eylau, J. de Maistre envoya à d'Avaray une série de lettres fort curieuses où il lui donnait les raisons *mystiques* d'espérer quand même. « Voici, sur ce chapitre de l'espérance, un passage de Bossuet que je veux avoir le plaisir de vous citer... Il dit dans un fragment de sermon : Quand Dieu veut faire voir qu'un ouvrage est tout de sa main, il réduit tout à l'impuissance et au désespoir : puis il agit. Mille fois cette pensée m'est venue en tête en songeant à vos affaires, qui sont celles du monde, sans pouvoir m'empêcher chaque fois, comme le fait immédiatement Bossuet : *Sperabamus* » (1). Il demandait donc à son ami de ne pas se laisser aller au découragement, de conserver sa force d'âme, nous dirions aujourd'hui son *cran*. C'est déjà la théorie des forces morales qu'il appliquera plus tard à la guerre dans les *Soirées de St-Pétersbourg*.

D'Avaray fit savoir à J. de Maistre que ses lettres étaient fort goûtées par Louis XVIII.

*
* *

Après Tilsitt, Blacas quitta brusquement Pétersbourg en juin 1808, afin de rejoindre son roi passé en Angleterre. J. de Maistre se chargea de régler les affaires personnelles de son jeune ami aussi bien dans le domaine matériel que, semble-t-il, dans le domaine sentimental ! (2).

A Hartweld, Blacas remplaça, auprès de Louis XVIII, d'Avaray, tombé gravement malade. La correspondance entre les deux amis devint très active. De Pétersbourg, J. de Maistre s'efforça, malgré les difficultés de communication, de renseigner le mieux qu'il put le favori de Louis XVIII sur les événements qui se produisaient en Russie et en Europe.

*
* *

Dans la période qui va de 1808 à 1811, c'est-à-dire d'Erfurt à la rupture de l'alliance franco-russe, J. de Mais-

(1) *Joseph de Maistre*, éd. Vitte, t. 10, p. 439.
(2) Ernest Daudet : *Joseph de Maistre et Blacas*, p. 90.

Digitized by Google

tre continua, sous Blacas comme sous d'Avaray, à répéter : *Sperabamus*.

Quand les premières nouvelles des succès des Espagnols révoltés arrivèrent à se répandre malgré la censure, J. de Maistre en manifesta sa joie à Hartweld. Il annonce que cette insurrection espagnole a « un caractère particulier qui la sort des événements vulgaires » (1). Mais l'étoile de Napoléon, après cette courte éclipse, resplendit à nouveau. Ce fut Wagram.

J. de Maistre s'empressa d'écrire à Hartweld pour que l'on n'y désespérât pas. Il redonne des raisons mystiques : « Vous avez vu la puissance autrichienne disparaître en trois mois comme un brouillard au matin. A-t-on jamais rien vu d'égal à 6 armées commandées par 6 princes, tous grands généraux et tous d'accord ; à cette invasion de l'Italie avant d'être sûr de rien en Allemagne ; à cette armée de Ratisbonne qui ne sait pas où est Buonaparte (vrai au pied de la lettre) et qui est écrasée en un instant pendant qu'une armée de 40.000 hommes écoute tranquillement le canon de l'autre côté du Danube et demande ce que c'est ; à ce général qui laisse traverser un fossé appelé Danube sans tirer un coup de fusil sur le *traverseur*, qui se retranche de l'autre côté et se laisse tourner..., etc..., etc... Enfin, mon cher Comte, miracles et toujours miracles. Il faut s'envelopper la tête comme César et laisser frapper... Vous me dites : N'y aura-t-il jamais un prince qui sache périr ? etc... Et qu'y gagnerions-nous, je vous prie ? Un malheur de plus. Jamais un prince ne se défendra contre un usurpateur. Tous ceux qui, dans les révolutions, ont voulu faire tête à l'orage, y ont perdu le trône et la vie. Il y a des raisons (honorables même pour eux) qui les rendent incapables de se tirer de ces épouvantables tourbillons. Je ne sais si c'est à M. le comte d'Avaray que j'écrivais un jour : *L'on ne saurait couper le fer*. Je ne m'en dédis pas. Voyez le Tyrol, voyez l'Espagne, c'est une vérité qui ne doit certainement pas humilier les souverains » (2). J. de Maistre concluait :

(1) Ernest Daudet : *Joseph de Maistre et Blacas*, p. 90.

(2) J. de Maistre rédigea dans le même temps un *Mémoire* pour demander au Roi d'Angleterre qu'il voulût bien donner au Roi de France une « très belle existence momentanée ; qu'en particulier, en attendant mieux, il lui restituât les Antilles et lui permît de gouverner ses îles », au lieu de laisser le souvenir du Bourbon s'éteindre comme roi, parmi les nouvelles générations françaises. Louis XVIII désapprouva ce *Mémoire*.

Digitized by Google

« L'édifice élevé par Bonaparte tombera » (1). Mais quand ? Ce sera long. Il faut que les Bourbons s'organisent pour durer. Il importe que les Princes de cette Maison se marient, aient des enfants afin d'assurer la permanence des successions royales lors des restaurations qui se produiront inévitablement.

Sur ce chapitre J. de Maistre n'en resta point aux vœux platoniques. Une lettre de Blacas nous apprend qu'il s'occupa effectivement de marier le duc de Berry avec la plus jeune des sœurs du Czar (2).

* * *

Puis, voici qui est plus important et précis. Le 4 septembre 1810, M. de Blacas, sachant que J. de Maistre était « en mesure de tout dire » à Nicolas Romanzoff, chancelier et ministre des affaires étrangères du Tzar, le chargea d'offrir à la Russie une nouvelle alliance avec l'Angleterre par l'intermédiaire de Louis XVIII. Il lui envoie les conditions. A Londres on ne sera pas difficile et « en huit jours, une fois les conditions acceptées, Louis XVIII se charge de finir l'ouvrage » (3).

Le 9 avril 1811, de Blacas insiste à nouveau auprès de J. de Maistre, pour que cette alliance anglo-russe se conclut et que les propositions que connaît le Gouvernement russe fussent définitivement acceptées par lui.

Le 3 juillet 1811, J. de Maistre informa M. de Blacas qu'en Russie, un fort mouvement en faveur du renouvellement de l'ancienne alliance anglo-russe se manifestait. Les démarches les plus pressantes ont été faites en vue d'une rupture auprès du comte Nicolas Romanzoff. Mais le chancelier ne commande pas, c'est Alexandre Ier. Or, l'Empereur n'est pas dupe de Napoléon. Il sait qu'il faudra se battre, mais « il ne croit pas avoir, dans ce moment, un seul talent de général dans la main. Voilà pourquoi il se borne à faire des préparatifs sages et immenses ». J. de Maistre en donne l'assurance à son correspondant.

Le 30 août 1811, une lettre de J. de Maistre nous avertit qu'il a rempli auprès du comte Nicolas Romanzoff la mission dont l'avait chargé Blacas.

---

(1) Ernest Daudet : *Joseph de Maistre et Blacas*, p. 102-104.
(2) Ernest Daudet : *Joseph de Maistre et Blacas*, p. 110, 111 et 174.
(3) Ernest Daudet : *Joseph de Maistre et Blacas*, p. 118.

Digitized by Google

* * *

A ceux qui douteraient encore que J. de Maistre fût en Russie un agent secret de Louis XVIII, nous renvoyons aux lettres que nous venons d'analyser (1).

CHAPITRE II

Une polémique religieuse entre J. de Maistre et Blacas

A partir du 3 juillet 1811, une polémique très vive s'engagea entre J. de Maistre et son ami Blacas pour amener Louis XVIII à condamner le gallicanisme, cher à la royauté et à l'Eglise de France.

L'ancien sénateur de Chambéry, depuis qu'au lendemain de Wagram le pape Pie VII avait eu l'audace d'excommunier Napoléon, maître de l'Occident, était revenu à une sorte d'ultramontanisme intégral. S'il avait blâmé durement Pie VII admettant, en 1804, de se rendre à Paris pour sacrer empereur Bonaparte, couvert du sang du duc d'Enghien, il ne conçut que de l'enthousiasme pour Pie VII préférant, en 1809, l'exil de Savone plutôt que d'admettre la confiscation des Etats pontificaux par le pouvoir impérial. Cette résistance du Pape émut J. de Maistre. Cette lutte entre l'Empire et la Papauté le passionna.

Napoléon essaya de se passer du Pape. Il trouva pour l'approuver des complices dans le clergé français, lequel était gallican. Il espéra même arriver à faire déclarer nulles les bulles d'excommunication. Le cardinal Maury, en vertu de la déclaration de 1682, accepta d'être nommé archevêque de Paris, en dehors de l'approbation du Souverain Pontife.

Le 17 juin 1811, Napoléon réunit à Paris 80 prélats en *Concile national*. Les prélats de ce Concile ayant reconnu

(1) Comme le montre la *Correspondance* de J. de Maistre, ce dernier fut encore en relation suivie avec Mgr de la Fare, agent de Louis XVIII à Vienne, pendant la période qui va de 1803 à 1807.

Digitized by Google

« qu'ils ne voyaient aucun moyen de se passer des bulles pontificales » pour l'institution des Evêques, Napoléon, furieux, dissout le Concile et fit arrêter un certain nombre de ses membres (10 juillet 1811).

J. de Maistre écrivit : « Un grand spectacle de cette époque est le *Concile de Paris*, qui ne montre jusqu'à présent ni l'intrépidité qu'on avait droit d'attendre de lui, ni la lâcheté que se promettait le Maître. La base du nouvel édifice que veut élever Napoléon est la célèbre *Déclaration du Clergé de France en* 1682 » (1).

A partir de cette année 1811, cette *Déclaration* devint la bête noire de J. de Maistre. Il commença à l'étudier et en vint à penser qu'elle était une source d'hérésie, qu'elle constituait un schisme. Il importait au plus vite que Louis XVIII condamnât le gallicanisme. Les Bourbons, qui avaient favorisé cette hérésie à partir de Louis XIV, payaient peut-être ce crime religieux de la Révolution et de la mort de tant de victimes innocentes ?... Qui sait ? Pourquoi pas ?

* * *

Blacas ayant répondu à J. de Maistre, le 20 octobre 1811, que Louis XVIII ignorait que Louis XIV avait désavoué tardivement la déclaration gallicane de 1682 et qu'il tenait ce prétendu aveu comme « une invention des novateurs ultramontains », ce dernier envoya à son ami un *Mémoire* sur cette question. Ce travail était le résumé du pamphlet : *de l'Eglise gallicane*, qu'il devait publier en 1818 (2).

Sur cet envoi une polémique religieuse commença entre Hartweld et Pétersbourg.

Dès le 20 mars 1812, Blacas déclarait : « Soyez sûr..., mon cher Comte, que personne ne rend plus justice que moi à votre génie, à vos connaissances, à vos sentiments et que j'aime votre façon de penser autant que j'estime votre personne. *Mais, il est un objet sur lequel je ne puis céder*, ni à vos raisonnements, ni à votre profonde conviction. C'est les quatre fameux articles de 1682, que vous condamnez et *que je regarde au contraire comme renfermant tout ce qu'on a dit de mieux sur la puissance ecclésiastique.* » Confor-

(1) Edit. Vitte, t. XII, p. 42.
(2) Ernest Daudet : Op. cit., p. 126.

Digitized by Google

mément au 1er article de la déclaration de 1682, Blacas ne croit pas que le Pape fasse les rois, car alors, faisant allusion au sacre de Napoléon par Pie VII, le Pape « aurait eu le droit de faire ce qu'il a fait en France et il en résulterait que le sieur Buonaparte serait souverain légitime, puisqu'il a été reconnu et déclaré tel par le Pape ». Conformément aux trois autres articles de la dite déclaration, Blacas n'admet pas que l'Eglise soit une monarchie et que les Papes soient supérieurs aux Conciles. A l'appui de ses dires, Blacas envoyait à J. de Maistre de savantes dissertations historiques et théologiques. Il concluait sur cette pointe : « Je suis de votre avis sur plusieurs des torts que vous reprochez aux Français ; en général, très franchement, nous sommes une nation d'enfants mutins et entêtés. Mais, avouez, cher Comte, que votre esprit, en passant par les Alpes, ne vous a pas entièrement sauvé du péché originel » d'ultramontanisme. C'était clairement avertir J. de Maistre qu'il conseillait à Louis XVIII de pratiquer une politique religieuse contraire à la tradition royale française et que de tels conseils déplaisaient.

Quand J. de Maistre fut en possession de cette lettre théologique, il se trouvait à Polock, chez les Jésuites, dans ses nouvelles fonctions de ministre russe.

Le 20 septembre 1812, il envoya une réponse à Blacas, laquelle faisait suite à un récit de la bataille de Borodino.

Pendant le reste de la campagne de 1812, J. de Maistre continua à renseigner aussi scrupuleusement que possible Hartweld sur les événements militaires qui survenaient, d'après la documentation qu'il recueillait par son fils, son frère ou le grand-chambellan comte Tolstoï.

* * *

En février 1813, malgré le désastre de l'armée française en Russie, Hartweld ne croyait pas au succès définitif des Alliés sur Napoléon. Cependant, en prévision de la défaite impériale, Blacas demandait à J. de Maistre de rédiger un projet de proclamation de Louis XVIII aux Français.

A ce propos il protestait avec indignation que Pie VII, prisonnier à Fontainebleau de Buonaparte, fût prêt à le soutenir encore, moyennant, disait-on, la signature d'un nouveau Concordat et la restitution de Rome. Blacas se félicitait, en conséquence, d'avoir soutenu contre son ami

Digitized by Google

et les libertés de l'Eglise gallicane et la non-infaillibilité du Pape (1).

C'était retourner le fer dans la plaie et raviver la douleur que J. de Maistre avait éprouvée quand il avait senti que Louis XVIII ne condamnerait jamais l'hérésie gallicane.

La polémique reprit donc. J. de Maistre reprocha à Blacas de raisonner comme un luthérien en niant que l'Eglise catholique fût une monarchie. Quant à l'infaillibilité « le dernier forfait du Saint-Père » ne serait pas pour l'embarrasser. Il s'élève contre les préjugés que les Français, sauf leurs théologiens, ont à l'égard de ce que les ultramontains entendent par l'infaillibilité du Pape. Ils déclarent très nettement qu'en cette matière, ils ne comprennent rien. Puis ce texte capital (2) : « Les inconcevables Français attribuent aux ultramontains l'opinion que le Pape est infaillible dans sa *conduite morale*. Quelle folie, cher Comte, quelle inconcevable folie ! Si le Pape est infaillible, Alexandre VI (3) l'était comme Pie VII (4). Que me fait à moi et que font à tout catholique sensé le sacre et le Concordat, etc., etc. Le Pape a-t-il mal fait? Tant pis pour lui. Qu'importe à l'Eglise catholique ? (J'entends pour le dogme.) Remettez le Pape en liberté et demandez-lui si le fils est Dieu, si son corps est dans l'Eucharistie, si l'on peut invoquer les Saints : vous verrez ce qu'il vous répondra... *Pour le reste, s'il a mal fait, qu'il se confesse...* Les Italiens disent que le Pape est infaillible parlant *ex cathedrâ*... Le Pape parfaitement libre, environné de son Conseil, comme tout souverain, et décrivant, comme souverain pontife, *une question de foi*, ne se trompera jamais.

Blacas s'obstina et envoya à J. de Maistre une lettre de protestation prétendant que l'infaillibilité, même telle qu'il la définissait, était catholiquement contestée et que « les souverains pontifes n'ont jamais frappé d'anathème ceux qui la leur refusent avec l'Aigle de Meaux » (3 juillet 1813).

J. de Maistre craignit d'être allé trop loin. Aussi débute-t-il sa lettre du 1/13 septembre 1813 par cette phrase : « En vérité, mon cher Comte, je serais tout prêt à vous envoyer

(1) Ernest Daudet : Op. cit., p. 229.
(2) Ernest Daudet : Op. cit., p. 237 et suiv.
(3) Borgia.
(4) Qui sacra Napoléon empereur.

Digitized by Google

des larmes dans un flacon, pour effacer mes lettres, si je pouvais croire qu'elles contiennent des duretés à votre égard... Si j'ai mis un peu de chaleur dans cette discussion, outre qu'elle est tout dans ma plume, car je suis au fond le plus tolérant des hommes, ne l'attribuez, je vous prie, qu'au désir que j'aurais de ramener à la vérité un des hommes que je chéris et que j'estime le plus dans le monde; et encore pour une raison moins visible, c'est que ces idées sont tout à fait contraire à nos plus chères espérances », c'est-à-dire à la reconstitution de l'unité chrétienne dans le catholicisme. Et J. de Maistre terminait sa lettre en invectivant les évêques français qui, pour faire leur cour à Louis XIV, avaient signé la déclaration de 1682 provoquant ainsi un schisme. Ils auraient été plus sages en ne posant pas ce problème théologique.

* * *

Le 4/16 novembre 1813, J. de Maistre envoya à Blacas une esquisse de déclaration de Louis XVIII à son peuple de France. Il le renseignait sur la bataille de Leipzig et demandait à son ami de lui renvoyer les lettres qu'il lui avait écrites sur le Pape. Cela devait le faciliter pour écrire l'ouvrage qu'il méditait « sur le sujet le plus important et le plus ignoré de notre aveugle siècle ».

Cette lettre est la preuve que cette polémique religieuse, qui s'était développée dans la correspondance entre les deux amis, constitue bien l'origine du livre *Du Pape*, que J. de Maistre publiera en 1817 et qui lui vaudra une célébrité posthume.

Mais cette polémique devait avoir une autre conséquence en 1814. Logiquement, en cette année qui vit l'occupation de Paris par les armées alliées et la réunion d'un Congrès des puissances de Vienne, J. de Maistre aurait dû représenter à un titre quelconque à Vienne, soit Victor-Emmanuel Ier, soit Louis XVIII, soit même Alexandre Ier.

Dès juillet-août 1813, il avait acquis la certitude que, pour traiter de la paix, la Cour de Cagliari se passerait de ses services et, malgré ses relations avec Alexandre Ier, lui préférerait un noble piémontais (1). Alors il écrivit à Blacas, le 24 août 1813, pour offrir de servir Louis XVIII. Il s'expri-

(1) Mandoul : Op. cit., p. 163, note 5.

Digitized by Google

mait ainsi : « Les événements qui vont avoir lieu pouvant produire les chances les plus favorables en faveur du roi (Louis XVIII) et l'empereur Alexandre étant, à juste titre, le grand levier de ces événements, je vous préviens de nouveau, mon cher Comte, que s'il y a quelque chose de très marquant à traiter avec le souverain, *je crois pouvoir remplir le but par les voies directes ou indirectes qui sont le plus conforme à son caractère.* » Il demandait simplement qu'au cas où Louis XVIII lui donnerait une « commission extraordinaire soit auprès de l'Empereur, soit un jour hors du pays russe », à Hartweld on ne commette pas la faute psychologique de ne pas pressentir, au préalable, Alexandre Ier. Ce tzar le considère bien comme un agent secret de Louis XVIII, mais il ne l'a pas moins naturalisé sujet russe. Dès lors, il faut observer certaines formes « pour l'accréditer d'une manière convenable » au nom de Louis XVIII. Il sollicite cette mission d'autant plus volontiers, qu'il pourra indirectement contribuer à rétablir son ancien souverain, le roi de Sardaigne, et ce, malgré lui.

A Hartweld on fit la sourde oreille à cette proposition de J. de Maistre. La polémique antigallicane avec son ami Blacas y était certainement pour quelque chose... C'était écrit ! J. de Maistre ne devait pas assister au Congrès de Vienne.

CHAPITRE III

Première Restauration
Le Ministère de M. de Blacas — Waterloo

Le 3 mai 1814, Louis XVIII entrait à Paris en sa qualité de Roi de France. On peut dire qu'à partir de cette date, les idées de J. de Maistre ne cessent d'influer soit les Conseils du Roi, soit l'opinion publique française.

Le 13 mai, lors de la formation du Cabinet du Roi, Louis XVIII donna le ministère de sa Maison à son favori, le comte de Blacas, lequel ne tarda pas à jouer au premier ministre. Blacas écrivait le 14 août 1814 à J. de Maistre :

Digitized by Google

« Combien j'eusse été heureux de vous trouver ici, mon cher Comte ! Combien de conseils à vous demander, combien de sages avis à prendre de vous, combien votre esprit m'eut été utile, combien de services m'aurait rendus votre expérience et j'oserai ajouter votre amitié pour moi ! » (1).

Ce rôle de conseiller, nous savons que J. de Maistre l'aurait volontiers rempli. A St-Pétersbourg, il attendait d'un moment à l'autre à être appelé à Paris dans un poste important (2). Rien ne vint. Ce fut une déception dont il fit part à Blacas quand son ami eut perdu le pouvoir : « Non, sans dôute, mon très cher Comte, je ne puis vous oublier ; mais vous bouder un peu, pourquoi pas ? L'amitié est soupçonneuse, et ce *défaut* lui fait honneur. Depuis que vous étiez sur votre piédestal, je croyais voir en vous un certain changement... Lorsque vous arrivâtes en France, ce fut une fête dans le milieu de mon cœur ; il me semble même que ma première lettre était tout à fait sur le ton triomphal. Ensuite je me mis en tête, je ne sais comment, que, d'une manière ou d'une autre, il *dépendait de vous de m'amener à Paris*. Il me semblait qu'un coup d'œil quelconque, arrivé du côté où vous étiez, n'excédait pas les espérances légitimes d'un cœur élevé, sans être présomptueux. Mais chaque homme étant naturellement disposé à s'estimer trop, je ne refuse pas de me faire la leçon sur ce point. » C'était formule de politesse délicate ! J. de Maistre avait été profondément déçu.

Cette nomination à Paris aurait été d'autant plus admise par les royalistes français que J. de Maistre jouissait, en 1814, d'une très grosse autorité auprès de l'opinion publique. La restauration des Bourbons ne s'était-elle pas faite avec cette spontanéité qu'il avait prophétisée, dès 1796, dans son livre des *Considérations sur la France ?* M. Latreille a pu écrire (3) : « La France de la Restauration inscrivit les *Considérations* parmi les ouvrages qui aideraient à faire son éducation politique, l'édition de 1814 se présentait sous le patronage en quelque sorte officiel de Louis XVIII et l'auteur semblait entrer dans les conseils du nouveau gouvernement. »

---

(1) Ernest Daudet : Op. cit., p. 292.

(2) Edit. Vitte, t. XIII, p. 243.

(3) Latreille : *Joseph de Maistre et la Papauté* ; 1 vol., Paris, 1906, p. 239.

Digitized by Google

Dans le même temps, son providentialisme devenait à la mode.. Chateaubriand, dans son pamphlet : *De Buonaparte et des Bourbons*, dont le succès avait été foudroyant, reprenait à son compte la philosophie des *Considérations* pour expliquer la chute de l'Empereur. Ecoutez : « Ce ne sont point les hommes seuls qui ont conduit les événements dont nous sommes les témoins ; la main de la Providence est visible dans tout ceci : Dieu lui-même marche à découvert à la tête des armées et s'assied au Conseil des Rois. Comment, sans l'intervention divine, expliquer et l'élévation prodigieuse et la chute plus prodigieuse encore de celui qui naguère foulait le monde à ses pieds ? Il n'y a pas quinze mois qu'il était à Moscou et les Russes sont à Paris ; tout tremblait sous ses lois, depuis les colonnes d'Hercule jusqu'au Caucase, et il est fugitif, errant, sans asile : sa puissance s'est débordée comme le flux de la mer et s'est retirée comme le reflux... Pour le perdre, il a suffi à la Providence de l'abandonner et de le livrer à sa propre folie... »

* * *

Le retour de Bonaparte (17 mars 1815), la fuite de Louis XVIII à Gand, furent fatals au comte de Blacas, favori du roi. Il s'était fait deux ennemis redoutables dans la personne de Talleyrand et de Fouché qu'il entendait bien rendre à leurs études le plus vite possible (1). Mais ces deux crapules géniales avaient de nombreux tours dans leur sac et se cramponnaient. Talleyrand le fit accuser d'imprévoyance par les Alliés, Fouché fit circuler des accusations de concussion. Blacas, finalement, donna sa démission de ministre de la Maison du roi, le 27 juin 1815. Louis XVIII le nomma duc et ambassadeur à Naples. En outre, il lui accorda les fonds personnels qu'il avait en dépôt à Londres, soit 7 millions. C'était un dédommagement.

Après sa chute, Blacas déplora amèrement de n'avoir pas donné à J. de Maistre un poste dans l'entourage de Louis XVIII: « Que d'événements, que de peines, que de malheurs ! lui écrira-t-il. J'ai pensé bien souvent à vous ; j'ai regretté vivement. » Trop tard ! *Mea culpa* tardif ! M. de Blacas raconte alors sa chute. « Vous connaissez tous les événements qui m'y ont conduit, tous les cha-

(1) L. Madelon : *Fouché ;* 2 vol., Paris, 1903 ; t. II, 3e partie.

Digitized by Google

grins que j'ai éprouvés. Un mot explique bien des choses : l'envie, et je ne vous en dirai pas davantage pour vous faire connaître la cause du déchaînement auquel j'ai été en butte. Il faudrait que je puisse vous voir et causer avec vous, pour vous apprendre ce que la postérité aura de la peine à croire, si jamais elle en est instruite... — Au fait, cher Comte, vous me connaissez ; vous connaissez mes sentiments, mes principes, mon dévouement au roi et à sa cause, et vous ne devez pas être surpris que ceux qui voulaient chercher à détruire l'autorité royale, travaillassent à me nuire et à m'éloigner. Vous n'avez, non plus, pas été surpris que je ne fisse plus partie du ministère dans lequel des circonstances trop malheureuses, sans doute, avaient forcé le Roi à faire entrer un homme près duquel je ne pouvais m'asseoir. Il n'y est plus heureusement » (1).

Pour consoler son ami, J. de Maistre lui répondit : « L'eau n'est pas assez claire pour un poisson de votre espèce. Tant que la devise latine des monnaies n'est pas rétablie, tant que la potence n'a pas repris sa place, au préjudice de la guillotine, et tandis que cet honnête homme que vous ne pouviez supporter à vos côtés ne sera ni jugé, ni honni, ni chassé, vous êtes toujours en révolution » (2).

CHAPITRE IV

La Charte — L'Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques

Après Waterloo et la deuxième Restauration des Bourbons, J. de Maistre, à son corps défendant, fut englobé dans l'opposition du groupe Chateaubriand-Bonald à la Charte. L'aventure vaut la peine d'être contée.

En juillet 1814, J. de Maistre, en relation épistolaire avec le vicomte de Bonald, lui adressa de St-Pétersbourg un opuscule qu'il dédiait « au siècle des constitutions » et lui demandait de le faire éditer à Paris. Ce manuscrit était celui

(1) Ernest Daudet : Op. cit., p. 295-296.
(2) Edit. Vitte, t. XIII, p. 245-246.

Digitized by Google

de l'*Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques*. Or il arriva qu'au moment où Bonald le recevait, il avait chez lui M. de Fontanes, grand-maître de l'Université et admirateur zélé de J. de Maistre. Fontanes prêta ce manuscrit à d'autres. Peu après l'*Essai* paraissait en librairie joint aux *Considérations*, dont une nouvelle édition était lancée cette fois avec le nom de J. de Maistre sur la couverture. Ce succès à Paris fut une source d'amertume pour le représentant du roi de Sardaigne à St-Pétersbourg. Il recevait, en effet, un avis de la censure française, « laquelle, tout en permettant l'impression de l'ouvrage, en parle cependant de la manière la plus méprisante et la plus colérique en le présentant comme une attaque dirigée contre la Constitution française ».

Cet avis plongea J. de Maistre dans la colère et les alarmes. Il écrivit à Bonald pour le gronder, à Blacas pour lui reprocher son manque de vigilance. « Ce jugement de la censure, écrit du style le plus amer, m'annonce de la manière la plus claire que j'ai déplu au gouvernement. Comme si je voulais déplaire au gouvernement, moi qui l'ai loué, défendu, célébré, lorsqu'il n'y avait rien du tout à gagner à prendre ce parti ! »

Les pressentiments de J. de Maistre étaient justes. La publication de son *Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques* le rangeait fatalement dans le camp des ennemis de la Charte. Par là-même, il devait déplaire à Louis XVIII, pour lequel elle était un traité de paix, un gage de tranquillité « et qui ne cachait pas son ferme propos de s'y tenir ». Aux yeux du Roi, la charte qu'il venait d'accorder aux Français « n'était pas une loi transitoire, une concession passagère à l'esprit public, une satisfaction aux exigences du Sénat, mais un acte définitif destiné à consolider la monarchie loin de l'affaiblir » (1). J. de Maistre, venant affirmer qu' « une des grandes erreurs du siècle, qui les professa toutes, fut de croire qu'une constitution politique pouvait être écrite et créée *a priori*, tandis que la raison et l'expérience se réunissent pour établir qu'une constitution est une œuvre divine, et que ce qu'il y a précisément de plus fondamental et de plus essentiellement constitutionnel dans les lois d'une nation ne saurait être écrit » se mettait en opposition directe avec la volonté et la politique de Louis XVIII.

(1) De la Gorce : *Louis XVIII* ; 1 vol., Paris, 1926, p. 296.

Digitized by Google

J. de Maistre devait d'autant plus déplaire que, dans l'entourage royal, il n'avait plus Blacas pour le défendre. Que, d'autre part, le groupe des ultramontains royalistes, qui, à la Chambre introuvable, se proclamaient ses disciples, était fortement critiqué et accusé d'irrespect vis-à-vis du Roi. Le voyage que J. de Maistre fit en 1817 allait lui permettre de mesurer sa disgrâce.

* * *

Le 24 juin 1817, à 6 h. du soir, J. de Maistre arrivait de Calais dans « la grande Lutèce, cette sage, folle, élégante, grossière, sublime, abominable cité avec laquelle il avait longtemps cru ne jamais faire connaissance » (1). Le lundi 7 juillet, il obtenait une audience particulière de Louis XVIII. Le mardi 8 il était présenté diplomatiquement, c'est-à-dire officiellement, au Roi de France et aux Princes. Le 13, il fut reçu en audience particulière par Madame la Duchesse d'Angoulême qui remplaçait la Reine de France... Mais l'accueil fut plutôt froid : « Madame la Duchesse d'Angoulême... traita avec beaucoup de bonté mon frère l'Evêque d'Aoste, un jour qu'il était allé prêcher à Bordeaux. Un jour, entre autres, elle lui dit : Monsieur l'abbé, le livre de Monsieur votre frère a contribué en grande partie au rétablissement de ma famille. De toute fatuité, *libera nos, Domine.* Mais, c'est seulement pour vous dire, Monsieur le Comte, que lorsque j'eus l'honneur d'être présenté, l'année dernière, à cette auguste personne, elle ne me dit pas un mot de ce livre. Il est bien permis de voir ici un ordre exprès. Mais ce n'est pas le tout : lorsque je *lui* fus présenté, il ne m'en dit rien et même il affecta de me parler du *Voyage autour de ma chambre*, dont il s'agissait très peu dans cette occasion. C'était une manière assez ingénieuse de dire sans le dire : Quant à vous, je n'ai rien à vous dire. En me rappelant tout ce qui s'était passé, j'avais bien droit d'être un peu surpris. J'ai tout attribué à ma profession de foi anti-constitutionnelle, si mal à propos réimprimée, sous mon nom, par je ne sais quelle main ennemie. Ma foi, je ne sais qu'y faire. Je n'en devins pas moins nigaud, comme je me suis donné l'honneur de vous le dire » (2).

(1) Ernest Daudet : Op. cit., p. 313.
(2) Ernest Daudet : Op. cit., p. 349-350.

Digitized by Google

Le 7 août 1817, J. de Maistre quittait Paris à 6 h. du matin, se dirigeant sur Lyon et Chambéry. Son départ fut triste. Il disait définitivement adieu au rêve qu'il caressait, sans oser trop l'avouer, d'être employé à la Cour des Bourbons de France. Ses regrets étaient d'autant plus amers qu'il avait été accueilli d'une façon flatteuse dans les salons parisiens où il avait rencontré beaucoup de gens qui, sans l'avoir vu, ne l'en connaissaient pas moins par ses écrits ou par ceux de son frère. Il en coûte quelquefois d'être auteur!

Digitized by Google

Digitized by Google

LIVRE VIII

Le retour de l'Emigré

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE I

J. de Maistre revoit la Savoie et le Piémont

J. de Maistre, le 11 août 1817, était à Lyon. Le 14, il arrivait à Chambéry. Il n'y resta pas longtemps. Le 21 au soir, il partait pour Turin.

Sur son passage à Chambéry, J. de Maistre écrivit à son ami le comte de Blacas, ambassadeur de France à Rome : « J'ai passé six jours chez moi en venant ici. J'ai trouvé vingt maisons nobles, au moins, fermées, dans une ville de 12.000 âmes, toutes mes connaissances mortes ou dispersées, les hideux acquéreurs (de biens nationaux) à la place de tout ce que j'avais connu et aimé. Allons cependant, peu importe, encore quelques jours et tout est dit » (1). Mais il n'y avait pas eu que des misères. Il y avait eu aussi des joies à ce retour. A Mme Swetchine il donnait en effet un autre son de cloche. « J'ai été chez moi, où j'ai passé six jours dans une espèce *d'enchantement continuel*, environné de frères, de sœurs, de neveux, de nièces, de cousins, de cousines, *caressé*, *fêté*, *célébré*, *gâté d'une manière inconcevable* » (2).

* * *

Sur l'accueil qu'il reçut à Turin, J. de Maistre parle dans une lettre à M. de Bonald : « Je ne connais point encore les intentions du Roi à mon égard. Je suis fort bien traité à la Cour, mais sans prévoir ce que tout cela signifie; il est vrai que je n'y tâche pas. Je n'ai pas fait une demande, ni une visite *intentionnelle*. Ma philosophie fait rire le Roi, qui me dira son secret quand il le voudra. En attendant, le public, dans sa bonté, me donne tous les jours un emploi auquel il ne manque que des *lettres patentes* de nomination (3).

(1) Ernest Daudet : Op. cit., p. 351
(2) De Falloux : *Mme Swetchine*, t. I, p. 209
(3) Edit. Vitte, t. XIV, p. 115.

Digitized by Google

Une lettre du chargé d'affaires de France à Turin nous fait connaître, à la date du 16 janvier 1818, que si J. de Maistre vient d'être nommé Premier Président honoraire avec 7.000 francs de traitement et le titre d'Excellence, il le doit à l'intervention de l'Empereur de Russie (1). Peu après, M. de Blacas incitait J. de Maistre à demander le poste d'ambassadeur de Sardaigne près du Pape.

Blacas assuma du reste l'essentiel des démarches. Il vit le titulaire sarde de ce poste à Rome et sollicita l'ex-roi de Sardaigne, Charles-Emmanuel IV, retiré dans le couvent des Jésuites, d'intervenir à Turin en faveur de son ami J. de Maistre.

* * *

En août 1818, un grand chagrin atteignit J. de Maistre. Son frère André, qui venait d'être nommé évêque d'Aoste, mourut après cinq jours de maladie. Il en envoya la nouvelle à Blacas : « Votre lettre est arrivée dans un des moments les plus pénibles de ma vie. Je viens de perdre le plus aimable et le plus aimé des frères, le nouvel évêque d'Aoste, mort dans mes bras après une maladie assassine de quatre ou cinq jours, que personne n'a connue. Ah ! mon cher Comte, quelle perte ! Elle empoisonne le reste de ma vie. Je ne vous parle pas du mérite de ce frère, de son éloquence, de ses travaux apostoliques, de son amabilité... Toute ma famille est atterrée de ce coup, et moi en particulier j'en suis demeuré presque hébété. Ce malheur, ajouté à tant d'autres, m'a conduit à un état d'apathie et de dégoût dont je n'avais pas d'idée » (2).

Ses « autres amertumes » pour J. de Maistre, c'est qu'il commence à être fort inquiet sur sa situation matérielle. Est-ce que les temps de l'émigration continueraient ? Récompenserait-on les *fidèles* par la ruine pure et simple ? J. de Maistre avoue qu'il n'a plus que 36.000 livres en poche. Ce capital, joint aux 7.400 de traitement qu'il a, est insuffisant pour assurer sa subsistance à Turin. Il regrette qu'on ne lui ait pas dit aussitôt qu'on ne voulait le nommer qu'à la Première Présidence du Sénat de Savoie. Il en aurait pris son parti, et se serait installé tout bonnement à Chambéry. Il aurait économisé pas mal de frais. Il en faisait confidence à Blacas. « Mon frère aurait pu pousser un peu ma barque,

(1) *Les Carnets*, p. 235.
(2) Ernest Daudet : Op. cit., p. 348.

Digitized by Google

il a disparu. Si cet état de suspicion dure encore, en vérité, je ne sais ce que je deviendrai. Vous voyez, Monsieur le Comte, que votre pauvre ami n'est pas couché sur des roses. J'ai voulu profiter d'une occasion sûre pour vous faire ce détail, afin que vous sachiez bien à quoi vous en tenir. La froideur qui suit de si longs services, les privations, les terreurs de l'avenir, la mort de mon frère, l'âge qui s'avance, d'excellents enfants qui font tout pour moi sans que je puisse rien faire pour eux, la nature du gouvernement, la jalousie des langues qui font de moi une espèce d'étranger, tout cela, mon très cher Comte, me jette dans un état cruel. Je tâche cependant de ne pas me laisser abattre. L'étude, les jouissances domestiques, qui ne sauraient être plus grandes, et quelques distractions mondaines, me suffiront pour passer le reste de mes jours d'une manière tolérable » (1).

Cette « jalousie des langues », c'était l'éternelle rivalité au sein de la monarchie de Sardaigne entre les nobles piémontais qui parlaient l'italien et les nobles savoyards qui parlaient le français. Les ennemis de J. de Maistre se groupaient autour du comte de Vallaise, ministre des affaires étrangères à Turin. Ils travaillaient à le priver de tout grand poste dans la diplomatie. Ils lui reprochaient d'avoir été, en Russie, davantage le représentant de Louis XVIII que de Victor-Emmanuel Ier.

Le 15 décembre 1818, J. de Maistre obtenait néanmoins satisfaction partielle. Il était nommé *Régent de la Grande Chancellerie* à Turin et *Ministre d'Etat*. Par le premier de ces grades, il était à la tête de la magistrature et au-dessus des premiers présidents. Le titre de ministre d'Etat ne lui procurait pas un ministère, mais une place honorifique, à la Cour, pour lui et sa famille.

* * *

Au cours de l'année 1819, J. de Maistre, fatigué de lutter contre les mêmes préjugés et aussi las de la vie, songeait réellement à retourner en Savoie où il comptait retrouver son appartement de la place St-Léger et ses terres... Il est d'ailleurs plein d'espoir sur l'avenir de la Savoie et son rôle dans la monarchie sarde restaurée. Il

(1) Ernest Daudet : Op. cit., p. 356.

Digitized by Google

disait au vicomte de Bonald : « Je suis très content de ma Savoie ; elle présente de grandes espérances dans tous les genres, et surtout une *volée* de jeunes gens parfaits en principes et en talents ; ils se font remarquer ici dans les collèges, à l'Académie, à l'Université, partout enfin » (1).

Le retour en Savoie pour J. de Maistre n'était possible qu'avec la restitution de son patrimoine confisqué et vendu par la Révolution. Avec la pension que le Roi lui aurait accordée et les revenus de ses terres, il pouvait espérer vivre dans une retraite décente.

A la suite de la décision prise par Victor-Emmanuel Ier de ratifier les ventes de biens nationaux, tout espoir de retrouver ses biens en Savoie fut enlevé à J. de Maistre. Ce fut pour lui une vraie douleur, la fin de ses projets de retour au pays natal.

Le 29 mai 1819, il communiquait ses impressions à son ami de Blacas : « Je ne dois plus me faire illusion ; il n'y a plus d'espérance pour moi ; la fortune est femme, elle n'aime que les jeunes gens. Pendant longtemps j'ai pu me flatter de deux influences qui m'auraient sauvé : par des raisons bien différentes, l'une et l'autre m'ont manqué. Seul et sans appui, je ne peux vaincre l'opposition sarde qui redoute mes opinions, et qui est bien plus forte que le Roi. Sa main vient enfin de signer notre spoliation définitive en Savoie et à Nice. Le parti qui désirait cette signature avec une ardeur toute puissante, l'a obtenue enfin sous le voile d'une indemnisation partielle, et que je crois tout à fait illusoire : le père commun a cru bien faire, c'en est assez pour justifier ses intentions. Après lui avoir sacrifié nos biens et nos personnes, notre devoir est de lui sacrifier les révoltes de notre cœur et de le servir avec un redoublement de zèle digne de nous, car le Roi trompé n'est pas moins notre Roi.

« Ce grand procès perdu me rend cependant ma chère patrie insupportable ; je resterai donc ici si je le puis. Heureux père et heureux époux, je suis toujours bien chez moi, et c'est un grand article ; ajoutez les livres, vous trouverez que c'est assez pour m'acheminer tout doucement vers *le diocèse de mon pauvre frère.*

« En vivant comme vous l'avez vu, c'est-à-dire en capucin bien élevé, j'ai fait quelques économies : je compte m'en servir pour acheter un jardin avec une maison au milieu,

(1) Edit. Ville, t. XIV, p. 167.

Digitized by Google

où je puisse vivre enfin, et *mourir même*, si je veux, sous un toit qui m'appartienne ; voilà toute mon ambition » (1).

Dès cette époque, J. de Maistre est bien décidé à acheter en Piémont, avec l'indemnité qu'il touchera au titre d'émigré, un domaine où il se retirera. A Blacas (2), qui lui avait offert un prêt de 1.000 louis, afin de lui permettre d'échapper au spectacle de l'ingratitude dont il était l'objet et de se faire une retraite honorable, il répondit, en mai 1819, qu'il n'accepterait cette somme que lorsqu'il marierait sa fille ou acquérait une terre (3).

CHAPITRE II

J. de Maistre reprend son rêve religieux — Du Pape (1817)

Depuis le début de l'année 1817, J. de Maistre avait achevé la rédaction de son livre *Du Pape*. De ce manuscrit il était fort inquiet. La matière était délicate pour un laïque. En Russie, il n'avait travaillé qu'avec des ouvrages de seconde main ; aussi craignait-il d'avoir commis des erreurs et des fausses interprétations ? Il cherchait quelqu'un d'autorisé qui pût revoir au besoin son texte.

Il crut avoir trouvé ce personnage dans Chateaubriand. A son passage à Paris, il fit remettre par la duchesse de Duras le manuscrit *Du Pape* à l'auteur du *Génie du Christianisme*. Chateaubriand se récusa de façon tout à fait flatteuse. « Ce n'est point à l'écolier de toucher au tableau du maître », lui écrivit-il (4).

C'est alors que J. de Maistre songea à s'adresser à ses anciens compagnons de l'Ecole de Théologie de Lausanne, dont nous avons parlé au chapitre I du livre III.

* * *

(1) Edit. Vitte, t. XIV, p. 173.
(2) Ernest Daudet : Op. cit., p. 359.
(3) Ernest Daudet : Op. cit., p. 360.
(4) Ed. Biré : *Mémoires d'Outre-tombe*, t. IV, p. 487-489.

Digitized by Google

Qu'était devenu, depuis 1797, ce groupe énergique d'ultramontains savoisiens ?

Le doyen de Thiollaz et l'abbé Rey étaient vicaires généraux de l'évêque de Chambéry. Ils lurent le manuscrit *Du Pape*, « y indiquèrent quelques corrections, et redressèrent quelques erreurs théologiques », mais se déclarèrent impuissants à trouver un éditeur.

Après eux, J. de Maistre s'adressa à l'abbé Vuarin, un des plus jeunes et des plus brillants parmi les prêtres réfractaires savoisiens réfugiés à Lausanne. L'abbé Vuarin avait été un des missionnaires les plus imprudents du département du Mont-Blanc sous la Révolution. Revêtu d'un costume de sous-officier de cavalerie de l'armée française, il n'avait, au temps de la grande Terreur, sous le Directoire, cessé de parcourir à cheval la Savoie et d'y exercer le culte catholique. En 1817, l'abbé Vuarin était curé de Genève. C'était un poste d'honneur où il luttait et soutenait des controverses incessantes avec les pasteurs protestants et le parti des momiers. De Genève, Vuarin travaillait encore à Londres à la fusion des Eglises anglicanes avec l'Eglise de Rome. Il rêvait lui aussi de rétablir l'unité du christianisme (1). Vuarin ayant lu le manuscrit *Du Pape*, le soumit à un autre réfugié ecclésiastique savoisien à Lausanne, l'abbé Besson, pour lors vicaire général de l'Eglise de Lyon.

Ce fut Besson qui trouva un éditeur dans la personne du libraire Rusand, de Lyon, et un correcteur dans celle de Guy-Marie de Place, laïque très versé dans la théologie.

* * *

De Place était originaire de Roanne où il était né en 1772. A Lyon, il était professeur particulier. Il avait écrit de nombreux articles de critique littéraire et des brochures politiques où il prenait la défense de l'Eglise catholique. Il était devenu un collaborateur de l'abbé Vuarin dans ses polémiques écrites contre les protestants de Genève.

De Place fut, pour le *Pape*, plus qu'un correcteur, presque un collaborateur de J. de Maistre (2). « Il obtint, dit M. Latreille, des atténuations, des changements de toute espèce et la refonte de certains passages. Le texte imprimé ne nous

(1) *Revue des Deux-Mondes* (15 octobre 1905).
(2) Latreille : Op. cit., p. 120.

Digitized by Google

apporte qu'un écho affaibli de la grande colère de J. de Maistre contre les ennemis de la Papauté ; les violences éclataient furieuses dans la version primitive ; les à peu près, les inexactitudes, les erreurs mêmes s'y entassaient pêle-mêle. Ici, le développement était étranglé et se présentait sous la forme d'une énigme indéchiffrable ; là, le paradoxe, procédé cher à ce disputeur, se perdait dans la bizarrerie ; à son insu, l'auteur tombait dans les procédés des pamphlétaires et ne reculait devant aucune hyperbole ; son *Pape* était un réquisitoire véhément, où étincelaient les pensées pénétrantes, organisées par l'épigramme ou éclairées par l'image. » De Place eut assez d'autorité « pour provoquer une foule d'adoucissements ». Il eut le talent d'alarmer l'auteur « sur l'effet que produirait un ouvrage aussi violent » ; il mit ce succès au prix, si l'on peut dire, de sages atténuations. J. de Maistre lui écrivait vers le 20 juin 1818 : « Si vous persistez dans l'opinion que l'ouvrage peut faire du bien, alors, Monsieur, il ne s'agira plus que des améliorations. Je commence par vous dire qu'étant fort attaché à votre nation en général, à laquelle j'appartiens par la langue (c'est tout au fond), et de plus, ayant la plus haute idée de votre clergé, je ne veux choquer ni l'une ni l'autre, mais que je veux absolument leur dire la vérité, au hasard cependant de les faire un peu *crier*. J'espère qu'un *chirurgien* n'est pas un *bourreau*... Si donc je n'avais pas effacé tout ce qui vous paraîtra dur ou offensant sans raison, je vous prie, Monsieur, d'y suppléer *tranverso calamo :* j'approuverai tout. »

Malgré ce qu'il en dit, le sacrifice de certaines épithètes dut particulièrement coûter à J. de Maistre. Il s'était fait une rhétorique de la violence afin d'étonner Paris ainsi qu'il en donna confidence un peu plus tard à Lamartine. Certains évêques français, les parlementaires de l'ancien régime, Bossuet, étaient copieusement « engueulés », comme nous disons aujourd'hui. Toutes ces colères, toute cette verdeur, toute cette vie disparurent du texte *Du Pape*. Nous le regrettons pour J. de Maistre qui aurait ainsi bien mieux apparu comme le premier des polémistes catholiques du XIX^e^ siècle, le prédécesseur immédiat de Veuillot.

Ce travail de correction et de mise au point de l'ensemble du manuscrit *Du Pape* demanda à J. de Maistre deux ans de travail. Notre auteur avait passé par bien des crises de découragement. Soutenu par les abbés Besson et Vuarin, il les surmonta. Finalement, le *Pape* parut en fin décembre

Digitized by Google

1819 ; mais le livre V sur l'*Eglise gallicane*, nécessitant des corrections trop importantes, J. de Maistre l'en détacha pour l'éditer plus tard.

* * *

Le *Pape*, qui devait, dans la suite, faire de J. de Maistre une sorte de *Père de l'Eglise*, n'eut d'abord à Paris qu'un succès très limité.

Le gouvernement français « donna l'ordre aux journaux qui acceptaient sa direction, de ne pas signaler au public le livre *Du Pape* ». D'autre part, ce livre semblait avoir manqué son heure. En 1817, il aurait eu un plus grand succès, peut-être même un très grand succès, parce qu'à cette époque les esprits, à Paris, étaient échauffés par la question brûlante du Concordat nouveau que M. de Blacas négociait à Rome. Mais, en 1819, cette question n'était pas actuelle. Seul, en France, le petit groupe des ultramontains royalistes, réunis par Chateaubriand autour du journal le *Conservateur*, salua l'apparition *Du Pape* comme celle d'un grand livre.

Le 25 janvier 1820, Chateaubriand ayant reçu un exemplaire *Du Pape*, écrivait à son auteur une lettre, qu'a retrouvée M. Ernest Daudet (1), et dans laquelle il disait : « M. le Comte, je m'empresse de vous remercier de votre beau présent. J'en connaissais déjà toute la valeur ; mais les écrits d'un homme tel que vous méritent d'être lus et relus, et doivent être jour et nuit feuilletés. Nos libéraux vous insulteront sans doute, mais ces messieurs sont aussi méchants juges qu'ils sont mauvais citoyens. Vous avez pour vous tout ce qui fait la loi : les honnêtes gens, les gens de goût et la postérité... Le *Conservateur* se fera un devoir d'annoncer votre important ouvrage. Si vous avez quelques ordres à donner dans ce pays, veuillez me prendre pour votre correspondant, et croire que je suis l'admirateur le plus sincère de vos bonnes qualités. »

Le *Conservateur*, sur ces entrefaites, disparut. Ce fut le *Défenseur* qui le remplaça avec, pour principaux rédacteurs, Bonald, Lamennais, Saint-Victor, Genoude, etc. Le jeune abbé de Lamennais consacra trois articles au *Pape*, en juin 1820. Dans ce long compte rendu, Lamennais faisait l'éloge de J. de Maistre homme d'Etat et théologien. Quant

(1) Ernest Daudet : Op. cit., p. 316, note 1.

Digitized by Google

à Bonald, il informa son ami de Maistre de l'appréciation flatteuse de M. Fontanes sur le *Pape*.

Tandis qu'à Paris le monde officiel organisait autour *Du Pape* la conspiration du silence, à Chambéry, au contraire, ce livre rendait célèbre le nom de J. de Maistre. L'ancienne Ecole de Théologie de Lausanne triomphait. Les deux vicaires généraux Rey et de Thiollaz publièrent, dans le *Journal de Savoie*, trois articles étendus.

Quant à Rome, elle garda à l'égard *Du Pape* une attitude prudente, pleine de réserve (1).

CHAPITRE III

Regain de fortune
(1821)

En fin 1819, J. de Maistre connut un regain de fortune à la Cour de Turin. Le comte Borgarelli, ministre de l'intérieur, avait accumulé tant de maladresses et de sottises, qu'il avait mécontenté toutes les classes du royaume. Noblesse, bourgeoisie, tiers état, se plaignaient de l'arbitraire de la justice, du militarisme, du désordre financier. J. de Maistre, avec le comte Prosper Balbo, apparaissait comme un des espoirs du parti des réformes. Victor-Emmanuel Ier, pressé par l'opinion publique, dut faire appel à leurs services. Le 28 octobre, J. de Maistre en prévenait son ami de Blacas. « Il vous souvient peut-être, Monsieur le Comte, de ce que j'eus l'honneur de vous mander un jour au sujet de ma destination présumée. Je ne puis douter,

(1) J. de Maistre, poursuivant toujours inlassablement son rêve religieux, conseillait, en 1817, à son amie, Mme la duchesse de Cars, d'accepter pour son mari le poste d'ambassadeur de Louis XVIII auprès d'Alexandre Ier. Il fallait que quelqu'un fît comprendre au Tzar la pensée catholique, afin qu'il puisse réparer les conséquences néfastes de son ukase contre les Jésuites. J. de Maistre avait toujours tenu à la diplomatie des femmes. Aussi pressait-il la duchesse de Cars, ultramontaine décidée, d'aller à Saint-Pétersbourg.

Digitized by Google

en effet, que je n'aie été ministre de l'intérieur pendant plusieurs jours. Mais c'est tout. Comme ailleurs, un parti dominant a fait tourner la chance et la place a été donnée au comte Balbo, ci-devant ambassadeur en Espagne et ministre d'Etat comme moi. Probablement on m'a rendu service, cependant je ne voudrais pas répondre en mon âme et conscience que ce fût l'intention de ceux qui ont fait tourner le vent. Au reste, on ne pouvait faire un meilleur choix que celui de M. le comte Balbo. De tout mon cœur, je lui aurais donné ma voix. Les circonstances m'appellent maintenant à la place de garde des sceaux. Elle est due, à ce que tout le monde dit, à ma qualité de ministre d'Etat, mais l'esprit souffle où il veut. Hélas ! Monsieur le Comte, *qu'est devenu le temps où j'étais inscrit dans un certain grand livre ?...* » (1). Allusion non douteuse au fameux *dossier secret* qui l'avait toujours desservi dans sa carrière. Le 13 décembre 1819, il revient sur cette idée et, toujours étonné de la faveur dont il jouit maintenant parmi les Piémontais, il annonce à son ami de Blacas qu'on lui a « à peu près pardonné le crime » ou les crimes dont il aurait été coupable.

Mais J. de Maistre ne croit pas à toutes ces caresses de Cour. « Ici, il y a de belles apparences, de beaux titres qui se battent avec la fortune, et dans le fond, rien de solide » (2).

S'il reste cependant dans les dignités quoique n'ayant pas de fortune, s'il « nage dans le courant des affaires » à l'âge où il « serait en droit de les quitter », c'est pour ses enfants. Sans eux, il « s'en irait dans le désert ». Il a bien procuré à son fils aîné Rodolphe un *état*, il voudrait lui laisser néanmoins une *terre*. C'est une conviction ancienne qu'il a ancrée dans le tréfonds de son cerveau. Il y tient avec une ténacité paysanne. L'acquisition de ce domaine aura encore un autre avantage : il lui permettra d'avoir, comme il le dit, « un tabernacle » pour sa retraite.

* * *

Sur ce, J. de Maistre marie à Valence son fils Rodolphe, devenu colonel à l'état-major de l'armée sarde, avec la fille aînée du marquis de Syager, ancien officier de la ma-

(1) Ernest Daudet : Op. cit., p. 374-375.
(2) Ernest Daudet : Op. cit., p. 390.

Digitized by Google

rine royale. Ce mariage, à son dire, réunissait toutes les convenances et promettait d'être heureux. Mais « tout mariage est un coup de dés », concluait J. de Maistre. Je ne me flatte point trop, malgré l'excellence de la demoiselle ».

Le 23 août 1820, il annonçait à de Blacas : « Je suis dans la plus grande des attentes : le jeune couple va m'arriver. Quel moment pour un bon papa ! On me dit que la nouvelle dame commence à être un peu incommodée. La chose est très possible et j'approuve tout ce qui a été fait pour amener la maladie. Je n'aurais pas osé vous tenir ce propos lorsque vous étiez garçon, ne sachant rien de rien : mais, à présent, il n'y a pas d'inconvénient » (1).

* * *

Sur ces entrefaites encore, J. de Maistre trouva enfin à acquérir un domaine en Piémont. Il en fait part aussitôt à de Blacas, lequel avait offert de lui prêter 1.000 louis : « Je suis donc votre débiteur ! Qui me l'aurait dit ? C'est une belle conquête pour moi, mon très cher Comte, que celle de votre grand cœur. Une première acquisition de 136.000 francs commence mon établissement dans le pays pour lequel je n'étais pas né ; car je devais vieillir dans mes montagnes. Mais à l'époque où nous vivons les hommes sont menés par une force qui les entraîne et la raison ne sert de rien » (2).

Cet enracinement en Piémont lui coûte, surtout à cause de la langue. Il ne parlera plus français comme en Savoie, et il le regrette. Cependant le devoir de la noblesse est d'avoir une terre, de restaurer les vieilles demeures. Il déplore que les vieilles familles, en Savoie et en Piémont, vendent leurs domaines pour se « jeter sans trop savoir comment à Turin ». Il compte que trente familles nobles de Chambéry ont quitté leurs maisons. « Bientôt, la terre ne supportera plus que des groupes et le peuple ne verra plus les familles antiques... Je pense tout comme vous sur les restes précieux des anciennes habitations. Si j'avais l'honneur de porter un nom historique (dans un grand pays surtout), je défendrais la dernière pierre » (3).

(1) Ernest Daudet : Op. cit., p. 389.
(2) Ernest Daudet : Op. cit., p. 392.
(3) Ernest Daudet : Op. cit., p. 393.

Digitized by Google

Devenu Piémontais, J. de Maistre est plus que jamais anti-autrichien. Il craint pour la royauté sarde, comme pour le reste de l'Italie, la politique de conquête de Metternich qui, sous prétexte d'intervention en faveur des maisons régnantes, tend à asservir toute la péninsule à l'Autriche. « En songeant à certaines positions, et au défaut d'équilibre, je frissonne... Qui sait ce qui se machine à Trappau... Priez pour nous, cher Comte, vous qui êtes près des belles églises » (1).

CHAPITRE IV

Mort de J. de Maistre

La mère de Lamartine, qui avait vu J. de Maistre en Savoie lors du mariage de son fils avec Mlle Birch, notait déjà dans son *Journal*, en fin mai 1820, « qu'il paraissait assez malade » (2).

Dans une lettre du 22 janvier 1821, lui-même annonçait qu'il avait été fatigué et qu'il était resté étendu plus d'un mois, à peu près paralysé des deux jambes (3). Cependant, le 21 février, il dictait encore une lettre pleine de verve au marquis d'Azeglio pour le remercier de l'envoi d'un panier de raisins.

Durant ses derniers jours, il demandait qu'on lui lût l'*Imitation* et la *Bible* dont il ne pouvait entendre certains passages « sans pleurer d'admiration ». Le 25 février, il se fit lire le IV^e^ chapitre de S^t^ Jean (celui de la Samaritaine), le psaume 28 dans lequel David célèbre la personne de Dieu qui foudroie les cèdres du Liban, donne la force avec la paix à son peuple, et enfin le 1^er^ chapitre du livre IV de l'*Imitation* sur les bienfaits de l'Eucharistie (4).

(1) Ernest Daudet : Op. cit., p. 394.

(2) Barthou : *Autour de Lamartine* ; 1 vol., Paris, 1925, p. 164.

(3) Edit. Ville, t. XIV, p. 251.

(4) Sur les derniers jours de la vie de J. de Maistre, voir Dermenghem : *Joseph de Maistre mystique*, op. cit., p. 30-31, et la Note bibliographique.

Digitized by Google

Le 26 février 1821, J. de Maistre mourait.

La nouvelle de sa mort se perdit dans le bruit de l'insurrection carbonariste qui éclata à Turin le 10 mars 1821 et qui fut suivie de l'abdication de Victor-Emmanuel Ier en faveur de son frère Charles-Félix.

F. VERMALE.

Digitized by Google

Digitized by Google

JOSEPH DE MAISTRE

Substitut et Sénateur

d'après des lettres inédites
avec une Introduction et des Notes

INTRODUCTION [1]

La littérature contemporaine a remis Joseph de Maistre à l'ordre du jour. N'est-il pas le juge de notre siècle, comme il le fut du siècle précédent ? Il en a discerné les côtés périlleux. Les sources de nos malheurs sociaux lui sont connues.

On se remet à Joseph de Maistre, mais on ne le « tient » pas encore et la synthèse maistrienne reste à faire.

Elle ne sera possible qu'après publication de tous les écrits du maître. On connaît assez mal la période savoisienne de sa vie. On ne connaît pas ses carnets de lecture.

Nous apportons une contribution à la solution du premier problème en publiant ici les lettres de Joseph de Maistre, substitut et sénateur de Savoie. Ces lettres sont adressées au Secrétaire d'Etat des Affaires Internes.

Elles constituent donc un document officiel. Au nombre de 33 elles s'étendent de 1774 à 1796 sur vingt-deux ans de la vie et sur toute la carrière judiciaire de leur auteur. Elles révèlent de Maistre magistrat. Fr. Descostes (2) les a connues et utilisées partiellement, mais de manière plutôt anecdotique. Dans leur ensemble, elles sont inédites.

Les publier intégralement eût débordé le cadre qui nous est offert. Nous n'avons retenu que les plus importantes et

---

(1) Archives d'Etat de Turin. Lettres et documents de Joseph de Maistre. 1° Section. Mazzo 10. Deux groupes de lettres.

(2) Fr. Descostes : *Joseph de Maistre pendant la Révolution, III.*

Digitized by Google

nous avons résumé les autres. Nous avons de plus déposé la copie du texte intégral aux Archives de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie où l'on pourra les consulter.

Notre travail a été rendu possible grâce à l'obligeante patience de Mlle M.-L. Carron-Ceva, de Turin, que nous tenons à remercier au nom des Maistriens. Nous n'aurions pu séjourner à Turin le temps nécessaire pour copier quatre gros cahiers de documents. Mlle Carron-Ceva a bien voulu assurer cette besogne ingrate et minutieuse. Fille du Colonel Carron-Ceva; dont l'ascendance est savoisienne, la dévouée copiste est une ancienne élève des Religieuses de la Providence de Grenoble. Ces religieuses font à Turin une tâche française d'enseignement qu'on ne saurait surestimer. Si Turin est une ville si cultivée, si amie de notre langue, si sympathique aux choses de notre littérature, c'est en grande partie à nos religieuses et à nos religieux qu'elle le doit. Aussi bien le Piémont et la Savoie peuvent-ils s'unir dans une même reconnaissance maistrienne. C'est un lien solide entre des esprits latins que les Alpes ne sauraient séparer.

Nous devons également reconnaissance à M. Vermale, un Maistrien ardent et averti dont la compétence nous a guidé en maint détail de cette œuvre.

Ces lettres de Joseph de Maistre appellent des conclusions. Elles aident à fixer certains points de l'histoire de Savoie.

Mais elles font surtout connaître de Maistre.

Elles le font connaître comme substitut et sénateur.

Elles le font connaître comme homme.

Elles le font connaître comme franc-maçon.

Digitized by Google

I

J. de Maistre substitut et sénateur

En 1774, J. de Maistre est nommé substitut surnuméraire au bureau de l'Avocat général de Chambéry. Il a vingt ans. Il vient de terminer ses études. Il possède ses humanités et son droit comme on les possédait en Savoie à l'époque. Et quand l'on dit : son droit, il faut entendre par là le Droit sarde, c'est-à-dire une discipline très large et fort avertie de philosophie, de théologie et de droit canon.

Le Sénat de Savoie était une institution unique en Europe par l'étendue de sa compétence et par son indépendance. Les rois de Sardaigne, résidant à Turin, devaient nécessairement laisser à leur Sénat savoisien la bride sur le cou. Le Sénat professait une sorte d'autonomie respectueuse à l'égard du pouvoir, il était un peu son maître.

De plus, les Etats de Savoie étant petits, l'administration s'en trouvait simplifiée. Telles attributions qu'une grande nation aurait distribuées entre plusieurs ministères ou institutions différentes relevaient chez nous de l'unique Sénat.

Enfin J. de Maistre était le fils de l'illustre premier président François-Xavier, une des lumières du Sénat, un des auteurs des fameuses Royales Constitutions de 1770. Par tradition et par goût, il devait être un sénateur au sens le plus large du mot.

C'est ainsi qu'on le voit, par ces lettres, appelé à connaître non seulement du droit civil et du droit criminel, mais du droit constitutionnel, du droit administratif, des rapports de l'Eglise et de l'Etat et du droit canonique. Il est, de plus, fort au courant du régime fiscal. Il a étudié tout le système des impôts sardes et l'a, de façon pratique, comparé au système français. Le Roi le charge d'études sur le rachat des dîmes. Il est nommé membre du Conseil de réforme des études — dont son père fut le premier président — Conseil dont l'objet est de veiller sur l'enseignement public au point de vue administratif et disciplinaire. Il a été avocat des pauvres. Il est administrateur de l'hôpital, dont il propose la réorganisation administrative.

Voilà bien des fonctions : justice, police, administration, constitution, culte, finances, instruction, assistance publi-

Digitized by Google

que ! Cela réunit la compétence de tout un conseil des ministres moderne. Cela explique tout un aspect de la pensée maistrienne. J. de Maistre aurait-il trouvé ailleurs qu'à Chambéry la connaissance et l'exercice de toutes ces disciplines politiques et sociales ?

II

Précisions biographiques et psychologiques

Ces lettres apportent également des précisions sur l'homme.

La lettre III confirme qu'en 1778 notre jeune substitut se rendit à Nice où, comme le pense M. Vermale, il y eut des pourparlers de fiançailles avec une jeune personne rencontrée chez son parent le baron Piombani.

La lettre XII nous montre la répulsion de J. de Maistre pour le jeu et les joueurs.

L'ensemble prouve une fois de plus que la vie de J. de Maistre, de 1774 à 1796, fut très laborieuse et entièrement occupée à sa profession et à sa famille.

J. de Maistre suit ses intérêts de très près soit en ce qui concerne ses appointements soit en ce qui concerne ses impôts. Il voudrait également introduire sa femme à la Cour. Savoyard, il était pratique. N'était-ce pas nécessité ? Faire vivre une famille avec un traitement de misère et des revenus insuffisants constituait un grave problème. De Maistre surveille donc ses intérêts, mais il ne gémit pas et il reste digne.

Le substitut et le sénateur est fort respectueux de l'autorité et poli dans ses formules, mais il n'est pas obséquieux et le ton un peu naïf de la première lettre s'explique : elle est la première lettre officielle d'un magistrat de vingt ans.

On a dit J. de Maistre gallican parce que sénateur de Savoie. Il y aurait une étude intéressante à faire sur le gallicanisme de notre Sénat. Il paraît plus administratif que doctrinal. C'est du moins ce qui ressort des présentes lettres. Le Sénat juge des causes ecclésiastiques et canoniquement hors de sa compétence. Mais cela semble toujours accompagné du consentement au moins tacite de l'autorité religieuse et l'évêque intervient. J. de Maistre

Digitized by Google

professe un respect du sacerdoce et de l'épiscopat, une délicatesse et un bon sens remarquables dans les causes ecclésiastiques dont il s'occupe.

J. de Maistre s'impose à Turin. On le consulte, on le craint. Mais, par un mystère de faiblesse gouvernementale, on ne tient pas compte de ses avis.

L'eût-on écouté : la Savoie aurait sans doute fait l'économie de la Révolution. Il appert en effet des documents récemment publiés sur le sujet (notamment par M. Vermale) que la Révolution fut imposée tout d'une pièce à la Savoie par le moyen de la corruption. Un pouvoir fort aurait triomphé d'autant plus facilement que le peuple, satisfait d'une constitution libérale, était attaché au Roi. C'est le Roi qui a lâché la Savoie et non la Savoie qui a lâché le Roi.

III

Joseph de Maistre franc-maçon

Enfin cette correspondance éclaire J. de Maistre franc-maçon. On a porté un certain nombre d'appréciations fantaisistes sur la franc-maçonnerie maistrienne. Or, toute la pensée du maître sur ce sujet se trouve dans le grand Mémoire qu'il adressa au duc de Brunswick en 1782 (1).

Pour J. de Maistre, l'objet de la franc-maçonnerie est à trois degrés.

Le premier degré est la bienfaisance. Il s'agit d'exercer la fraternité à l'égard des confrères, de les soutenir dans la vie, de secourir aussi les autres hommes et de se livrer à l'étude de la morale et de la politique. C'est à la fois un cercle d'études, une amitié organisée, une société de secours mutuel et une conférence de S^{t} Vincent de Paul avant la lettre.

Le deuxième degré s'attache à l'instruction des gouvernants en vue du bien commun et à la réunion des Eglises. C'est une sorte de ligue civique et une ligue d'unité religieuse.

---

(1) *La Franc-Maçonnerie, mémoire au duc de Brunswick*, publié par E. Dermenghem ; Paris, 1925.

Digitized by Google

Le troisième degré poursuit l'approfondissement du christianisme des maçons par l'étude de la métaphysique et favorise la vie mystique. C'est un cercle d'études apologétiques et une sorte de confrérie.

Que cela n'ait qu'un rapport très lointain avec la franc-maçonnerie actuelle, c'est assez clair. Que cela soit un peu suspect au point de vue de l'orthodoxie catholique, c'est également clair, au moins pour nous. Mais pour J. de Maistre, en 1782, c'était une idée catholique.

Or, l'activité maçonnique de J. de Maistre se place précisément entre 1774 et 1796. C'est la période de nos lettres. Elles sont comme l'application du programme précité.

Le substitut puis le sénateur rend service à ses frères, aux pauvres, aux malades, aux enfants des écoles et à ses confrères maçons. Il étudie la morale et la politique. « Le grand objet des Frères sera surtout de se procurer une connaissance approfondie de leur patrie, de ce qu'elle possède et de ce qui lui manque, des causes de détresse et des moyens de régénération. On ne laissera égarer aucun des mémoires que les Frères fourniront sur cet article ; et il n'est pas douteux qu'ils formeront avec le temps le recueil le plus intéressant » (1). C'est bien ce que de Maistre a fait et de manière éminente.

Et quant à l'instruction des gouvernants, on peut dire que c'était son fort. Sa correspondance et les pièces jointes le montrent agent de renseignements parfait au service du bien commun. « On s'occuperait avec un soin infatigable à écarter les obstacles de toute espèce interposés par les passions entre la vérité et l'oreille de l'autorité » (2). Mais il n'impose pas au Gouvernement un pouvoir occulte. Il « est citoyen avant d'être maçon, il ne doit rendre compte à personne des volontés du gouvernement dont l'exécution lui est confiée » (3). On lui propose le rôle d'espion à Grenoble. Il le refuse dignement. Renseigner n'est pas espionner.

Pour le troisième degré, il ne paraît rien de la vie mystique dans ces lettres officielles, mais l'apologétique métaphysique s'y fait jour. Approfondir les Ecritures pour rendre mieux raison de notre foi, « chercher dans la

(1) *Loc. cit.*, p. 95.
(2) *Loc. cit.*, p. 97.
(3) *Loc. cit.*, p. 99.

Digitized by Google

nature même des choses les preuves de notre doctrine » (1), n'est-ce pas la caractéristique de l'esprit maistrien ?

La Révolution s'avance en Savoie. Son succès est sans proportion avec la petitesse des moyens employés. Le peuple est satisfait et obéissant. Un peu de fermeté du pouvoir à l'égard des corrupteurs étrangers suffirait à maintenir la paix.

Mais le pouvoir se dérobe avec une faiblesse déconcertante et même mystérieuse. Pour comprendre, il faut donc recourir à des causes plus hautes que les causes naturelles, à des fautes sociales lointaines dont les événements actuels seraient le châtiment. On ne comprend plus : il faut recourir à une Sagesse supérieure, au Maître du monde moral comme du monde physique, à Dieu.

L'Assemblée Nationale corrompt parce qu'elle est faible. « Elle se connaît bien mieux qu'on ne la connaît : elle sait fort bien que sa force n'est qu'une force relative, fondée sur des circonstances qui sont sans doute le résultat d'un décret particulier de la Providence, puisque la raison humaine les comprend si peu » (2).

Tout le providentialisme maistrien est en germe dans cette lettre du 23 avril 1791. C'est la source de l'Etude sur la Souveraineté du Peuple (1794) et des Considérations sur la France (1796).

Le style de ces lettres vérifie l'évolution spirituelle de J. de Maistre. Les premières, bien que précises et claires, sont d'un style lourd et inélégant. Aussi bien l'écrivain n'a-t-il que vingt ans.

L'âge, les études, l'expérience le forment. Puis vient le choc de la Révolution. C'est un coup de tonnerre. Alors le génie se révèle et quelques phrases jaillissent, sonores, harmonieuses, hardies, pénétrantes, comme un prélude lointain à la symphonie des Soirées de St-Pétersbourg.

Les événements obligent de Maistre à chercher l'explication la plus haute : celle des volontés divines. La Révolution le chasse de sa patrie. Il gagne la Suisse d'abord, la Russie ensuite.

Magistrat, J. de Maistre avait jugé des choses de Savoie du point de vue du droit naturel. Il reste magistrat, mais il élève la norme. Les choses d'Europe, les choses du monde,

---

(1) *Loc. cit.*, p. 110.
(2) Lettre VII, 2e série.

Digitized by Google

se présentent à la barre de son esprit. Il les juge du point de vue de la Providence.

Sans la formation de Chambéry et de Turin, sans la magistrature si étendue du Sénat de Savoie, J. de Maistre eût-il été possible ? Dans quelle nation, dans quelle institution son génie eût-il trouvé ce noviciat ?

Mais, sans la Révolution, ces lettres le montrent, de Maistre fût demeuré Chambérien et Sénateur. Peut-être serait-il devenu Premier Président, comme son père. Son horizon n'aurait pas dépassé l'horizon du palais et l'horizon familial. J. de Maistre n'écrit pas pour le plaisir, il écrit pour juger. Sans la Révolution il n'aurait pas eu à juger le monde.

Chambéry, 10 juillet 1927.

Bernard SECRET.

Digitized by Google

I

Monsieur

J'ai été informé hier, par S. Excellence M. le Président (1) que S. M. a daigné m'accorder une place de Substitut Surnuméraire (2) au Bureau de M. l'Avocat Général : c'est une faveur dont je sens tout le prix. Je n'entreprendrai point d'exprimer à votre Excellence les sentiments dont je suis pénétré ; les expressions les plus énergiques seraient toujours fort au dessous de ma reconnaissance. Je vois d'un coup d'œil les obligations que m'impose l'emploi qui m'est destiné, mais j'avouerai à Votre Excellence que je n'en suis point effrayé. Ma jeunesse me donne de l'inquiétude mais la droiture de mes intentions me rassure : mon zèle me donnera de l'activité et j'ose me flatter, Monsieur, que je ne démentirai point l'idée avantageuse que vous avez de moi. Je n'ignore pas que je dois les bontés du Roi (3) à la protection dont Votre Excellence a bien voulu m'honorer ; je ferai tous mes efforts pour qu'elle ne se repente pas de son ouvrage ; la reconnaissance toujours vivante dans mon cœur me rendra le travail plus facile ; je ne trouverai plus d'épines dans ma profession : tous les moments de ma vie seront employés à servir le plus aimable et le plus aimé des Monarques et je proteste à Votre Excellence qu'elle ne s'apercevra jamais que je suis le plus jeune des Magistrats.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, le très humble et très obéissant serviteur.

Maistre fils

de Chambéri le 10 décembre 1774.

---

(1) Le Premier Président du Sénat de Savoie était, depuis 1764, Jacques Salteur de la Serraz.

(2) J. de Maistre était Docteur de l'Université de Turin depuis 1772. Après un stage de deux ans au Bureau de l'Avocat des Pauvres, c'est-à-dire de l'Assistance Judiciaire, en 1774, il fut nommé substitut surnuméraire de l'Avocat général. C'était le premier grade de la magistrature sarde, comme celui d'Attaché au Parquet.

(3) Victor-Amédée III.

Digitized by Google

II

Monsieur,

Son Excellence M. le Comte Salteur (1) a eu la bonté de m'informer, Monsieur, que S. M. a daigné m'assigner un appointement (2). Sensible autant que je dois l'être à cette nouvelle faveur, je ne le suis pas moins à la protection dont Votre Excellence m'a honoré dans cette occasion. Je la supplie de vouloir bien me la continuer : je n'épargnerai ni soins ni fatigues pour la mériter. Rien n'est plus capable d'encourager que la certitude d'avoir, auprès du Trône, le protecteur le plus éclairé.

Puissions-nous conserver longtemps Votre Excellence pour le bonheur de l'Etat en général ; et plus particulièrement encore pour le bonheur de la Magistrature.

J'ai l'honneur, etc...

A Chambéri le 17 novembre 1777.

III

M. de Maistre demande la permission de se rendre en Savoie par la France, à cause de l'hiver et de la santé de son compagnon de voyage, le Chevalier d'Acchiardi. Daté de Nice, le 19 novembre 1778 (3).

IV

Monsieur

Les bontés que j'ai éprouvées, ainsi que mon Père, de la part de Votre Excellence, m'inspirent la confiance de lui

---

(1) Premier Président du Sénat de Savoie, dont le deuxième fils était l'ami intime de J. de Maistre, et comme lui substitut surnuméraire.

(2) 600 livres. A l'encontre des Parlements français, au Sénat de Savoie, les titulaires de charges judiciaires n'étaient pas propriétaires de leur charge. Ils étaient nommés ou révoqués par le Roi et recevaient un traitement fort modique.

(3) *La Correspondance de J. de Maistre* (édit. Vitte, t. X, p. 169) parle du voyage de Nice.

Digitized by Google

adresser une copie d'un Mémoire que je présente au Bureau des Affaires Etrangères et qui doit être transmis en France si S. M. juge à propos de m'accorder sa puissante protection dans une affaire qui m'intéresse vivement. Je me détaille point ici à Votre Excellence, puisqu'elle est exposée dans le mémoire ci-joint avec toute la clarté qui a dépendu de moi. Je sens très bien que ma demande paraît concerner exclusivement le Bureau des Affaires Etrangères ; néanmoins je me fais un devoir de soumettre mon mémoire aux profondes lumières de Votre Excellence. Et comme il est naturel que S. M. les consulte dans cette occasion, je la supplie de vouloir bien l'appuyer auprès du Roi. Je le fais avec confiance parce qu'il me semble que je puis sans témérité regarder ma demande comme évidemment juste ; je serais cependant beaucoup moins persuadé si je n'avais pas obtenu l'approbation de notre illustre Avocat Général, M. le Comte Berzetti qui a même la bonté d'écrire à Votre Excellence à ce sujet. Il serait inutile de lui exposer combien cette affaire est intéressante pour moi, puisque l'exemption dont il s'agit forme, comme je le dis dans le mémoire, une espèce de point d'honneur pour tous les sujets de S. M. qui se trouvent dans le cas d'en jouir ; au point que l'un d'eux a recouru solennellement pour un impôt. J'ajouterai seulement que l'intérêt de S. M. paraît se mêler dans cette occasion à celui de son sujet : mais il ne m'appartient point de prévenir les réflexions de Votre Excellence ; je me borne à me mettre sous sa protection, en la priant d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel, etc...

Chambéri, 22 mars 1786.

Le Mémoire joint contient tout l'historique de la question. Il est intéressant par la comparaison entre le régime fiscal français et le régime sarde. Il montre que J. de Maistre hérita du domaine de Talissieu (pour lequel il demande exemption) de son oncle maternel : Messire Guillaume François Desmotz, curé de Champ d'Or au diocèse de Belley, mort dans ce domaine le 27 juillet 1781. Ce domaine venait d'une bisaïeule maternelle du curé, Bernardine de Montluel. J. de Maistre rappelle que la famille Desmotz se perpétue alternativement en Savoie et en France depuis près de trois siècles.

Digitized by Google

V

Monsieur

Le Châtelain (1) de Montmeillant écrivit il y a quelque temps à l'Avocat Général pour savoir s'il devait suivant l'usage inviter le Juge Maje (2) de Savoie pour venir mettre les emprises (3) à Montmeillant ou s'adresser au nouveau juge de cette principauté. M. le Comte Berzetti, partant pour le Piémont, me remit cette lettre pour en conférer avec le Président Maistre, mon père : son avis et le mien furent d'abord que le juge maje devait continuer à mettre les emprises ; mais, ayant ensuite conçu de très grands doutes sur ce sujet, nous convînmes, pour agir plus surement, qu'il aurait l'honneur d'en écrire à Votre Excellence ; laquelle a été d'avis, comme nous l'avions pensé en second lieu, que les emprises devaient être mises par le juge actuel de Montmeillant ; et les ordres sont partis en conséquence.

Je crois néanmoins qu'il est de mon devoir de mettre sous les yeux de Votre Excellence quelques réflexions que j'ai faites sur ce sujet et que j'ai l'honneur de lui adresser après les avoir communiquées à mon Père. Ce n'est point comme juge de Montmeillant mais comme juge de Chambéri que le Préfet de cette Province se rendait dans cette pré (...) ville pour y fixer le commencement des vendanges. C'était une espèce d'hommage rendu à la capitale qui possède presque tous les propriétaires des vignobles de Montmeillant, dont Votre Excellence connaît sans doute l'importance aussi ; le juge maje ne s'y rendait pour cette opération qu'accompagné des Sindics de la ville de Chambéri. Et il y a plusieurs arrêtés du Sénat qui les ont maintenus dans cette profession avec défense aux Sindics de Montmeillant d'attenter à la coutume établie, à peine d'amende. J'ai lu tous ces arrêts qui remontent fort avant dans le siècle passé et je puis assurer Votre Excellence qu'il n'y a rien de plus incontestable que l'usage et la raison de l'usage. En conséquence, les vignes de Chignin étant censées faire corps avec celles de Montmeillant et se trouvant

(1) Juge seigneurial.

(2) Grade dans la magistrature sarde au-dessous de Sénateur. Correspond à nos juges de 1re instance.

(3) Emprises et bans de vendanges. (Cf. Vermale : *Les Classes rurales en Savoie au XVIIIe siècle* ; 1 vol., Paris, 1911, p. 211.)

Digitized by Google

soumises aux mêmes bans de vendanges, le vassal de cette terre érigée en Marquisat par S. M. n'a jamais pu obtenir de faire mettre les emprises sur sa terre par son châtelain ; il se pourvut bien au Sénat à ce sujet, mais il y eut des conclusions répulsives de l'Avocat Général Comte de Serraval et le Marquis de Chignin n'ôsa pas même s'exposer à un jugement. Depuis le nouvel arrangement, j'entends dire que les Sindics de Chambéri regardent l'ancien usage comme entièrement anéanti et ne comptent plus mettre les emprises de Montmeillant. Sindics d'une capitale et accoutumés à se rendre sur les lieux pour cette formalité avec le Préfet de la Province ordinairement Sénateur, Votre Excellence sent que les nouvelles dispositions peuvent leur paraître l'équivalent d'une abolition entière de l'ancienne coutume.

Dans cet état de choses, voyant qu'il s'agit d'un privilège bien flatteur pour la ville de Chambéri et auquel elle tient fortement, j'ai cru qu'il convenait, sans parler à d'autres qu'à mon Père des doutes que j'ai sur cette affaire, d'exposer simplement les faits à Votre Excellence, afin qu'elle puisse solliciter même avant les vendanges prochaines de nouveaux ordres si elle les croit nécessaires et me marquer même, si elle veut bien avoir cette bonté, ce que je dois répondre à MM. les Sindics si quelqu'un d'eux, comme il est très possible, vient me demander des instructions ; ou au Marquis de Chignin qui m'a déjà parlé, et qui, dans ce moment, se croit autorisé dans ses anciennes prétentions.

J'ai l'honneur, etc...

Chambéri 20 septembre 1786.

VI

M. de Maistre fait suivre la supplique du prêtre Cheynel au roi d'un mémoire l'expliquant.

M. Cheynel, né à Lyon, d'abord militaire, vint à Chambéry où il entra chez les Cordeliers Conventuels. Détaché dans le diocèse de Belley, il est nommé Vicaire amovible de Jongieux. Ce prêtre qui « a de l'esprit, de la littérature et une dextérité peu commune dans les affaires », a prêché un Carême à la cathédrale d'Annecy et devait prêcher celui de 1787 à la cathédrale de Chambéry. Il demande la grâce de posséder des bénéfices en Savoie, en l'espèce la chapelle

Digitized by Google

du château et deux chapelles dans l'église paroissiale de Lucey.

Aux pièces jointes : un mémoire de Maistre et la supplique de Cheynel.

Daté de Chambéry 6 novembre 1786.

VII

M. de Maistre envoie un recours des administrateurs du Séminaire d'Aoste. Daté de Chambéry 20 décembre 1786.

VIII

Monsieur

Quoique mon Père témoigne par ce courrier, à Votre Excellence, l'extrême reconnaissance dont il est pénétré pour les nouvelles bontés qu'il vient d'éprouver de sa part, j'espère néanmoins que, ces bontés me concernant d'une manière particulière, V. E. voudra bien agréer que j'aie l'honneur de lui présenter en mon nom mes très humbles remerciements au sujet de l'emploi de réformateur (1) que je dois en si grande partie à sa protection. Je n'ignore pas que je ne puis encore avoir mérité cette faveur ; mais les grâces que S. M. veut bien m'accorder en considération de mon Père, m'engagent à redoubler de zèle pour le servir en toute occasion avec toute l'activité dont je suis capable. Je supplie V. E. de recevoir avec bonté l'hommage de ma plus vive reconnaissance et du profond respect avec lequel, etc...

Chambéri 10 janvier 1787.

IX

M. de Maistre renvoie la supplique de Claude Grillet, métral et marguillier de la paroisse d'Onnion, condamné à

(1) Le Conseil de Réforme des études avait été fondé le 14 août 1768 par Charles-Emmanuel III. Le Président de Maistre en avait été le premier chef. C'était un Conseil Académique, aux attributions à la fois administratives et disciplinaires.

Digitized by Google

six mois de prison pour « vie libertine et scandaleuse ». Aux pièces jointes un exposé de Maistre, la supplique de Grillet au roi, un extrait de l'arrêt du Sénat, un certificat de pauvreté, un certificat de vie et mœurs. Chambéry, 24 mars 1787.

X

M. de Maistre renvoie la supplique des Franciscains de Moûtiers. Les Observantins de Ste-Marie Egyptienne hors la ville de Chambéry, se sont réunis aux Mineurs Conventuels en 1771. Ils ont vendu leur couvent à l'hôpital des incurables. Le prix en a été attribué au couvent le plus pauvre, celui de St-Michel sur Moûtiers. Désireux d'agrandir et améliorer ce couvent les religieux demandent l'exemption du laod d'amortissement pour achat. Aux pièces jointes : un exposé de Maistre, trois lettres des religieux, une lettre de S. G. Mgr Joseph Monfalcon du Cengle, évêque de Tarentaise et une lettre complémentaire de Maistre. Chambéry 14 avril 1787.

XI

M. de Maistre accuse réception d'une lettre du Ministre au sujet du procès du prêtre Girod. Chambéry 28 avril 1787.

XII

Monsieur

Le Sr Viollat 2me Sindic de Thonon (1) m'écrivit le 2 du mois passé une lettre dont je ne répète point le contenu à V. E. parce que j'ai l'honneur d'en joindre ici une copie. Elle verra qu'il y était question d'un certain Huard dont je n'avais jamais oui parler : joueur de profession, à ce que je pense, et auquel par cette seule raison, je ne prendrai jamais aucun intérêt. Je communiquai la lettre du Sr Viollat à S. E. Mr le Gouverneur de ce Duché, lequel me fit répondre

(1) Dans les villes importantes de Savoie, il y avait 3 syndics : le 1er pour la noblesse, le 2e pour la bourgeoisie, le 3e pour le tiers-état.

Digitized by Google

par son secrétaire précisément ce que V. E. lira dans ma réponse au Sindic de Thonon, dont j'ai également l'honneur de lui adresser ici une copie. Maintenant il m'est revenu que l'affaire du Sr Huard partage les esprits à Thonon ; qu'on pense et qu'on écrit sur lui le pour et le contre; que le Gouvernement, même en permettant le jeu à Thonon, en excluait ledit Huard et que le tout serait probablement porté à Turin, je n'entre point dans l'examen de la question, qui ne me concerne point et que mes supérieurs décideront comme ils le jugeront à propos. Mais comme je pourrais être cité sans le savoir, je crois prudent de mettre sous les yeux de V. E. les deux copies susdites de la lettre du Sindic et de ma réponse ; en l'assurant que je n'ai fait que rapporter fidèlement à ce dernier ce que je tenais de S. E. M. le Gouverneur qui ne me fit aucune objection particulière contre le Sr Huard, dont je n'avais jamais oui parler alors et qui m'est encore parfaitement inconnu, rien ne m'étant plus étranger que le jeu et les joueurs.

Chambéri 2 mai 1787.

Aux pièces jointes, l'extrait de la lettre du Sr Viollat établit que ledit Huard loue à Thonon une maison garnie, y tient des jeux de hasard qui ruinent les meilleures familles et cause du scandale dans la ville.

XIII

M. de Maistre envoie la supplique des habitants du hameau de la Plantaz, sur S^{t}-Pierre-d'Albigny. Ce hameau n'a point d'eau. Les Augustins de S^{t}-Pierre-d'Albigny leur donnent la permission de dériver une fontaine. Mais les propriétaires voisins refusent le passage. Aux pièces jointes : la supplique et l'avis motivé de Maistre. Exposé juridique complet et intéressant de la question des eaux. Chambéry 4 mai 1787.

XIV

M. de Maistre transmet les bulles de nomination de Mgr Paget, évêque de Genève avec le transumat du Sénat. Pièce jointe : le transumat du Sénat. Chambéry 12 mai 1787.

Digitized by Google

XV

Monsieur

Conformément à la lettre dont V. E. m'a honoré le 25 du mois dernier en me transmettant le placet présenté à S. M. par le Doyen et Chapitre d'Aix contre le curé de Pougni, je me suis procuré les instructions les plus sûres sur les accusations graves portées contre ce prêtre et j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. E. mon parere à cet égard. Elle y trouvera la vérité dite sans ménagement pour et contre, et sur les précautions scrupuleuses que j'ai prises dans le choix des sources d'où j'ai tiré mes informations. J'ai le bonheur de pouvoir l'assurer qu'elle peut y compter comme si les faits s'étaient passés sous ses propres yeux.

V. E. s'appercevra peut être que je n'ai rien dit sur certains chefs d'accusations ; mais si je les ai passés sous silence c'est que, pour les éclaircir, j'étais obligé de m'adresser à des personnes sans caractère ou même très suspectes et qui d'ailleurs auraient fait du bruit. Il me paraît de plus que les chefs que j'ai pu éclaircir parfaitement peuvent servir à faire juger des autres; pouvant assurer à V. E. que, quelques recherches que nous ayons faites, Mgr l'Evêque de Chambéri et moi, nous n'avons pas trouvé que le prêtre Déphany ait donné prise en rien sur l'article des mœurs et de la religion. Je crois devoir ajouter à V. E. que le Doyen d'Aix m'étant venu porter des plaintes contre le curé Déphany, comme celui-ci m'en était venu porter contre le Chapitre, il m'a fait entendre dans la conversation que son corps ferait volontiers un sacrifice pour se défaire du curé de Pougni ; ce que je n'ai pas de peine à croire, parce que ce Chapitre redoute beaucoup l'issue du procès que le prêtre Déphany poursuit contre lui avec une activité qui paraît au dessous de ses moyens. Or, comme le curé de Pougni, malgré ses torts et ses défauts, n'est pas dans le cas de subir aucune peine, si Sa Majesté jugeait à propos, pour un bien de paix, d'adopter, à l'égard de ce prêtre, le parti proposé dans le parere, j'ai lieu de croire qu'il me serait aisé d'amener les Chanoines d'Aix à contribuer en grande partie à l'entretien honnête qu'on ne peut, ce semble, refuser audit Curé, surtout qu'il est chargé de son Père et de sa Mère, qu'il entretient chez lui. Il ne resterait plus qu'à

Digitized by Google

savoir si, dans cette supposition, il devrait demeurer oisif, ou s'il serait possible d'en tirer parti dans une autre place pour le service de l'Eglise ; mais outre que cet article concerne particulièrement Mgr notre Evêque, il serait superflu de s'en occuper avant de savoir si V. E. goûtera le parti proposé.

Chambéri 6 mai 1787.

Les chanoines de la Collégiale d'Aix-les-Bains, se prétendant curés primitifs de Pougny, voulaient en chasser le curé Déphany. Ils ont présenté un placet à S. M. et l'ont accompagné d'un mémoire contenant les imputations les plus graves contre le curé. M. de Maistre enquête et montre que Rd Déphany a un caractère violent mais que c'est un prêtre digne. Il propose, pour un bien de paix, de faire assurer à Rd Déphany une honnête retraite. Aux pièces jointes : un mémoire de M. de Maistre sur l'affaire, un mémoire des chanoines d'Aix contenant 30 chefs d'accusation et une lettre des chanoines au roi.

XVI

M. de Maistre fait connaître la mort du Président Dufreney de Vidonne, « un des plus anciens et respectables magistrats » décédé le 7 juin 1787. Daté de Chambéry, 9 juin 1787.

XVII

M. de Maistre transmet un placet d'Antoine Béard, jeune français du Bugey qui demande la naturalisation sarde et la permission d'exercer le notariat à Chambéry. Aux pièces jointes : un mémoire de M. de Maistre, deux lettres de Béard et le consentement des parents de ce dernier. Chambéry 9 juin 1787.

XVIII

Aimé Mouthon, de la paroisse de Burdignin en Faucigny a frappé violemment et blessé son curé. Il a été emprisonné. François-Joseph Mouthon, frère de l'accusé est garde du

Digitized by Google

corps de S. M. Il demande la grâce de son frère. Aux pièces jointes : un mémoire de Maistre et la supplique du garde du corps. Chambéry 9 juin 1787.

XIX

M. de Maistre renvoie les lettres patentes de S. M. pour la cité d'Aoste. Il a fait part au Sr Benoit Viviant de sa nomination comme châtelain concierge à Annecy. Il annonce la mort du Sénateur juge-maje Giraud, à Rumilly. Il donne des détails sur le duel, à la frontière de Genève, entre le Marquis d'Oncieux et M. Hawkes, officier anglais. Ce duel est la suite d'une discussion à un bal. Les duellistes sont sains et saufs.

Aux pièces jointes : un rapport de M. de Maistre. Daté de Chambéry, le 3 octobre 1787.

I

Monsieur

J'ai été instruit par M. le Chevalier de Perron (1), notre commandant général qu'il avait adressé à V. E. une déclaration judiciaire de quelques gentilshommes de Nice que je lui avais remise et sur laquelle j'avais espéré que ma femme pourrait obtenir l'honneur d'être admise à faire sa cour à Mme la Princesse de Piémont (2) à son dernier passage. La décision n'a point pu arriver à tems, mais comme la même occasion se présente chaque année, je prie V. E. de me permettre de lui rappeler cette affaire et de réclamer ses bontés si elle est dans le cas de me les accorder. Eloigné dans cette affaire, comme dans toute autre, de toute espèce d'intrigue, je n'ai fait que me servir d'un titre qui existait et qui avait déjà servi à quelqu'un, sans que je m'en fusse aucunement mêlé. J'ose espérer que V. E. ne blâmera point une démarche naturelle non seulement pour mon

(1) Gouverneur général de la Savoie.
(2) Clotilde de France, sœur de Louis XVI.

Digitized by Google

intérêt particulier, mais encore pour celui de trois sœurs dont le sort dépend en grande partie du succès de ma demande. Je n'ai point envoyé de mémoire et je n'ai même cité aucun exemple ; persuadé qu'il est odieux de se comparer à d'autres personnes plus heureuses et qu'on s'éloigne même en cela du respect dû à l'autorité. Je me borne donc à faire observer à V. E. que ma femme (1) et ma mère (2) étant l'une et l'autre d'une condition également distinguée, elles ne peuvent gêner les bontés de S. M. qui paraîtraient même n'avoir point de conséquence sur la nature de la Déclaration : mais je m'en rapporte uniquement au jugement de V. E. étant le premier à me départir d'une demande qui lui paraîtrait injuste ou indiscrète.

Chambéri 6 septembre 1788.

II

Monsieur,

Par ses lettres patentes du 15 avril 1715, le Roi Victor-Amé I de glorieuse mémoire a donné à l'hôpital général de cette ville des réglemens en général très avantageux ; mais l'expérience découvrant tous les jours des choses que la plus haute sagesse ne pouvait prévoir il est arrivé que ces réglemens, par une foule de raisons qu'il serait trop long de détailler à votre E. sont devenus tout à fait insuffisants ; en sorte que ce bel établissement de l'hôpital général est menacé de se dissoudre si l'on ne prend pas des précautions pour en réformer l'établissement sur plusieurs points.

Me trouvant cette année à la tête des Bureaux ordinaires de cette administration, j'ai saisi l'occasion du changement de secrétaire pour faire nommer un Comité chargé de rédiger des instructions indispensables pour le nouveau secrétaire ; mais, nous désirerions porter nos vues plus loin et former un nouveau règlement complet en consultant les usages des autres maisons de charité et surtout l'ancien règlement et notre propre expérience.

---

(1) Par sa femme, née de Morand, de Maistre était allié à la plupart des familles nobles de Savoie.

(2) Il doit s'agir de sa belle-mère, sa mère étant morte en 1768.

Digitized by Google

Je puis avoir l'honneur d'assurer V. E. que le Comité est composé des personnes les plus en état d'exécuter un pareil ouvrage. Mais il n'est pas naturel qu'elles se livrent à un travail aussi considérable sans aucun espoir d'approbation et d'utilité. Je prends donc la liberté de faire part de notre projet à V. E. en la suppliant de vouloir bien autoriser le susdit Comité à travailler sans aucune publicité au règlement en question pour le mettre ensuite sous les yeux de V. E. S'il est agréé, nous serons très satisfaits et V. E. aura rendu à ce pays un service digne d'Elle. Si, au contraire, l'ouvrage n'est pas approuvé, il n'en sera plus question et le reste de l'Administration, qui est très nombreuse et trop nombreuse, ne saura seulement pas qu'on ait jamais fait la tentative que j'ai l'honneur de proposer à V. E. Ce n'est certainement ni l'esprit de cabale ni l'esprit d'innovation qui font désirer des changements dans l'Administration de notre hôpital. Toutes les personnes instruites assureront V. E. de la situation critique de cet établissement précieux, qui doit nécessairement changer ou tomber. Je m'acquitte d'un devoir en portant ce projet sous les yeux de V. E. et je la supplie à cette occasion de vouloir bien agréer, etc...

Chambéri 3 février 1790.

Aux pièces jointes, une lettre (qui paraît être d'un administrateur de l'Hôpital) et qui montre le bien fondé des propositions de M. de Maistre.

III

M. de Maistre envoie une supplique des nobles savoyards possédant des biens en Bugey, Bresse, Gex et Valromey. « Les municipalités de ces quatre provinces, fondées sur les décrets de l'Assemblée Nationale, prétendent dépouiller la noblesse de Savoie de ses privilèges (sanctionnés par des traités). » « Il peut se faire que la voix de la justice ne puisse se faire entendre au milieu des clameurs de la sédition ; mais il paraît d'un autre côté qu'une patience silencieuse ne serait pas sans inconvénients. » Daté de Chambéry, le 10 avril 1790.

Aux pièces jointes : la supplique des nobles savoyards.

Digitized by Google

IV

Monsieur

Le bruit s'était répandu dans notre ville depuis quelque tems que les maximes françaises s'étaiént insinuées dans le Collège ; que les Professeurs même n'en avaient pas absolument horreur et qu'ils avaient surtout donné quelques marques d'approbation à la Constitution civile du Clergé de France. Ce bruit était parvenu jusqu'au Gouvernement et commençait à faire une certaine sensation. Les écoliers, d'ailleurs, montraient une grande effervescence ; il leur était arrivé plus d'une fois d'insulter des Français réfugiés, et notamment, samedi passé, 19, plusieurs d'entre eux dont j'ai lieu de croire que la plus grande partie appartient aux classes supérieures couvrirent d'injures trois Français qui passaient devant le Collège. C'était le Comte de Tresson, M. de Chateauvillard, ci devant Conseiller au Parlement de Paris et le Chevalier de St Pons. Ces Messieurs entendirent des mots qui ne doivent point salir cette lettre : il suffit de dire à V. E. qu'on alla jusqu'à parler du bâton. Il a paru au Conseil de Réforme qu'il n'était pas possible de garder le silence dans cette occasion. J'ai donc fait appeler un des principaux professeurs, auquel j'ai fait pour lui et pour ses collègues, les représentations les plus fortes sur l'importance de maintenir les bonnes maximes et sur le chagrin que nous avaient causé les bruits qui s'étaient répandus sur leur compte. Il m'a fait à cet égard les plus fortes protestations d'orthodoxie politique : il m'a cité des témoins de la manière de penser de MM. les Professeurs ; et je ne doute pas, en effet, qu'on ne les ait, sinon totalement au moins beaucoup calomniés, car lorsque les esprits sont échauffés tout s'exagère. A l'égard de la scène très indécente du 19, les coupables ne nous étant point connus, nous avons jugé à propos de faire publier au Collège le manifeste dont V. E. trouvera ci-joints deux exemplaires. Et comme nous n'avons point de chef dans ce moment, j'ai pris à cette occasion l'avis préalable de S. E. M. le P. P. Si l'on acquiert une conviction contre quelques individus, on verra ce qu'il y aura à faire ; mais nous inclinons à croire qu'il suffira d'avoir effrayé la masse de ces étourdis et donné aux étrangers une marque publique de notre intérêt, sans pousser l'inquisition plus loin.

Nous désirons que ce soit de même l'avis de V. E. et je la supplie, etc...

Chambéri, 23 mars 1791.

Digitized by Google

Aux pièces jointes : Manifeste du Conseil de Réforme :

« Le Conseil de Réforme vient d'apprendre que, dans la matinée du 13 de ce mois, des élèves du Collège Royal de cette ville se sont oubliés au point de poursuivre trois étrangers qui passaient devant la porte du Collège, de leur adresser des expressions outrageantes, sans aucune provocation de leur part ; d'aller même jusqu'aux menaces et de les obliger à chercher un asile dans une boutique voisine.

Les Réformateurs ont vu avec une surprise mêlée d'indignation que des jeunes gens, membres d'une nation renommée par ses mœurs douces et bienfaisantes, se soient permis de violer ainsi les lois de l'hospitalité envers des étrangers respectables vivans paisiblement sous la protection de S. M. De tels excès, qui tendent à flétrir le caractère national et qui blessent le respect dû au Souverain, ne peuvent être passés sous silence.

En conséquence, le Conseil, sans entendre faire grâce pour le passé, fait savoir pour l'avenir à tous les étudians du Collège de Chambéry que les mesures les plus exactes ont été prises de concert avec le Gouvernement pour que leur conduite soit éclairée de près, surtout dans les promenoirs publics et dans les environs du Collège, et que, si quelques uns d'entre eux avaient le malheur de retomber dans la même faute, non seulement ils seraient chassés ignominieusement du Collège sans espoir de retour, mais encore que, suivant l'âge des coupables, ils seraient emprisonnés et poursuivis criminellement comme perturbateurs du repos public.

Et enfin que personne ne puisse prétexter cause d'ignorance, le Conseil a délibéré que le présent Manifeste sera imprimé, affiché à la porte du Collège et lu dans toutes les classes par chaque professeur en présence du Préfet qui en certifiera les Réformateurs.

Fait à Chambéry, en Conseil, le 21 mars 1791. »

V

Monsieur

Le manifeste que le Conseil de Réforme a fait publier au Collège le 22e de ce mois n'a été publié qu'après de mures réflexions et de l'avis exprès de S. E. le P. P. et V. E. se convaincra par la nature des circonstances qu'il

Digitized by Google

aurait été honteux de faire moins et dangereux de faire plus. Le Conseil, au reste, n'est heureusement point dans le cas de prendre des mesures prudentes pour la punition des écoliers qui ont déchiré le manifeste, car ce fait est absolument faux. L'huissier du Conseil, ensuite d'un malentendu, afficha le manifeste à midi, c'est à dire deux heures trop tôt. Une demi heure après un curieux du voisinagé l'avait détaché lestement et sans témoins ; en sorte que tout ce qu'il est possible de savoir sur cet article c'est qu'il fut détaché et qu'il ne le fut point par un écolier. Les jeunes gens n'arrivèrent qu'à deux heures avec leurs professeurs ; il n'y eut pas le moindre tapage et tout se passa de la manière portée par le certificat ci joint du Préfet des études que nous avons chargé d'interroger MM. les Professeurs et de prendre dans les environs du Collège les informations les plus circonstanciées. Au reste, aucun conte de ce genre, faux ou exagéré ne doit surprendre V. E. Indépendamment des vues personnelles — il y en a partout — il s'agit toujours d'effrayer.

La grande thèse populaire est que tout acte de l'autorité réprimante est une tyrannie ou une imprudence et que le pouvoir se conserve en n'agissant point ou en ne se montrant qu'avec tous les symptômes de la peur. Ce système prêché depuis deux ans par des ignorans qui le croient et par quelques gens d'esprit qui le font croire, a produit des effets dont V. E. qui est à la tête des affaires peut juger mieux que personne.

Je suis avec un profond respect, etc...

Chambéri 29 mars 1791.

Aux pièces jointes : certificat du Préfet des Etudes, Jean-Pierre Chevalier, Chanoine de la Cathédrale, professeur de Théologie, au Royal Collège de Chambéri, préfet des études et visiteur honoraire des Collèges de S. M. deçà les monts. Le Manifeste a été lu. Il a fait impression sur les élèves, qui sont rentrés dans le devoir. Le Manifeste a été affiché à midi. A midi trois quarts il avait disparu, enlevé par une main qui n'est certainement pas celle d'un élève. Le Manifeste n'a pas été porté par la ville. Ces bruits sont répandus par des gens mal instruits ou mal intentionnés.

Digitized by Google

VI

Monsieur

On a débité avec profusion à Grenoble un pamphlet contenant une relation à la française de l'émeute du 16 (1). Un ami que j'ai dans cette ville me l'ayant envoyé, je ne l'ai montré qu'à S. E. M. le P. P. ; et comme nous n'en connaissons aucun autre exemplaire à Chambéri, et qu'il est très possible que V. E. ne le reçoive pas d'ailleurs, je suis convenu avec M. le P. P. que j'aurais l'honneur d'adresser cette pièce à V. E. La lettre qui accompagnait la brochure en question à moi adressée prouve, ce qui n'a peut-être pas besoin de l'être, que l'affaire du 16, étrangère au caractère du peuple, a été le resultat des manœuvres et même de l'or des Jacobins. J'ai lu de même cette lettre à S. E. M. le P. P. qui l'a trouvée assez intéressante pour être d'avis que V. E. en lirait avec plaisir un extrait. Je m'empresse encore de suivre ses vues à cet égard ; et j'en prends occasion de répéter à V. E. ce que j'ai déjà dit ici plus d'une fois à nos chefs, c'est que si le Roi veut connaître la manière dont on nous travaille et les instrumens dont on se sert, ce n'est point ici qu'il faut chercher des espions et des lumières, mais en France, et d'abord à Grenoble. Tout se vend en France et l'honneur d'une foule d'individus ne serait pas la marchandise la plus chère. D'ailleurs, sans aucune manœuvre périlleuse, il suffirait d'avoir les yeux fidèles ouverts à côté de deux ou trois clubs pour découvrir bien des choses. Par simple intérêt pour un gouvernement que j'aime et auquel je dois tout, j'ai fait quelques questions à un ami français, bon royaliste, et elles m'ont produit la lettre dont l'extrait dans les parties intéressantes est ci-joint. S'il m'arrivait de réunir assez de connaissances pour mettre sur les voies d'une entreprise en forme, j'en ferais un mémoire circonstancié, en attendant des éclaircissemens dont je ne puis répondre parce qu'ils ne sont pas en mon pouvoir. Je prie V. E. d'agréer, etc...

MAISTRE.

Chambéri 29 mars 1791.

---

(1) Dans ses *Carnets*, J. de Maistre écrit, à la date du 15 mars 1791 : « Bagarre bête faite à Chambéri par des polissons du païs, soufflés par des scélérats français et dont l'effort le plus probable sera de nous brouiller avec le Roi et de nous procurer un régime de fer à la place d'un gouvernement doux. »

Digitized by Google

Extrait de la lettre de Grenoble : « Grenoble, 27 mars 1791. J'ai tâché de saisir le fil qui unit nos amis de la Constitution à vos prétendus patriotes et quelque zèle que j'y aie mis, mon Aristocratie notoire me rend trop suspect pour avoir pu lever entièrement le voile qui couvre les démarches ténébreuses du Club des Jacobins de cette ville : ce qui me paraît constant, d'après les divers récits, c'est que notre Propagande a de vigoureux champions à Chambéri.....

Vendredi dernier, 25, les crieurs publics faisaient pour la première fois retentir nos rues du « Grand Assassinat de Chambéry occasionné par les Aristocrates, à deux sous ». En même tems, les Patriotes répandaient que le lendemain 26 Mr. Blanc, avocat, devait y être pendu et qu'il était décidé qu'on braverait les sabres et les bayonnettes pour l'enlever. Je vous envoie le Grand Détail dont on a déjà vendu trois mille exemplaires et les feuilles patriotiques qui insultent comme de raison votre respectable Gouverneur. Sa prudente sévérité dérange infiniment nos enragés. L'ordre de partir donné à beaucoup de goujats français les déjoue. Un certain Astier notamment, qui était leur enfant gâté, s'est vu forcé de quitter Chambéri et c'est un agent de moins. Ce qui fait croire à tous les gens sages et désintéressés que l'insurrection du 16 était imaginée pour occuper le Roi de Sardaigne chez lui, et qu'elle a coûté cher à notre Club des Jacobins, c'est qu'un des Electriseurs de ce foyer recevant le 17 à trois heures après midi un exprès de Chambéri qui lui annonçait cet événement, dit avec colère : « Ces B...es là ne savent pas profiter des occasions : on leur donnerait tout l'or de la France qu'ils ne sauraient pas s'en servir. Au reste, pourvu que le Bon Papa (le Roi) ait bien peur, cela suffit. »

Le plus sûr moyen, pour être au courant des choses faites et à faire serait d'avoir ici un homme sûr (sujet du Roi) se disant persécuté par le Gouvernement, qui s'affilierait au Club, ne verrait que les enragés et vous mettrait à portée de les déjouer...

VII

Monsieur

Conformément au post scriptum de la dernière lettre dont V. E. m'a honoré, j'ai l'honneur de lui faire parvenir

Digitized by Google

quelques notices que j'ai recueillies tant par lettres que par conversations et auxquelles j'ai donné fort à la hâte la forme de mémoire. Si elles sont agrées, j'en serais très satisfait et je continuerai à faire connaître à V. E. ce qui pourra me parvenir par la suite. Si, au contraire, elles sont superflues, j'espère qu'elle voudra bien me tenir compte de mon zèle qui ne saurait être plus grand pour le service d'un Souverain dont, indépendamment de mon devoir de sujet, je ne pourrai jamais assez reconnaître les bontés. Je suis avec un profond respect...

Chambéri 23 avril 1791.

Aux pièces jointes : Mémoire sur le Club des Jacobins :

« Personne n'a douté que le parti français, si bien surnommé des Enragés, n'ait eu des émissaires dans ce pays et n'ait fait jouer plusieurs machines pour soulever un peuple fait pour obéir comme le poisson pour nager.

« Les efforts de la Propagande avaient deux motifs. Premièrement il s'agissait de forcer le Gouvernement d'une manière indirecte à chasser les Français royalistes retirés dans ce pays ; et c'est à quoi elle est parvenue. Aussi l'événement a été célébré à Grenoble dans le Club Jacobin.

« A présent le Peuple qui n'obéit plus à une impulsion étrangère pleure le départ de ces mêmes Français qu'il demandait il y a deux mois. De tout côté, on l'entend se plaindre sur la diminution de dépense dont il souffrira beaucoup. Voilà bien le peuple, toujours se passionnant pour des choses qu'il ne comprend pas, et toujours puni des fautes de ceux qui l'agitent.

« Le second motif de la Propagande était plus général. Il tenait au grand dessein de ces Messieurs de semer partout la corruption et l'inquiétude pour n'être pas détournés de leur grand œuvre : car l'Assemblée Nationale se connaît bien mieux qu'on ne la connaît : elle sait fort bien que sa force n'est qu'une force relative fondée sur des circonstances qui sont sans doute le résultat d'un décret particulier de la Providence, puisque la raison humaine les comprend si peu.

« Le Sieur Deutard, un des plus ardents Jacobins de Grenoble, disait, il y a peu de jours, en plein District : « Je suis comme les maîtres d'armes ; quand je ne puis faire assaut en règle, *je m'amuse à tirer à la muraille*. Il m'est fort égal de soulever Chambéry ou toute autre ville : il faut

Digitized by Google

toujours soulever, c'est autant d'ennemis de moins. Cent millions dépensés dans les pays étrangers sont un argent on ne peut mieux placé : une guerre nous coûterait bien davantage et nous la ferions très mal, etc. » Et, sur l'emploi de ces cent millions, il disait des choses curieuses.

« Suivant les notions que je tiens de Grenoble, l'affaire de Chambéry du 16 mars a coûté 16.000 fr. à la Propagande. Périsse, député de Lyon à l'Assemblée Nationale a fait passer cette somme à Périsse-Duluc, son frère, libraire en la même ville, lequel ensuite l'a envoyée à Chambéri, partie en argent et partie en assignats. Mais les entrepreneurs ont été fort mécontents du succès et leur mécontentement fait l'honneur de ce pays. Il suffisait en effet d'avoir des yeux (mais tout le monde n'en a pas) pour se convaincre que, dans le moment même le plus animé du 16, le peuple obéissait à une force étrangère, et qu'il n'a heureusement aucun talent pour le mal.

« Les gens sages croient pouvoir se flatter qu'il n'y a pas de danger dans ce pays, mais s'il y en avait, certainement il ne serait pas dans ce qu'on appelle *le peuple*. Car c'est la vanité et la soif du pouvoir qui font toutes les Révolutions ou qui les commencent et le peuple qui a du pain ne désire rien.

« Au reste, le foyer du Club Dauphinois où se fabriquent toutes les brochures dont on nous fatigue de tems en tems est chez un libraire de Grenoble nommé *Falcon* qui tient un cabinet littéraire où l'on se rassemble pour lire les nouvelles et disserter. Cet homme loge dans la rue du Palais, entre la place St André et la place aux Herbes. C'est lui qui imprime le journal patriotique. Le plus célèbre coopérateur de ce journal est un nommé Duport, homme d'esprit à ce qu'on dit, ci devant Procureur Général. Sindic de la Commune, il loge chez Falcon et ne se charge que des articles de la feuille les plus insolents. C'est un homme de plaisir, aimant les femmes et la bonne chère et qu'il serait aisé de faire parler. Il n'est pas douteux que le libraire ou le journaliste n'aient ou n'aient eu des correspondans dans cette ville, mais pas un homme de talent. Duport se plaignait même il y a peu de tems d'un *sot de Chambéri* dont il fallait, disait-il, refaire toutes les relations.

« Il ne faudrait pas croire, cependant, que toutes les brochures qui ont paru contre le Gouvernement de ce pays soient parties de mains savoisiennes. Par exemple, *Le*

Digitized by Google

premier cri de la liberté en Savoie est de cet Avocat Castellaz, Suisse condamné à mort dans son pays et auquel S. M. eut la bonté d'accorder l'hospitalité il y a quelques années. Il ne s'est pas même beaucoup déguisé, comme on le voit par les lettres initiales qu'on lit dans l'intitulé : A. C. G., et c'est à dire *Antoine Castellaz, Grenadier*, et je ne me rappelle plus le reste, n'ayant pas la brochure sous les yeux. C'est ce même Castellaz qui vient de mettre d'honnêtes gens dans l'embarras en leur adressant de Paris des brochures incendiaires contre le Gouvernement Suisse. On m'écrit encore de Grenoble : « Il faut que vous ayez dans le sein même de notre Club Jacobin un homme qui vous soit dévoué et qui rende compte des manœuvres qu'on y trame. Rien ne serait plus aisé que d'y infiltrer un prétendu patriote se disant persécuté par votre Gouvernement. »

Sur cela, je ne sais que dire : un homme comme il faut peut bien considérer de loin cette fange ; il peut bien encore perfectionner sa vue par tous les instrumens honnêtes qui sont à sa disposition pour voir ce qui s'y passe ; mais il ne peut s'y plonger ni même s'en approcher. Son rôle finit où celui des espions commence.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que M. de Bussi a été sauvé de la corde en France par les soins d'un avocat de ses amis qui s'est affilié pour la forme au Club Jacobin de Paris par le conseil de l'Abbé Mauri. Cet avocat, qui se nomme François, a demeuré longtems ici et il a même montré son affiliation à quelques personnes ; il l'avait obtenue fort aisément. Je ne sais si S. M. est instruite qu'il s'est formé à Grenoble un Club Monarchique correspondant avec celui de Paris, si persécuté par les Jacobins, qui ont été sur le point dernièrement de le faire exterminer. Les membres de celui de Grenoble ne s'assemblent que dans le plus grand secret parce qu'ils savent bien qu'ils ne sont pas les plus forts : mais enfin, ils s'assemblent, et même ils sont connus. Or, il paraîtrait aisé de lier avec eux une correspondance quelconque, et surement on en tirerait des renseignements sur les actes et projets du parti contraire. Car, heureusement, les méchans en France en sont pas plus discrets que leurs antagonistes et il leur échappe une foule d'imprudences précieuses à recueillir : mais il faut employer des hommes actifs et qui n'aient qu'une chose à faire. Par le peu de connaissances qui ont pu parvenir jusqu'à un homme solitaire par état, il paraît qu'il y a trois points correspondans

Digitized by Google

particulièrement dangereux pour ce pays : Lyon, Grenoble et Genève. On sait que les Jacobins de Paris ont dit : « *Nous avons besoin de Genève comme d'une plate-forme pour tirer sur la Savoie.* » En effet, ils ont été sur le point d'établir cette batterie et, sans doute, ils n'y ont point renoncé. Qui peut prévoir tout l'effet d'une mine qui a la France entière pour foyer et qu'on a laissé charger si tranquillement ? Il faut avoir beaucoup de crainte et n'en point montrer. »

Chambéri 23 avril 1791.

MAISTRE.

VIII

Monsieur

J'ai beaucoup réfléchi à la dernière lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire et je me suis convaincu que je n'étais pas propre à remplir les vues de S. M. touchant les personnages qu'il faudrait sonder à Grenoble. D'abord, il faut beaucoup de loisir pour les entreprises de ce genre. Il faut parler, écrire, se donner du mouvement, et, lorsque V. E. ajoutera aux travaux extraordinaires du Sénat, comme Sénat, ceux des Répartitions, des Dîmes (1) et d'autres, elle ne me taxera pas d'exagération si je l'assure que je n'ai pas le tems de veiller à mes propres affaires domestiques. En second lieu, je ne voudrais compromettre ni moi, ni à plus forte raison, le Gouvernement, et c'est à quoi je m'exposerais en me mêlant des choses auxquelles je ne comprends rien, l'intrigue étant pour moi un pays inconnu. Cependant, je ne voudrais pas que V. E. me soupçonnat de négligence. C'est ce qui m'engage à la prier de me faire savoir, si elle juge à propos, que je m'ouvre ici au Gouvernement ou à tel individu que V. E. jugera à propos de me nommer dans cette ville, le tout sous le secret. Dans le cas contraire, je continuerai à garder le silence. V. E. pourrait aussi charger directement cette personne de la négociation. Dernièrement encore, on a fait sortir des prisons de Lyon (2), à la vérité avec beaucoup

(1) Le roi Victor-Amédée III venait de supprimer les dîmes en Savoie. J. de Maistre avait été chargé de fournir un Mémoire sur le Rachat des Dîmes. (*Carnets*, p. 3.)

(2) Il doit s'agir de l'avocat Castellaz, cité dans le Mémoire précédent. (Cf. Vermale : *La Révolution en Savoie*, p. 80.)

Digitized by Google

d'argent, un sujet du Roi qui courrait risque, dit-on, d'y subir le dernier supplice. Les parens du prisonnier ont tout corrompu. Il me semble qu'il serait bien plus aisé d'avoir un garçon imprimeur à nous chez Falcon, à Grenoble. Il n'y a pas d'ouvriers plus recherchés dans ce moment à cause de la liberté de la presse. Un jeune homme leste de ce pays, et mieux encore peut être un Piémontais, pourvu qu'il fut en état d'imprimer le français serait probablement reçu chez Falcon. Et comme tout ce qui se trame contre les états de S. M. sort de cette boutique, il pourrait fournir de bonnes notions. Lorsque mon correspondant, qui voyage dans ce moment en Bourgogne, sera de retour, je lui recommanderai de me tenir toujours au fait de ce qui pourrait parvenir à sa connaissance touchant les choses qui peuvent concerner ce pays. Je souhaite ardemment que notre excellent Souverain n'éprouve que des consolations de la part de tous ses sujets et je prie V. E. d'agréer, etc...

Chambéri 15 mai 1791.

IX

Monsieur,

Votre Excellence a beaucoup oui parler, dans le tems, de l'affaire du Sr François, Professeur au Collége de Carouge ; qui est demeuré dès lors suspendu de l'exercice de son emploi ; c'est à dire depuis le commencement du printemps. La procédure instruite contre lui à Genève prouvait que, étant dans la salle du Conseil de cette ville, il avait laissé tomber de sa poche, par mégarde, un Mercure politique dirigé en partie contre le Gouvernement Suisse. On voit de plus que l'avocat Castellaz, dont il serait inutile de parler à V. E. lui aurait adressé quelques exemplaires de ce même ouvrage pour les faire passer à différens particuliers de la Suisse. Sur les soupçons résultant de ces circonstances, le Sénat a fait instruire contre lui une procédure dont il a résulté « qu'il n'a jamais tenu aucuns propos contraires au respect dû au Gouvernement : qu'au contraire, on l'a souvent oui au Café de Carouge louer ce Gouvernement et blâmer les opérations de l'Assemblée Nationale, ajoutant que ses compatriotes allaient trop loin, et qu'ils étaient des fous. » Ce sont les propres paroles des témoins qui disent encore : « Que le Sr François est d'une réputation intacte et

Digitized by Google

qu'il est fort éloigné d'avoir la sagacité nécessaire pour devenir dangereux, quand même il voudrait l'être. » D'autres ajoutent : « C'est un bon homme et le dernier que nous soupçonnerions. » Sur cela, le Conseil de Réforme, examinant la question de savoir s'il convenait de destituer purement et simplement ce professeur à cause de son emprisonnement à Genève, et de l'arrêt qui lui interdit la ville, s'est trouvé embarrassé au point qu'il a fini par renvoyer l'affaire au magistrat de la réforme, sans ouvrir aucun avis. La destitution paraît cruelle pour un homme marié qui n'a d'autre ressource que son état, et contre lequel il n'y a eu lieu à aucunes provisions. D'un autre côté, ce n'est point à nous à fixer le point de sévérité dont le Gouvernement entend user dans un moment de fermentation qui peut exiger des précautions plus strictes qu'à l'ordinaire, en sorte que la décision de cette affaire pourrait paraître appartenir plutôt à l'ordre ministériel qu'aux règles ordinaires de la justice distributive. Quoiqu'il en soit, comme le Conseil n'ignore pas que le Sr François a présenté différens recours à S. M. dans lesquels il expose ses raisons et sa misère ; et que ces recours auront sans doute passés sous les yeux de V. E., le Conseil, dis-je, croit qu'il est de son devoir de lui faire part que, par ce courrier, il sollicite du magistr t de la réforme une décision suspendue depuis le mois d'avril et que le bien de l'enseignement ne permet pas de différer. V. E. ensuite de ces notions, fera ce qui lui paraîtra convenable dans la circonstance. Je suis, etc...

Chambéri 5 octobre 1791.

X

Monsieur,

Partant, il y a plus d'un mois pour la Tarentaise, je remis à S. E. M. le P. P. (1) la copie très mal écrite de ma dernière opinion sur la dime, croyant qu'il ne voulait en faire usage que pour compiler sa rédaction. A mon retour, j'ai été bien mortifié d'apprendre qu'il l'avait adressée à V. E. Et je lui demandai en dernier lieu s'il y aurait de

(1) Les *Carnets* portent : 27 mars 1791 : « Envoyé à M. le Premier Président mon grand mémoire sur les Répartitions : *Quod felice faustumque sit.* »

Digitized by Google

l'indiscrétion à la redemander. Il me répondit qu'il ne le croyait pas et qu'il m'autorisait même à me prévaloir de son avis auprès de V. E. Je prends donc la liberté de la supplier de vouloir bien me renvoyer mon opinion dont je n'ai nulle copie et dont je ne pourrais retrouver les calculs sans beaucoup d'embarras. Si V. E. croit qu'il soit nécessaire d'accumuler les preuves dans une affaire qui paraît si évidente, j'aurai l'honneur de lui transmettre sans délai une autre copie de cette même opinion, écrite avec la netteté dont je me serais fait un devoir si j'avais pu soupçonner qu'on lui eut fait l'honneur de la mettre sous les yeux du Ministre.

Je suis, etc...

Chambéri 19 octobre 1791.

Monsieur,

Je ne manquerai pas de satisfaire à tout ce que V. E. me fait l'honneur de me dire dans la dernière lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire ; et pour cela il sera, je pense, nécessaire d'attendre le retour de S. E. M. le P. P. afin qu'il puisse s'aboucher avec S. E. M. le Gouverneur et que je sois à même de transmettre à V. E. l'avis combiné de ces deux Messieurs.

XI

Monsieur

Divers embarras ayant empêché M. le Comte Jayme de se charger encore de la correspondance du Conseil de Réforme, je suis dans le cas de rappeler à V. E. qu'elle m'avait chargé précédemment de conférer de l'affaire du Sr François, professeur de Carouge, avec L. E. M. M. le Gouverneur et le Premier Président : ce dernier vient d'arriver, mais malheureusement, la maladie de M. le Chevalier de Perron ne permet pas d'espérer qu'on puisse de longtems le fatiguer d'aucune affaire. Sur cela, nous attendons les nouvelles déterminations de V. E. que je prie d'agréer, etc.

Chambéri 30 novembre 1791.

Digitized by Google

XII

Monsieur,

J'ai appris dans ce pays que S. M. avait la bonté de nous faire payer le quartier de nos appointemens échus au 1e octobre dernier. En conséquence, je viens supplier V. E. de vouloir bien donner ses ordres pour que je sois payé et je la prie de vouloir bien agréer, etc...

A la Cité (1) le 17 novembre 1792.

XIII

Monsieur

Le Sieur Basso l'ainé depuis long tems fixé à Chambéri comme V. E. ne l'ignore pas, croit avoir été calomnié à Turin par quelques envieux. Il m'a fait passer à Lausanne la lettre ci jointe par laquelle il dit ses raisons à V. E. et, dans celle qu'il m'a adressée, il me prie de lui rendre justice sur la conduite qu'il a tenue en Savoie pendant la Révolution. Ce que je puis assurer à V. E. c'est que je n'ai entendu nommer le Sieur Basso dans aucune des anecdotes républicaines dont nous sommes très instruits (2) ici comme elle peut bien l'imaginer, et que plusieurs personnes du parti malheureux ont eu à se louer infiniment de ses services humains et désintéressés. Je ne puis lui refuser cette attestation puisqu'il me la demande : c'est tout ce que je sais sur son compte (2).

Je suis, etc...

Lausanne le 4 novembre 1795.

XIV

Monsieur

Cette lettre sera remise à V. E. par M. Dom Grognard, né Français mais depuis long tem fixé en Savoie, où il était

---

(1) D'Aoste, où il était émigré depuis le 22 septembre 1792.

(2) A Lausanne, J. de Maistre dirigeait le Bureau de Renseignements de son Roi sous le titre de Correspondant du Bureau des Affaires étrangères.

(3) Pièce jointe : lettre du Sr Basso l'ainé au Ministre, protestant de son attachement à la Monarchie.

Digitized by Google

Prieur de la Chartreuse de St Hugon. A l'époque de l'invasion du duché, il se détermina à courir tous les risques et à ne pas remuer. Il refusa le serment, et, sous le règne de Robespierre, il fut mis en prison où il souffrit beaucoup et très long tem. Après la chute de Robespierre et de son parti il sortit de prison avec les autres prêtres inassermentés et toute la noblesse, et, comme il jouissait de l'estime publique, il devint le Directeur universel à Chambéri, où il s'est rendu recommandable à tout le parti religieux. Maintenant, le jacobinisme ayant fait un nouvel effort en France, il s'est hâté de proscrire de nouveau ses plus ardens ennemis et tous les prêtres sont de nouveau déportés ou emprisonnés. Dom Grognard a été obligé de fuir et il a cru trouver une retraite assurée dans la Chartreuse du Canton de Fribourg, qui l'avait appelé avec empressement. Mais, au grand étonnement de toute cette maison, le Gouvernement qui avait borné le nombre des émigrés n'a pas voulu faire une exception en faveur de ce Religieux, malgré les insistances du corps. Exclu de la Savoie et de la Suisse, il est forcé de se rendre en Piémont, malgré sa répugnance à augmenter le nombre des réfugiés. Les nombreux amis qu'il a laissés à Chambéri m'ont fait connaître le désir qu'ils ont que je munisse ce Religieux d'une lettre pour V. E. pour lui certifier sa bonne conduite et le recommander à sa protection. Je m'acquitte d'une commission que je regarde comme un devoir, et je me flatte que Dom Grognard, qu'un long séjour en Savoie paraît naturaliser et qui a servi le Roi de toutes ses forces avec les armes de sa profession, sera reçu en Piémont comme un sujet de S. M. C'est la grâce que je recommande à V. E. au nom des personnes qui s'intéressent à lui et qui sont toutes dans le bon sens, comme elle l'imagine aisément. Je saisis avec empressement cette occasion de renouveler à V. E. l'hommage du profond respect avec lequel je suis Monsieur, etc...

MAISTRE.

Lausanne 26 janvier 1796.

Digitized by Google

Miniature persane (XVII[e] s.),
montrant un chasseur armé d'un arc á jalet

Digitized by Google

L'ARC A JALET

E questo sia suggel ch' ogni uomo sganni.
(DANTE : *Inferno*, canto XIX, verso 21.)

Il n'est jamais trop tard pour reconnaître qu'on s'est trompé et confesser une erreur ; bien heureux encore quand on peut le faire soi-même, et qu'un malicieux confrère n'a pas pris soin de vous dessiller les yeux et de publier une rectification de votre méprise.

Mon collègue et ami Max Bruchet eut à publier, à la fin du siècle dernier, trois inventaires du château d'Annecy (1393, 1549 et 1585) (1) qui comprenaient un grand nombre de termes d'armes; il me pria de vouloir bien les compléter par quelques notes appropriées expliquant ces termes aujourd'hui oubliés et écrits souvent dans un français local. Ce genre d'annotations, qui n'est en somme que de l'analyse, ne me demanda aucun travail. Je n'eus qu'à consulter mes fiches pour trouver, pour presque tous les mots, quelque texte du temps répondant tant bien que mal à chaque terme d'armes des inventaires. Je remis le tout à Max Bruchet, persuadé que ces notes sans importance paraîtraient sous son nom au bas des pages, et je n'y pensai plus.

C'était mal le connaître ; il est trop consciencieux pour se parer des plumes... d'un autre, si insignifiantes qu'elles soient. En relisant,, quelque temps après, ses *Inventaires*, lors de leur publication, je vis avec quelque étonnement mes notes réunies sous mon nom à la fin de chaque inventaire ! Il me fallait désormais en garder la responsabilité, et je ne m'imaginais pas alors qu'elle allait lourdement me peser. Peu après, il me remit aimablement quelques tirés à part. Je les envoyai aux amateurs d'armes avec lesquels j'étais alors en relation, entre autres le Vicomte Dillon,

(1) Max Bruchet : *Trois Inventaires du Château d'Annecy* (1393, 1549, 1585) ; tome XXXVIII des Mémoires de la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie ; Chambéry, impr. Vve Ménard, 1899.

Digitized by Google

Conservateur de la Tour de Londres, Maurice Maindron et J.-B. Giraud, le regretté Conservateur du Musée de Lyon, l'auteur des *Notes pour l'histoire de l'armement* qui rendent tant de services aux archéologues ès armes. Je reçus de ces deux derniers une réponse rassurante au sujet de mes notes qu'ils approuvaient sans réserve, entrant dans des détails pour appuyer ma manière de voir là où j'avais dû remplacer par un commentaire personnel le texte ou la citation qui m'avait fait défaut. Il en était ainsi pour un des mots de l'inventaire de 1549 : « *n° 50. Un arc à gilles.* » N'ayant trouvé sur ce mot nul texte contemporain, je l'avais commenté comme suit :

« Il s'agit sans doute d'une arbalète à jalet ou galets. Cette « arme est parfois désignée improprement sous le nom d'arc « à jalets (cf. J.-B.-L. Carré : *La Panoplie*, p. 95, 136, 145, « 270. — Châlons-sur-Marne, Pinteville-Bouchard, 1795). »

L'autorité de Carré était bien fragile, et son ouvrage, qui fourmille d'erreurs, était postérieur de 146 ans à l'inventaire commenté. Si je n'avais craint de trop allonger ma note, j'aurais pu citer encore Magné de Marolles qui, dans sa *Chasse au fusil*, donne le nom d'arc à jallet à l'arbalète à jalet qu'il décrit expressément et qu'il reproduit même (1) ; mais il n'était guère plus ancien que Carré et ne pouvait donner, lui aussi, qu'une opinion de la fin du XVIII^e^ siècle.

Je n'étais donc pas sans inquiétude sur l'application de ce sens à un texte de 1549, et l'approbation de Maindron et de Giraud, qui tous deux faisaient alors autorité, avait son importance et me rassura.

Sur ces entrefaites, Lord Dillon, alors Conservateur de la Tour de Londres et de son Armerie, me fit l'honneur de venir me voir à Rumilly. Après que je lui eus montré ma modeste collection, nous causâmes armes et documents. Lui aussi approuva mes notes, mais avec une réserve au sujet de l'arc à gilles :

« Il se peut, me dit-il, que vous ayez raison sur ce point, « mais je n'en suis pas sûr. Lorsque j'étais officier dans l'Ar- « mée des Indes, vers 1880, j'ai vu des Indous se servir « encore d'un simple arc pour lancer des billes de terre « cuite. Ce qui se faisait dans l'Inde a pu se faire en Europe. »

— « Mais, objectai-je, comment la bille lancée par la

(1) Magné de Marolles : *La Chasse au fusil*. V. p. 35, 36, 37 et pl. 6 ; Paris, Th. Barrois, 1788

Digitized by Google

« corde dans le plan de l'arc ne vient-elle pas heurter l'arc « et même les doigts du tireur ? »

— « Il suffit, me répondit-il, pour éviter cet inconvénient, « de donner, au moment du décocher, un tour de poignet en « dehors, de la main gauche qui tient l'arc, tour qui s'ac- « quiert assez facilement. »

Il ajouta s'être servi lui-même avec succès d'un arc semblable pour la chasse du menu gibier, et pour tirer sur les chiens qui venaient rôder trop près de son habitation, parfois même sur des Indous trop curieux.

Et il me quitta en disant : « Cherchez dans vos vieux auteurs français, vous trouverez peut-être quelque chose à ce sujet. » Le conseil était sage, et à tout hasard j'ouvris sur les arcs à jalet une fiche qui mit 27 ans à se remplir. En même temps j'essayai de pratiquer moi-même le sport indiqué. Je n'étais pas un professionnel de l'arc, comme il en existe dans le Nord ; mais il m'était cependant assez familier, et je voulais éprouver ce que m'avait appris Lord Dillon. Tout d'abord, cela n'alla pas tout seul ; je m'étais heureusement protégé la main gauche avec un gant d'escrime, et bien m'en prit, car je reçus plus d'une fois la bille sur les doigts. Mais à la fin je pus voir qu'il était assez facile, comme l'avait dit Lord Dillon, d'acquérir le tour de poignet nécessaire. Cela m'inquiéta sur la valeur de mon commentaire, et je commençai à croire que j'avais commis une erreur.

Pourtant, les premiers auteurs que je consultai me donnèrent raison. Le Dictionnaire de Nicot, au mot « arc à jalet », donne comme équivalent latin « *balista globularia* »(1), qui est la traduction exacte d'arbalète à jalet. Le Dictionnaire de Nicot n'avait paru qu'en 1606, mais son auteur était mort en 1600 et me donnait l'opinion de la fin du XVI^e^ siècle. Il n'était postérieur que de 50 ans au texte interprété et semblait de nature à contenter les plus difficiles. A partir de 1600 il était certain que l'équivalence de l'arc à jalet et de l'arbalète à jalet était universellement admise, et, au XIX^e^ siècle, cela ne faisait plus doute. Th. Lavallée écrivait en 1837 : « On construisait aussi pour la chasse du menu « gibier des arbalètes destinées à lancer des boules de terre « cuite ou desséchée ; on les appelait *arcs à jallet* ; au lieu « d'être droite, la partie de l'arbrier comprise entre l'arc et

(1) Nicot : *Thrésor de la langue françoise*. V. Arc à jalet.

Digitized by Google

« la noix était fortement concave. Elles avaient une double « corde dont les deux branches étaient séparées à droite et à « gauche, et à égale distance de leurs extrémités ou de leur « centre, par de petits morceaux d'ivoire ou d'acier. Au « milieu de cette double corde était placée une petite bourse « appelée la fronde, dans laquelle se plaçait la balle ; sous « la fronde se trouvait une boucle qu'on appelait l'œillet ; « pour bander l'arc, on accrochait cette boucle dans le cran « de la noix » (1).

J'ai rapporté ce passage *in extenso* parce qu'il décrit l'arbalète à jalet avec une précision parfaite ; il suffit de le rapprocher de la même description faite en vers par Claude Gauchet pour voir que rien n'y manque. Lavallée n'a oublié que la description du point de mire qui, dans cette arme, était ordinairement un fil à plomb, et du viseur qui était souvent une plaque percée d'un petit trou. Gauchet, lui, n'oublie rien :

« Lors avec l'arbaleste en la main, je l'approche ;
« Je bande, et le boulet dans la fronde j'encoche,
« Et l'œillet dans la noix ; puis par le trou je voy
« Et le merle, et le poinct ; alors, m'arrestant coy
« Je desserre la clef. La serre se desbande
« Et l'arc qui se rejette avecque force grande
« Envoye en l'air le plomb qui vers l'oiseau dressé,
« L'atteinct et l'abat mort d'outre en outre percé » (2).

Mais Claude Gauchet ne parle pas dans son livre de l'arc à jalet, tandis que Lavallée l'identifie expressément avec l'arbalète à jalet. Ainsi j'avais pour moi Lavallée, Magné de Marolles, Carré et Nicot. Si à ces quatre auteurs je joins Giraud et Maindron qui avaient été de mon avis, j'obtiens six *autorités*. Mais je savais par expérience que pour se tromper en bonne compagnie on ne se trompe pas moins lourdement. J'avais raison pour la période écoulée de 1600 à nos jours, mais avant... ? Là, je *sentais* que j'avais tort, que je devais avoir tort. Je n'en avais pas encore trouvé la preuve, mais j'avais l'intuition qu'elle devait exister, et je continuai à chercher.

---

(1) Th. Lavallée : *Des Armes de jet employées à la chasse ;* dans « Journal des Chasseurs », p. 180 ; Paris, 1837.

(2) Cl. Gauchet : *Le Plaisir des champs*, p. 298 ; Paris, coll. elzévirienne, MDCCCLXIX. (La première édition est de 1583.)

Digitized by Google

Rabelais consulté ne me fournit sur l'arc à jalet qu'une mention burlesque et sans explication. Paul Lacroix (bibl. Jacob), qui a commenté l'édition de Rabelais que je possède, a cru devoir donner en note au mot jalet « javelot ». Cette erreur évidente ne m'apprenait rien. Mais la précision habituelle de Rabelais me donna à penser que l'arc à jalet proprement dit existait encore à son époque.

Enfin un compte du roi Louis XI m'apporta la preuve que je cherchais contre moi-même. Le passage est à citer en entier :

1479. « à Guillaume du Jardin, tapissier dudit S^r pour « douze arcs à jalet où il y avoit à chascun un fer ou « millieu ..... 28 l. 10 s. t.

« *Item*, pour six arbalestes d'acier à « jalets, le poliez à les bander, cordes et « autres choses nécessaires ..... 30 s.

« *Item*, pour deux moles à faire jalets .. 24 s. t.

« Et pour quatre milliers de jalets à tirer « des diz arcs et arbalestes ..... 6 l. t.

« Pour cecy ..... 75 l. 14.s.t. (1.)

Cette fois, la preuve définitive était acquise. Ces arcs à jalets mentionnés en même temps que les arbalètes à jalets et distingués de celles-ci établissaient sans doute possible l'usage de ces armes dont j'avais nié l'existence. En même temps j'apprenais que la fourniture des arcs et des arbalètes à jalets ainsi que des jalets eux-mêmes était le privilège du tapissier du roi, si incompatibles que les deux fonctions parussent au premier abord.

Ainsi la confusion entre l'arc à jalet et l'arbalète à jalet, vraie à partir *de la fin* du XVI^e siècle, n'existait pas au XV^e et au XVI^e, et à cette époque l'arc et l'arbalète à jalets étaient deux choses distinctes. Le document indiquait même la construction de ces arcs à jalets qui avaient « un fer au milieu ».

---

(1) Archives nationales : Registre côté KK. 64, compte IIII^e de maistre Pierre Symart, notaire et secrétaire du Roy nostre sire.... pour un an entier commençant le 1^er octobre 1478 et finissant le derrenier jour de septembre, ensuivant 1479 ; f° 34, r°.

Digitized by Google

Un autre passage du compte suivant du même notaire vint confirmer ce renseignement :

1480. « à Robert Gaultier tapissier du dit seigneur, pour « arcs à jalets où il y a un fer au mi-
« lieu..... 12 l. 16 s. 8 d. t.
« Pour quatre milliers de jaletz .. 6 l. t.
« Pour ung arbre à mectre une
« arbalestre ..... 32 s. 1 d. t. (1)

C'était de plus en plus net. Il me restait à déterminer l'époque de la disparition des arcs à jalet qui fit reporter leur nom sur les arbalètes. L'étude des inventaires du XVI^e siècle me montra qu'il y en avait encore en 1568. Un inventaire, en date du 14 janvier 1568, de l'hôtel de Montmorency à Paris, mentionne, au milieu des arcs, et après un passage inventoriant des arbalètes :

1568. N° 1071 Deux arcs à jalet (2).

Ainsi l'arc à jalet proprement dit avait duré jusque vers la fin du XVI^e siècle, et l'inventaire que j'avais commenté était en plein dans la période où l'arc à jalet était bien un arc. Le dictionnaire de Nicot était probablement le premier document appliquant ce terme à une arbalète.

A ce moment l'arquebuserie s'était tellement perfectionnée qu'elle avait peu à peu remplacé toutes les anciennes armes de tir, même à la chasse.

Héroard de Vaugrigneuse, qui a consigné dans son journal heure par heure ce que faisait le roi Louis XIII dans son enfance et sa jeunesse, rapporte son adresse au tir de l'arbalète à jalet qu'il appelle aussi « arbalète à argelet » (3). Mais, à partir du 28 septembre 1611 (le roi avait eu douze ans la veille), son journal ne mentionne plus cette arme et ne parle que des arquebuses à rouet du roi qui avait pour ces armes une affection particulière et qui augmentait sans cesse le nombre de celles qu'il possédait. Il est probable que depuis cette date l'arbalète à jalet, illustrée jadis par Ca-

(1) Archives nationales : Même registre, 5^e compte du même notaire, f° 55, v°.

(2) Léon Mirot : *L'hôtel et les collections du Connétable de Montmorency* ; p. 148 du tirage à part. Bibliothèque de l'Ecole des chartes, tome LXXX (1919) ; Paris, 1920.

(3) Héroard de Vaugrigneuse : *Journal de l'enfance et de la jeunesse de Louis XIII*, publié par Eud. Soulié et Ed. de Barthélémy ; vol. II, p. 11, 12, 50, 77, 80 ; Paris, Firmin-Didot, 1868.

Digitized by Google

therine de Médicis (1), ne fut plus qu'une arme de femme pour la chasse des petits oiseaux. La reine Marie Leczinska fut peut-être la dernière à s'en servir (2). L'apprentissage un peu rude et parfois douloureux de l'arc à jalet dut bien vite rebuter les dames chasseresses, et bientôt le nom de cette arme ne fut plus qu'un souvenir qui se confondit avec celui de l'arbalète à jalet.

Dans l'Inde d'où Lord Dillon avait rapporté la connaissance de ce sport, l'emploi de l'arc à jalet s'est conservé jusqu'à une époque très moderne. Emile Deschamps, qui a visité Ceylan dix ans après le séjour dans l'Inde du Vicomte Dillon, l'a observé encore dans cette île :

« Je passe souvent, écrit-il dans le récit de son voyage, « des heures agréables à voir de ma fenêtre... les enfants « tirant d'un petit arc avec des pierres. ».

Il ajoute en note :

« Dans quelques villages j'ai vu les indigènes chasser les « petits oiseaux avec des arcs au moyen de pierres rondes, « et ils se montraient très adroits dans leur maniement » (3).

Cet auteur ignorait évidemment l'emploi de l'arc à jalet en Europe aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, et le nom exact de cette arme lui était même inconnu.

En Angleterre où cependant de nombreux officiers ont pu le voir employé dans l'Inde, il semble que le souvenir en est aujourd'hui perdu. Du moins les auteurs modernes appliquent toujours le nom de *stone-bow* (arc à caillou) à l'arbalète à jalet. Dans son traité sur les machines à lancer des projectiles, suivi d'une étude sur les arcs turquois et orientaux anciens et modernes, sir Ralph Payne-Gallwey ne fait aucune allusion à l'arc à jalet (4).

---

(1) Cf. Brantôme : *Recueil des Dames*, première partie, discours II ; Catherine de Médicis. Edition elzévirienne, vol. 10, p. 46. L'arbalète à jalet dont se servait cette reine est conservée au Musée de l'Armée, n° L. 115 du Catalogue Robert (vol. 3, p. 392).

(2) Une arbalète à jalet ayant appartenu à cette reine et portant son buste en nacre incrusté dans la crosse a été exposée à Paris en 1900 par le Prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha.

(3) Emile Deschamps : *Au pays des Veddas, Ceylan*, p. 147 ; Paris, Société d'éditions scientifiques, 1891.

(4) Sir Ralph Payne-Gallwey, B^t^ : *Projectiles throwing engines, with a treatise on the structure, power, and management of the turkish and other oriental bows, of medieval and later times* ; London, Longmans, Green and C°, 1907.

Digitized by Google

Il en est de même de W.-A. Baillie-Grohman, esq. qui a publié dans le *Burlington Magazine* une série d'articles savamment étudiés sur les anciennes armes employées à la chasse (1). Ni l'un ni l'autre de ces deux auteurs, dont les ouvrages sont pourtant de véritables traités, ne paraît s'être douté de l'existence de l'arc à jalet. Le dernier a cependant publié un dessin inédit de Stradan représentant une chasse à l'arbalète à jalet ; il est vrai que l'œuvre de Stradan ne contient aucun exemple d'arc à jalet.

Et pourtant, si, au lieu de se contenter de fouiller les ouvrages d'archéologie et les anciens textes, voire les anciennes estampes, ils avaient consulté également les Revues de sport anglaises, ils y auraient trouvé mieux qu'une trace, tout un article sur l'arc à jalet dans l'Inde, article qui vient confirmer absolument, cinquante ans avant le séjour de Lord Dillon dans l'Inde, les théories et les souvenirs personnels qu'il m'avait exposés sur l'arc à jalet. Cet article, dont l'auteur trop modeste s'est dérobé sous l'anonymat, et qu'il n'a signé que de l'initiale N., est un véritable traité sur la matière et je ne saurais mieux faire que d'en donner la traduction, que j'ai faite aussi littérale que possible.

Archerie. — L'arc à jalet (2).

« La saison de ce viril et salutaire exercice étant main-
« tenant commencée, et l'usage du grand arc étant aujour-
« d'hui si bien pratiqué en Angleterre, je suis amené à vous
« dire quelques mots pour décrire un arc dont on se sert
« dans l'Inde, mais qui est peu connu et moins employé
« encore en Angleterre : je veux parler de l'arc à jalet (the
« pellet-bow). Il ne diffère pas de l'arc qui sert à lancer des
« flèches, si ce n'est par sa corde qui est double comme celle
« de l'arbalète à jalet. Sa force ne peut pas excéder qua-
« rante ou cinquante livres, car l'index et le pouce ne peu-
« vent donner un grand effort. On aura pourtant quelque
« idée de sa puissance quand j'aurai dit que j'ai tué avec
« cet arc quelques centaines d'oiseaux au vol, milans, cor-
« neilles, mouettes et perroquets, souvent à une distance de
« cinquante ou soixante yards, et telle est la rapidité avec
« laquelle une personne exercée dans son maniement arrive
« à tirer que je me souviens avoir tiré trois coups à une

(1) W.-A. Baillie-Grohman : *Ancient Weapons of the chase ; Burlington Magazine*, november 1903 et numéros suivants.

(2) *The Sporting Magazine*, july 1830.

Digitized by Google

« mouette volant au-dessus de ma tête, la manquant du
« premier et du second et la tuant au troisième.

« Il n'y a à prendre aucun point de mire ; l'œil est fixé
« fermement sur le but et la tête tenue aussi droite que
« possible. Les balles ou jalets sont faites d'argile bleue ou
« jaune délayée avec un peu d'huile et séchées lentement à
« l'ombre pour éviter qu'elles ne se crevassent ou ne de-
« viennent trop légères. Elles peuvent être faites dans un
« moule, un peu plus grosses qu'une balle de mousquet,
« mais ne doivent pas dépasser le poids d'une balle de
« plomb de vingt-quatre à la livre. Une de ces balles peut
« être tirée à une distance de 150 yards. Une balle de mous-
« quet n'ira pas plus loin que 120 yards, mais une balle de
« pistolet cal. 24 peut être lancée à 200 yards. Des balles
« de fonte de fer de la grosseur d'une balle de mousquet
« conviennent très bien pour cet exercice.

« L'arc à jalet se prête parfaitement à être employé
« dans un climat pluvieux, et on peut s'exercer à domicile.
« Une étoffe quelconque tendue en travers d'une pièce
« peut servir de butte et les balles en tombent sans causer le
« moindre dommage. L'arc à flèches demande le beau
« temps, un terrain vaste, et des précautions pour éviter les
« accidents. Le chanvre fait de bonnes cordes pour l'arc,
« et le « bois à lances » (lancewood, frêne ?) convient très
« bien pour les arcs. L'if est meilleur, mais il est difficile de
« s'en procurer qui soit sain et de bonne qualité. »

C'était parfait cette fois. On comprenait aisément quels services avait pu rendre pour la petite chasse cette arme qui ne produisait ni bruit ni fumée, n'effrayait pas le gibier, et dont le chargement était pour ainsi dire instantané, à une époque où l'immense majorité des chasseurs étaient encore munis d'un fusil à pierre (1) lourd, bruyant et dont les fréquents ratés étaient un inconvénient qui faillit en empêcher l'adoption malgré sa commodité, et que j'ai signalé déjà dans une précédente étude (2), inconvénient grave surtout en temps de pluie ou simplement d'humidité. Somme toute, cette arme répondait, avec une force plus grande, au *lance-pierre*, ce jouet d'enfant moderne formé d'une fourche de bois

(1) La boulette fulminante et la capsule étaient connues quand fut publié cet article, mais ne s'étaient pas vulgarisées encore.

(2) Charles Buttin : *L'origine du verbe Rater*, p. 9 ; Paris, Jean-Schemit, 1913.

Digitized by Google

ou de fer et de deux cordes de caoutchouc réunies à leur extrémité par une poche de fronde. La corde décrite par l'auteur anglais était la même que celle de l'arbalète à jalet que connaissent tous les amateurs d'armes anciennes : j'avais utilisé moi-même la corde d'une de mes arbalètes lors de mes essais de tir avec un arc à jalet. Il faut ajouter toutefois à sa description, pour ceux qui n'ont jamais vu d'arbalète à jalet, que l'écartement des deux cordes doit être maintenu par deux petites baguettes d'environ 5 centimètres de longueur, et qu'au milieu les deux cordes sont réunies par une poche de tronde où se loge le jalet.

J'avais cette fois ce qu'il fallait pour faire connaître l'arc à jalet et son maniement. J'aurais voulu pouvoir illustrer mon article d'une reproduction de dessin ancien, mais il m'avait été impossible de trouver un seul arc à jalet dans les vieux auteurs. J'avais vainement consulté Stradan qui a représenté pourtant tous les genres de chasse et toutes les armes jadis employées à la chasse. Cet artiste, né en 1527 et mort en 1604, était cependant contemporain de l'époque où l'arc à jalet était en usage ; il n'a pas fait figurer cette arme dans ses compositions originales où l'on voit des arbalètes à jalet. J'avais dû renoncer à trouver la figuration de cette arme dans l'ancienne iconographie européenne.

A défaut, j'avais cherché dans les miniatures indo-persanes où j'espérais pouvoir trouver une arme si connue dans l'Inde et peut-être dans la Perse. Mes recherches étaient demeurées infructueuses lorsque, en 1921, je fus prié de dresser le catalogue de la collection d'armes de M. Engel-Gros, récemment décédé.

Je connaissais bien cette collection, l'ayant vue déjà à Ripaille où M. Engel-Gros me l'avait souvent montrée avec l'obligeance et l'amabilité que connaissent bien ceux qui ont eu l'honneur d'être reçus dans ce magnifique domaine ; mais je n'étais pas fâché de la revoir en détail. Autre chose est, pour l'enseignement qu'on en peut tirer, de regarder une collection dont le propriétaire vous fait les honneurs, autre chose de la scruter minutieusement pour en décrire chaque arme dans un catalogue de vente. J'acceptai donc avec empressement. Au cours de mon travail, j'eus occasion de jeter les yeux sur un Album de miniatures indo-persanes dépendant des collections si variées de M. Engel-Gros. Quels ne furent pas ma surprise et mon enchantement d'y découvrir un personnage armé d'un arc à jalet ! Voyant

Digitized by Google

l'intérêt que je portais à cette miniature comprise dans les objets d'art qu'il était chargé de cataloguer, M. Léman, avec son amabilité coutumière, s'empressa de m'offrir une épreuve de l'excellente reproduction destinée à figurer dans le catalogue, grâce à laquelle je puis aujourd'hui mettre cette miniature sous les yeux de mes lecteurs.

L'arc à jalet y est dessiné avec la minutie qu'on trouve toujours dans les moindres accessoires des miniatures persanes ; on distingue parfaitement la poignée sise *au-dessous* du milieu de l'arc, les baguettes qui maintiennent l'écartement des deux cordes, et la poche à jalet qui les réunit. Le dessin permet de se rendre compte de la position occupée par cette poche, non vis-à-vis, mais *au-dessus* de la poignée, le milieu de l'arc passant exactement au-dessus de la poignée et au-dessous de la poche. On ne risquait donc pas de recevoir le jalet sur les doigts, et on n'était exposé qu'à en subir le ricochet si on le laissait heurter le bois de l'arc. Le tour de poignet dont m'avait parlé le Vicomte Dillon suffisait à en garer le tireur.

Une inscription persane figurait au-dessous de la main droite du personnage. M. Clément Huart, à qui j'avais eu déjà bien souvent recours pour la lecture des inscriptions persanes, turques ou arabes rencontrées sur des armes, voulut bien m'en donner la traduction. Elle ne contenait que le nom du personnage : « Portrait de Neshmi l'archer. » Ce Neshmi, archer au profil rusé, était sans doute un chasseur de profession dont l'arc à jalet était l'arme habituelle.

J'avais désormais tout ce qu'il fallait pour rectifier mon erreur ; ce sera toujours une de moins. Puisse son aveu me faire pardonner les autres. Aux amateurs de tir à l'arc maintenant de s'exercer à lancer des jalets et à acquérir la précision suffisante pour tirer au vol, comme l'auteur de l'article anglais traduit plus haut, « milans, corneilles et mouettes », les perroquets étant, et pour cause, laissés aux chasseurs de l'Inde.

Charles BUTTIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

SAINT-RÉAL VAUVENARGUES, BALZAC

L'abbé Vichard de Saint-Réal, à peu près oublié dans sa patrie, passé sous silence dans les manuels d'histoire littéraire, connut de son vivant la notoriété, obtint même après sa mort la véritable gloire, grâce à l'enthousiasme plusieurs fois manifesté par Voltaire pour la célèbre « Conjuration des Espagnols contre Venise ». Dépossédé par la critique moderne de tous ses titres au nom d'historien, il n'a pas même conservé, par un excès d'indignité, retour injuste de cet excès d'honneur, son renom de romancier. Le dernier de ses biographes, et le plus complet, M. Gustave Dulong, le constate avec mélancolie à la fin de la remarquable étude qu'il lui a consacrée (1).

Seuls, ou presque seuls, les historiens de la littérature relisent ce livre, autrefois fameux, dont les éditions nombreuses publiées jusqu'en 1841 (2) prouvent le persévérant succès. Ajoutons-y les multiples imitations ou contrefaçons dont précédemment M. A. Johnson avait poursuivi l'étude minutieuse et l'avait conduite jusqu'au drame de Victorien Sardou : « Patrie » (3). Mais l'histoire littéraire n'épuise jamais un sujet,

> Mais ce champ ne se peut tellement moissonner,
> Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

Parmi les auteurs qui se sont directement inspirés de Saint-Réal, M. Johnson a négligé Vauvenargues, et l'on ne saurait lui en faire grief puisqu'il étudie l'évolution d'un thème tragique et que la note tragique est complètement

(1) G. Dulong : *L'abbé de Saint-Réal.* Etude sur les rapports de l'histoire et du roman au XVII^e siècle. Champion, 1921.

(2) En voir la liste chez Dulong. *Op. cit.*, pp. 63-65, t. I. 18 éditions particulières.

(3) Alfred Johnson : *Lafosse, Otway, Saint-Réal.* Origines et transformations d'un thème tragique. Hachette, 1901 ; 1 volume.

Digitized by Google

exclue du dix-septième dialogue des Morts, composé par le philosophe et moraliste d'Aix, qu'il n'eut point le temps de publier, qui ne figurait pas dans ses œuvres posthumes, et qui ne vit le jour qu'en 1821, dans la sixième édition (1).

Le titre seul est significatif : Renaud et Jafier, conjurés. La valeur historique de la Conjuration de Saint-Réal n'est donc pas mise en doute par Vauvenargues, non plus que par Voltaire. En outre, comme son maître et ami Voltaire (2), Vauvenargues place l'historien abbé sur le même rang que Salluste, à tel point que ce dialogue fait immédiatement suite au dialogue entre Catilina et Sénécion. Et si ce n'était que le rapprochement entre la Conjuration des Espagnols et la Conjuration de Catilina avait toute la force de l'opinion admise et, pour ainsi dire, l'autorité de la chose jugée, on se pourrait étonner que l'honnête, le vertueux moraliste témoigne à ce coureur de grandes routes qu'est historiquement Renaud, non seulement autant d'indulgence, mais autant de sympathie. Mais on sait la partialité de Salluste pour Catilina, on se rappelle quel portrait complaisant a tracé de Renaud l'abbé, psychologue pénétrant plus qu'historien exact.

Saint-Réal nous caractérise ainsi ce « vieux gentilhomme français, nommé Nicolas de Renault, homme de savoir et de tête, et qui était réfugié à Venise pour quelque sujet qu'on n'a jamais pu découvrir... Quoique cet homme fût extrêmement pauvre, il estimait plus la vertu que les richesses ; mais il aimait plus la gloire que la vertu, et faute de voies innocentes pour parvenir à cette gloire, il n'en est point de si criminelles qu'il ne fût capable de prendre : il avait appris dans les écrits des anciens cette indifférence si rare pour la vie et pour la mort, qui est le premier fondement de tous les desseins extraordinaires, et il regrettait toujours ces temps célèbres où les mérites des particuliers faisaient la destinée des Etats, et où tous ceux qui en avaient ne manquaient jamais de moyens ni d'occasions de le faire paraître... Il ne crut pas pouvoir mieux employer quelques tristes années qui lui restaient à passer qu'en les hasardant pour rendre son nom immortel... ».

---

(1) Voir la préface de l'éditeur Brière. Edition en 3 volumes, appartenant à la bibliothèque de Chambéry.

(2) Voir dans l'ouvrage de Dulong les témoignages répétés de l'admiration peut-être excessive que Voltaire éprouvait pour la « Conjuration » de Saint-Réal.

Digitized by Google

Ambition supérieure à sa naissance, amour de la gloire, mépris de la mort, tels sont les caractères essentiels que prête Saint-Réal à son Renault ; tels aussi sont les traits caractéristiques de Renaud dans le dialogue de Vauvenargues.

Jafier lui demande : « Ignorais-tu qu'un gentilhomme français comme toi, qui avait peu de bien, qui n'était recommandable ni par son nom, ni par ses alliances, ni par sa fortune, devait renoncer à ces grands desseins ? »

Renaud lui répond : « Ami, ce fut cette pensée qui me fit quitter ma patrie, après avoir tenté tout ce qui dépendait de moi pour m'y élever. J'errais en divers pays ; je vins à Venise, et tu sais le reste. »

Il affirme encore : « Mon ami, j'ai péri en homme de courage, dans une entreprise qui éternisera mon nom et l'injustice de mes destinées : je ne regrette rien de ce que j'ai fait... J'avais l'âme haute et j'aimais à lutter contre mon mauvais destin ; le combat me plaisait sans la victoire... J'aimais mieux la mort qu'une vie oisive ; je savais bien vivre sans gloire, mais non sans activité et sans intrigue... Crois-tu que j'aie regretté la vie ? Un homme qui craint la mort, n'est pas même digne de vivre... »

Lorsque Jafier lui concède : « Il est vrai que la fortune t'avait fait naître hors de ta place », il lance un cri de révolte superbe : « Et la nature, mon cher Jafier, m'y appelait et se révoltait. »

On conçoit que ce désir, même trouble, de la gloire, même impure, ait séduit Vauvenargues, qui se faisait d'elle une idée plus haute et qui se montrait plus délicat sur le choix des moyens propres à y parvenir. N'a-t-il point écrit cette réflexion de forme si poétique : « Les feux de l'aurore ne sont pas si doux que les premiers regards de la gloire. » Et sa vie si courte, mais si remplie de souffrances et de déceptions, ne pouvait-elle pas, jointe à l'indulgence de sa nature, le faire compatir à « l'injustice des destinées » de Renaud, gentilhomme de fortune ?

Il se souvient encore d'un trait souligné par Saint-Réal. « Le marquis de Bedmar... lui dit... qu'il avait compté sur lui dès la première pensée qu'il en avait eue. Renault se tint plus obligé de cette assurance qu'il n'aurait fait de toutes les louanges imaginables. » Il s'en souvient pour le modifier légèrement et surtout pour le compléter et l'approfondir.

Digitized by Google

« Jafier : Oui je sais que tu fus sur le point d'élever ta fortune sur les ruines de cette célèbre république ; mais quand tu aurais réussi, tu n'aurais jamais eu la principale gloire, ni le fruit de cette entreprise, qui était conduite par des hommes plus puissants que toi.

— Renaud : C'est le sort des hommes de génie, qui n'ont que du génie et du courage. Ils ne sont que les instruments des grands qui les emploient ; ils ne recueillent jamais ni la gloire ni le fruit principal des entreprises qu'ils ont conduites, et que l'on doit à leur prudence ; mais le témoignage de leur conscience leur est bien doux (1). Ils sont considérés, du moins, des grands qu'ils servent ; ils les maîtrisent quelquefois dans leur conduite ; et enfin quelques-uns parviennent, s'élèvent au-dessus de leurs protecteurs, et emportent au tombeau l'estime des peuples. »

Il n'y a point lieu d'insister ici sur le caractère de Jafier, qui ne fait guère que provoquer les répliques de Renaud ; il reste au surplus, bien qu'à peine esquissé, conforme au Jaffier créé par Saint-Réal, pusillanime et confondu par l'idée que Venise pourrait être ruinée.

Il n'est pas jusqu'à la mort de Renaud qui ne soit conforme à la tradition, si l'on veut bien entendre « l'échafaud » par le dernier supplice. Renault, étranglé d'abord, est ensuite exposé, pendu par un pied, comme il était d'usage dans les crimes de haute trahison.

Tel est ce témoignage sans grande valeur littéraire sans doute, mais très précis et très probant de la considération où l'on tenait avant 1750 (2) l'œuvre de Saint-Réal. Non seulement elle est très présente à la mémoire de Vauvenargues, mais les répliques qu'il prête à ses deux interlocuteurs supposent chez les lecteurs qu'il se promet une connaissance aussi exacte de la « Conjuration » que des écrits des autres littérateurs illustres qu'il met en scène. Enfin ce dialogue nous montre que pour Vauvenargues et pour ses contemporains la « Conjuration » était un ouvrage de réelle portée historique et morale, illusion qu'a détruite la rigueur de la critique moderne.

---

(1) Ceci est plutôt de Vauvenargues que de Renaud.

(2) Il est impossible de fixer la date exacte de la composition. Elle est certainement antérieure à 1747, époque de la mort de l'auteur, mais fort probablement d'assez peu, les *Dialogues* étant parmi ses derniers essais.

Digitized by Google

Balzac est encore un écho lointain de Saint-Réal, non plus direct, mais répercuté. Entre la « Conjuration » et la « Comédie humaine » il y a l'interposition de la « Venise Sauvée ».

Je m'étonne que M. Alfred Johnson n'ait point mentionné Vautrin, Rubempré, Esther, comme les épigones de Pierre, de Jaffier et d'Aquilina. Cependant il cite « la Comédie humaine » dans son Index bibliographique, et, plus précisément encore, dans la scène fameuse entre Antonio, le vieux sénateur, et la courtisane Aquilina, il voit une première esquisse de la dégradation du comte Muffat, chez Zola, et du baron Hulot, chez Balzac. Le rapprochement entre le dramaturge anglais et le romancier français pourrait paraître hasardé, si nous n'avions de Balzac lui-même l'aveu loyal et le plus formel.

Quand l'abbé Carlos Herrera sauve du suicide Lucien de Rubempré, l'explication qu'il lui fournit de cette protection sans bornes, de ce dévoûment sans réserve qu'il lui offre, débute ainsi : « Enfant, as-tu médité la *Venise Sauvée* d'Otway ? As-tu compris cette amitié profonde, d'homme à homme, qui lie Pierre à Jaffier, qui fait pour eux d'une femme une bagatelle, et qui change entre eux tous les termes sociaux ?... » (1).

« Cette amitié profonde, d'homme à homme », est un des éléments principaux, un des ressorts essentiels de la tragédie anglaise. « Cette amitié, qui fait pour eux d'une femme une bagatelle », pousse, en effet, Jaffier à livrer sa femme Belvidera comme otage entre les mains des conjurés. Cette amitié, M. Johnson nous montre qu'elle fut un des sentiments les plus profonds du poète Otway (2), très affectueusement uni au poète Duke. Mais cette amitié, bien que moins profonde, elle existe déjà chez Saint-Réal, entre Renault et Jacques Pierre, qui se jettent dans les bras l'un de l'autre, sous les yeux du marquis de Bedmar. Entre eux aussi la femme n'est qu'une bagatelle, pas la moindre rivalité n'existe au sujet de cette courtisane grecque : « l'estime et l'amitié avaient succédé à l'amour qu'ils avaient eu pour

(1) Balzac : *Illusions Perdues*. Ed. Houssiaux, t. VIII, p. 546.

(2) Thomas Otway, 1651-1658. De ses trois principaux drames, « Don Carlos » et « Venice preserved » sont imités plus ou moins librement de notre Saint-Réal. « Orphan », l'orpheline, paraît sortie d'une veine plus originale. Pour le détail des comparaisons, voir, pour « Don Carlos », l'ouvrage de Dulong, pour « Venice », celui de Johnson.

Digitized by Google

cette femme. » Enfin Saint-Réal n'avait point laissé d'éprouver un attachement sincère pour ce médecin dont parle la correspondance entre Louvois et l'ambassadeur français à Londres ; c'est, paraît-il, pour le sauver de la Bastille, qu'il quitte Londres inopinément, et dans la cassette du médecin on trouve plus de vingt lettres « remplies des plus infâmes ordures que l'Italie ait jamais produites » (1). Il y a transposition chez Otway ; c'est la version d'Otway que suit Balzac ; mais Saint-Réal reste le grand initiateur.

Dans sa « Conjuration », Saint-Réal invente de toutes pièces la courtisane grecque, qui, séduite par un vénitien et condamnée ainsi à la prostitution élégante, veut venger par la ruine de Venise son honneur perdu. M. Johnson montre tout ce que doit Otway à l'abbé pour le caractère d'Aquilina. Mais Esther, à son tour, est bien la courtisane romantique, à qui « l'amour refait une virginité » ; comme Aquilina maltraite le sénateur Antonio, pour mériter l'amour de Pierre, de même Esther rebute le baron de Nucingen, pour se conserver pure et digne de Lucien.

Herrera-Vautrin concentre en lui tous les ressentiments des conjurés ; il y a chez lui, non seulement l'ambition qui ne recule devant aucun crime, mais encore une sorte de générosité, par où il se pose en redresseur des torts et en vengeur des innombrables victimes de l'ordre social. Il est superflu de reprendre ses nombreux discours, coupés par le fameux « jet de salive », comme il serait vain de tenter des rapprochements de textes précis. Ce qui est original, et ce qui appartient en propre à Balzac, c'est l'idée qu'il lui prête de jouir par substitution : « Je veux aimer ma créature, la façonner, la pétrir à mon usage, afin de l'aimer comme un père aime son enfant. Je roulerai dans ton tilbury, mon garçon, je me réjouirai de tes succès auprès des femmes, je dirai : « Ce beau jeune homme, c'est moi ! »

Et, si l'on veut poursuivre, non pas, certes, la comparaison, mais les rapprochements, toute l'incertitude qu'a mise Saint-Réal dans le caractère du triste Jaffier et qu'a développée Otway, ne la retrouvons-nous pas chez le faible Rubempré. N'a-t-il point des défaites à venger, comme le Jaffier d'Otway, dont le mot d'ordre est : Revenge ! N'a-t-il point, aussi fortes, quoique plus relevées, toutes les soifs de passions qui brûlent les conjurés ? N'est-il point pusillanime,

(1) *Cf.* Dulong. Op. cit., t. I, p. 229 et t. II, pp. 51-52.

Digitized by Google

autant que le Jaffier de Saint-Réal ; à coup sûr, ce n'est pas la destruction de la civilisation vénitienne qui l'émeut ; mais, en même temps que la reconnaissance pour Carlos Herrera, le mépris pour son bienfaiteur occupe son âme, et, désemparé par la ruine de toutes ses espérances, débilité par la prison, savamment interrogé par le juge d'instruction, il trahira son complice, comme Jaffier a trahi les siens, sans même avoir, ainsi que chez Otway, l'excuse d'y être amené par l'amour de Belvidera. Enfin, il terminera sa lamentable existence, en se pendant avec sa cravate à la fenêtre de son cachot.

Il est incontestable que, s'il n'y a pas eu imitation volontaire et consciente de Balzac (1), il y a eu influence d'Otway, et, par l'intermédiaire d'Otway, de Saint-Réal, sur les dernières aventures de Vautrin et de Rubempré.

Une question resterait à poser, celle de savoir si Balzac a connu directement « la Conjuration des Espagnols contre Venise ». Elle est malheureusement insoluble. Il ne parle que de la « Venise Sauvée » d'Otway, et les rapprochements que l'on peut établir s'accordent ou concordent plus exactement entre son œuvre et la tragédie anglaise. En outre, le réalisme du poète de 1682 convient beaucoup plus à l'écrivain de l'époque romantique (je ne saurais dire à l'écrivain romantique) que ne le pourrait faire le récit vivant, sans doute, mais abstrait et peu coloré, du très classique Saint-Réal. Cependant, M. Dulong nous signale en 1841 une réimpression de la « Conjuration des Espagnols », et nous savons d'autre part que ce travailleur infatigable de Balzac avait lu quantité de choses et des plus diverses ; ne cite-t-il pas quelque part un de ses personnages plongé dans la lecture des « Mémoires du baron de La Hontan » ? Nous présumons que les récits de voyage de ce gascon, dont s'est inspiré d'ailleurs Chateaubriand pour son « Voyage en Amérique », devait avoir, vers 1840, beaucoup moins de lecteurs que Boileau n'en attribue au burlesque d'Assouey. Contentons-nous donc de dire, d'après Balzac lui-même, que Saint-Réal, en suscitant l'imitation d'Otway, est le père spi-

(1) Il est impossible, dans cet ordre d'idées, de rien affirmer avec certitude. L'affirmation de Balzac lui-même ne vaut que pour les « Illusions Perdues », dont la composition s'étend de 1835 à 1843. Or, le caractère de Vautrin s'affirme déjà dans « le Père Goriot », qui est de septembre 1834.

Digitized by Google

rituel de Pierre, de Jaffier, et de tous leurs épigones littéraires (1).

DIALOGUE XVII

RENAUD et JAFIER, *conjurés.*

JAFIER.

Eh bien, mon cher Renaud, es-tu désabusé de l'ambition et de la fortune ?

RENAUD.

Mon ami, j'ai péri en homme de courage, dans une entreprise qui éternisera mon nom et l'injustice de mes destinées : je ne regrette point ce que j'ai fait.

JAFIER.

Mais tu avais pris un mauvais chemin pour faire ta fortune : mille gens sont parvenus, sans péril et sans peine, plus haut que toi. J'ai connu un homme sans nom, qui avait amassé des richesses immenses par le débit d'un nouvel opiat pour les dents.

RENAUD.

J'ai connu, comme toi, des hommes que le hasard ou une servile industrie ont avancés ; mais je n'étais pas né pour m'élever par ces moyens, je n'ai jamais porté envie à ces misérables.

JAFIER.

Et pourquoi avais-tu de l'ambition, si tu méprisais l'injustice de la fortune ?

RENAUD.

Parce que j'avais l'âme haute, et que j'aimais à lutter contre mon mauvais destin ; le combat me plaisait sans la victoire.

JAFIER.

Il est vrai que la fortune t'avait fait naître hors de ta place.

RENAUD.

Et la nature, mon cher Jafier, m'y appelait et se révoltait.

(1) Nous transcrivons intégralement le dialogue assez peu connu de Vauvenargues, dont nous avons bouleversé, pour les besoins de notre démonstration, l'ordre et la suite naturelle.

Digitized by Google

JAFIER.

Ne pouvais-tu vivre tranquillement sans autorité et sans gloire ?

RENAUD.

J'aimais mieux la mort qu'une vie oisive ; je savais bien vivre sans gloire, mais non sans activité et sans intrigue.

JAFIER.

Avoue cependant que tu te conduisais avec imprudence. Tu portais trop haut tes projets. Ignorais-tu qu'un gentilhomme français comme toi, qui avait peu de bien, qui n'était recommandable ni par son nom, ni par ses alliances, ni par sa fortune, devait renoncer à ces grands desseins ?

RENAUD.

Ami, ce fut cette pensée qui me fit quitter ma patrie, après avoir tenté tout ce qui dépendait de moi pour m'y élever. J'errais en divers pays ; je vins à Venise, et tu sais le reste.

JAFIER.

Oui, je sais que tu fus sur le point d'élever ta fortune sur les ruines de cette célèbre république ; mais quand tu aurais réussi, tu n'aurais jamais eu la principale gloire, ni le fruit de cette entreprise, qui était conduite par des hommes plus puissants que toi.

RENAUD.

C'est le sort des hommes de génie, qui n'ont que du génie et du courage. Ils ne sont que les instrumens des grands qui les emploient ; ils ne recueillent jamais ni la gloire, ni le fruit principal des entreprises qu'ils ont conduites, et que l'on doit à leur prudence ; mais le témoignage de leur conscience leur est bien doux. Ils sont considérés, du moins, des grands qu'ils servent ; ils les maîtrisent quelquefois dans leur conduite ; et enfin quelques-uns parviennent, s'élèvent au-dessus de leurs protecteurs, et emportent au tombeau l'estime des peuples.

JAFIER.

Ce sont ces sentiments qui t'ont conduit sur l'échafaud.

RENAUD.

Crois-tu que j'aie regretté la vie ? Un homme qui craint la mort, n'est pas même digne de vivre.

MEYER.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA PROTECTION DES PETITS SAVOYARDS

A PARIS, EN 1735

C'est un auteur bien prolixe, cet abbé Guyot Desfontaines, dont Voltaire a calomnié les mœurs et durement traité les « malsemaines », comme il appelle pittoresquement ses feuilles hebdomadaires. Mais il y a dans ces nouvelles littéraires, outre beaucoup de jugements pertinents, et dont quelques-uns même sur Voltaire, moins injurieux et plus équitables que ceux de Voltaire sur Desfontaines, bien des renseignements curieux sur les matières les plus variées. A part la théologie et les hautes sciences, qu'il réserve, l'abbé Desfontaines étend sur toute chose sa juridiction.

Au tome III de ses *Observations sur les Ecrits Modernes*, à la date du 29 octobre 1735, il rend compte d'un projet publié chez J.-B. Coignard en faveur des Savoyards de Paris.

« J.-B. Coignard a imprimé depuis quelque temps le « *Projet d'un établissement déjà commencé pour élever dans* « *la piété les Savoyards qui sont dans Paris.* Cet écrit est « aussi judicieux et aussi édifiant que l'établissement dont « il s'agit, et dont il explique en détail les commencements, « les progrès et les moyens pour en assurer le succès im- « portant. On les connaît, dit l'auteur, ces pauvres enfants, « que la misère arrache dès leurs plus tendres années du « sein de leur famille et de leur patrie, répandus de tous « côtés dans les rues de Paris, et uniquement occupés à « gagner leur vie par les services les plus bas qu'ils ren- « dent au public. Ils vivent au milieu de nous dans une « terre étrangère, comme s'ils étaient abandonnés ; privés « des secours que des enfants de leur âge ont coutume de « trouver auprès d'un père et d'une mère chrétienne, ils « passent ici le plus souvent leur vie entière dans l'ignorance « des principales vérités de la Religion ; il y a, à la vérité, « bien des catéchismes dans Paris ; mais ces enfants peu-

Digitized by Google

« vent-ils y paraître ? La manière dégoûtante dont ils sont « vêtus, qui ne manquerait pas d'être tournée en ridicule « par les enfants de Paris, les en éloigne. A cet obstacle, que « l'amour-propre met à leur instruction, l'intérêt en ajoute « un autre bien plus difficile à surmonter. Les catéchismes « des Paroisses se font à des heures où ils ne peuvent quitter « les rues de Paris, sans se priver d'un pain que leur pau- « vreté leur rend absolument nécessaire... Tel est leur état, « d'autant plus digne de compassion, qu'ils ont pour la « plupart un grand fonds de probité ; et leur fidélité donne « assez à connaître que, sous un extérieur extrêmement « négligé, il se trouve dans eux d'heureuses dispositions, « qui n'ont besoin que d'être cultivées, pour produire d'ex- « cellents fruits. »

« L'auteur expose ensuite ce qui fit naître, il y a trois « ans, à un ecclésiastique pieux et zélé, la pensée de s'em- « ployer à l'instruction des Savoyards. Un d'eux, déjà « avancé en âge, étant occupé à lui rendre dans les rues son « petit service ordinaire, cet ecclésiastique eut la curiosité « de l'interroger, et il trouva qu'il ignorait jusqu'aux pre- « miers principes de la religion. Il jugea que les autres « n'étaient guère mieux instruits ; et, dès ce moment, il « résolut de travailler à leur instruction. Il communiqua « son dessein à d'autres ecclésiastiques, qui l'approuvèrent, « et qui s'offrirent à partager avec lui la peine de l'exé- « cution.

« Nous courûmes, dit l'auteur, les rues de Paris pour « leur annoncer le nouveau secours que la Providence leur « offrait, et nous fûmes les voir dans leurs chambres. Nous « ne pûmes dans ces visites nous empêcher d'admirer « l'union, la fidélité et le bon ordre qui règnent entre eux. « Ils logent dans les faubourgs : tous ceux d'un même évê- « ché occupent le même quartier et sont distribués par « paroisses, 8 ou 10 dans une même chambre, qui est con- « duite par un chef : chaque Savoyard a une place marquée « dans Paris, où il se rend le matin pour servir le public : « ils ne rentrent que le soir fort tard ; chacun apporte son « petit gain, qu'il met dans sa petite boîte, qu'ils appellent « parmi eux *tire-lire*, jusqu'à ce qu'il y ait une somme assez « considérable pour en faire usage, suivant le conseil du « chef de la chambrée. Le petit coffre-fort, quoique peu veillé « par l'œil du maître, est néanmoins à l'abri de toute « insulte ; la fidélité qu'ils se gardent mutuellement le met

Digitized by Google

« en sûreté ; et s'il y en avait quelqu'un qui osât la violer, « ils le punissent d'une manière très propre à faire impres- « sion aux autres. On dénonce le coupable dans toute la « nation, son crime dévoilé aux yeux de tous les Savoyards « le pénètre de confusion, et les rebuts qu'il essuie de leur « part dans tous les quartiers de la ville, l'obligent bientôt « à déserter. Ils vivent entre eux avec union et voient sans « jalousie les petits succès de leurs camarades...

« Les chefs de chambrée sont de vieux Savoyards, qui « ont sous eux 7 ou 8 *jeunes enfants*, dont ils sont les écono- « mes et les tuteurs, jusqu'à ce qu'ils soient en état de se « conduire par eux-mêmes..., etc. »

« Voilà un peuple, qui est devant nos yeux, et dont bien « des gens ignorent la discipline et les mœurs, si différentes « de celles des autres hommes. L'auteur raconte ensuite « comment les ecclésiastiques s'y prirent pour engager ces « enfants à venir à un catéchisme qu'on leur ferait à une « heure commode. Ils y réussirent, les catéchismes ont été « établis dans plusieurs quartiers de Paris, et les Savoyards « s'y rendent en foule. Rien n'est plus touchant que le « détail où l'auteur entre à ce sujet, et j'y entrerais avec « lui, si les bornes de ma lettre me le permettaient. Le prin- « cipal but de son écrit est d'engager des personnes ver- « tueuses à seconder les travaux de ces missionnaires, s'il « est permis de leur donner ce glorieux nom qu'ils méri- « tent. Le succès de l'établissement dépend en partie de « certaines libéralités, seules capables d'émouvoir un petit « peuple libre et dissipé, et de l'attirer dans les lieux desti- « nés à son instruction. La fondation de quelques écoles de « charité, en leur faveur, entraîne encore de nouveaux frais « pour l'entretien des maîtres. Ces enfants sachant lire, les « instructions en deviendront plus solides ; cela est incon- « testable.

« En lisant cet écrit, on admire le zèle de ces pieux eccléé- « siastiques ; mais en même temps on demande pourquoi « il se borne si précisément aux enfants de Savoie, sans « s'étendre aux autres enfants bas-normands et auvergnats, « qui exercent à Paris la même profession, et qui ne sont « pas moins dénués de secours. Un *Avis* placé à la fin de cet « écrit satisfait à l'objection, en nous apprenant que l'éta- « blissement, après avoir commencé en faveur des enfants « de Savoie, regarde également les autres qu'on leur a « adjoints depuis peu. « Par cette augmentation, dit l'au-

Digitized by Google

« teur, notre projet deviendra plus considérable, et nous « pourrons dans la suite instruire plus de trois mille per- « sonnes, qui, privées des secours de leurs parents, vivent « ici comme s'ils (*sic*) étaient abandonnés. »

Au tome VIII, deux ans plus tard, le 6 avril 1737, Desfontaines reprend la question, en signalant la deuxième partie de l'écrit.

« On trouve chez Jean-Baptiste Coignard la seconde par- « tie d'un écrit édifiant et curieux, dont je vous ai autrefois « entretenu dans la 33e Lettre des *Observations*. Cette seconde « partie est intitulée : *Progrès de l'établissement commencé « depuis peu pour les Savoyards qui sont dans Paris*. On ne « peu lire ce nouvel écrit sans admirer les ressources d'une « piété zélée et industrieuse, et sans en être attendri. L'éta- « blissement, dont il s'agit, n'a rien qui ressemble à ces « confréries si connues, ni à ces autres projets de piété, « dont l'utilité est moins sensible. C'est ici un établisse- « ment qui tend à inspirer de la religion, et par conséquent « des mœurs, à cette portion de la République, qui, pour « être la plus vile, n'en est pas moins digne d'attention, « puisque tous les citoyens ont un rapport nécessaire à ceux « dont il s'agit. Car ce n'est pas aux Savoyards, occupés « dans les rues de Paris au plus bas des ministères, que se « borne le nouvel établissement : il s'étend encore, non « seulement aux garçons auvergnats et normands, qui exer- « cent le même métier, mais encore à cette foule innombra- « ble d'hommes abjects et laborieux, dont le travail public « nous est si utile : crocheteurs, porteurs d'eau, scieurs de « bois, paveurs, manœuvres, frotteurs, porteurs de chaises, « etc. Il serait à souhaiter que les cochers publics eussent « aussi quelque part à ce système d'instruction. Le fruit, que « le pieux auteur de l'écrit prétend avec raison que le public « doit retirer de la formation des mœurs de tous les bas « ouvriers, dont il fait mention, intéresserait infiniment « une grande partie du public, si plusieurs autres gens de « cette espèce, et surtout ceux qui conduisent les voitures « publiques, acquéraient de la religion et des mœurs chré- « tiennes : on les verrait moins ivrognes, moins brutaux, « moins injustes. Mais le zèle a ses bornes et ses degrés. Si « l'on en juge par les *progrès de l'établissement*, la pieuse « activité des jeunes missionnaires, qui ont heureusement « formé ce saint projet, s'étendra bientôt aux viles condi- « tions de tout genre, à tous ces misérables, qui, pour la

Digitized by Google

« plupart, ne sont ni hommes ni chrétiens. Cette espèce de « gens est ordinairement si méprisée, et par conséquent si « négligée, si peu instruite, et si peu capable de l'être, que « rien n'égale leur barbarie et leur ignorance. Voilà ceux « que le zèle de nos jeunes missionnaires va chercher dans « les réduits obscurs et malpropres des faubourgs de Paris. « Ils ont découvert que ces hommes grossiers forment entre « eux et au milieu de nous une espèce de République parti- « culière qui a ses tribus, ses communautés, ses chefs, ses « lois particulières, et une discipline excellente qui lui est « propre. Le progrès de l'établissement, dont ils sont l'ob- « jet, forme un récit qui mérite d'être lu dans l'écrit dont « je viens de vous parler. Pour moi, je ne puis m'empêcher « de considérer cette sainte institution comme une des cho- « ses les plus salutaires qu'une piété vive et éclairée ait pu « inventer. Il en résulte des conséquences admirables pour « le bien de l'Etat, pour la sûreté publique, pour la police « extérieure de la ville, pour le maintien de la subordina- « tion, pour l'édification de l'Eglise, et pour le salut d'un « grand nombre de personnes... »

Il est regrettable que Desfontaines ne nous donne pas le nom de cet ecclésiastique philanthrope ; du moins nous fournit-il quelques détails curieux sur l'organisation de ces communautés savoyardes établies à Paris, et, malgré son mépris apitoyé pour leur vile condition, des renseignements flatteurs sur la moralité foncière et la loyauté traditionnelle de la race.

Il paraîtra piquant que Desfontaines soit précisément le nouvelliste qui ait signalé avec sympathie cette œuvre en faveur des petits Savoyards, si l'on se rappelle l'outrageante épigramme de Voltaire intitulée : *L'abbé Desfontaines et le ramoneur*, ou *Le ramoneur et l'abbé Desfontaines* (1), que, selon son habitude, il met au compte de *feu M. de la Faye*, les morts étant, au dire de Molière, « les plus honnêtes gens du monde » et ne protestant point contre les suppositions d'écrits.

MEYER.

(1) Cette épigramme est citée dans une lettre à Thiériot, datée précisément de 1738, le 5 juin.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNE COMMUNE DE LA TARENTAISE

VILLAROGER

Villaroger occupe la rive gauche de l'Isère, en face de Ste-Foy, entre Séez et Tignes. Les villages sont étagés sur des rochers et surmontés par le dôme majestueux du Mont-Pourri (3.782 m.).

La commune mesure plus de 11 km. de long, sur 3 à 4 km. de large. Elle forme deux paroisses : le Chef-lieu et La Gurraz, et se divise en trois sections : Le Mas, le Centre et La Gurraz. Autrefois, le quartier du Mas dépendait en grande partie de Séez. Le village de la Savine appartenait à Ste-Foy ; il fut réuni à Villaroger en 1714, lors de l'érection du village de La Gurraz en paroisse.

Par suite de la déclivité du sol, des avalanches descendent chaque hiver de la montagne, surtout au Chapuis et au Pré-Dernier, et causent de sérieux dégâts aux forêts et aux propriétés. A maintes reprises, elles firent des victimes humaines. Le 12 février 1793, quatre membres de la famille Pondruel sont écrasés dans leur habitation au Châtelet. En mars 1876, deux femmes, Pascal Thérèse et Plottet Charlotte, venant du chef-lieu, sont emportées par une avalanche en arrivant au Planay. Il en fut de même, le 8 mai 1883, pour Emprin Jean-Baptiste, qui gardait ses moutons sur les rives du ruisseau du Moulin, au Chapuis.

Bâtiments communaux. — La paroisse de Villaroger existait en 1258. Peu de communes de la région peuvent revendiquer une aussi haute antiquité. L'église fut restaurée en 1670. Les habitants rendirent les matériaux à pied d'œuvre en corvées. Une souscription est ouverte en vue de réunir les fonds nécessaires. Parmi les souscripteurs, nous relevons : Emprin Joseph pour 60 florins, Jean-Pierre Pascal dit Mosselard pour 30 florins, Jean-Gaspard Emprin pour 20 florins ; tous trois notaires.

Digitized by Google

« Le 21 décembre 1741, le clocher fut ruiné par la foudre qui est tombée dessus. » Il ne fut réparé qu'en 1752. Les travaux sont adjugés pour le prix de 745 l. En outre, la commune devait fournir tous les matériaux manquant, le tout rendu sur le cimetière.

« L'entreprise consistait à exhausser le clocher de six pieds, descendre et remonter les cloches, placer une croix au-dessus, faire un escalier en bois allant jusqu'aux cloches. »

En 1830, le vent causa des dégâts au sommet de la flèche et au toit du clocher. Il en résulta pour la commune une dépense de 271 fr. La plus ancienne cloche est la deuxième, qui date de 1766 et fut épargnée à la Révolution.

La cure remontait au XVI^e^ siècle. Elle fut vendue en 1797 à David François, de Séez, qui la céda à Ch. Armand. Le Conseil la racheta en 1818 pour le prix de 1.200 fr., mais le bâtiment était en mauvais état. Un projet de réparations s'élevant à 756 fr. fut approuvé, mais on ajourna les travaux faute de ressources. Le 15 mai 1832, le Conseil s'en occupe à nouveau. Il constate « que cet immeuble, quoique réparé, sera toujours incommode et malsain, soit parce qu'il se trouve dans une mauvaise position, dans l'obscurité et toujours privé du soleil, soit parce qu'il est assujetti à diverses servitudes étant environné de places à fumier dont les égouts pénètrent dans les cours, rendent les murs humides et infectent les appartements ».

Le projet de restauration fut abandonné, on vendit ce bâtiment — le café Arnaud actuel — et on répara le vicariat, autre bâtiment communal qui servit autrefois de mairie et d'école. La restauration du vicariat eut lieu en 1834 et coûta 3.190 fr. De plus, la commune fournit à pied d'œuvre tous les matériaux manquant. Elle se chargea aussi des démolitions et du creusement des fondations.

En même temps qu'il transforme le vicariat en cure, le Conseil fait aménager en mairie la chapelle de St-Roch, qui datait de 1631 et était depuis longtemps abandonnée, dégradée et sans revenus, « pour servir, tant pour l'école qui y est fondée que pour les archives et les assemblées du Conseil ».

Depuis 1880, trois groupes scolaires ont été construits dans la commune, au Chef-lieu, au Plainchamp et à La Gurraz.

Digitized by Google

Histoire. — Le 4 septembre 1666, les communiers de Villaroger achètent pour 4.000 florins, de Ch.-Emmanuel de Duing, comte de la Val-d'Isère, « tous les biens que ledit seigneur possède rière cette paroisse pour les avoir eus en subastation au banc du droit les 4, 11 et 18 juin de l'année dernière, au préjudice des frères Jean, Pierre et Claude Mosselard ». Arch. com.

Ces derniers étaient en retard dans le paiement des servis dus au comte.

Les habitants de Villaroger ont toujours fait preuve d'un grand esprit d'indépendance : « Le 13 novembre 1729, par devant L. Martin, châtelain de la Val-d'Isère, les syndics et les conseillers de la paroisse déclarent qu'ils n'ont aucune obligation de contribuer aux frais de réception de Monseigneur et de sa suite dans les visites qu'il est en coutume de faire dans son diocèse. »

En 1738, Villaroger compte 130 ménages. Ceux-ci versent des dîmes au curé du lieu et au Chapitre de Moûtiers. Ils doivent des servis au comte de la Val-d'Isère, auquel ils ont déjà versé mille florins en 1690 pour se libérer des droits féodaux qu'ils lui devaient pour la jouissance des forêts et des communaux.

D'après l'ancien cadastre les dîmes de Villaroger s'élevaient à 196 bichets de blé ou 28 setiers — soit environ 249 Dl. Sur cette quantité, le curé recevait 8 setiers et le Chapitre de Moûtiers les 20 autres. Ces dîmes étaient perçues en vertu d'une reconnaissance renouvelée chaque 25 ans. En 1646, le syndic Jean Bal est condamné à 26 florins d'amende pour avoir négligé de remplir cette formalité. (Visite pastorale de 1666.)

En 1775, outre la dîme et le casuel, le curé de la paroisse jouit d'un revenu de 92 l. 16 s., savoir :

Produit de divers actes d'obligation	52 l. 16 s.
Taxe de pâturage	46 l.

La commune s'est affranchie des derniers droits féodaux en 1784 et en 1786 par le versement d'une somme de dix mille francs au marquis de Coudrée, héritier du comte de la Val-d'Isère, et de 392 fr. au Chapitre de Moûtiers.

L'affranchissement coûta 10.500 francs à nos ancêtres, y compris les frais, sans compter les 5.000 florins, soit 3.400 fr., versés au comte avant l'Edit de 1771. On consacra à cette dépense les fonds ci-après :

Digitized by Google

Produit d'une surimposition, de 1772 à 1784.	2.140 fr.
Prix d'une vente de bois aux mines de Peisey.	5.252 fr.
Emprunt	1.000 fr.
Pour le surplus, 82 particuliers versèrent leur quote-part à proportion de leur taille, ci	1.318 fr.
Les autres supportèrent une surimposition de 20 sous par livre de taille, ci	790 fr.

Arch. départ. 997, C.

Bureau de Bienfaisance. — Un bureau de bienfaisance existe à Villaroger depuis le XVI^e^ siècle. Au début il portait le nom de : « Confrérie du S^t^ Esprit. »

Son revenu consistait en diverses parcelles de terrain sises au village du Planay et provenant de dons particuliers.

Le 26 juin 1671, le syndic accense à Maurice Mousselard, du Planay, tous les biens dépendant de la Confrérie du St-Esprit, rière du Planay, consistant en terres, prés, feuillages et autres fonds pour neuf ans.

Pendant ce temps, ledit Mousselard payera la taille, la dîme selon la forme accoutumée et en outre quatorze bichets de seigle par année, à la fête de St André.

« Fait et passé à Villaroger, sur la place commune, proche la pierre de la taille. »

« Le 21 juillet 1697, le syndic alberge à honorable Joseph feu Jean-Pierre Pascal-Mousselard, dudit lieu, tous les biens dépendant de la Confrérie du St-Esprit pour la cense annuelle et perpétuelle de dix-neuf bichets de seigle hivernal, mesure du pays, capable et recevable, délivrables à chaque fête de St André. » (Emprin, notaire.)

Les détenteurs du « bien des pauvres » passent une nouvelle reconnaissance, à Ste-Foy, le 13 septembre 1763, pardevant le juge Durandard.

Dans ce document, il est question du Pré du St-Esprit, entre Villaroger et Hauteville-Gondon.

En résumé, jusqu'en 1792, pendant une période de plus d'un siècle et demi, une certaine quantité de seigle est distribuée chaque année aux familles les plus nécessiteuses de la paroisse. Sous le régime français, par suite des troubles de la guerre, cette distribution devint irrégulière.

Après 1816, le service fut réorganisé ; toutefois, la distribution en nature fut remplacée par un secours en argent.

Par décision du Sénat de Savoie, en date du 3 février 1825, le Conseil de Charité remplace la Confrérie du St-

Digitized by Google

Esprit. Le Conseil de Charité fut installé le 26 janvier 1826. Il est ainsi constitué : Albriet, curé ; Pascal-Md Joseph, syndic ; Jean-Baptiste Arnaud, François Emprin et Pierre-Joseph Marmottan.

En 1860, le Conseil de Charité devint : Bureau de Bienfaisance. Son revenu est de 126 fr. Actuellement, par suite de quelques donations nouvelles et de l'attribution du bien des Fabriques, il est de 297 fr.

Les Ecoles. — Par acte du 28 janvier 1775, Chapel, notaire, « Charles Favre, de Bourg-St-Maurice, donne un capital de mille livres pour fonder pendant trois mois chaque hiver une école à Villaroger en faveur des enfants du sexe masculin ».

En 1790, la somme ci-dessus était prêtée à divers particuliers qui en versaient le revenu au vicaire, alors chargé de ladite école.

En 1829, il y a deux écoles à Villaroger, celle des garçons, qui continue à fonctionner à l'aide du revenu de la fondation Favre, et « celle des filles, payée par les parents qui y envoient leurs enfants et par les revenus de quelques fondations qui ne sont pas encore suffisantes pour faire face à toutes les dépenses ». Arch. com.

En 1860, nos écoles deviennent annuelles.

Après 1880, des classes de hameaux sont ouvertes à La Gurraz, au Plainchamp et au Planay.

Celle-ci, par suite de son faible effectif, a disparu au cours de la dernière guerre.

La Révolution. — En 1792, J.-M. Udry est curé de Villaroger ; il émigre en Piémont le 12 avril 1793. Il revint le 19 août suivant, à la suite de l'armée du duc de Montferrat, mais ce fut pour peu de temps. L'exercice du culte resta suspendu de 1794 à 1803.

Pendant ce temps, une équipe de missionnaires parcourut la région, se retirant dans des coins reculés : Villaroger, Séez, Ste-Foy.

Le 25 juin 1795, Rd Chevallier administre le baptême dans la chapelle du Planay à des enfants nés depuis 1793. D'après la tradition, il vivait caché dans un grenier, à l'extrémité orientale du village. En cas de danger, il trouvait un refuge dans la forêt voisine. Sa présence dans la vallée était connue. Le 14 juin 1795, le commissaire Carrelli écri-

Digitized by Google

vait au commandant de la place de Séez : « Je vous invite à faire exécuter les décrets contre le prêtre Chevallier, réfractaire. Faites-le arrêter et conduire de brigade en brigade à la prison de Chambéry. Il réside d'ordinaire dans la vallée de Ste-Foy. Il se retire aussi chez les citoyens J.-B. Revial du Noyerai et Pierre Servonnet de Séez. » .

Le curé Udry rentra dans sa paroisse en juin 1797, et ne la quitta plus. Suivant la saison, il vivait tantôt caché dans les chalets des montagnes, tantôt dans des maisons isolées sises à mi-coteau, où il était ravitaillé par des personnes amies. Il resta longtemps caché dans le quartier du Mas. A Ronnaz, on montre encore le grenier où il disait la Messe. Là aussi, en cas d'alerte, il pouvait se retirer dans la forêt. La maison d'Alexandre Emprin, au Replat, lui servit également maintes fois de refuge, car elle contenait un réduit souterrain dont l'ouverture, fermée par une trappe, était facile à dissimuler. Il en était de même dans les maisons situées au-dessus du Pré-Dernier : Lonzagne, Pichet, Grangetta.

« Le 10 fructidor, an V, l'agent municipal de Villaroger, vu l'arrêté du 9 thermidor dernier, ainsi que celui de l'administration du canton de Ste-Foy en date du 3 courant qui charge les agents municipaux de faire la recherche des titres relatifs aux bénéfices des curés laissés dans les cures, sacristies ou entre les mains des officiers municipaux en fonctions lors de la cessation de l'exercice du culte, a, au son de la cloche, convoqué l'assemblée des habitants de la commune, notamment les anciens officiers municipaux auxquels il a fait part de sa mission et invités à lui donner les renseignements les plus précis sur les titres dont il s'agit. Lesquels lui ont répondu que tous les titres formant la dotation de la cure sont restés déposés dans l'église, renfermés dans une armoire servant d'archives, mais que, vu le peu de locaux qui restaient dans l'endroit pour le logement des troupes qui étaient nombreuses, ils ont été obligés de les loger dans l'église, que l'armoire a été brisée par les volontaires et brûlée, qu'on ne s'est aperçu de cette dilapidation qu'après le départ des troupes et qu'on n'a trouvé des susdits titres que des lambeaux, dans l'église et aux environs, ainsi que le constate le procès-verbal de la municipalité en fonction, le 21 germinal, an II. »

Signé P.-A. Lucian, *agent municipal.*

Digitized by Google

Mon grand-père m'a souvent raconté qu'en 1793-94, Villaroger fut occupé tantôt par les Sardes, tantôt par les Français et, en 1815, par les Autrichiens.

En septembre 1793, une compagnie sarde campait au Pommier, près du village du Pré, lorsqu'un détachement français, venant d'Hauteville et conduit par des gens de la localité, arriva au Replat. Grand émoi chez les Sardes, qui se hâtent de se retirer un peu plus bas, hors de la portée des balles ; néanmoins, il y eut quelques morts. En voyant l'ennemi se retirer précipitamment, le chef du détachement français aurait dit : « Tirez en l'air : ce sont des hommes comme nous. »

Voilà bien l'esprit de la Révolution.

Pendant toute cette période, les habitants de Villaroger sont souvent requis pour porter du bois, du foin ou de la paille soit à Sainte-Foy, soit au fort de la Traversette.

En 1795, Villaroger — ou Roc-Vert — est rattaché à Ste-Foy, devenu Valamont ; le mariage dura près de six ans.

L'âme des idées françaises à Villaroger, en 1792, ce fut Pierre-Ant. Lucian, fils de Joseph, né le 15 janvier 1750, qui épousa Marie-Françoise Recordon en 1770 et mourut en 1831. Il habitait vers le fond du village du Chef-lieu et fut successivement agent municipal, agent national, puis maire de la commune. Il laissa la réputation d'un homme serviable, intelligent et d'un véritable ami du progrès.

Parmi les autres notabilités de l'époque, citons : Jean-Pierre Arnaud, premier maire de Villaroger ; Jean-Antoine Pascal-Mousselard, mon arrière grand-père, agent national de l'an II ; Alexis Emprin, agent national de l'an V ; Maurice Emprin, agent national de l'an VII ; Maurice Lucian, secrétaire.

Dans une délibération de la commune de Valamont — Ste-Foy —, en date du 21 septembre 1793, il est question « de la section de Roc-Vert — Villaroger —, représentée par P.-Ant. Lucian et Joseph Servonnet ».

A partir de 1810, l'enthousiasme du début a disparu, aussi trouve-t-on dans la commune plusieurs insoumis. On montre encore aujourd'hui, lieu dit « Sous les Roches », une grotte dans les rochers où ils avaient l'habitude de se retirer. Ils ne sortaient que la nuit pour venir chercher de quoi manger. De leur retraite, ils voyaient ce qui se passait dans la vallée de Ste-Foy.

Digitized by Google

Agriculture. — L'agriculture n'est pas en progrès. Autrefois, la population récoltait à peu près assez de seigle, d'orge, de fèves et de pommes de terre pour ses besoins. Chaque famille avait sa chenevière qui procurait le linge. La laine des moutons fournissait une bonne partie du vêtement. Les prairies étaient arrosées et donnaient beaucoup de foin. On amenait l'eau de l'Arc d'Hauteville au moyen d'un canal qui traversait la forêt. Fallait-il franchir un rocher, l'eau passait dans des chenaux en bois soutenus par des happes en fer.

On voit encore de nos jours des traces de ce canal d'irrigation qui a été maintes fois coupé par des éboulements de terrains.

Aujourd'hui les cultures ont diminué, le chanvre a disparu, les prairies non arrosées ont une tendance à se changer en broussaille ou en forêt. Aussi, bien que la population ait diminué d'un tiers, comme elle préfère le pain frais du boulanger au pain noir de jadis, la récolte en céréales est épuisée en 6 ou 8 mois. Il se consomme actuellement plus de café en une semaine que dans un an, il y a un demi-siècle. Il en est de même pour le vin. On a voulu adopter le genre de vie de la ville sans en avoir les moyens. C'est la principale cause de l'émigration.

Bien qu'on ait transformé beaucoup de champs en prés artificiels, comme le rendement des prairies est faible, la quantité du bétail a également diminué. Les statistiques agricoles officielles sont suggestives à ce sujet. En 1757, on trouvait dans la commune 272 élèves — veaux et génisses — 289 vaches et 895 têtes de menu bétail. En 1919, on compte seulement 214 élèves, 240 vaches et 830 chèvres ou brebis.

Il manquait à notre commune une montagne pour mettre son bétail durant l'été, car elle ne possédait qu'une montagnette particulière pouvant nourrir 25 vaches et des pâturages de chèvres et de moutons. Cette lacune a été comblée en 1918 par l'achat de la montagne du Truc, sur Bourg-St-Maurice, d'une surface d'environ 150 ha. Malheureusement, cette propriété est un peu loin.

Industrie et commerce. — On trouve à Villaroger, comme dans les autres communes de la Haute-Isère, de l'excellent miel. Cette industrie mériterait d'y être développée.

Une mine de fer oxydé, dit Verneilh, était exploitée à

Digitized by Google

La Gurraz, au XVII[e] siècle. Une avalanche emporta la Fonderie et une partie de la forêt voisine, ce qui fit abandonner cette exploitation.

Il y a 50 ans, il existait dans la commune des maçons, charpentiers, menuisiers, tisserands, tailleurs et cordonniers. Aujourd'hui il ne reste que deux scieurs, un forgeron et quelques bûcherons. Une équipe d'ouvriers en bâtiment a été constituée à La Gurraz par l'adjoint Bonnevie.

Voilà un exemple à imiter, car il dispenserait la population de recourir à la main-d'œuvre étrangère pour la construction et la réparation des maisons et des chemins.

Les moulins et fours banals, dont nos pères étaient fiers, sont presque tous en ruines.

Un canal souterrain, construit de 1915 à 1924, amène les eaux de l'Isère du ruisseau du Mont-Pourri à un réservoir placé sous la Grangetta. Du réservoir, l'eau descend par quatre tuyaux en fonte d'acier et actionne l'usine électrique de Viclaire, l'une des plus importantes de la Savoie. La chute mesure 400 m. de hauteur. M. Piquand, le distingué ingénieur qui fut l'âme directrice de cette entreprise, a bien voulu raconter son histoire — nous la publions ailleurs. Je lui exprime toute ma gratitude.

Améliorations. — Depuis 1860, outre l'achat de la montagne du Truc, la construction des maisons d'école, du chemin d'I. C. n° 84 de Longefoy à Villaroger, de la route de La Gurraz, du C. V. allant du Chef-lieu au Planay par le Pré, on a réalisé le projet d'adduction d'eau potable, depuis longtemps en souffrance.

Il reste à achever le n° 84 au moyen de tronçon réunissant Villaroger à Ste-Foy. Il est triste de constater que, pour franchir les deux kilomètres qui séparent lesdites communes, il faille descendre à Séez et parcourir plus de 12 km. Il faut aussi compléter le réseau vicinal et aménager l'éclairage électrique. L'usine de Viclaire doit fournir le courant, la commune n'a donc qu'à installer la ligne. Ce travail est en voie d'exécution en 1927.

L'élevage constitue la principale ressource des habitants ; la commune tire ses revenus des forêts et de l'usine de Viclaire.

Pendant la dernière guerre, Villaroger a donné 120 défen-

Digitized by Google

seurs à la France ; 33 d'entre eux sont tombés au champ d'honneur. En voici la liste :

Allamand Edouard.
Arnaud Maurice.
Blanc Gustave.
Blanc Pierre.
Bidon Emile.
Boch Pierre.
Bonnevie Damien.
Bonnevie François.
Bonnevie Pierre.
Bonnevie-Perrier Adolphe.
Bonnevie-Perrier Maurice.
Bussoz Alfred.
Cohendoz Théophile.
Empereur Pierre.
Empereur-Buisson Edouard.
Emprin Jean-Baptiste.
Emprin Maurice.
Eustache Maurice.
Marmottan Lucien.
Mousselard Jean-Baptiste.
Pascal-Mousselard Edouard.
Pascal-Mousselard François.
Pascal-Mousselard Gilbert.
Pascal-Mousselard Julien.
Pascal-Mousselard Théodule.
Plaisance Justin.
Pivot Marie.
Recordon Célestin.
Recordon Henri.
Servonnet Constantin.
Sylvoz Maurice.
Sylvoz Paul.
Voiffray Pierre.

Parmi les anciennes familles de la commune, nous citerons : Arnaud, Bonnevie, Empereur, Emprin, Eustache, Mousselard, Pascal-Mousselard, Recordon, Servonnet.

Notabilités. — Outre un assez grand nombre de notaires et de membres du clergé, Villaroger a donné le jour à quelques personnalités méritant une mention spéciale.

« Le 6 avril 1419, Jean feu Jacques Thomé, de Villaroger, fait donation à l'Hôpital Neuf de Chambéry de tous ses biens meubles et immeubles. » Arch. départ.

En 1524, noble Jean Pascal est secrétaire ducal au château de la Val-d'Isère ; Claude Pascal est châtelain en 1582 ; noble Jean-Baptiste Pascal vend des rentes féodales à Pierre de Duing, en 1615 ; Julien Emprin, de Jean-François, né en 1815, est intendant des Finances en Italie ; Michel Emprin, de Lazare, né en 1810, fonda en 1878 l'hospice de Bourg-St-Maurice (Rullier, notaire).

Depuis 1860, Villaroger a eu pour maire :

1860 Emprin Ch.-Antoine.
1863 Emprin François.
1878 Arnaud Célestin.
1882 Emprin François.
1896 Emprin Stanislas.
1912 Recordon Ch.-Marie.
1925 Servonnet Gustave.

Digitized by Google

La section de La Gurraz. — La section de La Gurraz se trouve à 8 km. à l'est du Chef-lieu, dont elle est séparée par des bois et des précipices. Le chemin qui y conduit part de la route nationale n° 202, près du monument Palli, rappelant la mémoire de l'officier italien qui trouva la mort sur les flancs du Mont-Pourri, en voulant traverser les Alpes en avion, au cours de la dernière guerre ; ce chemin descend au Pont de La Grattaz, qui fut maintes fois emporté par les eaux de l'Isère ou les avalanches. Le pont actuel date de 1851. De là, le chemin s'élève par des lacets en pente rapide à travers la forêt, passe au Chazal et débouche près de l'école. Il faut une heure pour aller de la route au village.

De la route de Tignes, La Gurraz présente un aspect curieux et des plus pittoresques. En bas, au fond d'une gorge étroite, mugit et écume l'Isère ; au-dessus, des murailles abruptes de rochers parmi lesquels poussent quelques sapins et mélèzes ; plus haut, une zone bien cultivée, semée de rares bosquets de frênes et d'arôles. Au centre, le village de La Gurraz, adossé à un rocher qui ne le protège pas complètement des avalanches, avec ses maisons disposées en amphithéâtre et très rapprochées.

Le village est dominé par les glaciers de La Martin, au pied du Mont-Pourri, dont les neiges éternelles lancent dans l'espace de splendides cascades. A 11 minutes de La Gurraz, en allant sur la Savine, la montagne présente un escarpement d'environ 200 m. d'élévation. A cette hauteur, la tranche vive du rocher est continuée par la tranche vive des glaciers. A mesure que la glace se forme sur le plateau supérieur, elle s'avance sur le bord du précipice, et, dès que son poids est assez considérable, le bloc se détache et tombe au pied de la montagne dans un creux qui est toujours plein. Là, la glace fond et donne naissance à un torrent dont la source ne remonte pas plus haut. « C'est, dit Despine, une source intermittente de glace qui alimente une source continue d'eau. »

La paroisse. — Par suite de la distance, des mauvais chemins et des neiges, les habitants de La Gurraz ne pouvaient pas se rendre à l'église en hiver, « ce dont souffraient certaines âmes croyantes ».

Pour remédier à cette situation, deux frères, Joseph et Pierre Borrellet, originaires dudit village, négociants à

Digitized by Google

Turin, où ils s'étaient enrichis, résolurent de faire ériger la section de La Gurraz en paroisse.

Par acte reçu le 21 octobre 1714 par Rapin, notaire, dans la maison de Lucian Uldéric, à Villaroger, Joseph Borrellet reçoit mandat de ses compatriotes « de solliciter la fondation d'une cure au village de La Gurraz, transiger, tant avec le curé qu'avec le syndic et les procureurs de Villaroger qui pourraient former des oppositions et moyens contraires ».

Trois jours plus tard, le 24 octobre 1714, une commission formée de Joseph Borrellet, Combet, curé de Villaroger, Eustache Pantaléon, syndic, Jean Arnod et Uldéric Lucian, procureurs, se rend à l'archevêché de Moûtiers. L'assemblée décide « la désunion du village de La Gurraz de la mère église de Villaroger, attendu la distance dudit village, les accidents et difficultés causés par les avalanches en hiver ».

Ce point acquis, les frères Borrellet font agrandir l'ancienne chapelle, construire un clocher et une cure, meubler et orner le tout, aménager un cimetière. Bientôt la nouvelle paroisse fut créée et pourvue d'un prêtre. Pour compléter leur œuvre, les frères Borrellet dotèrent la nouvelle cure d'un revenu annuel de 500 florins — soit 340 fr. — et de quelques biens. De plus, ils versèrent mille florins à la caisse communale, « dont la rente sera versée chaque année au curé de Villaroger pour l'indemniser du dommage résultant pour lui de la création de la nouvelle cure ».

En 1775, cette rente était de 47 l. Elle lui fut versée jusqu'en 1792. — Arch. départ. 997, C.

•

Faits divers. — En 1630, la peste causa de grands ravages à La Gurraz. On montre encore aujourd'hui, à l'extrémité occidentale des propriétés, « la balme » où les malades se retiraient pour ne pas propager la contagion.

Dans la nuit du 15 décembre 1871, un incendie éclata au fond du village et ne tarda pas à prendre de grandes proportions, car le vent soufflait avec violence. Toutes les maisons, sauf l'église et un grenier, devinrent la proie des flammes ; deux femmes restèrent sous les décombres.

En juillet 1884, une terrible épidémie de variole désola La Gurraz. Sur 149 habitants que comptait le village, 53 furent atteints, 22 succombèrent. Dès qu'il eut connaissance

Digitized by Google

de l'épidémie, le docteur Empereur se transporta sur les lieux et parvint à enrayer le mal.

Il existe à La Gurraz, d'après Lelivec, une carrière de grès anthracifère donnant des pierres à meule, une mine de cuivre pyriteux et une mine de fer oxydé dont j'ai déjà parlé.

La terre est bien cultivée à La Gurraz. La population y est laborieuse, attachée au sol natal qu'elle ne quitte pas malgré son inclémence.

Ad. Pascal,
Instituteur honoraire.

CHAMBÉRY, IMPRIMERIES RÉUNIES, 3, RUE LAMARTINE

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Tableau du personnel de la Société	VII
Chronique de la Société	XVI
Inventaire sommaire des Archives hospitalières de la ville de Chambéry, par F. Perpéchon et A. Biver (3e partie)	1
Joseph de Maistre émigré, par F. Vermale	63
Joseph de Maistre substitut et sénateur, d'après des lettres inédites, par B. Secret	231
L'arc à jalet, par Ch. Buttin	267
Saint-Réal, Vauvenargues, Balzac. — La protection des petits Savoyards à Paris en 1735, par Meyer	279
Une commune de la Tarentaise, Villaroger, par A. Pascal	295

Chambéry. — Imprimeries Réunies, 3, rue Lamartine. — 15763

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

TTAor65 GR

REC'D LD
JUN 27'65-1 PM

FEB 23 1977 4

REC. CIR. AUG 23 '76

FEB 26 1977 40

REC. CIR. AUG 26 '76

NRLF LIBRARY USE MAY 18 '90

LD 21A-60m-3,'65
(F2336s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google